

***LE WAQF EN ALGÉRIE***  
***À L'ÉPOQUE OTTOMANE***  
***XVII è - XIX è siècles***

***Nacreddine SAIDOUNI***

## SOMMAIRE

PREFACE

I. À PROPOS DE L'EXPLOITATION DES DOCUMENTS DU *WAQF*.

II. LES ARCHIVES ALGERIENNES DU *WAQF* DES ET LEUR UTILISATION DANS L'HISTOIRE ECONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ALGERIE OTTOMANE.

III. LES FONCTIONNAIRES DES FONDATIONS DU *WAQF* DANS L'ALGEROIS A LA FIN DE L'EPOQUE OTTOMANE.

IV. LE *WAQF* ET SON ROLE DANS LA VIE ECONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE EN ALGERIE A LA FIN DE L'EPOQUE OTTOMANE ET AU DEBUT DE LA COLONISATION FRANÇAISE.

V. LES BIENS *WAQF* AUX ENVIRONS D'ALGER A LA FIN DE L'EPOQUE OTTOMANE.

VI. LES BIENS *WAQF* DANS LES FOHOS D'ALGER : SIGNIFICATIONS SOCIALES ET INDICES ECONOMIQUES.

VII. LES *WAQFS* AGRICOLES DANS LES *FOHOS* D'ALGER A L'EPOQUE OTTOMANE : ETUDE D'UN ECHANTILLON.

VIII. LES LIENS DE L'ALGERIE OTTOMANE AVEC LES LIEUX SAINTS DE L'ISLAM A TRAVERS LE ROLE DE LA FONDATION DU *WAQF* DES *HARAMAYN*.

IX. LES *WAQFS* DES ANDALOUS EN ALGERIE D'APRES LES DOCUMENTS DES ARCHIVES ALGERIENNES.

# LE *WAQF* EN ALGÉRIE

## À L'ÉPOQUE OTTOMANE

### XVII è - XIX è siècles

#### PREFACE

Le *waqf* sont des éléments incontournables dans l'approche historique de la question de la propriété dans le milieu urbain, périurbain et rural dans les pays d'Islam, à l'époque moderne. Il est aujourd'hui, l'objet d'un intérêt particulier de la part des chercheurs dans le domaine de l'histoire économique, sociale et culturelle, car il fournit les indices les plus fiables pour une connaissance historique objective. Les problématiques qu'il sous-tend représentent les fondements d'une approche concrète visant le renouvellement de nos connaissances sur l'état général de la société et en particulier des sa frange périurbaine et rurale, des conjonctures économiques locales, de l'organisation administrative et politique, des rapports de force entre les différents groupes et sphères de pouvoir, et, enfin, de la vie culturelle et spirituelle des populations.

Mais malgré l'engouement général, observé au cours des dernières décennies pour les études du *waqf*, qu'il reste un domaine de recherche nouveau et relativement inexploré par les recherches historiques consacrées au monde arabe et notamment à l'Algérie. Cette situation est paradoxale quand on connaît l'apport potentiel considérable que peuvent fournir les sources historiques, particulièrement les sources d'archives relatives au *waqf*, à ce sujet.

L'ignorance ou la méconnaissance des documents d'archives et le cantonnement des recherches aux sources classiques de l'histoire algérienne et les

nombreux clichés qu'elles véhiculent, limitent d'emblée le champ potentiel d'investigation du chercheur et constituent des facteurs de déformation de notre approche de l'histoire algérienne dans son ensemble au cours de l'époque cruciale qui a précédé la colonisation française.

Nous avons pu faire ce constat, personnellement, au cours des années soixante-dix et quatre-vingt, lors de la préparation de deux thèses de doctorat ; dans un premier temps, sur le «Système financier de l'Algérie à la fin de l'époque ottomane» (thèse de 3<sup>e</sup> cycle) et, ensuite, sur «La vie rurale dans l'Algérois à la fin de l'époque ottomane (1791-1830)» (thèse de doctorat d'État).

Ces travaux de recherche ont été complétés par de nombreuses communications présentées à des congrès historiques internationaux et locaux tenus autour du thème du *waqf*. Mais, avant la parution de la version arabe de cet ouvrage (qui comprend également une partie consacrée à la propriété et à la fiscalité), seulement quelques unes de ces contributions avaient été publiées dans un livre intitulé «Études sur la propriété foncière» (186 p.), édité en 1986 mais dont la diffusion est restée, malheureusement, limitée malgré l'intérêt qu'il a suscité parmi les chercheurs dans ce domaine.

L'éparpillement de ces études dans différentes revues spécialisées et l'intérêt grandissant pour les questions qu'elles abordent expliquent la réunion et la publication, sous une nouvelle forme, dans cet ouvrage, de toutes les recherches que nous avons menées, à ce jour, sur la question du *waqf*, publiées majoritairement en arabe et traduites ici en français.

L'ouvrage comprend neuf études sur le *waqf* (*habous*). La première pose les problématiques pouvant être abordées à partir des documents du *waqf* et est complétée par la deuxième étude qui présente les possibilités qu'offre, aux chercheurs, l'exploitation des documents d'archives pour l'étude du *waqf*, de ses catégories et de ses institutions, et montre l'importance de ces documents pour l'histoire sociale et économique de l'Algérie ottomane. La troisième étude est

consacrée à l'appareil chargé de l'administration et de la gestion des biens *waqf*, à la fin de l'époque ottomane (institutions et fonctionnaires du *waqf*). La quatrième concerne la situation des biens *waqf* à la fin de l'époque ottomane et au début de l'occupation française et leur rôle dans la vie économique, sociale et culturelle de l'Algérie. La cinquième étude est une approche spécifique consacrée aux biens *waqf* dans les environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane. La sixième étude apporte un complément à la précédente en envisageant les biens *waqf* dans les *fohos* d'Alger à travers leurs significations sociales et économiques. La septième considère la question des biens *waqfs* agricoles dans les *fohos* d'Alger à l'époque ottomane à partir de l'étude d'un échantillon. La huitième étude montre le rôle de la fondation de *waqf* des *haramayn* (Lieux saints de l'Islam) dans les relations entre l'Algérie, d'une part, et le Hidjaz et l'Orient, en général, d'autre part. Enfin, la neuvième étude est consacrée aux biens *waqf* des Andalous qui représentent le meilleur exemple du *waqf* communautaire en Algérie ottomane.

Ces recherches sont le fruit d'une expérience d'enseignement de l'histoire économique et sociale de l'Algérie à l'Institut d'histoire de l'Université d'Alger. Malgré leur diversité, elles peuvent être lues indépendamment les unes des autres ; elles sont complémentaires et ont un caractère académique et scientifique unitaire, conféré par une approche et une problématique communes dont la principale ambition est le dépassement du cadre étroit de l'histoire événementielle et la proposition d'analyses et de perspectives nouvelles sur les significations et les enjeux des procédures relatives au *waqf*.

Nous avons l'ambition, à travers ces études, d'aller au delà des sentiers battus de l'histoire algérienne, souvent dominée par l'attention particulière accordée aux aspects politiques et militaires, aux biographies d'illustres personnages et aux œuvres historiques individuelles. L'histoire de l'Algérie peut être écrite de manière autrement plus riche. Il faudrait pour cela l'envisager, comme ici, à partir des différentes manifestations de la vie des hommes et de leur activité sociale et économique, au niveau local. Parmi ces manifestations, le *waqf*, pour lequel nous disposons de documents historiques de première main, et qui

constitue un élément incontournable car il nous présente, avec précision, la manière dont la société et l'individu s'organisaient pour faire face aux exigences de leur environnement politique et économique et aux aléas des conjonctures défavorables.

Ce travail constitue un jalon dans un projet beaucoup plus ambitieux, celui d'une «Histoire sociale et économique de l'Algérie», que nous avons entamé depuis les années 1970 et que nous espérons conduire à terme au cours des prochaines années.

Pr. Nacereddine SAIDOUNI

# À PROPOS DE L'EXPLOITATION DES DOCUMENTS DE *WAQF*\*

En tant que manifestation spirituelle, expression culturelle, procédure économique et élément social, le *waqf* a acquis une grande importance pour les historiens et les spécialistes du patrimoine. Les aspects qu'il aborde et les questions qu'il soulève occupent, aujourd'hui, une place de choix dans les recherches en sciences humaines et les études sociales, car le *waqf* est le meilleur indicateur de l'état des sociétés musulmanes et des éléments de leur vie quotidienne, particulièrement en ce qui concerne les sociétés urbaines des provinces ottomanes des Balkans, de l'Anatolie, de Bilad Sham, de l'Irak, de l'Égypte et du Maghreb. Le *waqf* était devenu un déterminant de la vie sociale et l'activité économique pour ces sociétés locales, en l'absence de l'initiative des gouvernants, et à cause de l'incapacité de l'appareil administratif à satisfaire les besoins sociaux et à assurer les services essentiels de populations aux situations et aux appartenances communautaires et ethniques diversifiées.

Le *waqf* a connu une forte expansion dans l'empire ottoman, notamment depuis le 12<sup>ème</sup> siècle H. (18<sup>ème</sup> siècle). Les statistiques disponibles, dont la majorité date du 19<sup>ème</sup> siècle, indiquent que la seule ville d'Istanbul renfermait quatre mille biens *waqf* au moment de la promulgation des décrets d'échange (*istibdal*) en 1856 (1). En Égypte, la superficie des biens *waqf* enregistrés dépassait, en 1927, un huitième du total. Les *waqfs* occupaient en Tunisie, au moment de l'instauration du protectorat français, en 1881, le tiers des terres exploitées. Enfin, en Algérie, les biens *waqfs* étaient évalués, au moment de la prise d'Alger, en 1830, dans cette seule ville, à la moitié des biens ; alors que les

---

\* Les grandes lignes de cette étude ont été présentées au séminaire de post-graduation du département d'histoire de la faculté des lettres de l'université du Koweït, le 4 mars 2004, et étant donné l'intérêt soulevé par le sujet et l'importance des études sur le *waqf*, nous le publions ici.

trois-quarts des terres, autour de la ville, étaient rattachés à des institutions de *waqf*, dont 1717 *waqfs ahli (dhourri)* et 1039 *waqfs khairi* (publics) (2).

Vu l'importance du *waqf* et le rôle dévolu à cette institution dans la vie des sociétés musulmanes, nous considérons la problématique de l'utilisation des documents de *waqf*, aussi bien du point de vue méthodologique que de l'exploitation du contenu historique des ces documents. Pour cela, nous recourons aux documents des tribunaux (*mahakim charîa*) que nous avons pu étudier, et aux listes des *waqfs* consignées dans les registres du *Beylik* (3). Les points suivants sont abordés :

1. L'importance des documents de *waqf* comme sources historiques.
2. Les différents aspects des documents de *waqf*.
3. La détermination d'une terminologie des documents de *waqf*.
4. Le contenu des documents de *waqf*.
5. Modalités d'exploitation des documents de *waqf*.
6. Les domaines de la recherche historique liés aux documents de *waqf*.
7. Les objectifs de l'étude et de l'analyse des documents de *waqf*.

\*\*\*

### **L'importance des documents de *waqf* comme sources historiques**

Les documents de *waqf* offrent l'avantage de constituer des sources historiques de première main, incontournables à plus d'un titre :

1. En l'absence ou la rareté des archives officielles dans de nombreux pays arabes et musulmans, les documents de *waqf* deviennent la source première et la référence essentielle pour la connaissance de la vie quotidienne, particulièrement les questions de la propriété et de l'exploitation des terres, de la dynamique des communautés locales, et de l'état des services sociaux, éducatifs et culturels.



2. Les documents de *waqf* représentent un outil adéquat et un levier efficace pour un renouvellement de notre approche et de notre compréhension de l'histoire des sociétés ottomanes locales, aussi bien en ce qui concerne les événements déterminants ou les grandes questions auxquelles ces sociétés étaient confrontées. Ce renouvellement permettra de dépasser les préjugés, l'approche superficielle et la généralisation hâtive, véhiculés par une certaine image stylisée de l'histoire intérieure des provinces ottomanes.

3. Par leur contenu historique, les documents de *waqf* représentent un véritable moteur pour l'expansion de la recherche historique et le développement de ses méthodes, en forgeant une nouvelle problématique fondamentale orientée vers l'identification des divers aspects, manifestations et modalités de la vie quotidienne, permettant ainsi de dépasser des informations historiques recyclées maintes fois et d'offrir des données historiques nouvelles. L'écriture de l'histoire des sociétés musulmanes passera ainsi du recueil et de la mise en forme des informations – comme c'est le cas présentement – à un renouvellement de la matière historique elle-même laquelle sera soumise à une approche critique et analytique, dans le cadre d'une méthodologie historique prenant en compte la spécificité des documents de *waqf* et adaptée à leur contenu historique.

### **Les différents aspects des documents de *waqf***

L'utilisation des documents de *waqf*, comme sources historiques de première main, passe, avant tout, par une connaissance approfondie de la forme du document de *waqf*, des modalités et des méthodes de sa rédaction. En répertoriant les conditions de la constitution du *waqf* et les modalités de son exploitation et de sa jouissance, le document de *waqf* constitue un texte légal et juridique caractérisée par sa haut niveau de précision et d'investigation qui ne doit laisser nulle place à la confusion, à l'ambiguïté et à la perversion. Par ailleurs, le document de *waqf*, en tant que texte historique, appelle les remarques suivantes :

1. Il s'agit d'un texte historique désigné communément sous le terme « *waqfia* » ; il est appelé « *el-houdja el-waqfia* » s'il est une copie ou un extrait du document, c'est souvent un résumé de la « *waqfia* », enregistré dans des feuilles indépendantes ou des registres de *waqf*, en fonction de la nature du *waqf* et les conditions de son époque (4).

2. Le document de *waqf* renferme des indications suffisantes sur le bien enregistré : sa constitution, sa gestion, sa jouissance, sa préservation, les procédures appliquées et les modifications apportées à ce *waqf* en termes de transfert et d'échange (*mouaoudha* ou *istibdal*), afin d'en assurer la pérennité et la continuation exigées par la nature du *waqf* même.

3. Le document de *waqf* définit les caractéristiques de la propriété *waqf* en la délimitant et en mentionnant l'objectif et la dévolution ultime du *waqf*. Il contient, également, une transcription exacte des noms des bénéficiaires et de leurs héritiers et de la part dévolue à chacun. En ce sens, le document du *waqf* établit un constat détaillé sur la situation du bien et dresse une image fine de famille bénéficiaire du *waqf* et des relations entre ses membres.

4. Le document du *waqf* mentionne les conditions et les procédures légales exigées par la juridiction. Il contient, à cet effet, les noms des témoins, les signatures du *cadi*, du *nadher* et du *wakil*, le lieu et la date et d'enregistrement du document, un rappel de son authenticité et une certification du sceau du *cadi* et des signatures des témoins à la fin du texte (5).

5. Le document du *waqf* est rédigé généralement dans un style préétabli recourant à des expressions standardisées facilitant la lecture du document. À titre d'exemple, la rédaction des documents de *waqf* à Alger, pendant l'époque ottomane adoptait l'expression suivante :

"الحمد لله، هذا نسخة رسم تجييس... بعد أن استقر على ملك المعظم الأرفع... السيد... جميع البلاد (أو الدار أو الدكان) الكائنة بـ... و المعروفة بـ... حضر الآن بمحضر شاهديه... وأشهدهما على نفسه أنه

حبس ووقف لله تعالى البلاد المذكورة... فمن يسعى في تبديل ذلك أو تغييره، فالله حبيسه و سائله يوم الوقوف بين يديه، وسيعلم الذين ظلموا أي منقلب ينقلبون... " (6).

Traduction : «Que Grâce soit rendue à Allah, ceci est une copie d'un acte de *habous*... Après que le droit de propriété... de Monsieur... ait été établi sur l'ensemble de la terre (ou maison ou boutique) située à... et connue sous... Il s'est présenté avec ses deux témoins... Et il les a faits témoigner de l'institution de cette terre en *habous* et en *waqf* pour Allah... Que celui qui oeuvrera à le modifier ou à le transformer, sache que Allah le questionnera le Jour du Jugement. Et ceux qui ont abusé sauront quelle sera leur destinée...».

Dans le cas où le document est une copie ou un extrait et non pas une *waqfia* originale, il est ajouté au début du document l'expression suivante :

"الحمد لله هذا نسخة رسم تحبب ينقل هنا للحاجة إليه و التوثيق بأصله و لخوف ضياع نصه أوله الحمد لله... " (7) .

Traduction : «Que Grâce soit rendue à Allah, ceci est une copie d'un acte de *habous* transcrite pour le besoin, conformément à l'acte original, par crainte de perdre le texte dont le début est à la grâce de Allah... ».

### **La détermination d'une terminologie des documents de *waqf***

Le chercheur dans le domaine des documents de *waqf* est confronté à la définition des termes employés dans la rédaction du document, en ce qui concerne leur signification et leurs synonymes ou correspondants dans les différents pays musulmans. Le nouveau chercheur est souvent impuissant face à cette question, notamment les différences entre les termes utilisés en Orient et ceux employés au Maghreb où il est fait usage du mot « *habous* » et des diverses expressions qui en sont dérivées.

En l'absence d'un glossaire comparatif des significations des termes du *waqf* et l'inexistence d'une encyclopédie arabe critique, analytique et globale du *fiqh* (8), il est recommandé aux chercheurs dans le domaine des documents du

*waqf* de dresser, au moins, une liste préliminaire des expressions linguistiques et de la terminologie du fiqh utilisées selon le lieu et l'époque du document étudié.

Nous avons pu identifier, à ce sujet, et à travers l'étude de nombreux documents de *waqf* relatifs aux villes algériennes et à leurs environs, pendant l'époque ottomane, de nombreux termes, expressions et tournures utilisés pour divers types de *waqfs*, leurs modalités d'exploitation et leurs institutions de rattachement, fonctionnaires, employés et bénéficiaires. Nous les présentons ici dans une liste sommaire, selon le type de *waqf*, son exploitation et sa jouissance (9) :

#### 1. Selon le type de *waqf* :

##### a. Biens et équipements *waqf* :

*Melk* (propriété), *dar* (maison), *niçf dar* (moitié de maison), *douira* (petite maison), *aloui* (étage de maison), *soufli* (rez-de-chaussée de maison), *beït* (demeure, maison), *ghourfa* (chambre), *masjid* (mosquée), *moussalla* (salle de prière), *zaouïa* (chapelle), *r'ha* (moulin), *fourn* (four), *aïn* (fontaine), *saquia* (canal d'irrigation), *hammam* (bain), *koucha* (four à pain), *makhzen* (magasin, entrepôt), *fondouk* (caravansérail), *wakala* (agence commerciale), *hanout* (boutique), *istabl* (étable).

##### b. Terres *waqf* :

*Djenna* (exploitation d'arbres fruitiers), *Djennat* (pl. de *djenna*), *djenina* (exploitation de fruits et légumes), *rouqaâ* (pl. : *r'qaâ*, parcelle de terre), *ghars* (exploitation agricole), *achjar zeitoun* (oliviers), *achjar tin* (figuiers), *achjar tout* (mûriers), *b'hira* (champ de légumes), *b'haïr* (pl. de *b'hira*), *haouch* (ferme), *b'lad* (terre), *'aqqar* (terre agricole), *feurd*, *fissan* (superficie de terre pour la culture des céréales), différents termes une portion de ferme, exploitation ou champ *waqf* : *mokssem*, *tarf*, *nassib*, *chatr min...*, *hadh min...*, *kissma*, *jouz'* (pl. : *ajza'*).

## 2. Selon les gestionnaires, les exploitants et les bénéficiaires :

### a. Les institutions du *waqf* :

*El-haramayn ech-charifaïn* (fondation des deux lieux saints de l'islam : la Mecque et Médine), *el-djamaâ el-a'dham* (la Grande Mosquée), *el-masjid el-kabir* (la Grande Mosquée), *souboul el-khairat* (fondation des chemins de la bienfaisance), *ahl al-andalous* (fondation de la communauté andalouse), *mourabitoun* (saints personnages), *assra* (captifs), *'ouioun* (fontaines), *djound* (janissaires), *souboul* (sg. : *sabil*, chemins publics), *kachtalat* (casernes), *zaouïas* (chapelles), *kourrabat* (mausolées), *maqabir* (cimetières).

### b. Les employés et les gestionnaires du *waqf* :

*El-majliss el-îlmi* (ou *el-majliss el-a'la* ou *el-majliss ech-charif*, conseil scientifique ou juridique), *wakil* (pl. : *woukala*, mandataire), *cheïkh*, *nadher* (pl. : *noudhar*, superviseur), *nakib* (délégué), *moutassarif* (gestionnaire), *mouhassib* (comptable), *khatib* (prêcher), *imam*, *qari'* (lecteur du Coran), *mouadhin* (crieur à la prière), *chaouch* (agent), *'aoun* (pl. : *a'ouan*, aide), *moukadem* (chargé), *'adl* (pl. : *'oudoul*, exécutants, huissiers).

### c. Les bénéficiaires du *waqf* :

*Moutaouali el-jalssa* (bénéficiaire de la jouissance), *moutaouali el-'ana* (locataire), *'aqib* (descendance), *ech-cheïkh el-moudariss* (enseignant), *hazzaboun* et *mouadhinoun* (lecteur du *hizb* du Coran et crieurs à la prière), *et-talaba el-ghouraba* (étudiants étrangers), *yatama* (orphelins), *abnaa es-sabil* (voyageurs de passage), *djamaât el-achraf* (communauté des nobles), *djamaât el-andalous* (communauté andalouse), *abnaa el-mourabitin* (descendants des marabouts), *asshab ez-zaouaïa* (gens des *zaouïas* ou chapelles).

## 3. Selon le mode d'exploitation et de bénéfice :

a. *Melk* (appropriation), *tassarouf*, *m'ched*, *merssad*, *kadlek* ou *hokour* ou *ihtikar*, *manfaa'*.

b. *kiraa* (location), '*ana, ka'da, jalssa, jaza*', *inzal, zina*.

c. *Hak el-manfaa'*, *khoulou el-meftah, khoulou el-jalssa, moukhallafat, nafaqat, nassib, hak el-issti'mal*.

d. *Moukhallafatouha, 'ala ma malakaha, ma nabaha min, el-kissm el-moussamma, marji' el-habous* (dévolution ultime du *habous*), *khidma, ijaza*.

e. *Habous chamil* (*habous* total), *habous jouzi'* (*habous* partiel), *habous mouchtarak* (*habous* partagé).

f. *Istibdal, mou'aouadha, isstissna'*, *mourabaha, ijara, karadh, 'akd el-ijaratain*.

### **Le contenu des documents de *waqf* :**

Le document du *waqf* contient des informations historiques offrant des descriptions précises et couvrant des sujets divers tels que la vie de la famille, la dynamique sociale, le comportement des individus et leurs activités économiques, leurs relations familiales et leurs occupations professionnelles. Cet état des choses fait du document de *waqf* une véritable matière première dont la valeur est déterminée par les moyens et les capacités du chercheur, qui peut identifier, après une analyse méthodique et une approche scientifique des documents, les informations historiques relatives à des sujets très importants dont nous citons :

1. La connaissance de la situation de la famille en termes d'appartenance sociale, des relations entre ses membres, leur solidarité, leur cohésion, les modalités de leur jouissance du *waqf*, leur monopole des fonctions rattachées au *waqf*, ainsi que la répercussions de tout cela sur la cohésion familiale, le soutien apporté aux membres notamment les nécessiteux et les mineurs comme les femmes, les enfants et les handicapés.

L'analyse minutieuse du contenu des documents du *waqf* permet aussi, dans ce même registre, d'établir la généalogie de nombreuses familles et de définir la place des familles influentes en charge des affaires et des fonctions du *waqf* telles que les fonctions de *nadher*, de *wakil*, de *cadi*, de '*adl*, de *chaouch*, de *amin* et d'autres.

2. La détermination du rôle de la femme dans la famille et sa position dans la société locale dans laquelle elle évolue, ainsi que sa contribution à la création de *waqfs*, les bénéfices qu'elle en tirait et la part de revenu dévolue à sa descendance. À cela s'ajoute la connaissance de la situation de la femme en termes de mariage, d'enfants, d'héritage, de gestion de son patrimoine financier et foncier, de distinction faite entre garçons et filles dans la jouissance des revenus du *waqf* et ce qui en découle comme conditions fixées à la jouissance de l'épouse comme celle de ne pas contracter un nouveau mariage ou l'exclusion de sa descendantes femelles du bénéfice du *waqf* advenant leur majorité ou leur mariage à l'extérieur du giron familial (10).

3. Dans le registre de la connaissance des types de propriété et des modes d'exploitation à l'intérieur et à l'extérieur des villes, le chercheur peut effectuer un recensement des biens *waqf* et les modalités d'en tirer bénéfice. Il peut ainsi dresser des listes selon les types des *waqfs* situés à l'intérieur des villes : *diar* (maisons), *bouyouit* (appartements), *ghouraf* (pièces d'habitation), '*alouiat* (étages de maisons), *haouanit* (boutiques), *makhzen* (magasins ou entrepôts), *fondouks* (caravansérails), *hammamat* (bains), '*ouioun el-ma*' (fontaines publiques), *istablat* (étables), ou ceux localisés à proximité des villes : *haouchs* (fermes), *djennat* (exploitations d'arbres fruitiers), *b'hair* (champ de légumes), *r'qaî* (parcelles de terre), etc.

Aussi, le chercheur peut déterminer les activités économiques et identifier les sources d'enrichissement, la place des groupements influents dans la société et leurs liens avec les institutions du *waqf*, les modalités de leur accession à leurs fonctions, leurs parts dans le revenu des biens *waqfs*, que les responsables et les bénéficiaires du *waqf* soient des individus fonctionnaires ou des groupements

communautaires auxquels le *waqf* se rattache : les gens des lieux saints, *ahl al-andalous* (communauté andalouse), les *achraf* (nobles), les descendants des marabouts (11).

4. L'identification des équipements publics urbains, aussi biens les équipements *waqf* ou ceux présentant un lien avec les responsables du *waqf*, qui permet d'établir une carte des équipements publics complétée par une mise en relation avec les conditions topographiques de la ville et la densité de la population dans les quartiers.

En effet, l'étude approfondie des documents de *waqf* est un instrument efficace et probablement l'un des rares outils existants – vu l'absence ou la rareté des documents administratifs locaux (12) - pour une connaissance fine du caractère de la ville ottomane, de ses fonctions, de son développement, de sa croissance spatiale, de la localisation de ses activités économiques, de sa densité de population, de la répartition des souks et des locaux commerciaux, selon les quartiers, et, enfin, la localisation des propriétés agricoles situées autour de la ville (13).

5. La connaissance des procédures relatives au *waqf* et l'observation des changements et transformations qui les ont affectés, que ce soit par le biais de la location, de l'échange, de la rénovation, de la restauration ou de la démolition dans le cas de la ruine du bien *waqf*.

L'étude de cas de *waqfs ahli (dhourri)* et de *waqfs khairi* (public) et l'identification des modalités de changement de statut les affectant telles que la mainmise, l'appropriation, l'accaparement, jette une lumière sur la réalité de la vie administrative et de ses pratiques qui faisait du *waqf* non seulement un phénomène régi par les dispositions légales, mais aussi une réalité dans laquelle ces dispositions légales se pliait aussi à l'intérêt personnel et aux exigences de la vie quotidienne parfois au détriment des principes fondamentaux du *waqf*. Ainsi de nombreux avis légaux et *fetouas* ont tenté de trouver des issues à ses situations conflictuelles, faisant en sorte que le *waqf* corresponde aux règlements juridiques par le biais de tournures introduites dans les documents du *waqf* (14).



6. La compréhension des tendances culturelles et des dispositions spirituelles des populations est possible grâce à l'identification des significations et des sous-entendus contenus dans les conditions d'institution du *waqf*, de sa jouissance et de sa fin, que ce *waqf* ait été motivé par un désir de bienfaisance et une quête de la récompense divine ou qu'il ait été déterminé par des intérêts personnels tels que la crainte de l'expropriation par les gouvernants ou la mainmise des influents, le renforcement de la cohésion de la famille et la préservation de sa pérennité par sa jouissance de sa fortune instituée en *waqf (ahli)*.

Les conditions et les orientations prescrites dans les documents de *waqf*, *ahli* ou *khāiri*, sont – à notre avis – la meilleure traduction de la vie culturelle et spirituelle et des aspirations de la majorité des individus composant la société locale.

### **Modalités d'exploitation des documents de *waqf***

Le chercheur dans le domaine des documents de *waqf* est souvent confronté à d'importantes difficultés qui requièrent la patience, l'application et la persévérance afin de pouvoir tirer des documents leur contenu et leur signification historique. D'après notre propre expérience avec les documents de *waqf* des archives algériennes, nous pouvons citer les principaux obstacles auxquels fait face le chercheur :

1. Le manque flagrant dont souffre la bibliographie arabe en études fondamentales approfondies et globales dédiées aux documents de *waqf*, aussi bien du point de vue juridique qu'historique. Ainsi, les tableaux statistiques et analytiques des documents de *waqf* sont quasi inexistants, c'est aussi le cas des index analytiques classés selon les thèmes et les sujets. Quand ces instruments existent, ils sont peu pratiques et ne donnent pas d'indications sur le contenu des documents.

Par ailleurs, les études académiques consacrées au *waqf* sont peu nombreuses, à l'exception de quelques contributions pionnières élaborées dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler l'histoire économique et sociale comme

l'œuvre de Omar Lutfi Barkan (15). Cet état des choses impose au chercheur d'assumer le rôle de l'archiviste et du documentaliste avant de concentrer ses efforts sur l'étude du contenu des documents et l'analyse des informations historiques qu'ils contiennent.

2. La difficulté de travailler sur les documents de *waqf* compte tenu de l'imbrication des sujets et la multiplicité des questions soulevées, de leur irrégularité des point de vue thématique, chronologique et géographique. De plus, la majorité des originaux des documents de *waqf* disponibles et des copies transcrites se présente sous la forme de feuilles non ordonnées, difficiles à déchiffrer, avec des pans entiers de texte manquants à la suite de dégradation et de négligence (16).

3. La focalisation des documents de *waqf* de l'époque ottomane sur l'espace urbain et périurbain connu sous le nom de *fahs*. Cette prédominance des centres urbains se traduit inmanquablement par l'absence des vastes territoires ruraux renfermant la majorité de la population. La rareté ou l'inexistence des documents de *waqf* relatifs à la campagne limite ainsi notre connaissance des sociétés rurales et des milieux bédouins malgré leur importance humaine et économique. Ainsi, nous savons peu de choses sur la vie quotidienne dans les campagnes, celle des grandes familles rurales, l'attitude des chefs de tribus (*cheikhs*), des chefs de fractions (*'achair*) et des leaders des confréries religieuses et des *zaouias* (17).

La rareté des documents de *waqf* dans le milieu rural et dans la société tribale s'explique probablement par le fait que *waqf* est une pratique foncièrement urbaine et une procédure reconnue dans le milieu citadin où l'individu prend soin d'enregistrer ses biens et où il existe des institutions dont les fonctionnaires sont chargés de veiller au respect du *waqf*, et ce contrairement à la société rurale encadrée par la tradition et la culture orales.

Ces difficultés que pose l'exploitation des documents de *waqf* déterminent les méthodes d'utilisation du contenu de ces documents qui changent selon la

méthodologie adoptée par le chercheur, ses capacités et la nature de son sujet de recherche. Parmi les différentes méthodes citons :

a. La méthode descriptive :

C'est celle qui est le plus utilisée dans les études historiques basées sur les documents de *waqf* comme source principale. Cette méthode recourt aux citations et à la présentation de nombreux exemples de documents pour étayer des thèses historiques à propos du sujet abordé, afin d'en convaincre le lecteur et d'en faire de véritables axiomes. Mais ce faisant, le chercheur prend le risque de tomber dans la généralisation et peut faire de son texte un récit superficiel à caractère littéraire. Nous croyons que cette méthode descriptive est en fait un genre littéraire en deçà du niveau de la recherche historique académique.

b. La méthode interprétative sélective :

Elle est basée sur l'analyse d'échantillons limités par le biais de dossiers contenant des groupes de documents *waqf* choisis avec précision et soin. Elle a l'avantage d'éloigner le chercheur de la généralisation et de la description superficielle, mais n'élève pas, pour autant, sa recherche au niveau de l'étude globale et détaillée qui couvre les différents aspects du sujet et ses pleines dimensions temporelles et spatiales. Les recherches basées sur cette méthode sont certes qualitatives et précises mais manquent de vision globale.

Ainsi, malgré son respect de l'approche scientifique, le travail du chercheur est incomplet car il est fondé sur des hypothèses relatives résultant d'un manque d'informations, de vides dans le déroulement de la recherche et le corps du sujet et d'interruptions temporelles et spatiales.

Par ailleurs, le choix de l'échantillon dans les sciences sociales, en général, et en histoire, en particulier, est un exercice périlleux, car il n'est pas possible de généraliser les résultats de l'étude d'un échantillon sur un sujet qui demande une

investigation totale. En tant que choix arbitraire, le choix de l'échantillon peut être risqué et partial, car l'échantillon ne représente que lui-même et la généralisation de son analyse peut conduire à des erreurs qui passeraient inaperçues, contrairement aux sciences de la nature pour lesquelles l'échantillonnage est un instrument pratique et scientifique (18).

c. La méthode statistique globale :

Elle est basée sur le recueil de tous les documents de *waqf* disponibles sur un sujet donné en vue de les étudier et d'en tirer les informations historiques pertinentes classées en tableaux thématiques selon la nature du matériau et la qualité des informations ; ainsi, une analyse du contenu et l'établissement de notes statistiques et de graphiques analytiques peuvent être entrepris, dans une perspective de recherche scientifique fondée sur le recueil, l'analyse et la critique des données, ainsi que la recherche des significations, en évitant les généralisations et les préjugés.

Cette méthode, qui est, à notre avis, la plus apte à permettre au chercheur d'exploiter judicieusement les documents de *waqf* et d'en utiliser les données de manière méthodique et systématique, reste, pour l'instant, un objectif à atteindre car elle réclame un effort considérable et un temps important qui dépassent les capacités du chercheur isolé et exigent, par conséquent, l'initiation de travaux collectifs ordonnés selon un projet global fondée sur une base de données, condition sine qua non pour entreprendre l'analyse du contenu des documents *waqf* (19).

Considérant les limites de la méthode interprétative sélective basée sur l'étude d'échantillons prélevés dans les registres de *waqf* et les documents des tribunaux légaux qui ne permet pas d'approfondir la recherche et d'en aborder tous les aspects, et considérant aussi l'impossibilité pour le chercheur isolé d'assumer les exigences de temps et d'effort de la méthode statistique, il serait nécessaire de combiner ces deux méthodes de façon à ce que le chercheur

élargisse le choix de ses sources et l'éventail des informations historiques à utiliser dans sa recherche. Aussi, il devrait extraire du document de *waqf*, de manière détaillée, toutes les indications qui y sont contenues. Nous suggérons, à ce propos, que ces indications soient ordonnées selon cinq catégories englobant des indications qualitatives et précises :

1. Le document : sa source, son contexte, *waqfia*, *houdja*, ensemble (*majmouaâ*), séparé (*moufrada*), feuilles annexes, les archives, le tribunal, le registre, la page, l'année, le numéro du document, la date, le cadî, les témoins, le mandataire (*wakil*), le superviseur (*nadher*).
2. Le *waqf* : sa nature (privé, public), son genre (total, partiel, partagé), sa localisation, sa délimitation, ses conditions (absolu, conditionné), sa fin ultime.
3. Le fondateur du *waqf* (*waqif*) : son nom, sa profession, son origine, ses liens de parenté, son appartenance, son rang social, sa capacité financière, sa place dans l'institution en charge du *waqf* et dans l'appareil administratif.
4. Le bénéficiaire du *waqf* : les parties bénéficiaires, les conditions de jouissance, le responsable du *waqf*.
5. Le revenu du *waqf* : les chapitres de dépense des revenus, la valeur du 'ana et de la location.

Peu importe la méthode adoptée dans l'exploitation des documents du *waqf* et le mode d'enregistrement des données qui y sont contenues, le chercheur est tenu de suivre des étapes déterminées afin d'extraire les informations des documents de *waqf*, de les analyser, de les synthétiser et de les présenter selon les règles de la recherche historique. Ces étapes sont :

1. L'identification des groupes de documents de *waqf* liés au sujet de sa recherche, ainsi que le choix des échantillons pertinents conformes aux données

recherchées, à la période chronologique et au cadre géographique de la recherche. Ceci n'est pas possible sans une revue approfondie des index, des références et de la bibliographie relatifs aux documents de *waqf*, et une connaissance préliminaire des écrits existants sur son sujet de recherche, notamment ceux basés sur des documents de première main, particulièrement les documents de *waqf*.

2. L'extraction des documents de *waqf* de toutes les données relatives au sujet et leur classification selon le thème en veillant à enregistrer les numéros des documents y afférents, la nature du bien *waqf*, le genre d'institutions à laquelle il se rattache et la nature des informations. Pour cela, il est préférable de recourir aux tableaux statistiques et aux figures explicatives, notamment en ce qui concerne les noms, les professions et les conditions des individus mentionnés dans les affaires de *waqf*, tout en respectant le plan de travail adopté et la problématique fondamentale définissant l'objectif de la recherche.

3. L'évaluation des données ainsi recueillies et l'identification de leur valeur historique en termes de significations sociales, d'indices économiques et de manifestations culturelles et spirituelles, ainsi que la répartition des ces données selon le plan de travail de la recherche qui peut être l'objet de modifications induites par la quantité et la qualité des informations historiques extraites des documents de *waqf* ou recueillies dans les autres sources et références qui peuvent aider le chercheur à combler les vides laissés par les informations tirées des documents de *waqf*.

### **Les domaines de la recherche historique liés aux documents de *waqf***

Les documents de *waqf* ouvrent au chercheur de vastes perspectives lui permettant de renouveler son approche et sa compréhension des différents aspects de la vie quotidienne et de corriger son évaluation des développements qui ont marqué l'histoire locale des villes ottomanes et de leurs environs.

Au-delà des significations liées aux documents de *waqf* et dont nous avons dressé les grandes lignes dans notre présentation de l'importance des documents de *waqf* comme sources historiques, les questions liées au phénomène du *waqf*, telles qu'elles apparaissent dans les documents de *waqf*, représentent le cadre idéal pour un renouvellement de nos connaissances historiques dans une optique scientifique complétant, corrigeant et modifiant ce qui a été écrit à ce jour sur les sociétés locales.

Cette orientation dans l'étude de la vie intérieure, à partir des documents de *waqf*, exige de nous de définir les objectifs de la recherche et les questions traitées par le chercheur, de manière à prendre en charge les diverses facettes de la vie des sociétés urbaines musulmanes à l'époque ottomanes, et que nous pouvons regrouper dans les points suivants (20) :

1. La structure sociale locale : à travers ses modes d'organisation spécifiques, ses relations avec le pouvoir politique, la cohésion de ses différentes communautés, leur diversité et leur rôle dans les rapports de force entre le pouvoir politique, d'une part, et les habitants des villes et de leur campagne environnante, d'autre part. Ainsi, l'étude du contenu des documents de *waqf* mettra en exergue la relation entre les *waqfs* et les catégories sociales fondatrices (de *waqfs*) et l'impact de cette pratique sur leur rôle social, notamment les conditions des grandes familles, l'influence exercée par les oulémas, les commerçants et les fonctionnaires, les liens sociaux dans le cadre de la famille, de la communauté et de la tribu, la situation de la femme comme fondatrice et bénéficiaire de *waqfs*.

2. La vie culturelle : comme traduction des aspirations spirituelles et expression du niveau d'éducation et de l'influence des oulémas et de leur rôle dans l'appareil judiciaire. Tout cela apparaît à travers :

- les motivations et les objectifs de la fondation du *waqf* lui-même, et aussi ce que cette fondation représente auprès de la société dans son ensemble ;
- les liens spirituels entre la société locale et les lieux saints du Hidjaz par le biais des *waqfs* des *haramayn* (lieux saints).

- la contribution des individus à la fondation de *waqfs* au profit d'institutions éducatives et religieuses.
- l'appartenance des fondateurs de *waqfs* à un rite particulier et leur niveau éducatif, et leur impact dans les appareils administratifs et judiciaires.
- les activités des institutions de *waqf* en tant que qu'organismes de bienfaisance.

3. L'activité économique : en termes de développement et de récession de l'économie locale et que nous pouvons retracer à travers le mode d'exploitation des biens *waqf* et leur rendement.

Aussi, l'étude des documents de *waqf* permet de définir le rôle du *waqf* dans la dynamique économique sachant que les biens *waqf* représentent souvent des services économiques importants : biens fonciers, terres agricoles, locaux commerciaux, fontaines publiques, puits, etc. Nous pouvons également connaître l'activité professionnelle et artisanales et la répartition des emplois et des services, et trouver des réponses aux questions posées par la vie des populations et leurs besoins, tels que l'approvisionnement en eau et sa distribution, l'aménagement des voies, l'entretien des fortifications, etc (21).

4. Les appareils administratifs : en l'occurrence les fonctions des différents responsables des *waqfs* : *noudhar* (sing. *nadher*), *woukala* (sing. *wakil*), *cadis*, *chouach* (sing. *chaouch*) ; les charges des fonctionnaires es organismes et services liés à l'exploitation des biens *waqf* ; et, enfin, les prérogatives et les procédures du conseil scientifique (*el-majliss el-ilmî*) et des tribunaux légaux (*el-mahakim ech-charîa* ou *mahkamas*).

5. La situation démographique, l'état sanitaire et les conditions de vie : d'après la détermination du nombre moyen des membres de la famille et leur âges, la répartition de la population entre les quartiers de la ville, les fortunes et les propriétés détenues, le niveau de vie, les maladies mortelles fréquentes, le taux des décès provoqués par les épidémies et les calamités naturelles.



6. L'aménagement urbain : à travers la physionomie et la forme de la ville telles que façonnées par les biens *waqf*, l'expansion ou le déclin urbains liés à la situation des biens *waqf*. En effet, le *waqf* représente, dans la ville, un fait urbain instable reflétant la dynamique sociale et déterminant l'aménagement urbain, particulièrement dans les villes ottomanes qui ont connu des décisions d'organisation et d'aménagement urbains, comme Alger après l'occupation française, ou encore Istanbul qui a fait l'objet d'un vaste mouvement de modernisation urbaine pour lequel les biens *waqfs*, soumis à des procédures de réorganisation, ont constitué de véritables réserves foncières pour la localisation des institutions administratives, sociales, éducatives et religieuses telles que les écoles, les mosquées et les caravansérails (22).

### **Les objectifs de l'étude et de l'analyse des documents de *waqf***

Les domaines de la recherche historique liés au contenu des documents de *waqf* sont, comme nous l'avons déjà noté, susceptibles de renouveler notre approche des questions de l'histoire locale et de nous permettre de passer d'une histoire événementielle à une histoire qui soulève des questions et recherche des réponses pertinentes à travers la problématique des documents de *waqf* reflète de la réalité de la vie sociale et véritables sources historiques de première main.

Parmi les grandes questions qui restent posées et auxquelles l'étude des documents de *waqf* peut donner une réponse citons :

- Les données de la vie quotidienne des individus et des communautés, notamment les groupes influents dans la société locale comme les notables et les *oulémas* ou ceux ayant un statut particulier comme les femmes, les étudiants (*tolba*, sing. *taleb*) et les exclus.
- La relation entre les institutions du *waqf* et l'appareil administratif local, et les relations entre les chargés des affaires du *waqf* et les responsables des services administratifs et leur impact sur l'activité économique et la situation sociale.

- Le décalage entre les principes théoriques du *waqf* tels que définis par les règlements du *fiqh* et le consensus des oulémas, d'une part, et les modalités administratives d'exploitation des biens *waqf* dictées par la réalité, les circonstances imprévisibles et les exigences de la vie quotidienne (23).

- L'appropriation de la terre et ses modes d'exploitation à la lumière des conditions qui ont favorisé l'expansion du *waqf* et les facteurs incitatifs à l'extension des terres *waqf* au dépens des propriétés privées, partagées ou collectives (*mouchaâ*) ou abandonnées, faisant du *waqf* un des modes d'appropriation dominants dans les villes et dans leurs environs, au même niveau que la propriété privée.

\*\*\*

À ce niveau, il est utile de noter quelques remarques sur la place des documents de *waqf* dans les études historiques et les perspectives qu'ils ouvrent au chercheur :

1. Les écrits sur l'histoire des sociétés musulmanes modernes et même contemporaines ont été basés essentiellement sur des sources et des références traitant fondamentalement des événements politiques, des affaires extérieures et de la situation internationale. Ainsi, ces écrits reflètent les aspects externes des sociétés locales à travers leur apparence politique, administrative et militaire, au détriment de l'évolution intérieure et des interactions internes qui expriment la réalité de la société locale. Cet état des choses devrait inciter tous les historiens à contribuer à la réécriture de cette histoire d'après des sources et des documents nouveaux, et au premier chef aux documents de *waqf* dont le contenu historique doit faire l'objet d'une lecture et d'une analyse permettant de dégager des significations sociales, économiques et culturelles.

2. La nature des documents de *waqf*, comme source historique de première main, exige la mise en œuvre de techniques et de méthodes adaptées aux informations qui y sont contenues. Dans cette perspective, le chercheur doit élaborer une approche préliminaire basée sur un programme ou un plan de travail visant le recueil des informations historiques, leur ordonnancement et leur analyse, en complétant l'apport de cette matière première à la recherche par des sources secondaires. Le chercheur utilisant les documents de *waqf* doit, par ailleurs, mettre à profit les champs disciplinaires concourant à l'histoire comme les statistiques, la cartographie, la géographie, la jurisprudence et la linguistique. Il doit, enfin, s'en tenir à des sujets qualitatifs et à des programmes de recherche déterminés, en s'associant à des centres de recherche spécialisés et en élaborant des recherches qualitatives.

3. La spécificité de la matière historique contenue dans les documents de *waqf* et des modalités de son exploitation impose au chercheur de définir des thématiques pouvant faire l'objet de recherches pertinentes. Pour cela, il est tenu, avant tout, de formuler clairement la problématique et de définir les objectifs et les résultats attendus de la recherche. Et pour ne pas disperser ses efforts et pouvoir bénéficier pleinement de l'apport des documents de *waqf*, sa problématique et son plan de travail doivent être le résultat de ce qu'offrent les documents de *waqf* comme significations culturelles et spirituelles et indicateurs économiques et sociologiques. Parmi ces significations et ces indicateurs, les plus importantes pour le chercheur dans l'histoire locale des sociétés urbaines musulmanes sont, à notre avis, les suivants (24) :

a. Les significations culturelles et spirituelles englobent :

- Les aspirations et les objectifs des populations à travers la fondation de *waqfs*, tels que les motivations personnelles de bienfaisance et de piété et les motivations familiales pour la préservation du patrimoine de la famille de la vente, de la confiscation et du partage.

- Le rôle du conseil scientifique (*el-majliss el-îlmi*) responsable des affaires du *waqf*, en tant qu'instance religieuse et administrative en charge des affaires de la communauté musulmane dans lesquels interagissent la fonction religieuse et les prérogatives judiciaires avec les procédures administratives et la gestion économique.
- Le rôle des oulémas et la place des *fouqaha* (sing. *faqih*) à travers leur gestion, leur jouissance et leur exploitation des *waqfs*.
- Les rites auxquels appartiennent les membres de la société locale et qui apparaissent à travers le choix du type de *waqf* : *waqf ahli* pour le rite hanéfite et *waqf khairi* pour le rite malékite.
- Les procédures légales régissant la vie spirituelle, particulièrement la question de l'héritage et les parts des héritiers dans les revenus du *waqf*, ainsi que l'application des règles de la *chariâ* en tant que traduction des exigences de la réalité sociale sans que cela porte préjudice aux principes de base du *waqf*.

b. Les indicateurs économiques ont trait à :

- L'influence du *waqf* sur les modes d'exploitation et d'appropriation de la terre, ainsi que l'efficacité des modes d'exploitation et de jouissance des biens *waqf* qui sont l'expression des conditions de la société locale en matière de gestion et de production.
- L'expansion du *waqf* au détriment de la propriété privée à l'intérieur des villes et es propriétés privée et collective dans leurs environs.
- L'évolution des revenus annuels des *waqfs* et leurs sources de revenu.
- L'activité professionnelle des exploitants des *waqfs* et la nature des fonctions et des services reliés à cette activité.

c. Les questions sociales englobent :

- Le rang social des catégories bénéficiaires ou responsables des *waqfs* et leur cohésion en tant qu'entités sociales.

- La nature des procédures administratives et leur impact sur les relations sociales, notamment en ce qui concerne les titres portés par les exploitants, les bénéficiaires et les responsables des biens *waqf*.
- Les droits d'exploitation du *waqf*, les conditions de son exploitation et leur influence sur les liens familiaux, le statut de la femme et les relations entre les descendants.
- Le maintien des services sociaux basés sur le *waqf* et qui déterminent la qualité de vie de la populations, particulièrement l'alimentation en eau et sa distribution, le nettoyage des voies et l'entretien des établissements publics.

\*\*\*

À la fin de cette étude, il apparaît que les principaux objectifs de l'utilisation des documents de *waqf* et de la recherche des informations historiques qu'ils contiennent, sont l'élargissement des perspectives de recherche en histoire locale et le développement d'outils de recherche dans des champs de connaissance restés, pendant longtemps, éloignés des préoccupations des historiens du monde arabe et musulman, notamment les relations sociales, les procédures administratives, l'activité économique, l'organisation des affaires du culte et de l'enseignement qui sont les aspects autour desquels gravite la vie quotidienne des sociétés urbaines arabes à l'époque ottomane.

Nous avons également vu que l'utilisation efficace du contenu des documents de *waqf* n'est pas une entreprise aisée pour tout chercheur, étant donné la difficulté d'analyser ces documents et d'en tirer les données historiques. Pour réussir, le chercheur doit s'armer de persévérance, de pratique, de patience et d'application car le document *waqf* est comparable à un gisement qui demande un sérieux effort pour en extraire la matière première susceptible de renouveler notre perception et de corriger notre approche des questions de l'histoire locale.

L'exploitation espérée des documents de *waqf* restera toutefois hors d'atteinte faute de quelques conditions premières qui faciliteront la tâche du

chercheur dans son effort d'analyse des documents de *waqf*. Parmi ces conditions, la plus importante est la réalisation d'une bibliographie analytique et critique des sources de première main et des travaux novateurs sur la question du *waqf*. Il faudrait également éviter les efforts épuisants que représente l'analyse linguistique et juridique (*fiqh*) des données des documents, en établissant un premier glossaire de la terminologie des documents de *waqf* englobant la conception religieuse, l'usage juridique et la signification locale des termes employés. Enfin, une condition non moins importante est l'établissement d'index détaillés des documents de *waqf* indiquant leur objet, leur date, leur numérotation et leur localisation dans les registres, les dossiers et les boîtes d'archives. La réalisation de ces conditions premières se traduira par une économie de temps et d'efforts qui permettra à tous les chercheurs de se concentrer sur leurs recherches et les informations historiques précieuses contenues uniquement dans les documents de *waqf*.

## NOTES :

(1) S. Yerasimos, « Les waqfs dans l'aménagement urbain d'Istanbul au XIX<sup>ème</sup> siècle », in Waqf dans le monde musulman contemporain, Varia Turcica XXVI, Istanbul, 1994, p. 43.

(2) N. Saïdouni, « Les waqfs dans les fohos de la ville d'Alger : significations sociales et indicateurs économiques », Travaux du Colloque sur le waqf en Algérie pendant les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles, in numéro spécial de la revue Dirassat Insania (Études humaines), Alger, 2002, p. 35 (en arabe).

ناصر الدين سعيدوني، "الأوقاف بفحص مدينة الجزائر : دلالات اجتماعية و مؤشرات اقتصادية"، أعمال ندوة الوقف في الجزائر أثناء القرنين الثامن عشر و التاسع عشر، عدد خاص، مجلة دراسات إنسانية، الجزائر، 2002، ص. 35.

- J. Maguelonne, La propriété privée en Algérie avant et après la conquête de 1830, Montpellier, 1905, p. 11.

- Zeys, Traité élémentaire de droit musulman, Alger, A. Jourdan, 1886, T. 2, p. 181.

- Ch. Vallière, L'Algérie en 1781 (Mémoire), Pub. par L. Chaillou, Toulon, s.d., p. 31.

- J. Busson de Janssens, Contribution à l'étude des habous publics algérien, Alger, 1950 (Travail dactylographié).

- O. L. Barkan, « Problèmes fonciers dans l'Empire Ottoman », in Annales d'histoire sociale, 1<sup>ère</sup> année, n° 3/1939, pp. 236-237.

(3) Les archives nationales algériennes renferment deux groupes de documents don't la majorité concerne les waqfs. Le premier groupe est connu sous le nom de « registres de Beylik » (186 registres répartis entre 36 boîtes). Le deuxième est appelée documents des « mahkamas » (tribunaux légaux) ou « groupe Z », qui comprend des centaines de documents répartis entre 151 boîtes dont plusieurs portent une numérotation multiple, de sorte que leur nombre avoisine deux cents boîtes couvrant la période allant du début du 17<sup>ème</sup> siècle au dernier quart du 19<sup>ème</sup> siècle.

Pour plus d'informations sur les documents de waqf des archives algériennes voir :

- N. Saïdouni, « Les documents de waqf des archives algériennes et leur exploitation dans l'histoire économique et sociale de l'Algérie », in Revue historique maghrébine, Zaghouan-Tunisie, n° 93-94/1999, p. 270 (en arabe).

ناصر الدين سعيدوني، "وثائق الوقف بالأرشييف الجزائري و إمكانية استغلالها في التاريخ الاقتصادي والاجتماعي للجزائر"، المجلة التاريخية المغاربية، زغوان - تونس، عدد 93-94/1999، ص. 270.

(4) N. Saïdouni, L'Algérois rural à la fin de l'époque ottomane (1791-1830), Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 2001, pp. 423-436.

(5) Archives nationales d'Outre-mer à Aix-en-Provence, F 80/1082, Rapport sur l'administration des corporations religieuses, Alger, 1837.

(6) Archives nationales algériennes, documents de mahkamas, boîte 34, document 10/189 ; boîte 1/27, document 45.

(7) Idem, boîte 34, document 135 ; boîte 1/42, document 24.

(8) Nous ne disposons pas à ce jour d'études qualitatives analysant le contenu des documents et présentant leur objet, leur nature, leur datation et leur localisation. Il existe, toutefois, des index généraux répertoriant les numéros des registres et des documents avec une présentation succincte de leur objet, ce qui rend leur utilisation difficile surtout que ces index divergent sur la numérotation. Voir :

- A. Temimi, Recueil des registres arabes et turcs en Algérie, Tunis, Publications Temimi, 1983 (en arabe).

عبد الجليل التميمي، موجز الدفاتر العربية التركية بالجزائر، تونس، منشورات التميمي، 1983.

- Ch. Yelles, « Index analytique des documents des archives algériennes », in Revue Documentation nationale, Alger, n° 8-9/1980 (en arabe).

- شهاب الدين يلس، "الفهرس التحليلي لوثائق الأرشيف الجزائري"، مجلة الوثائق الوطنية، الجزائر، عدد 8-9/1980.

Pour une meilleure connaissance des fondements historiques des index des archives algériennes, voir notre préface de l'index analytique :

- N. Saïdouni, Feuilles algériens, Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 2000, pp. 64-69 (article : les documents des archives algériennes relatives à l'époque ottomane) (en arabe).

ناصر الدين سعيدوني، ورقات جزائرية، بيروت، دار الغرب الإسلامي، 2000، ص. 41-69 (بحث وثائق الأرشيف الجزائري المتعلقة بالفترة العثمانية).

(9) Pour établir cette liste nous nous sommes basés sur plusieurs études dont :

- Tableau de la situation des établissements français en Algérie, Paris, Imp. Nationale, 1830-1837, pp. 220 et 257-258.



- Ch. Mangay, « Notes sur la propriété à Alger avant l'occupation française », in *Moniteur algérien*, décembre 1836, n° 267, p. 3.
- P. Genty de Bussy, *De l'établissement des Français dans la régence d'Alger*, 2<sup>ème</sup> Éd., Paris, F. Didot, 1839, T. 2, pp. 50-51.
- Dr. Worms, *Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulman et subsidiairement en Algérie*, Paris, Frank, 1846, pp. 473-476.
- Eu. Robe, *Essai sur l'histoire de la propriété en Algérie*, Bône, Imp. de Dugand, 1848, p. 7.
- L. de Baudicour, *La colonisation de l'Algérie, ses éléments*, Paris, Le Coffre, 1856, pp. 404-405.
- Eu. Robe, *Origines, formation et état actuel de la propriété immobilière en Algérie*, Alger, A. Bouget, 1859, pp. 50-57.
- Eu. Robe, *La propriété immobilière en Algérie, commentaire de la loi du 26 juillet 1873*, Alger, Saint Lager, 1875, p. 55.
- N. Signette, *Code musulman par Sidi Khalil (rite malikite), statut réel, Texte arabe et traduction*, Imp. L. Arnolet, 1878, pp. 381-395.
- E. Mercier, *Le code habous, ses règles et sa jurisprudence*, Alger, A. Jourdan, 1895, pp. 3-53.
- J. Terras, *Essai sur les biens habous en Algérie et en Tunisie*, Lyon, Imp. du Salut public, 1899, pp. 87-91.
- M. Pouyanne, *La propriété foncière en Algérie*, Alger, A. Jourdan, 1900, pp. 231-232.
- H. Jobert, *Les ressources domaniales de la colonisation en Algérie*, Paris, L. Larose, L. Tenir, 1904, p. 71.
- G. Rectenwald, *Des œuvres d'assistances spéciales, contribution à l'étude des questions algériennes*, Alger, Imp. Agricole, 1908, pp. 12-14.
- F. Arin, « Essai sur les démembrements de la propriété foncière », in *Revue du Monde musulman*, T. 27/1914, pp. 287-301.
- L. Millot, *Démembrement du habous*, Alger, Leroux, Paris, 1918, pp. 8-12.
- E. Larcher, G. Rectenwald, *Traité élémentaire de législation algérienne*, Paris, 1923, T. 3, pp. 16-17.
- H. Massé, *L'Islam*, Paris, A. Colin, 1930, p. 127.
- F. Godin, « Le régime foncier de l'Algérie », in *L'œuvre législative de la France en Algérie*, Collection du Centenaire de l'Algérie, Alger, 1930, pp. 220-226.
- A. Scemla, *Le contrat d'Enzel en droit tunisien*, Paris, P. Loviton, 1935, pp. 14-16.
- P. Berthault, *La propriété en Afrique du Nord*, Conférence, 4 mai 1936, s.d., pp. 12-13.

- M. Chebli, « Les grands habous des Zaouias », in Bulletin économique et social de la Tunisie, septembre 1954, pp. 36-42.

- M. Hoexter, Endowments, Rules and Community, Wàqf al-Haràmayin in Ottoman Algiers, Leiden, 1984, p. 257.

- T. Shuval, « La pratique de la mouawda (Échange) », in Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, Aix-en-Provence, n° 79-80/1997, p. 57.

(10) E. Mercier, Les habous ou oukaf, le code habous, Constantine, Braham, 1899, pp. 2-96.

- J. Luccioni, Les habous ou oukaf (Thèse, Alger, 1942), Casablanca, s.d., p. 171.

- A. Ghattas, « Contribution de la femme à la constitution de waqfs dans la société algéroise à l'époque ottomane », in Revue d'histoire maghrébine, Zaghuan-Tunisie, 24<sup>ème</sup> année, n° 85-86/1997, p. 127 (en arabe).

عائشة غطاس، "إسهام المرأة في الأوقاف في مجتمع مدينة الجزائر خلال العهد العثماني"، المجلة التاريخية المغربية، زغوان - تونس، السنة 24، عدد 85-86/1997، ص. 127.

(11) N. Saïdouni, Études historiques sur la propriété, le waqf et la fiscalité, Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 2001, pp. 207-208 (en arabe).

ناصر الدين سعيدوني، "دراسات تاريخية في الملكية و الوقف و الجباية، بيروت"، دار الغرب الإسلامي، 2001، ص ص. 207-208.

(12) Remarquons que les documents de l'administration locale en Algérie (registres de Beylik) font rarement état des transactions économiques et aux relations sociales. La majorité de ces documents concerne les affaires du waqf : sa constitution, sa gestion, ses revenus et son entretien.

(13) Pour avoir une idée sur les waqfs agricoles, voir :

- N. Saïdouni, « Les waqfs dans les fohos de la ville d'Alger... », op. cit., pp. 33-67.

(14) Bien que la majorité des habitants de la ville d'Alger appartient au rite malékite qui recommande le waqf khair, ceux fondaient la plupart de leurs waqfs selon le rite hanéfite qui encourage le waqf ahli. Les waqfia mentionnent cet état des choses sous la forme de fetouas autorisant cette pratique, comme le stipule le document d'établissement du : waqf de El-Arbi el-Inkichari ben Gharnout, daté du milieu du mois de safar 1105 H. (1596), concernant sa maison et la moitié de son jardin, in Archives nationales algériennes, documents de mahkamas, boîte 106, document 53-208.

(15) O. L. Barkan, op. cit.

(16) Les originaux des documents de waqf des archives algériennes ont subi une forte dégradation à la suite de leur déplacement d'un lieu à l'autre, avant leur localisation finale au siège des archives nationales algériennes. Ils ont subi les effets de l'humidité, des eaux, du soleil dans leurs lieux de localisation depuis l'indépendance jusqu'aux années 1980 : ils sont passés par les archives de la wilaya d'Alger, aux archives du Palais du gouvernement, au Centre des études historiques, au Centre de recherche en anthropologie (C.R.A.P.E. au Bardo).

(17) Pour connaître la situation des waqfs à l'extérieur des villes et dans les régions rurales, voir :

- M. Chebli, op. cit., pp. 36-42.

- N. Saïdouni, L'Algérois rural..., op. cit.

(18) 'Akil Husseïn, Philosophie de la méthode de recherche scientifique, Le Caire, Librairie Medbouli, 1999, pp. 208-217 (en arabe).

عقيل حسين، فلسفة منهج البحث العلمي، القاهرة، مكتبة مدبولي، 1999، ص ص. 208-217.

(19) Un des meilleurs exemples des recherches historiques fondées sur une base de données extraite des documents de waqf est le travail dirigé par Michel Tuchscherer : « Alexandrie port méditerranéen à l'époque ottomane » dans le cadre du Centre de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman (I.R.E.M.A.M., Aix-en-Provence). La méthodologie de la recherche a été élaborée à partir de la base de données des documents de waqf au cours du colloque international organisé à la grande bibliothèque d'Alexandrie (30-31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2003). Les premiers résultats de cette recherche seront présentés au prochain colloque qui aura lieu au Caire (18-20 septembre 2005).

(20) Pour élaborer cette liste des questions relatives à la vie des sociétés urbaines musulmanes à la fin de l'époque ottomane, nous avons utilisé les références suivantes :

- N. Saïdouni, « Les fonctionnaires de l'institution des waqfs en Algérie à la fin de l'époque ottomane d'après les documents des archives algériennes », in Revue d'histoire maghrébine, Zaghouan-Tunisie, n° 57-58/1990, pp. 175-192.

ناصر الدين سعيدوني، "موظفو مؤسسة الأوقاف بالجزائر في أواخر العهد العثماني من خلال وثائق الأرشيف

الجزائري"، المجلة التاريخية المغربية، تونس، عدد 57-58/1990، ص ص. 175-192.

- N. Saïdouni, « Les waqfs dans les fohos de la ville d'Alger... », op. cit.

- M. Pouyanne, op. cit., pp. 11-12.

- H. A. R. Gib, H. Bowen, *Islamic Society and the West*, Oxford, 1950, Vol. 2, pp. 158-187.
- Z. Seffadj, *Les quartiers d'Alger pendant l'époque ottomane (16<sup>ème</sup>-20<sup>ème</sup> siècles)*, Hwanit Sidi Abdellah (Thèse), Université Paris-Sorbonne, 1995.
- (21) A. Raymond, *Le waqf dans l'espace islamique, outil de pouvoir socio-politique*, I.F.E.A.D., Damas, 1995, pp. 11-12 (Préface).
- (22) S. Yerasimos, *op. cit.*, p. 43.
- (23) N. Saïdouni, « Les archives algériennes relatives aux waqfs et leur utilisation dans l'histoire économique et sociale de l'Algérie ottomane », in *Histoire économique et sociale de l'Empire Ottoman et de la Turquie (1326-1960)*, Paris, Peeters, 1995, p. 62.
- (24) N. Saïdouni, « Les waqfs dans les fohos de la ville d'Alger... », *op. cit.*, pp. 50-57.

# LES ARCHIVES ALGÉRIENNES DU WAQF ET LEUR UTILISATION DANS L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE DE L'ALGÉRIE OTTOMANE\*

Les archives nationales algériennes (1) disposent d'un important fonds de documents relatifs au *waqf*, ses affaires, ses procédures et ses règlements. Ces documents, utiles pour l'écriture de l'histoire économique, sociale et culturelle de l'Algérie, sont répartis en trois groupes (2) :

1- Les registres de *Beit-ul-Mal* (Trésor public) sont classés en 11 boîtes contenant 64 registres datant du XVIII<sup>e</sup> siècle et de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle (1700-1757 et 1786-1867). Ces registres concernent, en majorité, la part de *Beit-ul-Mal* dans les héritages, les dépenses destinées aux pauvres et aux gens de

- Nous avons eu l'occasion à plusieurs reprises de faire connaître les documents du *waqf* de l'époque ottomane conservés aux archives algériennes :  
- "Aperçu sur les documents ottomans concernant l'Algérie et leur place dans l'histoire moderne de l'Algérie", Colloque sur les documents de l'histoire moderne des Arabes (Séminaire des études de post-graduation), Université de Aïn-Chems, Le Caire, 7-12 mai 1977. Etude publiée dans : *Waraqat Djazairia* (Feuillets algériens : Etudes et recherches en histoire algérienne) - Beyrouth, Édition Dar al-Gharb al-Islami, 2000, pp. 41-85. Sous le titre : *Wathaiq el-Archiv el-Djazairi el-moutaliqa bi el-fatra el-Othmania* (Les documents des archives algériennes de l'époque ottomane).

سعیدونی، ناصر الدین - وثائق الأرشيف الجزائري المتعلقة بالفترة العثمانية، ضمن كتاب ورفات جزائرية،

بيروت، دار الغرب الإسلامي، 2000، ص ص. 41-58.

- "*El-Awqaf el-Aqqariya bi Fahs Madinat el-Djazair*" (Les biens *waqfs* dans les Fohos d'Alger), Étude présentée au Séminaire sur les Fondations religieuses au Maghreb, Université libre de Berlin, avril 1980. Publié dans "Etudes sur la propriété foncière", Alger, 1986, pp. 71-108.

ناصر الدين سعیدونی ، الأوقاف بفحص مدينة الجزائر ، بحث مقدم إلى ندوة المؤسسات الدينية بالمغرب

العربي، بجامعة برلين الحرة ، نيسان ، 1980، نشرت في كتاب "دراسات في الملكية العقارية" - الجزائر -

1986 - ص ص. 71-108.

- "Les archives algériennes relatives aux *waqfs* et leur utilisation dans l'histoire économique et sociale de l'Algérie ottomane", 6<sup>ème</sup> Congrès international d'Aix-en-Provence (1-4 juillet 1992) sur *l'histoire économique et sociale de l'Empire ottoman et de la Turquie (1326-1960)*. Publié dans *Histoire économique et sociale de l'Empire ottoman et de la Turquie (1326-1960)* (sous la responsabilité de Daniel Panzac) - Collection Turcica, Vol. VIII - Paris, Peters, 1995 - pp. 59-65 (Version condensée du présent article).

passage, ainsi que les biens des orphelins et des absents consignés auprès du *Beit-ul-Maldji*.

2- Les registres de *Beylik* sont des registres officiels de l'administration beylicale. Ils concernent les dépenses et les revenus de biens *waqf* de diverses fondations religieuses. Le nombre de registres est de 386, classés en 36 boîtes. Ils couvrent une période de deux siècles, du milieu du XVII<sup>e</sup> siècle au dernier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Parmi ces registres, 31 concernent la deuxième moitié du XVII<sup>e</sup> siècle (1648-1688), 178 registres le XVIII<sup>e</sup> siècle (1688-1785), et 156 registres la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et presque tout le XIX<sup>e</sup> siècle (1786-1882) ; enfin, 22 registres ne contiennent pas d'indications chronologiques.

Ces documents concernent les différents aspects de la vie économique, sociale et administrative de l'Algérie précoloniale, notamment les dépenses et les revenus des biens *waqf* et les procédures de leur gestion et de répartition de leurs revenus et dépenses entre les différentes fondations religieuses bénéficiaires. La majorité des documents est rédigée en arabe et peu en ottoman (en lettres arabes).

On associe, généralement, à ces documents, d'autres qui ont été restitués à l'état algérien, lors de la visite du président français, M. François Mitterrand, en 1981, et qui sont aussi des registres de *Beylik* ayant les mêmes caractéristiques que les premiers du point de vue de la forme et du contenu, mais qui portent une numérotation spécifique. Des registres ont le numéro 75, d'autres le numéro 92 et d'autres encore portent le numéro 110 (3).

3- Les documents de *mahkamas* établis par les *cadis* : Ce sont des écrits et des feuilles volantes traitant d'affaires personnelles et familiales de propriété. Ils peuvent être assimilés aux registres des *mahakim charîyya* connus en Égypte et au Bilad Sham, car il s'agit des traces de l'activité des tribunaux de différentes villes durant la période précoloniale et les premières années de la colonisation française. Quelques documents sont datés des années 1860 et concernent les biens *waqf* détournés au profit des Européens ou des Domaines. Dans l'ensemble, ces

documents traitent des affaires du *waqf*, de la propriété privée et autres : achat, vente, litiges, état civil, mariage, divorce, dot, héritages, dons, préemption.

Les agents du service des Domaines, à l'époque coloniale, ont réuni cette documentation dans l'objectif de connaître la situation réelle de la propriété et des biens *waqf* pour une mainmise au profit des colons et pour l'application du Senatus Consulte du 22 avril 1863. Après le règlement de la question de l'appropriation des terres par les Européens, les documents de *mahkamas* ont connu l'oubli et la négligence dans les Archives du Gouvernement général de l'Algérie, jusqu'au moment où G. Esquer (Conservateur des Archives) a décidé de les répertorier dans la série Z à laquelle ont été rattachés les documents du *Beit-ul-Mal* et du *Beylik*. A l'indépendance, ces documents ont été transportés en France (Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence), avant leur rapatriement au profit des Archives nationales algériennes, lors de la visite à Alger du président français, M. Valéry Giscard d'Estaing, le 16 juin 1975 (4). Les documents de *mahkamas* (tribunaux) sont contenus dans 151 boîtes de format 14X27X38 cm, dont 43 boîtes portent une numérotation double et 63 une numérotation multiple. Ces documents couvrent une période de plus de deux siècles et demi (1001-1272 de l'hégire/1592-1856).

\*\*\*

Les documents d'archives du *waqf* présentent, dans l'ensemble, des caractéristiques et des difficultés d'exploitation communes, dont les principales sont :

1- La plupart des indications sur le *waqf* et ses règlements concernent les questions suivantes : les biens délégués au *Beit-ul-Mal*, les affaires de la fondation de *soboul el-khairat* (voies de la bienfaisance), les biens fonciers et les terres agricoles soumis au *waqf* au profit des deux lieux saints de l'Islam, des mosquées, des *medersas*, des *zaouias*, des mausolées, des casernes, des biens

publics, de groupes particuliers de la population (Andalous, marabouts, *Chorfas*, Janissaires, voyageurs).

Toutes ces indications sont différentes selon le groupe de registres. Ainsi, les documents de *mahkamas* traitent du *habous* sous ses divers aspects (terre agricole, bien foncier...) en citant le lieu, la délimitation du *habous*, sa nature juridique (*ahli* ou *khairi*), les opérations d'entretien, de restauration, d'échange ou de location, le revenu annuel "*âna*" et sa part destinée au *habous* dans le cas de l'existence d'autres bénéficiaires. Ces documents traitent, par ailleurs, des modalités de gestion du *habous* et citent les noms du *waqif* (propriétaire instituant le *waqf*), du bénéficiaire, de l'exploitant et du gestionnaire, ainsi que les dates importantes dans l'histoire du bien *habous*. Toutes ces indications viennent souvent sous forme de dispositions juridiques et de dérogations rédigées dans le style pointilleux et détaillé conventionnel des documents juridiques.

Les registres de *Beylik* et de *Beit-ul-Mal* se présentent différemment. Ceux du *Beylik* donnent des listes détaillées des biens *habous* (nom de l'institution, bénéficiaire, exploitant, gestionnaire, revenu annuel, date, *wakil* (mandataire)). Les registres de *Beit-ul-Mal* ne traitent des affaires de *habous* qu'à travers les opérations concernant l'affectation du bien à sa destination finale, en cas de déshérence, en citant les règlements indiquant les caractéristiques des opérations de restauration, d'entretien et d'échange des biens *waqf* dégradés ou abandonnés.

2- Les différents groupes de documents ont subi des dégradations et des pertes à cause du manque d'entretien et des déplacements successifs qui expliquent les lacunes considérables. En effet, ces documents ont souffert de la négligence avant la création du service des archives du Gouvernement général de l'Algérie, le 6 avril 1908 (5). Et après l'indépendance, le déplacement des documents a contribué à leur dégradation, avant leur rattachement aux services des archives nationales algériennes créées par ordonnance présidentielle du 3 juin 1971 et qui ont été dotées d'un siège permanent où sont conservés les documents depuis mars 1988.



L'ampleur des pertes apparaît quand on compare les documents disponibles aujourd'hui et ceux qui étaient aux mains de l'administration des Domaines à l'époque coloniale. Selon l'inventaire de A. Devoulx, il y avait 520 registres en 1861, alors que Jean Deny les évalue à 508 registres (6). Les répertoires actuels enregistrent 440 registres dont 64 relatifs au *Beit-ul-Mal* ; le reste concerne le *Beylik* (7). Les registres perdus, au nombre de 70 environ, couvraient, probablement, les *Beyliks* de Constantine et d'Oran.

3- En effet, la plupart des documents de *waqf* des archives algériennes disponibles actuellement concernent la région d'Alger (Dar es-Soltan), siège de l'administration beylicale et centre de l'activité socioéconomique et culturelle de l'Algérie ottomane. La majorité des documents concernant les autres provinces qui ont connu une forte expansion du *waqf* a disparu. Il s'agit notamment des documents relatifs aux villes et régions de Tlemcen, Oran, Mostaganem, Mazouna, Mascara, La Kalaâ, Constantine, Annaba, Biskra, Zemoura et Béjaïa. Il ne reste de ces documents que des feuilles détachées ou des écrits partiels (8), qui ne permettent pas d'envisager des recherches approfondies basées sur les documents du *waqf*. Par contre, nous disposons pour les régions centrales de l'Algérie (les villes et les *fohos* d'Alger, de Blida, de Coléa, de Médéa, de Miliana et de Cherchel) de registres riches en informations sur les villes et leurs environs. Pour Alger, en particulier, il existe une masse importante de documents de *waqf* contenant des informations diversifiées. Cette spécificité algéroise s'explique par le poids administratif de la ville comme centre de la Régence depuis 1518, son rôle culturel et socioéconomique, la fertilité de son territoire, son expansion urbaine et la richesse de ses habitants pendant toute l'époque ottomane.

Sur le plan de la répartition chronologique, on note un déséquilibre important. La période antérieure au XVI<sup>e</sup> siècle et au début du XVII<sup>e</sup> siècle offre très peu de documents. Les documents concernant la fin du XVII<sup>e</sup> siècle et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle sont peu nombreux. Enfin, le XVIII<sup>e</sup> siècle est autrement plus riche en documents diversifiés, dont le nombre va croissant jusqu'au premier quart du XIX<sup>e</sup> siècle.

Le plus ancien document de *Beylik* remonte à 1085 de l'hégire (1674-1675). Le plus ancien document de *Beit-ul-Mal* date de 1111 de l'hégire (1699). Le même constat peut être fait pour les actes de *mahkamas*, sauf quelques exceptions relatives aux villes de Constantine et de Tlemcen et précédant l'arrivée des Turcs en Algérie.

La rareté des anciens documents oblige le chercheur à se référer aux livres, rapports et correspondances des voyageurs, consuls et gouvernants. Mais ces sources ne peuvent remplacer les documents de *waqf* car elles restent le résultat d'analyses extérieures à la réalité des faits et dominées par des jugements parfois partiels et hâtifs.

4- Les documents du *waqf* nécessitent l'élaboration de tables analytiques donnant des informations précises sur le contenu, les dates de constitution des *waqfs* et leurs localisations. Des historiens ont déployé des efforts importants dans le sens de l'utilisation de ces fonds. Citons pour l'époque coloniale : J. Deny, M. Colombe, R. Busquet, R. Mantran, A. Nouschi, etc. (9).

A. Temimi (10) et l'archiviste Chihab Ed-Din Yelès du service des archives nationales (11) ont certes dressé des tables des registres de *Beylik* et de *Beit-ul-Mal*, mais malgré leur utilité, leur valeur scientifique et leur précision, ces tables demeurent insuffisantes pour les chercheurs s'intéressant aux questions du *waqf* qui doivent dépenser un temps précieux pour le dépouillement des documents.

En effet, la nature des documents du *waqf* des archives algériennes impose des efforts collectifs et méthodiques pour l'analyse des documents et l'extraction des informations historiques et leur mise sous forme de tableaux et de fiches analytiques permettant au chercheur une exploitation optimale des données de l'histoire sociale, culturelle et économique de l'Algérie précoloniale.

La difficulté du travail est accentuée par les indications qui s'interpénètrent et se superposent parfois, les ruptures dans les textes, la calligraphie difficile à déchiffrer et la numérotation parfois illisible en raison d'une mauvaise écriture ou de l'état dégradé du papier. La numérotation double ou multiple due au passage de ces documents dans plusieurs services d'archives complique le travail du chercheur. Il existe, en effet, une première numérotation introduite, pour le service des Domaines, par Albert Devoux, en 1850. Une autre numérotation a été effectuée par le service des Archives du Gouvernement général, en 1908, sous l'autorité de Gabriel Esquer. Une dernière numérotation a été établie par Chihab Ed-Din Yelès du service des archives nationales, en 1980. Cet état des choses rend difficile l'exploitation des originaux des archives algériennes, et il est souvent plus pratique de recourir aux exemplaires microfilmés des archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence.

Une autre difficulté est due au fait que la majorité des registres du *waqf* portent la même expression à la première page, en l'occurrence : "Registre contenant les *waqfs* haboussés au profit des pauvres des *Haramayn* à l'intérieur et à l'extérieur de la ville protégée d'Alger, avec mention des revenus tirés de leur production sous le contrôle des *Aghas* et *Wakils*" (12). Cette expression ne mentionne donc pas les affaires, les transactions et les procédures citées dans le registre.

\*\*\*

Malgré ces difficultés, les documents du *waqf*, bien exploités, ouvrent aux chercheurs un large champ d'analyse touchant aux aspects économiques, sociaux, culturels, administratifs, juridiques, religieux et éducatifs :

1- Du point de vue de l'histoire économique, il est possible, à partir de ces documents, d'établir les noms et la localisation des propriétés, des boutiques, des *fondouks*, des cafés, des boulangeries (*kouchat*) et des fabriques de chaux, appartenant à des institutions de *waqf*. Grâce à ces documents, nous pouvons

également connaître l'évolution des biens *waqf*, établir une comparaison entre les biens privés et les biens publics et étudier la situation économique correspondante en termes de types de propriété, modes d'exploitation, transactions, locations (*âna* et *inzal*), transmission des richesses d'une catégorie sociale à l'autre, transmission du droit d'exploitation entre les personnes et les familles. Toutes ces indications sont utiles pour l'évaluation du niveau de vie des familles en charge des biens *waqf* et son évolution.

En plus de ces pistes de recherche concernant l'aspect économique, les documents de *waqf* permettent également de :

- connaître les modalités de la gestion des biens *waqf* : répartition des revenus entre bénéficiaires et exploitants, diversité des sources de revenu, rendement annuel. Nous pouvons ainsi observer l'évolution des revenus induite par les modes et moyens d'exploitation mis en œuvre.

- établir une idée sur les échanges financiers et les rapports de forces socioéconomiques à l'époque ottomane, tels qu'ils apparaissent à travers les actes d'achat et de vente du *âna* et d'achat de propriétés à habousser ;

- dresser un tableau détaillé des structures urbaines et de l'économie interne des villes, par un travail de recensement des ruelles, souks, boutiques, boulangeries, mosquées, tékiés, tombeaux, mausolées, fontaines et ponts.

2- Sur le plan social, les documents du *waqf* permettent de :

- connaître le statut ethnique et social des personnes disposant du *waqf* (bénéficiaires et exploitants) et l'évolution des situations sociales à travers la transmission du *waqf ahli* entre héritiers. Nous pouvons aussi apprécier le niveau de cohésion des familles détentrices de biens *waqf* ou bénéficiaires du *âna* et le statut social des catégories vivant des revenus du *waqf* notamment les

fonctionnaires des services socioculturels pris en charge par les fondations du *waqf*.

- explorer les procédures d'octroi, de contrôle et de gestion du *waqf*, notamment l'affectation des revenus pour l'entretien des services publics (fontaines, canaux, puits, routes, chemins, canalisations, réservoirs, forts, casernes, etc.) et des lieux de culte et d'enseignement.

- évaluer l'état sanitaire et démographique, la situation des différents groupements de population à l'intérieur et à l'extérieur des villes, car les documents de *waqf* donnent des informations précieuses sur les décès, les liquidations de legs et la localisation des biens *waqf*.

3- Sur le plan culturel, les documents du *waqf* sont utiles pour :

- dresser des listes des institutions de culte et d'enseignement dans l'Algérie précoloniale, en consultant les signatures et les textes des contrats de *waqf*. Nous pouvons ainsi déterminer les dates de nomination des *cadis*, des imams, des orateurs (*khoutabaa*, sing. *khatib*), des muezzins, des lecteurs du Coran (*kouraa*, sing. *moukrii* et *hazzabin*, sing. *hazzab*), et déterminer les noms des personnes chargées de la gestion des biens *waqf* : les *cheikhs nadhers*, les *woukalaa* (sing. *wakil*) et les *oudoul* (sing. *adel*).

- évaluer les salaires, les primes et les dépenses des institutions de culte et d'enseignement en Algérie ottomane, qui employaient un grand nombre de *faqihs*, de *talibs*, de *cheikhs*, de *nadhers*, de *woukalaa*, de *oudoul* et autres fonctionnaires. Il est aussi intéressant de comparer ses salaires, primes et dépenses aux revenus des fondations du *waqf* et au revenu des personnes chargées du *âna*. Ce travail est possible car la majorité des documents mentionne les salaires des hommes de culte et des enseignants, les revenus du *âna* et les revenus des fondations du *waqf*.

- étudier les règlements et les décisions du Conseil scientifique concernant le *waqf*. Cette jurisprudence reflète fidèlement l'état d'esprit et le niveau intellectuel des fonctionnaires de la justice à l'époque ottomane.

- avoir une idée sur les caravanes du pèlerinage (*rakb el-hadj*), leur équipement, décidé par le Conseil scientifique, et la valeur des offrandes destinées aux deux lieux saints (*haramayn* : La Mecque et Médine). Ces données permettent d'avoir une idée précise des relations entre l'Algérie et les pays d'Orient, en général, et les lieux saints, en particulier.

- établir des inventaires des mosquées, *medersas*, *zaouias*, *ribats*, salles de prière (*moussalla*), mausolées, en mentionnant les biens *waqf* y afférents, leurs fonctions et les dates de leurs disparition.

\*\*\*

Ces thèmes potentiels de recherche montrent que le *waqf* est, à la fois, un acte religieux, un instrument économique et social et un phénomène culturel. Le document de *waqf* est l'un des rares et peut-être le seul outil disponible pour les historiens qui voudraient renouveler et corriger leurs connaissances sur la vie interne de l'Algérie ottomane.

Notre expérience de l'étude des documents de *waqf*, pendant plusieurs années, nous permet de poser quelques problématiques importantes pour le chercheur qui s'intéresse à l'histoire de l'Algérie ottomane :

1- La question des appareils administratif et judiciaire : ces appareils ont subi l'influence de l'institution du *waqf*, en raison des relations étroites qui existaient entre les fondations, les personnes bénéficiaires du *waqf* et le pouvoir administratif et judiciaire encadrant la gestion des biens *waqf*.

En effet, des familles citadines ont fini par acquérir un quasi monopole des fonctions liées à l'institution du *waqf*, notamment du fait de l'importance acquise par ce phénomène avec l'expansion du *waqf ahli* dans les villes algériennes et leurs environs. Ces familles constituaient un groupe social puissant et important.

Cette expansion a aussi focalisé l'intérêt du *majliss elmi* (plus grande instance juridique en Algérie à l'époque) autour des questions du *waqf* et a conduit à l'élargissement des prérogatives des fonctionnaires impliqués dans les affaires du *waqf* comme le *cadi*, le *nadher*, le muphti et le *mouhtassib*. L'élargissement des tâches respectives de ces fonctionnaires s'est traduit aussi par une interpénétration, et parfois une confusion, des compétences, comme nous pouvons le constater à travers les documents du *waqf*.

2- Les significations sociales des procédures du *waqf* : car l'application des règlements du *waqf* reflétait en grande partie une réalité sociale, perceptible à travers le décalage entre le règlement et son application effective. Les règlements n'étaient pas des textes momifiés, mais ont été établis pour gérer une réalité sociale et s'y adapter. A titre d'exemple, l'importance du *waqf ahli* (recommandé par le rite *hanéfite*) par rapport au *waqf khairi* (recommandé par le rite *malékite*) montre la différence entre la théorie et la pratique. La volonté de préserver les biens *waqf* pour eux-mêmes et pour leurs descendants, incitait les propriétaires à suivre, dans le domaine du *waqf*, le rite *hanéfite*, bien que la majorité d'entre eux était de rite *malékite*. Un document de *waqf* montre clairement cette réalité sous la forme d'une réponse à une question sur la légalité de l'institution en *waqf ahli* par El-Arbi el-Inkichiari Ben Gharnout de sa maison et la moitié de son jardin au profit des *Haramayn*, en date de la fin du mois de *safar* 1105 (1596) : "Notre prophète mangeait de sa propre charité c'est-à-dire son *waqf*... selon Abi Youcef, Ahmed, Ibn Lila et Ibn Chebraoueh... C'est aussi l'avis des savants de Balkh, et c'est l'avis général dont le but est d'encourager l'établissement du *waqf*. Fin" (13).

3- Le mode d'exploitation de la terre et la situation économique de l'Algérie, à la veille de la colonisation française : sont implicitement contenus dans les

documents de *waqf*. Le *waqf* était, en effet, le mode d'exploitation dominant pour un secteur important de la propriété foncière et immobilière dans les villes. A cet égard, il est important de poser la question du rôle joué par le *waqf* dans l'ankylose de l'économie urbaine et la régression du niveau de vie dans les campagnes, à la fin de l'époque ottomane. Le mode d'exploitation du *waqf* qui englobait la majeure partie des biens fonciers dans les villes et leurs environs explique, en partie, la situation économique déclinante marquée par une baisse significative de la production et une forte récession. A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, environ 75% des biens étaient sous le régime du *waqf*, selon certaines sources du début du XIX<sup>e</sup> siècle (14), ce qui empêchait la mobilité des richesses et leur accroissement, préservait la structure sociale existante et renforçait l'inertie socioéconomique.

Le *waqf* a certes préservé les intérêts des familles propriétaires et titulaires du *âna* et maintenu le niveau de vie de groupes de fonctionnaires, mais il a été un facteur de concentration de la richesse aux mains d'individus et de groupes sociaux au détriment de la croissance économique et de l'évolution sociale. Dans le même temps, l'appareil du *Beylik* enchaîné par ses rapports déséquilibrés avec les puissances européennes devenait prisonnier d'un système commercial capitaliste caractérisé par l'exportation de grandes quantités de matières premières agricoles algériennes en échange des produits manufacturés destinés à satisfaire les besoins de la société citadine recroquevillée.

4- L'état mental de la société algérienne tel qu'il apparaît, à travers une lecture attentive de l'expansion du *waqf* (*ahli* ou *khairi*) : était marqué, en apparence, par la piété et le renoncement aux biens matériels, mais l'expansion du *waqf* dénotait également des rapports tendus entre gouvernants et gouvernés. Le *waqf* constituait, en fait, pour les propriétaires, une protection contre les abus de pouvoir, notamment la confiscation des biens. La fièvre du *waqf* était le résultat d'un environnement sociopolitique marqué par des rapports de force difficiles. En plus de ces facteurs qui ne sont pas mentionnés explicitement dans les documents du *waqf*, celui-ci était aussi une pratique sociale dominante dans la société



algérienne de l'époque et constituait une réponse aux besoins quotidiens et un reflet de l'état culturel de la population. A titre d'exemple, le *waqf* traduisait parfaitement le rôle et la place de la femme dans les sociétés citadine et rurale.

\*\*\*

A partir de ces problématiques, nous pouvons esquisser quelques remarques et conclusions auxquelles nous sommes parvenus au cours de nos recherches sur les documents du *waqf* (15) et de nos études sur l'histoire économique et sociale de l'Algérie (16). Ces conclusions restent toutefois provisoires et des recherches plus approfondies devraient permettre de les affiner :

1- Les institutions religieuses du *waqf* étaient des acteurs économiques, sociaux et culturels influents, grâce aux revenus importants, aux dépenses, aux fonctions et aux services rendus. Au cours d'une étude sur les biens *waqf* dans la ville d'Alger et ses environs, basée sur les documents du *waqf* et les enquêtes de l'administration française, en 1830 et 1837, sur les fondations pieuses propriétaires de biens *waqf*, nous avons pu déterminer le nombre de biens des principales institutions et évaluer leurs revenus (17) :

| Institution              | Nombre de biens                             | Revenu annuel        |
|--------------------------|---|----------------------|
| <i>Haramayn</i>          | Plus de 2000 dont 1558 <i>waqfs khairi</i>  | 43222.70 Fr. en 1837 |
| Grande Mosquée           | 492   | 12000 Fr. en 1830    |
| <i>Soboul el-Khairat</i> | 331 <i>waqfs</i> enregistrés officiellement | 16000 Fr. en 1836    |
| Andalous                 | 101 <i>waqfs</i> enregistrés officiellement | 4000 Fr. en 1830     |
| Sidi Abderrahmane        | 82 <i>waqfs</i> enregistrés officiellement  | 6000 Fr. en 1830     |

2- L'influence du *waqf* et de ses procédures sur les modes de propriété et d'exploitation était importante. Dans les *fahos* d'Alger, l'essor du *waqf* a entraîné la régression de la propriété privée et de Beylik et la disparition de la propriété collective. L'organisation tribale et l'esprit de collectivité étaient remis en cause au sein des groupes de population venus du Djurdjura (Kabylie), des régions du Titteri et des oasis sahariennes, pour travailler la terre des grandes familles

citadines bénéficiaires du *waqf ahli*. Ces dernières n'avaient, en effet, ni la volonté ni les moyens d'exploiter directement leurs biens. Par ailleurs, une grande partie des terres agricoles (placées sous le régime du *waqf*) n'était pas incluse dans le marché foncier et échappait aux procédures d'héritage et de division des legs, ce qui empêchait le transfert de la propriété, sa division et, en définitive, son appropriation par de nouveaux exploitants dynamiques capables d'améliorer le mode de production et ses méthodes.

D'après les listes de biens *waqf* dans les *fahos* d'Alger, la production agricole a connu une stagnation certaine, et elle était inexistante dans certains secteurs à cause de la ruine des biens. A titre d'exemple, un nombre de biens *waqf* des lieux saints (*haramayn*) et de la Grande mosquée, dont nous avons pu suivre l'évolution de la production sur plusieurs années, d'après les registres du *waqf*, avaient une production constante (18). Selon les registres de *waqf*, 39 biens des *haramayn* (7 dans le *fahs* Bab el-Oued, 10 dans le *fahs* Bab el-Djadid, 14 dans le *fahs* Bab Azzoun et 9 dont la situation n'est pas mentionnée) avaient un revenu stabilisé à 1315.17 rials boujous pour de longues années. Par ailleurs, 41 biens *waqf* sous la tutelle du *nadher* de la Grande Mosquée (7 dans le *fahs* Bab el-Oued, 11 dans le *fahs* Bab el-Djadid, 13 dans le *fahs* Bab Azzoun et 10 dont la situation n'est pas mentionnée) avaient un revenu qui ne dépassait pas 1161 rials boujous par an.

3- L'appareil administratif du *waqf* avait un caractère militaire dominant qui apparaît à travers les titres et les privilèges militaires des personnes administrant ou exploitant le *waqf*. Un recensement des *cheïkhs nadhers* et des *woukalaa* du *Beit-ul-Mal* d'Alger et de quelques villes, d'après des documents du *waqf* (19), montre que 39 *woukalaa* des lieux saints de l'Islam se répartissaient comme suit : 12 *aghas*, 5 *khodjas*, 7 portant des noms turcs, 7 des noms andalous et 4 le titre de *hadj* (personne ayant accompli le pèlerinage). Sur 21 noms de *nadhers* tirés des documents du *waqf*, 8 étaient turcs, 4 *bouloukbachis*, 3 *aghas*, 2 *khodjas* et 2 *chaouchs*. Cet état des choses traduit bien le lien entre l'institution beylicale à caractère militaire et l'institution du *waqf*.

4- Le rôle la communauté andalouse, sa place dans la hiérarchie sociale, son activité et son dynamisme économique peuvent être évalués et étudiés à travers les documents du *waqf*. Parmi ces documents, ceux relatifs aux biens *waqf* des Andalous à Alger et ses environs mentionnent, en 1224-1225 de l'hégire/1809-1810 (20) : 35 boutiques (*doukkan*), 18 maisons ou pièces d'habitation, 7 étages d'habitation (*aloui*) et 7 jardins. Ces documents nous permettent aussi de dresser des listes de nombreux membres de la communauté andalouse, notamment les fonctionnaires du culte comme les *nadhers* et les *faqih*s. Les documents de *waqf* des Andalous renseignent aussi sur les noms des artisans, les métiers, les marchés, les revenus de cette frange active de la population, à travers les contrats de *âna*, d'achat de terres, de maisons et de locaux destinés au *waqf* des Andalous.

5- La place de la femme dans la société algérienne pendant l'époque ottomane apparaît dans les documents du *waqf*. Un grand nombre de femmes riches mettaient leurs biens sous le régime du *waqf*. Dans une étude sur la répartition des biens *waqf* dans les fohos d'Alger, dans les localités de Khniss, de Aïoun es-Sekhakhna, de Talaoumly et de Abounnour, nous avons établi que parmi 722 *waqfs ahli* de la Grande mosquée, 153 ont été institués par des femmes algériennes, soit une proportion importante de 21% (21), ce qui traduit de manière claire la place de la femme algérienne et le respect de ses droits matériels et de son autonomie financière reconnus par la loi islamique.

\*\*\*

Malgré les difficultés liées à leur exploitation, les documents du *waqf* restent la source primordiale pour la connaissance objective de l'histoire de l'Algérie ottomane. A ce sujet, quelques remarques s'imposent, en guise de conclusion de cette étude :

1- Le *waqf*, en tant que réalité religieuse et juridique, apparaît comme un facteur déterminant sur les plans administratif, culturel, spirituel, social et économique.

Dès les premières années de l'occupation, les fonctionnaires français ont noté cette importance du *waqf*, c'est notamment le cas de Bernardet, Blondin, Genty de Bussy, Devoulx, Féraud et Robe (22). A la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et au début du XX<sup>e</sup> siècle, les auteurs français qui ont consacré des études à la société algérienne se sont aussi intéressés à la question du *waqf* et ses règlements, dans l'intérêt de la colonisation, comme le montrent les écrits de : Aumerat, Zeys, Mercier, Santayra, Clavel, Eyssautier, Terras, Pouyanne, Morand, Laynaud, Milliot, Godin, Busson de Janssens, Clavelli, Thomas, Luccioni, Scemla et Jobert (23).

2- Les documents du *waqf* représentent, pour l'Algérie, un patrimoine national inestimable et incontournable pour la connaissance de la vie sociale, économique, administrative, intellectuelle et culturelle à l'époque ottomane. Aucun historien ou chercheur ne peut ignorer, aujourd'hui, l'importance de la question du *waqf* et les enseignements à en tirer pour l'étude de l'évolution des villes et de leurs environs particulièrement à l'époque ottomane. Des historiens et des chercheurs se sont engagés sérieusement dans la voie de la connaissance et de l'exploitation scientifique des documents du *waqf* des archives algériennes et françaises. C'est le cas notamment de Abdeljalil Temimi qui a montré l'importance des documents de *mahkamas* qui sont restés longtemps méconnus. Pour notre part, nous avons exploité modestement un corpus de documents de *waqf* dans la thèse de doctorat d'état préparée sous la direction du professeur Robert Mantran (24) et dans quelques études sur les aspects socioéconomiques de l'histoire de l'Algérie ottomane (25).

3- Dans l'attente de meilleures conditions pour l'exploitation des documents d'archives, en général, et du *waqf*, en particulier, les sources classiques, en arabe et dans les autres langues, de l'histoire sociale, économique et culturelle de l'Algérie, restent incomplètes. Sans le recours aux documents du *waqf*, aucune mise à jour de nos connaissances ne peut être envisagée et notre approche restera superficielle. Il est regrettable, en effet, que les études produites, sans référence aux documents du *waqf*, véhiculent des préjugés sur la nature du pouvoir, le

système administratif, la relation entre les gouvernants et les groupes de population, la situation économique et le niveau de vie.

4- Le renouvellement de nos connaissances et l'éclairage des pans restés obscurs de l'histoire de l'Algérie ottomane passent par le recours à des matériaux historiques authentiques et n'autorisant pas les interprétations erronées. Ces matériaux sont les documents d'archives dont une partie importante est constituée par les documents du *waqf* dont les registres offrent une matière première précieuse pour tout historien étudiant l'histoire interne des sociétés musulmanes.

5- L'élaboration de programmes de recherches en histoire économique, sociale et culturelle basés sur l'étude des documents du *waqf*, dans le cadre des études de troisième cycle, est nécessaire pour une exploitation précise, exhaustive et objective des documents du *waqf*. Notons, à ce sujet, que la recherche historique en Algérie, notamment celle consacrée à l'époque ottomane, enregistre un retard important en comparaison des travaux scientifiques de qualité produits dans plusieurs pays arabes dont nous citons, à titre d'exemple, les travaux de Abderrahim Abderrahmane Abderrahim, Mohamed Mohamed Amin, Abdellatif Ibrahim et Mohamed Afifi en Égypte, ceux de Salah-eddine el-Oubeïdi et Mohamed el-Kabissi en Irak, ceux de Kamel el-Assli et Salah-eddine en-Nahi en Jordanie, ceux de Abdelkarim Rafeq et Youcef Kouria en Syrie, ceux de Abdeljalil Temimi et Mohamed el-Hadi Cherif en Tunisie, ceux de Mohamed el-Manouni et Mohamed Zneïber au Maroc, etc. (26). Citons aussi les études de chercheurs européens et américains, comme celle de M. Kenneth Cuno basée sur les documents du *waqf* et consacrée aux origines de la propriété privée et le rôle la paysannerie riche dans la région de Mansourah en Égypte (1740-1820) (27)

6- Eu égard à l'importance que revêtent, aujourd'hui, les documents du *waqf* dans la recherche historique, il est urgent de constituer des équipes de recherche et de travail qui œuvreront à la révision, à la correction et à l'enrichissement des répertoires spécialisés selon les normes scientifiques et méthodologiques de l'archivage. Un premier pas dans ce sens est la préparation de mémoires et de

thèses sur des thèmes de l'histoire sociale et économique dans lesquels seront mis à profit les documents du *waqf*, car sans cela, les thèses universitaires ne dépasseront pas le stade de la compilation et de la réinterprétation de sources traditionnelles apportant peu à l'avancement de la connaissance historique (28).

## NOTES :

(1) La Direction des Archives nationales algériennes fut créée par ordonnance n° 71-36 du 3 juin 1971 (Journal officiel n° 49). Elle fut transformée en Centre des Archives nationales algériennes (1981) organisé et doté d'un Conseil scientifique en vertu de la loi 88-09 de 1988. Il fut transféré vers les bâtiments actuels achevés en 1989.

(2) Les documents des Archives algériennes de l'époque ottomane se divisent en six groupes :

1. Les registres du *Beit-ul-Mal*. 2. Les registres de *Beylik*. 3. Les documents de *Cadis* et de *Mahkamas*. 4. Les registres des Janissaires conservés à la Bibliothèque nationale (au nombre de 36 registres). 5. Les registres rattachés aux registres de *Beylik* et restitués à l'Algérie en 1981. 6. Les correspondances ottomanes entre Alger et la Sublime Porte, en tout 3000 documents filmés par Taoufik el-Madani aux Archives d'Istanbul et concernant les relations extérieures de l'Algérie et particulièrement les correspondances officielles entre les Deys d'Alger et les Sultans ottomans et hauts fonctionnaires de l'empire ottoman.

(3) Ces registres constituent une catégorie à part pouvant être rattachée aux registres de *Beylik* par rapport à la nature des l'information et des données, en dépit de l'interruption remarquée dans la classification des registres et les différences dans la numérotation.

(4) Après la restitution des originaux à l'Algérie, les archives françaises ont conservé des microfilms de ces documents avec les microfilms des documents du *Beit-ul-Mal* et de *Beylik*. Il s'agit de :

"Archives arabes : Z, 1 à 154 et Registres turcs ZZ 1 à 186" - Archives Nationales d'Outre-Mer à Aix-en-Provence, Microfilms 15 MI 1 à 70.

(5) Esquer (G.) - Les archives algériennes et les ressources de l'histoire de la conquête - In Annales Universitaires de l'Algérie - 1ère année - n° 3 - 1913 - p.325.

(6) Deny (J.) - A propos du fonds arabe-turc des Archives du Gouvernement Général de l'Algérie - In Revue africaine - n° 308-309 - 1921 - pp.377-378.

(7) Yelles (Ch.) - Inventaire analytique du fonds ottoman (1648-1862) - In Revue des Archives Algériennes - n° 8-9 - 1980.

(8) Parmi les rares de documents des *waqfs* de ces villes, citons : Registres de *Beylik*, Boîte 7, Registre 167(82), n° 4, p. 222 (Copies de documents originaux établies à Alger le 19 septembre 1835).

(9) Deny (J.) - Les registres de soldes des Janissaires conservés à la Bibliothèque Nationale d'Alger - In Revue africaine - T. 61/1921 - pp.21.

- Deny (J.) - Chansons des Janissaires turcs d'Alger - In Mélanges de René Basset - T.3/1925 - pp.33-175.

- Colombe (M.) - Contribution à l'étude du recrutement de l'*Odjaq* d'Alger dans les dernières années de l'histoire de la Régence - In Revue africaine - T. 87/1943 - pp.167-181.

- Mantran (R.) - Rapport sur les registres arabes et turcs d'Alger - In Archives Nationales d'Outre-Mer (travail dactylographié).

- Nouschi (A.) - Archives du Gouvernement Général de l'Algérie, série H.-H. - In Cahiers de Tunisie - n° 36/1961.

(10) Temimi (A.) - Sommaire des registres arabes et turcs d'Alger - Tunis - 1983.

(11) Yelles (Ch.) - op. cit.

(12) Idem.

(13) Archives nationales algériennes, Documents de *Mahkamas*, Boîte 106, n° 208-53.

(14) Busson de Jansens (J.) - Contribution à l'étude des *habous* publics algériens - Thèse de Doctorat en droit - Alger - 1950 (Travail dactylographié).

-Vallière (C.) - Mémoire "L'Algérie en 1781", publié par L. Chaillou, Toulon, s.d., 31 p.

- Tableau des établissements français en Algérie (1830-1837).

(15) Voir :

"Aperçu sur les documents ottomans concernant l'Algérie et leur place dans l'histoire moderne de l'Algérie", Colloque sur les documents de l'histoire moderne des Arabes (Séminaire des études post-graduées), Université de Aïn-Chams, Le Caire, 7-12 mai 1977. Publié dans Revue des études historiques, Alger, n°5/1977, pp. 136-157, et dans Études et recherches sur l'histoire de l'Algérie (1ère partie : époque ottomane) - Alger, Édition E.N.A.L., 1984 - pp. 6-27, et dans Feuilletés algériens : Études et recherches en histoire algérienne - Beyrouth, Édition Dar Al-Gharb Al-Islami, 2000, pp. 41-85. Sous le titre : *Wathaiq el-Archiv el-Djazairi el-moutâliqa bi el-fatra el-Othmania* (Les documents des archives algériennes de l'époque ottomane).

سعيدوني، ناصر الدين - وثائق الأرشيف الجزائري المتعلقة بالفترة العثمانية، ضمن كتاب ورفقات جزائرية،

بيروت، دار الغرب الإسلامي، 2000، ص ص. 41-58.

(16) Voir nos études :

- Saïdouni (N.), *El-Waqf oua Makanatouh fi el-Hayat el-Iqtissadia, el-Ijtimaiya oua eth-Thaqafia...* (Le *waqf* et son rôle dans la vie économique, sociale et culturelle de l'Algérie à la fin de l'époque ottomane et au début de la colonisation française, in Actes du Congrès international de l'histoire de la civilisation arabo-musulmane, Université de Damas, 20-26



avril 1981. Publié dans la revue des études historiques, Damas, n°5/1981, pp. 65-76, et dans la revue El-Açala, Alger, n°89-90/1981, pp. 85-107, et dans *Études et recherches sur l'histoire de l'Algérie (1ère partie : époque ottomane)* - pp. 149-169.

سعيدوني، ناصر الدين - الوقف و مكانته في الحياة الاقتصادية و الاجتماعية و الثقافية للجزائر أواخر العهد العثماني و أوائل عهد الاحتلال الفرنسي. نشر في كتاب "دراسات و أبحاث في تاريخ الجزائر (العهد العثماني)" - الجزائر - 1984 - ج. 1 - ص ص. 149-169.

- Saïdouni (N.), *El-Awqaf el-Aqqariya bi Fahs Madinat el-Djazair* (Les biens *waqfs* dans les Soho d'Alger), Étude présentée au Séminaire sur les Fondations religieuses au Maghreb, Université libre de Berlin, avril 1980. Publié dans "Études sur la propriété foncière", Alger, 1986, pp. 71-108.

ناصر الدين سعيدوني ، الأوقاف بفحص مدينة الجزائر ، بحث مقدم إلى ندوة المؤسسات الدينية بالمغرب العربي، بجامعة برلين الحرة ، نيسان ، 1980 ، نشرت في كتاب "دراسات في الملكية العقارية" - الجزائر - 1986 - ص ص. 71-108.

- Saïdouni (N.), *Awqaf el-Andouliissin bi el-Djazair...* (Les *waqfs* des Andalous en Algérie d'après les archives algériennes), in Actes du 2ème Colloque du Comité international des études morisques, Tunis, 19-24 décembre 1983. Publié dans *Etudes et recherches sur l'histoire de l'Algérie (2ème partie)* - Alger, 1988, pp. 43-63.

سعيدوني، ناصر الدين - أوقاف الأندلسيين بالجزائر من خلال وثائق الأرشيف الجزائري. نشرت في كتاب "دراسات و أبحاث في تاريخ الجزائر" - الجزائر - 1988 - ج. 2 - ص ص. 43-63.

(17) Archives Nationales d'Outre-mer à Aix-en-Provence - F 80-1632 - Rapport de Bernardet, contrôleur des finances, en date du premier septembre 1837.

- Devoulx (A.) - Notice historique sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger - Alger - Jourdan - pp.14-15 et 69.

- Tableau des établissements français dans l'Algérie - Paris - Imprimerie Royale - 1830-1837 - pp.222-223.

- Temimi (A.) - Pour une histoire de la Grande mosquée d'Alger - In Revue d'histoire maghrébine - n° 19-20/1980 - pp.175-216.

(18) Saïdouni (N.) - La vie rurale dans l'Algérois de 1791 à 1830 - Thèse de Doctorat d'État - Aix-en-Provence - 1988 - pp. 297-301 (dactylographiée). Publiée sous le titre

"L'Algérois rural à la fin de l'époque ottoman (1791-1830)", Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 2001, 575 p.

(19) Saïdouni (N.), *Mouadhafou Mouassassat el-Awaqf bi el-Djazair...* (Les fonctionnaires du *waqf* en Algérie à la fin de l'époque ottomane d'après les documents des archives algériennes), 3ème Congrès international des études ottomanes sur la vie intellectuelle dans les provinces arabes ottomanes, Hammamet-Zaghouan, Tunisie, 15-20 mars 1988. Publié dans la revue d'histoire maghrébine, Tunis, n°57-58/1990, pp. 175-192.

سعیدونی، ناصر الدین - موظفو مؤسسة الأوقاف بالجزائر أواخر العهد العثماني، المجلة التاريخية المغربية، زغوان، تونس، عدد 57-58 / 1990، ص ص. 175-192.

(20) Archives nationales algériennes, Registres de *Beylik*, Boîte 34, Registre 444(346).

(21) Saïdouni (N.) - La vie rurale ..., op. cit., T. II, p. 500.

(22) Archives Nationales d'Outre-mer à Aix-en-Provence - F 80-61632 - Rapport de Bernardet, contrôleur des finances, en date du premier septembre 1837.

- Archives Nationales d'Outre-mer à Aix-en-Provence - F 80-61632 - Lettre à Monsieur Blondel, directeur des finances, le 7 mai 1837.

- Genty de Bussy - De l'établissement français dans la régence d'Alger - 2é édition - Paris - 1839.

- Devoulx (A.) - Notice historique sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger - In Revue africaine - T. 4-6 - 1860-1862.

- Féraud (Ch.-L.) - Les anciens établissements religieux musulmans de Constantine - In Revue africaine - Année 1868.

- Robe - Origine et formation de la propriété immobilière en Algérie - Paris - 1885.

- Robe - De l'impôt en Algérie - Alger - 1871.

(23) Aumerat - La propriété urbaine et le bureau de bienfaisance musulman d'Alger - Alger - Jourdan - 1900.

- Zeys - Traité élémentaire de droit musulman. École malikite - Alger - H. Jourdan - 1886 - T.I-II - p.181.

- Mercier (E.) - Le code de *habous* - Constantine - Braham - 1899.

- Mercier (E.) - *Habous* ou *Ouakaf*, ses règles et sa jurisprudence - Alger - 1895.

- Mercier (E.) - La propriété au Maghreb, selon la doctrine de Malik - In Journal asiatique - juillet-août 1894 (23p.).

- Eyssautier (L.A.) - Le *habous* - in Revue algérienne et tunisienne de législation et jurisprudence - T. 24/1898 - pp. 20-24.

- Terras J.- Essais sur les biens *habous* en Algérie et en Tunisie - Lyon - Imp. du Salut public - 1899.
- Pouyanne - La propriété foncière en Algérie - Alger - A. Jourdan - 1900.
- Laynaud - Notice sur la propriété foncière en Algérie - Alger - 1900.
- Morand (M.) - Étude du droit musulman algérien - Alger - 1910.
- Milliot (L.) - Les terres collectives - Paris - 1929.
- Milliot (L.) - Démembrement du *habous* - Alger - Leroux - 1918.
- Godin (F.) - Le régime foncier de l'Algérie - In l'Oeuvre législative de la France en Algérie - Collection du - Centenaire de l'Algérie (1830-1930).
- Clavelli (M.A.E.) - État de la propriété rurale en Algérie - Alger - V. Heintz - 1935.
- Thomas (M.D.) - De l'emploi des Arabes et de leur réforme considérés comme moyens de domination en Algérie - Alger - Bastide - 1847.
- Busson de Jansens (J.) - op. cit.
- Luccioni (J.) - Les *habous* ou *waqf* - Thèse - Alger - Imp. Réunies - 1942.
- Scemla - Le contrat d'Enzel en droit tunisien - Paris - F. Loviton - 1935.
- Jobert - Les sources domaniales de la colonisation en Algérie - Paris - 1904 (ch. III : Les biens *habous*).

(24) Saïdouni (N.) - La vie rurale... - op. cit.

(25) Voir notes (15) et (18).

(26) Pour plus de détails, voir :

Attia Mohieddine, *Le Waqf*, une bibliographie choisie, in *Revue El-Ijtihad*, Beyrouth, n° 33, année 8, 1996, pp. 187-197.

عطية، محي الدين - الوقف : قائمة ببليوغرافية منتقاة - مجلة الاجتهاد - بيروت - عدد 33 - السنة الثامنة

- 1996 - ص ص. 187-197.

(27) Cuno, Kenneth M. - *The Origins of Private Ownership of Land in Egypt: A Reappraisal; Egypt's Wealthy Peasantry (1740-1820): A Study of Region of Al-Mansûra* - in *J. of Middle East Studies* - 12 (1980) - pp. 245-275.

(28) Il est regrettable que la majorité des thèses d'histoire ottomane en Algérie n'a recours qu'aux documents publiés ou connus, évitant d'utiliser les documents du *waqf* à cause de la difficulté de leur exploitation et du temps et des efforts qu'ils réclament. Ceci dit, de récentes recherches de qualité ont exploité des documents de *waqf*, dont :

- Guechi (F.-Z.), *Qassantina el-Moujtamaâ oua el-Madina* (Constantine : la société et la ville de la fin du XVIII è siècle au milieu du XIX è siècle), Thèse de Doctorat État, Tunis, 1999.

قشي، فاطمة الزهراء، قسنطينة المجتمع و المدينة من أواخر القرن الثامن عشر إلى منتصف القرن التاسع عشر،  
أطروحة دكتوراه دولة، تونس، 1999.

- Ghattas (A.), *Isham el-Maraa fi Awqaf Moujtamaâ Madinat el-Djazair...* (Contribution de la femme aux *waqfs* de ville d'Alger pendant l'époque ottomane), in *Revue d'Histoire maghrébine*, Zaghouan, année 24, n° 85-86, 1997, pp. 99-127.

غطاس، عائشة، إسهام المرأة في الأوقاف في مجتمع مدينة الجزائر خلال العهد العثماني، المجلة التاريخية المغربية،  
زغوان، السنة 24، العددان 85-86-1997/86، ص ص. 99-127.

# LES FONCTIONNAIRES DES FONDATIONS DU WAQF DANS L'ALGÉROIS À LA FIN DE L'ÉPOQUE OTTOMANE\*

L'étude du corps des fonctionnaires de l'institution du *waqf* dans l'Algérois tire son importance pour la recherche historique du rôle primordial que jouait l'institution du *waqf* à l'époque ottomane et de l'impact qu'elle exerçait sur les divers aspects de la vie culturelle, sociale et économique.

Tout en étant un facteur efficace pour le maintien de la cohésion familiale et sociale et la protection des droits des héritiers, des mineurs et des handicapés, l'institution du *waqf* limitait les actes d'injustice et les dépassements des gouvernants consécutifs aux décisions de destitution, de confiscation de biens et de taxation auxquels étaient exposés les biens non soumis au régime du *waqf*.

Pour plus de précision nous avons limité la présente étude à la fin de l'époque ottomane en Algérie, du milieu du XII<sup>e</sup> siècle de l'hégire (XVIII<sup>e</sup> siècle) à la prise d'Alger par les Français (1830). Cette période a connu une expansion, sans précédent, du *waqf* du fait de plusieurs facteurs, dont le sentiment religieux, la pratique sociale et la conjoncture économique.

Cette étude se limite aussi à la situation des fonctionnaires du *waqf* dans la ville d'Alger et ses environs. En effet, la province de Dar es-Soltan (province d'Alger) se caractérisait par le nombre élevé de biens *waqf*, au sujet desquels nous

---

\* Cette étude a été présentée au 3<sup>ème</sup> Congrès international des études ottomanes sur la vie intellectuelle dans les provinces arabes ottomanes, Hammamet-Zaghouan, Tunisie, 15-20 mars 1988. Publié dans la revue d'histoire maghrébine, Tunis, n°57-58/1990, pp. 175-192.

موظفو مؤسسة الأوقاف بالجزائر أواخر العهد العثماني، المجلة التاريخية المغربية، تونس، عدد 57-58، ص. 175-192، 1990.

disposons de documents d'archives importants. L'administration du *waqf* y était particulièrement évoluée et organisée comparativement aux autres provinces.

Étant donné son rôle dans les aspects de la vie économique et socio-culturelle, le *waqf* nécessitait un type d'organisation efficace reposant sur les fondations religieuses, un appareil de contrôle et d'un appareil chargé de l'exécution de toutes les opérations relatives au *waqf*. Nous montrerons dans ce qui suit le rôle des deux appareils intervenant dans la gestion du *waqf*. La présentation des fondations religieuses ayant été faite dans une autre étude (Le *waqf* et son rôle dans la vie économique, sociale et culturelle), nous n'y reviendrons pas ici.

### **L'appareil de contrôle du *waqf***

Les conditions d'inaliénabilité et de durabilité des biens *waqfs* et l'utilisation de leurs revenus imposaient l'instauration d'un conseil scientifique (*majliss elmi*) chargé du contrôle et de la préservation des biens *waqfs*. Cet organe était le seul habilité à prendre des décisions relatives au *waqf*, telle que la location, l'échange, l'entretien, les dépenses, etc.

Le conseil scientifique se composait du muphti *hanéfite*, d'hommes de loi, de notables et du responsable du *waqf*. Y étaient également représentés le *cadi hanéfite*, le *cadi* et le muphti *malékites*, le *cheïkh el-balad*, le représentant du *Beït-ul-Mal*, le *bach adel*, un *adel* (plur. *odoul*) et enfin un officier *bach yayabachi* représentant l'autorité supérieure du *Diwan*, afin que soit donnée force de loi aux décisions du conseil et pour faire en sorte que les membres de la communauté turque acceptent sans réticences les décisions prises. Les réunions du conseil scientifique se tenaient, en général, le jeudi de chaque semaine. Le lieu de réunion habituel était une des boutiques de la Grande Mosquée d'Alger. Les prérogatives du conseil ne se limitaient pas aux questions du *waqf*, elles s'étendaient souvent au droit religieux en général.

Le conseil scientifique était donc un appareil législatif et un outil de contrôle de la situation des biens *waqfs* et de leur gestion. Les affaires à traiter lui étaient soumises par *wakil el-waqf*, dans un rapport qui soulevait les problèmes auxquels faisaient face le bien, notamment le risque de dégradation et de disparition du bien *waqf*, la baisse de ses revenus, l'incapacité de son exploitant à accomplir sa mission, etc. Le *wakil el-waqf* soumettait aussi au conseil, les changements qu'il jugeait appropriés pour certains aspects de la gestion du bien, comme, par exemple, le changement de la valeur de la rente "*âna*" dans le cadre d'une offre publique.

Toutes les affaires concernant le bien *waqf* étaient, par ailleurs, mentionnées dans un contrat ratifié par le conseil scientifique et le bénéficiaire du *waqf*, comme l'illustre cet extrait d'un document de l'époque : “ Le *habous* du jardin situé au *fahs* de Bouzaréa, aux environs de Bab el-Oued, est limité aux pauvres des deux lieux saints de l'Islam. Ce jardin a subi des dégradations, le bâtiment s'est effondré et les revenus sont bloqués et ne profitent à personne. Le *wakil el-waqf* n'ayant pu reconstruire le bâtiment et remettre l'exploitation en l'état, faute de moyens, et n'ayant pu trouver un exploitant valable, s'est vu dans l'obligation de soumettre l'affaire aux membres du conseil scientifique, réuni à la Grande Mosquée, que Dieu y consacre ses oraisons... La rente a été accordée à Mohamed *cheikh el-balad* Ben Mohamed Ben el-Madani, contre la somme de 45 rials. La décision a été approuvée par le *cadi*... Elle est une obligation, en vertu de l'avis du vénéré conseil. Fin de moharrem de l'an 1219 de l'hégire ”.

### **L'appareil exécutif de gestion du *waqf***

Cet appareil était chargé de la gestion et de la préservation des intérêts des biens *waqf*, sous l'égide du conseil scientifique. Ses pouvoirs et son influence étaient fondés sur l'autorité du beylik (*Odjaq*). La majorité des responsables de cet appareil étaient nommés après l'approbation des membres du *Diwan*, sur proposition des hauts fonctionnaires du *Beylik*. Le principal membre de l'appareil administratif du *waqf*, le “*cheikh en-nadher*” était nommé par le *Dey*

personnellement, pour Alger et Dar es-Soltan, et par les *Beys* pour les autres provinces du pays (Constantine, Titteri et Oran).

Les rôles assignés aux fonctionnaires de l'institution du *waqf* apparaissent à travers les pouvoirs accordés au *wakil en-nadher*, connu aussi sous le nom de *moutaouali* ou *cheikh en-nadher*. Ce fonctionnaire principal dirigeait les biens *waqf* de l'institution dont il avait la charge, appliquait à la lettre les décisions du conseil scientifique et revenait au muphti ou au *cadi* pour les questions particulières. Il était aidé, dans sa tâche, par des groupes de fonctionnaires appelés *aâouan*, "*wakils* et *chaouchs*. Le *wakil* percevait les revenus, gérait les dépenses et contrôlait les comptes. Ces assistants prélevaient les récoltes, payaient les salaires, entretenaient le bien *waqf*, assuraient les achats d'huile, de bougies, de tapis, d'exemplaires du Coran et du *Hadith*.

Le *wakil* présentait un rapport détaillé de ses activités, de ses démarches et de ses actions de bienfaisance, au conseil scientifique. Par précaution, il tenait plusieurs dossiers relatifs aux multiples tâches auxquelles il était confronté, notamment les affaires d'ordre financier. Des exemplaires de ces dossiers étaient déposés chez le muphti et le *cadi*, afin d'éviter les controverses, les fraudes et les pertes.

Le titre de *wakil en-nadher* prêtait souvent à confusion, car il était aussi utilisé pour désigner d'autres fonctionnaires tels que les "*nadhers*" ou "*wakils*", dont le rang était en deçà de celui du *wakil* principal ou *cheikh en-nadher*. La Grande Mosquée disposait de trois *nadhers* ou *wakils* portant tous dans les documents du *waqf* le titre de *cheikh en-nadher*, malgré leurs tâches différentes. L'un s'occupait des revenus et des dépenses et pouvait revenir directement au muphti *malékite* et était de fait le véritable *wakil* principal ou *cheikh en-nadher* ; les deux autres s'occupaient respectivement des biens *waqf* des *muezzins* et des biens *waqf* des *hazzabin* (lecteurs du Coran) ; ces deux types de *waqf* étant indépendants des autres *waqfs* de la Grande Mosquée.



La même confusion peut être observée en ce qui concerne les *wakils* de la fondation des deux lieux saints et des mosquées *hanéfites* gérées par la fondation des chemins de la bienfaisance (*soboul el-khairat*). Ces deux fondations avaient un *wakil* principal désigné par le *Dey*, et qui était assisté par d'autres *wakils* portant le même titre dans les documents. Cet état des choses ne permet pas de distinguer le *wakil* principal et les *wakils* secondaires, ce qui a fait dire à Abdeljalil Temimi que deux *wakils* seulement se chargeaient des revenus du *waqf*.

Aux fonctionnaires des fondations religieuses de la ville d'Alger, se rattachaient les *wakils* et *nadhers* des *waqfs* des villes secondaires de Dar es-Soltan et des territoires voisins, telles que Blida, Coléa, Médéa, Miliana, Cherchel, Ténès et Dellys. Les *nadhers* de ces villes présentaient leurs comptes aux *wakils* principaux de la ville d'Alger, et étaient, par conséquent, des fonctionnaires de second rang au même titre que les *wakils* secondaires cités ci-dessus.

Les *wakils* ou *nadhers* étaient assistés par un nombre important de *aâouan*, dont les secrétaires des *wakils* principaux connus sous le nom de "*khodjas*" ou "*saidjis*", chargés des mettre au point les comptes et de conserver les documents. Il y avait aussi les "*odoul*" nommés par les cadis afin de rédiger les contrats relatifs au *waqf*, les "*chaouchs*" qui assuraient les services divers, gardaient les *waqfs* et les entretenaient. Dans cette dernière catégorie, nous pouvons inclure les fonctionnaires du *Beit-ul-Mal* qui traitaient les affaires d'héritage liées aux *waqfs* ; ils étaient sous l'autorité du *wakil* principal de *Beit-ul-Mal* qui avait le même rang que le *cheïkh-en-nadher* et assistait aux réunions du Conseil scientifique ; les documents du *waqf* le qualifiaient de "*nadher* des affaires d'héritage dans la cité protégée d'Alger".

À ces nombreux fonctionnaires du *waqf* s'ajoutaient les divers fonctionnaires du culte affiliés aux mosquées disposant de *waqfs*. Il s'agit de l'*imam* et du *mokadem* pour les petites mosquées, de l'*imam*, du *khatib* (prédicateur), des *muezzins* dirigés par le *bach muezzin*, des *hazzabin* dirigés par

le *bach hazzab*, des lecteurs du Coran, de "*Sahih el-Boukhri*" et de "*Tanbih el-Anam*" désignés parmi les *tolba* (étudiants), dans les mosquées où se tenaient les prières du vendredi et des *aïds* (fêtes religieuses).

D'autres fonctionnaires s'occupant de services sociaux et publics peuvent être considérés comme des fonctionnaires du *waqf*. Citons, à ce sujet, les *khodjas* qui s'occupaient des *waqfs* des fontaines publiques, puits et aqueducs, et étaient nommés par le *Diwan* et soumis aux *nadhers* des autres fondations qui leur apportaient leur aide en cas de nécessité.

\*\*\*

En conclusion, nous présentons quelques enseignements tirés des documents des archives algériennes concernant les fonctionnaires du *waqf* :

1. L'importance des fonctionnaires du *waqf* s'était renforcée avec l'expansion de ce mode de gestion des biens après la transformation d'une grande partie des biens fonciers en *waqf ahli*, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. En 1781, le consul Vialar considérait que les maisons de la ville d'Alger et les biens situés à sa périphérie étaient des *waqfs* des lieux saints.

Suite à cette évolution, le rang du *cheikh en-nadher* a pris de l'importance. Nommé directement par le *Dey* ou le *Diwan*, ou encore le *Bey* pour les provinces, son action empiétait parfois sur le rôle du muphti et du *wakil Beït-ul-Mal*. L'influence du *cheikh en-nadher* était encore plus importante dans les provinces. A Constantine, la fonction de *cheikh en-nadher* était occupée par un fonctionnaire principal du *Diwan* du *Beylik* (Province), en l'occurrence *cheikh el-balad* chargé des *waqfs* de la Grande Mosquée et des lieux saints à Constantine et ses environs.

Cette situation s'est répercutée sur le rang social des fonctionnaires du *waqf*, notamment le *cheikh en-nadher*. Le *nadher* de *Beït-ul-Mal* est passé du rang de fonctionnaire secondaire à celui d'un fonctionnaire principal pouvant siéger au

*Diwan*. Le *wakil* de la Grande Mosquée jouissait d'un statut social de premier plan.

2. Le choix de la majorité des *nadhers* s'effectuait parmi les hautes catégories sociales. Si l'on excepte quelques familles *hadri* d'origine andalouse qui avaient sauvegardé leurs privilèges, les postes des *wakils* des lieux saints, de *Beit-ul-Mal* et de *soboul el-khairat* étaient réservés aux membres de la communauté turque, notamment ceux issus de l'armée ou ayant occupé de hautes responsabilités dans le *Diwan*. Parmi les 39 *wakils* des lieux saints (*Haramayn*) cités dans les documents du *waqf*, il y avait, sept turcs, quatre andalous, douze *aghas*, cinq *khodjas* et quatre qui avaient le titre de *hadj* (personne ayant accompli le pèlerinage). Parmi 21 *nadhers* du *Beit-ul-Mal*, huit étaient des turcs, trois des *aghas*, quatre des *bouloukbachis*, deux des *khodjas* et deux des *chaouchs* (voir liste annexe à cette étude).

L'importance du poste de *nadher el-waqf* (ou *wakil el-waqf*) en faisait un monopole privé d'un nombre limité de familles influentes. Certaines familles en ont fait un droit héréditaire pendant un temps. C'était le cas des familles suivantes, pour le poste de *nadher* des lieux saints : Hadj Saâd el-Andaloussi, Belkacem el-Andaloussi, Youcef Agha et-Turki, Mustapha Ben Chaouch.

3. Le nombre important des biens *waqf*, à la fin de l'époque ottomane, nécessitait l'emploi d'un nombre considérable de fonctionnaires. Les lieux de culte étaient évalués à 176, dont 13 mosquées où se tenait la prière du vendredi, 109 petites mosquées gérées par un *wakil* ou un *imam*, 32 salles de prière (*moussallas*), 12 *zaouias* et de nombreux mausolées de saints ou marabouts.

La Grande Mosquée employait, à elle seule, en 1830, de deux *imams*, un muphti conduisant les prières du vendredi et des fêtes religieuses, un employé gardant le bâton du muphti (*aâssa*), 19 *mouderess* (enseignants), 18 *muezzins*, huit *hazzabin*, trois *wakils*, trois agents chargés d'allumer les bougies et les lampes et huit agents chargés du nettoyage.

Le mausolée de Sidi Abderrahmane eth-Thaâlybi employait un *wakil*, un *chaouch*, trois *imams*, trois *hazzabin*, quatre *koraa* (lecteurs du Coran), une femme de ménage, un *farrach* (Valet de chambre chargé de mettre les tapis) et un *cheïkh el-hadra* chargé de l'accueil des *khouan* (disciples) et de la lecture du *ouerd* (oraison).

4. Les salaires des fonctionnaires du *waqf* n'étaient pas fixes. Ils bénéficiaient d'une dotation annuelle n'excédant pas 40 boujous pour le *wakil* ou *nadher*, ce qui était en deçà des besoins, alors qu'au même temps, les revenus des *waqfs* augmentaient. Cette situation paradoxale avait conduit certains *nadhers* à puiser dans les revenus dont ils avaient la garde. Plusieurs enquêtes ordonnées par le conseil scientifique ont confirmé cette situation qui se traduisait par la baisse sensible des revenus au cours des dernières années de la présence ottomane. Le même constat a été fait par la Commission d'Afrique, lors de ses enquêtes sur les revenus et les dépenses des biens *waqf* de la ville d'Alger au cours des premières années de la colonisation française.

\*\*\*

A la fin de cet exposé, nous présentons différentes listes des noms des *wakils* et *nadhers* des fondations du *waqf*, d'après les documents des archives algériennes :

I. Liste des *wakils* et *nadhers* du *waqf* de la ville d'Alger et de ses environs :

1. Les *wakils* des deux lieux saints (*Haramayn*) dans la ville d'Alger :

- Hadj Mohamed Ben Salah, 1073 (1662-1663)
- Mohamed el-Andaloussi Ben Brahim, 1106 (1694-1695)
- Mohamed Agha Ben Abdellah, 1106 (1694-1695)
- Mohamed Agha Ben Houssin, 1106 (1694-1695)
- Mohamed Ben Fadhel, 1106 (1694-1695)

- Abou el-Hassen el-Hadj Ali Ben Ahmed Ben el-Hadj Saad el-Andaloussi, 1132, 1133, 1135, 1142, 1144 (1719, 1721, 1722, 1723, 1729, 1730, 1731, 1732)
- Abou Abdellah el-Hadj Mohamed Ben el-Hadj Belkacem el-Andaloussi, 1133, 1142, 1144 (1720, 1721, 1729, 1730, 1731, 1732)
- Hadj Ahmed Ben Youssef Agha et-Turki, 1133, 1142-1144 (1721, 1722, 1728, 1729)
- Hadj Mustapha Agha Ben Yelles et-Turki, 1133, 1135, 1142 (1720, 1721, 1722-1723, 1729-1730)
- Omar Chelebi Agha Ben Salah, 1139 (1726-1727)
- Mohamed Ben Chouihat el-Andaloussi, 1139 (1726-1727)
- Hadj Chaabane Ben Agha Ben Ahmed Agha, 1145 (1732-1733)
- Hadj Mohamed Ben Mohamed ech-Charif el-Boulaïdi, 1144-1145 (1731-1733)
- Hassan Agha Ben Mohamed, 1151 (1738-1739)
- Suleïman Ben Abdellah, 1151 (1738-1739)
- Ahmed Ben Mohamed connu sous le nom de Makfouldji, 1151 (1738-1739)
- Hadj Youssef, 1151 (1738-1739)
- Hadj Ahmed connu sous le nom de El-Medjouz, 1151 (1738-1739)
- Mohamed Agha, 1159 (1746-1747)
- Mustapha Agha, 1159 (1746-1747)
- Mohamed Chaouch Ben Ahmed, 1164 (1750-1751)
- Hadj Mustapha Khodja, 1166 (1752-1753)
- Khalil Ben Ahmed Ben Omar, 1174-1178 (1760-1765)
- Mohamed Ben Abderrahmane, 1174-1178 (1760-1765)
- Hadj Moussa Agha, 1178 (1764-1765)
- Hadj Mohamed Agha, 1178 (1764-1765)
- Hadj Ahmed Ben Yilia, 1178 (1764-1765)
- Hadj el-Attar, 1178 (1764-1765)
- Mustapha Ben Taïeb 1217 (1802-1803)
- Hadj Ibrahim Khodja Masrali et-Turki Ben Abderrahmane, 1216, 1219-1220, 1224, 1227 (1801-1802, 1804-1806, 1809-1810, 1812-1813).

- Hadj Mustapha et-Turki Khodja Ben Mustapha, 1220-1222 (1805-1808)
- Ibrahim Khodja Charif Ben Hassen et-Turki, 1222-1224 (1807-1809)
- Ech-Charif Ould Si Lakehal, 1222 (1807-1808)
- Hussein et-Turki, 1223-1230 (1808-1809/1814-1815)
- Ahmed Ben Khodja et-Turki Ben Mohamed, 1224-1226 (1809-1810, 1811-1812)
- Ahmed Ben Omar, 1228 (1813)
- Mohamed Bach Chaouch Ben Messaoud, 1234-1240 (1818-1819, 1824-1825)
- Ali Khodja Ben Mustapha Chaouch, 1238, 1241, 1243 (1822-1826, 1827-1828)

2. Les *wakils* des *Haramayn* dans d'autres villes algériennes :

a. Blida :

- Hadj Mohamed Ben Ammar, 1121 (1709-1710)
- Hadj Kassem Makfouldji el-Andalousi, 1133-1134 (1720-1722)
- Hadj Ali Ben el-Hassan, 1144, 1146, 1147, 1149, 1151 (1731-1732, 1733-1735, 1736-1737, 1738-1739)
- Hadj Mohamed Ben ech-Chergui, 1155 (1742-1743)
- Mohamed Chaouch, 1243 (1827-1828)
- Hadj Mustapha, 1245-1246 (1829-1831)
- Hadj Ali Ben Mechdhoun, s.d.

b. Coléa :

- Ahmed Bouloukbaïchi, 1106 (1694-1695)
- Hadj Mohamed Ben Roumana, 1133-1134 (1720-1722)
- Hadj H'mida el-Kalî, 1136, 1143-1145, 1149 (1723-1724, 1730-1733, 1736-1737)
- Ahmed Ben Ali, 1141 (1728-1729)
- Si Ahmed Ben Hadj Messaoud Ben M'barek, 1146, 1155-1156, 1158-1159 (1733-1734, 1742-1744, 1745-1747)
- Hadj Ahmed Ben el-Houki, 1163, 1170-1171 (1749-1750, 1756-1758)

c. Médéa :

- Hadhr Agha, 1091 (1679-1680)

- Ramdhan el-Amani, 1093 (1681-1682)
  - Hadj Mohamed Ben Achir, 1100 (1688-1689)
  - Hadj Ali Souidi el-Madani, 1133-1134, 1136 (1720, 1722, 1723-1724)
  - Hadj Ben Abderrahmane Ben el-Attar, 1141 (1728-1729)
  - Hadj Ahmed Ben Kanif, 1146-1163 (1733-1750)
  - Suleïman el-Fakkah, 1154 (1741-1742)
  - Sidi Ali, 1222 (1807-1808)
  - Ibrahim Bouloukbaïchi, 1222 (1807-1808)
  - Ould Si Lakehal ech-Charif, 1222 (1807-1808)
- d. Miliana :
- Hadj Suleïman Bouloukbaïchi, 1093 (1681-1682)
  - Ali Yidach gendre de Suleïman Agha, 1093 (1681-1682)
  - Mustapha Agha, 1100 (1688-1689)
  - Ibn el-Agha Omar Chaouch, 1106 (1694-1695)
  - Hadj Ali Agha, 1109-1133 (1697-1698, 1720-1721)
  - Abdellah Youldach, 1121 (1709-1710)
  - Hadj Mohamed Ben Khaled, 1136 (1723-1724)
  - El-Atraoui ou El-Atrak *Odjaq* 114, 1141-1155 (1728-1742)
  - Ibrahim el-Adjmi, 1170, 1173 (1756-1757, 1759-1760)
  - Hadj Mustapha el-Kliï, 1209 (1794-1795)
  - Mohamed Metouali, 1209 (1794-1795)
  - Ahmed et-Turki el-Adjmi, s.d.
- e. Cherchel :
- Ali Bach Bouloukbaïchi, 1092, 1116, 1124, 1151 (1681-1682, 1704-1705, 1712-1713, 1738-1739)
  - Mustapha Ben Ahmed *Odjaq* 162, 1156 (1743-1744)
  - Hadj Abdelkader Ben Abderrahmane el-Djilali, 1168 (1754-1755)
  - Mohamed Ben Kara Ahmed el-*Wakil Odjaq* 296, 1184 (1770-1771)
  - Mohamed Ben Hussein el-Inkichari *Odjaq* 348, 1186 (1772-1773)
  - Mohamed Ben el-Hadj Ahmed Bouharaoua, 1197 (1782-1783)
- f. Constantine :
- Hadj Abbas Moukouf Ben Tekali, 1157 (1734-1735)

- g. Mostaganem :
  - Ahmed Ben el-Mokhtar es-Saïh, 1174 (1760-1761)
- h. Mazouna :
  - Bach Bouloukbachi, 1174 (1760-1761)
- 3. Quelques *wakils* de la fondation de *soboul el-khairat* :
  - Turki Ben Ali, 1231 (1815-1816)
  - Ibrahim Ben Mohamed, 1233 (1817-1818)
  - Khalil et-Turki Maâzoul Agha, 1256 (1791-1792)
- 4. Quelques *wakils* des *waqfs* des Andalous :
  - Hadj Ali el-Khiat, 1073 (1662-1663)
  - Hadj Abdelkader Ben el-Hadj Ali el-Ghobri, 1092 (1681-1682)
  - Es-Said (Sieur) Abderrahmane, 1141-1146 (1728-1729, 1733-1734)
  - Omar Ben Ahmed Ben Amria, 1221 (1806-1807)
- 5. *Wakils* de quelques mosquées et mausolées :
  - Ben Ali El-Andaloussi *wakil* du Saint Sidi Omar et-Tenessi enterré à Alger, 1065 (1654-1655)
  - Abdelkader et son associé le sieur Mustapha, *wakils* de la mosquée et du mausolée de Sidi Ibn et-Taqi, près de Hammam el-Maleh à Alger, 1108 (1696-1697)
  - Ahmed Ben el-Khaïr fils de Cheïkh Mohamed ech-Charif ez-Zahar *nadher* des *waqfs* du mausolée et de la mosquée de Ahmed ech-Charif ez-Zahar à Alger, 1182 (1768-1769)
  - Hadj Ali *wakil* de Sidi Ahmed Ben Youssef à Miliana, s.d.

## II. Liste des *wakils* du *Beït-ul-Mal* :

- 1. Ville d'Alger :
  - Saïd Khodja, 983 (1555-1556)
  - Ammar Ben Abdellah, 989 (1581-1582)



- Abderrahmane el-Bouzidi, 1013 (1604-1605)
- Ali Agha Ben Mohamed et-Turki, 1090 (1679-1680)
- Hadj Mohamed Khodja Ben Khadhr, 1128 (1715-1716), 1135 (1722-1723)
- Hadj Khalil Bouloukbachi Ben Mustapha et-Turki, 1137 (1724-1725), 1141 (1728-1729), 1144 (1731-1732), 1148 (1733-1734)
- Ali Beït-ul-Maldji, 1159 (1746-1747)
- Hadj Ahmed Bouloukbachi Ben Ouali et-Turki, 1160-1161 (1747-1748)
- Hadj Hussein Bouloukbachi Ben Mohamed et-Turki, 1169, 1176, 1178 (1755-1756, 1762-1765)
- Hadj Ali Bouloukbachi Ben Ramdhan et-Turki, 1197, 1206 (1782-1783, 1791-1792)
- Mohamed Ben el-Arbi, 1202 (1787-1788)
- Mustapha Agha, 1212 (1797-1798)
- Ali Ben Hassen et-Turki, 1212-1222 (1797-1798, 1807-1808)
- Mohamed Ben Mohamed Roukia, 1228 (1813)
- Mohamed Ben Ali Beït-ul-Maldji, 1231 (1815-1816)
- Suleïman *Beït-ul-Maldji* Ben Ouali et-Turki, 1233 (1817-1818), 1245 (1829-1830)
- Mustapha Beït-ul-Maldji, 1234 (1818-1819)
- Hadj Mohamed Beït-ul-Maldji Bonaterro, 1240-1241 (1824-1826)
- Kadour Chaouch, 1264 (1847-1848)

## 2. Autres villes :

- Mustapha Agha Ben Mohamed et-Turki *wakil* du *Beït-ul-Mal* à Blida, 1110 (1698-1699)
- Ali *wakil* du *Beït-ul-Mal* à Médéa, 1159 (1746-1747)
- Hadj Othman Pacha Bouloukbach Beït-ul-Maldji à Miliana, 1165 (1751-1752)
- Hadj Hussein Beït-ul-Maldji à Médéa, 1244 (1828-1829)

Remarque : les années suivant les noms des *wakils* dans les listes sont celles indiquées dans les documents de *waqf* et ne sont pas nécessairement les années de prise de fonction de ces *wakils*.

## NOTES :

- Archives algériennes, *Beit-ul-Mal* :  
Boîte 3, Registre 8.  
Boîte 4, Registres 9, 11.  
Boîte 9, Registres 53, 81.
- Archives algériennes, *Beylik* :  
Boîte 19, Registres 102-187), (105)190.  
Boîte 20, Registres (111)196, (112)197, (110)195, (113)198.  
Boîte 21, Registres (118)203, (119)204, (124)209, (213)208.  
Boîte 22, Registres (129)215, (133)219, (135)222, (132)218, (141)228, (142)229, (144)231.  
Boîte 23, Registres 148(235), 153(243), (157)247.  
Boîte 24, Registre (179)269.  
Boîte 28, Registres (206)301, (207)302, (212)307, (205)306, (213)308, (214)309.  
Boîte 29, Registres (233)328, (231)328.  
Boîte 35, Registres (354), (260)459.
- Archives algériennes, Documents de *mahkamas* :  
Boîte 3, n° de doc. 1-12, 1-2f, 2-3f.  
Boîte 4/2, n° de doc. 41-10f, 3-87f.  
Boîte 16/2, n° de doc. 1-217f.  
Boîte 18/1, n° de doc. 6-112f.  
Boîte 27/1, n° de doc. 48-5f, 80-11f, 23-14f.  
Boîte 28/2, n° de doc. 16-160f, 15-106.  
Boîte 32, n° de doc. 11-108f.  
Boîte 34, n° de doc. 148-120, 61-161, 64-186, 39-164f.  
Boîte 37/1, n° de doc. 7-17f.  
Boîte 37/2, n° de doc. 31-23f.  
Boîte 42/2, n° de doc. 35-7f, 46-7f, 4.  
Boîte 44, n° de doc. 11-47f.  
Boîte 47/1, n° de doc. 79-1f, 33-3f, 51-4f.  
Boîte 48/2, n° de doc. 18-115f, 21-118f, 26-98f.  
Boîte 53, n° de doc. 6-132f.

Boîte 54, n° de doc. 41-41f, 101, 86-60f, 42-42f, 59-57f, 12, 85-39f, 100-38f.

Boîte 55, n° de doc. 20-6f, 48-28f, 24-6f, 42-44f.

Boîte 58, n° de doc. 13-159.

Boîte 59, n° de doc. 81-24f.

Boîte 61, n° de doc. 56-69f.

Boîte 74/75, n° de doc. 13.

Boîte 75/2, n° de doc. 29.

Boîte 76/77, n° de doc. 97-3f, 77-16f.

Boîte 76/77, n° de doc. 77-16f, 43.

Boîte 82, n° de doc. 25-140.

Boîte 84-85-86, n° de doc. 46-13f.

Boîte 99-100, n° de doc. 11.

Boîte 100/1, n° de doc. 10-91f.

Boîte 102-103, n° de doc. 60-14f, 137-15, 59-1f, 100-74, 31-21.

Boîte 104-105, n° de doc. 32-154.

Boîte 105-106, n° de doc. 116-11.

Boîte 109-110, n° de doc. 40-43.

• **Autres références :**

- Temimi (A.) - Sommaire des registres arabes et turcs d'Alger - Tunis - 1983.

- Temimi (A.) - Pour une histoire de la Grande mosquée d'Alger - In Revue d'histoire maghrébine - n° 19-20/1980 - pp.175-216.

- Saïdouni (N.)- *Dirassat oua Abhath fi Tarikh el-Djazair* (Études et recherches sur l'histoire de l'Algérie), Alger, E.N.A.L., T. I, 1985, T. II., 1988.

سعيدوني، ناصر الدين، دراسات وأبحاث في تاريخ الجزائر ، الجزائر ، الجزء الأول 1985 ، الجزء الثاني .1988

- Saïdouni (N.)- *Dirassat fi el-Milkia el-Aqariya* (Études sur la propriété foncière), Alger, E.N.A.L., 1986.

سعيدوني، ناصر الدين، دراسات في الملكية العقارية ، الجزائر 1986.

- Archives Nationales d'Outre-Mer à Aix-en-Provence. (A.O.M.) f 80/1632(1-2), Mémoire sur les établissements religieux (corporations) Lettre de 7 mai 1837 de M. Blondel Directeur des finances et rapport du 1<sup>er</sup> septembre 1837.

- Archives Nationales d'Outre-Mer (A.O.M.) f 80/1672, Note confidentielle adressée par Le Mufti malki d'Alger au Chef de la division sur les conditions des *habous* à Alger.
- Archives Nationales d'Outre-Mer à : (A.O.M.) f 80/1082. Rapport sur l'administration des corporations religieuses, Alger, 1837.
- Archives du Ministère de la Guerre à Vincennes , Paris (A.M.G.) , H. 226, rapport de M. Rousseau adressé à M. Blondel Directeur des finances à Alger, septembre 1838.
- Busson de Janssens (Bérard), Contribution à l'étude des *habous* publics algériens, (thèse dactylographiée), Alger, 1950.
- Commission Africaine (La), Procès-verbaux et rapports, T. I, Paris, imp. Royale, 1834.
- Demontès (Victor), Les préventions du général Berthezène contre la colonisation, Paris, Larose, S.D.
- Devoulx (Albert), Les édifices religieux de l'ancien Alger, Alger, Typo. Bastide, 1870.
- Devoulx (Albert), "Notes historiques sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger ", in Revue africaine, 1859 - 1862.
- Emerit (Marcel), " État intellectuel et moral de l'Algérie en 1830 ", in Revue des travaux de l'académie des sciences morales et politiques, n°107, 1954.
- Genty de Bussy, De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger et des moyens d'en assurer la prospérité, 2ème édition, Paris, 1839, T. II.
- Larcher (E.) & Rectenwald (G), Traité élémentaire de législation algérienne, T.III, Paris, 1923.
- Pouyanne (M.), La propriété foncière en Algérie, commentaire de la loi du 26 juillet 1873, Alger, A. Jourdan, 1900.
- Tableau de la situation des établissements français en Algérie, Paris, imp. Royale, 1830-1837.
- Tachrifat, Recueil de notices historiques sur l'administration de l'ancienne Régence d'Alger, pub. par A. Devoulx, Alger, imp. du Gouvernement, 1852.
- Terras (J.), Essai sur les biens *habous* en Algérie et en Tunisie, Thèse, Lyon, imp. du Salut Public 1899.
- Vallière (Consul Ph.), L'Algérie en 1781 (Mémoire du consul Vallière) pub. par L. Chaillou, Toulon, V. Rand, S.D.
- Worms (Dr.), Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans et subsidiairement en Algérie, Paris, Franck 1846.
- Yacono (X.), " La Régence d'Alger en 1830, d'après l'enquête des commissions de 1833-1834 ", in Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, N° 1966, pp. 225-244.

# LE WAQF ET SON RÔLE DANS LA VIE ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET CULTURELLE EN ALGÉRIE

À LA FIN DE L'ÉPOQUE OTTOMANE ET AU DÉBUT DE LA  
COLONISATION FRANÇAISE\*

## La nature juridique du *waqf*

Le *waqf*, ou *habous* dans les pays du Maghreb, est une tradition caractéristique de la civilisation musulmane. Pendant l'époque ottomane, il a connu un essor exceptionnel en Algérie et son importance dans les divers domaines économique, social et culturel, s'est maintenue jusqu'aux premières années de la colonisation française. Dans cette étude, il s'agit de montrer l'impact du *waqf* et sa contribution à l'encadrement de la société algérienne précoloniale.

Mais clarifions d'abord les modalités juridiques régissant le *waqf*. Le *waqf* est un contrat encadrant un acte de bienfaisance à caractère religieux (1). Ce contrat repose sur l'existence d'une personne (*waqif*) désireuse et habilitée à soumettre le bien en question (*maouqouf*) au régime du *waqf* (2), au profit d'un bénéficiaire (*maouqouf âlih*) qui est généralement une institution religieuse ou

---

\*Étude présentée au Congrès mondial sur l'histoire de la civilisation arabo-musulmane, Université de Damas, 20-26 avril 1981. Elle a été publiée dans la Revue des Etudes Historiques (*Dirassat Tarikhia*), Damas, n° 5/1981, pp. 65-76, dans la revue El-Açala (Alger), n° 89-90, 1981, pp. 85-107, et dans le livre intitulé "*Dirassat oua Abhath fi Tarikh el-Djazair*" (Études et recherches sur l'histoire de l'Algérie), Alger, E.N.A.L., 1984, pp. 149-169.

الوقف و مكانته في الحياة الاقتصادية و الاجتماعية و الثقافية بالجزائر أواخر العهد العثماني وأوائل الاحتلال الفرنسي، بحث قدم في المؤتمر العالمي لتاريخ الحضارة العربية الإسلامية بجامعة دمشق 20-26 أبريل 1981، و نشر في مجلة دراسات تاريخية (دمشق)، عدد 1981/5، ص ص. 65-76، وفي مجلة الأصالة (الجزائر) 1981/90-89، ص ص. 85-107، ثم نقح و نشر في كتاب "دراسات وأبحاث في تاريخ الجزائر"، الجزء الأول، ص ص. 149-169، و في كتاب "دراسات في الملكية والوقف و الجباية" (قسم الوقف)، بيروت، دار الغرب الإسلامي، 2001، ص ص. 229-254.

publique : mosquée, *medersa*, *zaouïa*, etc. Les termes du contrat doivent être formulés par écrit dans un contrat (*sighat el-waqf*).

Il existe deux catégories principales de *waqf*, selon le mode d'utilisation des revenus du bien. Il existe un *waqf* "public" (*aâm* ou *khairi*) institué au profit d'une fondation ; un *waqf* "privé" (*khass*), dont les revenus ne reviennent à fondation bénéficiaire qu'en cas de déshérence (faute d'héritiers légaux désignés par le "*waqif*"), les autres appellations de cette catégorie du *waqf* sont : *waqf dhourri*, *waqf âïli* (familial), *waqf ahli*. Cette catégorie était plus répandue, dans toutes les provinces de l'empire ottoman, que le *waqf* public (*aâm*) ou *khairi*.

Cette distinction entre les biens *waqf* était basée sur les recommandations des deux principaux rites religieux musulmans. Le rite *malékite*, majoritaire parmi les populations locales, privilégie le *waqf* public, au nom de l'intérêt général immédiat, alors que le rite *hanéfite* dominant dans les communautés turque, couloughlie et *hadrie* (citadins de vieille souche) préconisait le *waqf* privé, plus conforme aux intérêts des membres de la famille du *waqif*.

La formule préconisée par le rite *hanéfite*, plus avantageuse pour l'intérêt particulier, séduisait la majorité des algériens qui pouvaient ainsi bénéficier des revenus de leurs biens et les transmettre en héritage à leur descendance, bien que la majorité d'entre eux adhéraient au rite *malékite*. Ce paradoxe est confirmé par les documents du *waqf* datant de l'époque ottomane (3), qui contiennent de nombreuses dérogations religieuses (*fetouas*) qui rappellent la position des deux rites et notent l'avis de Abi Youcef reconnaissant la validité du *waqf ahli* (4). Hamdan Khodja, dans son livre "le Miroir" a noté que " les docteurs des lois ont été d'avis de confier au *hanafi* tous les dons faits d'une manière conditionnelle, dans le but d'augmenter les revenus destinés à la classe indigente" (5).

Quelle que soit la catégorie du *waqf*, il fallait respecter ses principaux fondements, en l'occurrence l'obligation et l'inaliénabilité, par lesquelles la loi religieuse interdit toute vente, location ou hypothèque, selon les recommandations

d'Abi Hanifa, Abi Youcef et autres docteurs des lois (6), qui voyaient dans le *waqf* un contrat perpétuel ne pouvant être détourné des fins en vue desquelles il a été institué, comme le stipule la citation suivante d'Ibn Arafa : “Le *habous* est l'octroi obligatoire du revenu d'un bien tant qu'il existe au bénéficiaire” (7). Mais cette règle n'a pas empêché les *faqih*s de faire exception quant à la location du *habous* ou son échange contre un autre bien. Ainsi il était permis, sauf quand il s'agissait d'une mosquée, d'échanger un *waqf* menacé de ruine, d'une baisse sensible des revenus, d'une incapacité du gérant à l'entretenir et à le sauvegarder. La possibilité de l'échange du *waqf* a été notée par Sahib et-Tanouir : "Il est permis d'échanger à condition qu'il existe une terre d'échange... Dans ce cas, cette dernière se voit appliquer les mêmes conditions et modalités, même non citées" (8).

La location a été autorisée afin de préserver les revenus, le locataire avait ainsi le droit d'exploiter le bien *waqf*, à condition de l'entretenir et de le préserver, de façon à garantir les intérêts du locataire et du *waqf*, dans le respect du testament du *waqif*. De cette manière, le *waqf* pouvait devenir une sorte de concession plutôt qu'une propriété tout court, le *waqif* ne disposant que des bénéfices produits par l'exploitation du bien *waqf*. Les opérations de location de *waqf* pouvaient concerner des durées indéterminées, mais le nombre d'années de location était fixé, généralement, à 90 ans (9). L'opération de location était connue sous le nom de "*âna*", en Algérie, "*inzal*", en Tunisie, et "*tahkir*", en Orient.

L'échange ou la location devaient être approuvés par *wakil el-waqf* pour le *waqf khairi* et par *moutaouali el-waqf* pour le *waqf ahli*, après la consultation des docteurs des lois du pays et la décision du conseil scientifique (*majliss elmi*) qui se réunissait, une fois par semaine, dans la Grande Mosquée de toutes les grandes villes. Le contrat de location ou d'échange n'était ratifié qu'après une mise aux enchères permettant d'évaluer de manière effective la valeur de la location "*âna*". Cette procédure minimisait les abus visant le détournement ou la liquidation de biens *waqf*. Toutefois, progressivement, des *waqfs* avaient pu être transformés en propriétés privées ; phénomène que les docteurs des lois "*faqih*s" avaient décelé. L'un d'eux, dans "*Charh ed-Dour el-Mountaqa*" a noté : "qu'il n'était pas permis



de donner des dérogations religieuses de ce genre. Plusieurs opérations d'échange ont donné lieu à d'innombrables dérogations et ont conduit, par conséquent, à la perte de *habous*. Ce procédé est devenu une ruse utilisée par des esprits malintentionnés pour liquider les *waqfs* des Musulmans" (10).

Le gérant locataire du *waqf* "*moutouali el-waqf*" pouvait ne payer que la moitié des obligations de la location, s'il était chargé de l'entretien et de la restauration du *waqf*, l'autre moitié était censée financer l'entretien et la restauration du bien. Après l'achèvement des travaux, le "*moutouali el-waqf*" devait alors payer la totalité des redevances de location. Là aussi, afin d'éviter les abus, "*wakil el-waqf*" devait s'assurer de la nécessité des travaux d'entretien et de restauration, en consultant un maître maçon.

En cas de ruine d'un bien *waqf* bâti, le terrain sur lequel il était construit devenait lui-même *habous* ne pouvant être vendu ou acheté, mais soumis au régime du *âna* (location) dans le respect des règlements et de la nature du *habous*.

### **Le *waqf* en Algérie à la fin de l'époque ottomane**

Après ce bref aperçu sur la nature juridique du *waqf* et les modalités de sa gestion, examinons la situation du *waqf* en Algérie, à la fin de l'époque ottomane et jusqu'au début de la période coloniale française, à travers les points suivants :

a. Le *waqf* était devenu un phénomène social de grande envergure dans tout le monde musulman. L'Algérie l'a connu avant l'époque ottomane, mais peu de documents traitent de la situation du *waqf* pendant la période pré-ottomane. Ils concernent notamment la région du Constantinois, à la fin de l'époque hafside, et la région oranaise pendant l'époque zianide (XV<sup>e</sup> siècle). Un de ces documents, datant de 906 de l'hégire/1500, concerne les *waqfs* de la mosquée et de la *medersa* de Sidi Boumédiène dans la ville de Tlemcen, les *waqfs* cités sont : neuf jardins, quatre exploitations agricoles, deux terrains, deux moulins (11), un *hammam* à Tlemcen, la moitié de l'ancien *hammam* de Mansoura, la moitié d'un jardin, une

terre labourable d'une superficie de 10 *zouidjas* (environ 100 hectares), une terre agricole de 20 *zouidjas* (environ 200 hectares) (12). Le plus ancien document concernant les *waqfs* de la Grande Mosquée d'Alger ne date que de l'année 947 de l'hégire/1540.

b. La période ottomane a connu une expansion du *waqf* dans l'ensemble du pays. Il s'agit là d'une conséquence directe des conjonctures historiques qu'a connues l'Algérie de la fin du XV<sup>e</sup> siècle au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Ces conjonctures ont contribué à l'accroissement du pouvoir des *zaouïas* et des confréries religieuses, des croyances mystiques et du sentiment religieux parmi la population qui trouvait dans les institutions religieuses, dont l'institution du *waqf*, des refuges face aux abus des gouvernants, à l'insécurité générale, aux menaces des puissances chrétiennes et à la fréquence des calamités de toute sorte.

De son côté, le pouvoir turc voyait dans son lien religieux avec les populations locales, un facteur d'hégémonie. Les Turcs recouraient au *waqf* comme un signe de piété et un moyen de rapprochement avec les marabouts et les hommes de religion influents. A titre d'exemple, le *Bey* Hussein Ben Salah, lors d'une expédition militaire en 1221 de l'hégire/1807, a pris à sa charge la construction de la maison du marabout (*wali*) Sidi Ali al-Ariane et la restauration de la mosquée du marabout Saïd Mohamed Ben Sidi Saïd ; il ordonna aussi la réhabilitation des *waqfs* destinés aux *tolbas* (étudiants), aux étrangers et aux gens de passage (13). Par ces actes, il s'est assuré la confiance des populations locales et leur aide dans son expédition sur les régions de l'Est du *Beylik* de Constantine.

Les biens *waqf* ont donc connu une importante expansion à la fin de l'époque ottomane et ont fini par représenter la majeure partie des propriétés agricoles aux environs des villes, au XVIII<sup>e</sup> siècle. Les registres du *waqf* et les documents de *mahkamas* confirment cette évolution. L'importance des *waqfs* de Sidi Abderrahmane eth-Thaâlybi est significative, à ce sujet, car pendant la longue période comprise entre la fin du XV<sup>e</sup> siècle et le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, on ne dénombrait que 11 *waqfs* consacrés à ce saint, mais avec sa popularité et sa

célébrité croissante, à partir de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le nombre des biens *waqfs* réservés à ce saint a atteint 82 (14), à la veille de la prise d'Alger par les Français. Les *waqfs* des autres institutions religieuses ont connu la même évolution : la Grande Mosquée d'Alger qui ne disposait, pendant 210 ans (1540-1750), que de 159 *waqfs*, en comptait 384 de plus, soit 543 *waqfs*, pendant la période de 1752 à 1841 (15).

c. Avec cette expansion remarquable, à la fin de l'époque ottomane, le *waqf* exerçait une grande influence sur la vie socioéconomique, engobant des biens fonciers, des terres agricoles, des boutiques, des *fondouks*, des boulangeries, des fontaines, des aqueducs, des réservoirs et bassins d'eau, des moulins, des fours à chaux, des fermes, des exploitations agricoles et des jardins. Le consul français Vallière, arrivé en Algérie en 1781, a observé que l'institution du *waqf* des deux lieux saints de l'Islam (*Haramayn*) possédait la majorité des maisons de la ville d'Alger et une grande partie des jardins qui l'entouraient (16). Cette importance croissante du *waqf* ne se limitait pas à la ville d'Alger et à ses environs mais s'étendait à toutes les autres régions du pays. Plusieurs villes et leurs *fohos* étaient renommées pour le grand nombre des *waqfs*, dont : Mazouna, Tlemcen, Mascara, Constantine, Annaba, Béjaïa, Médéa, Miliana, Blida et Coléa. A titre d'exemple, dans la ville de Constantine et ses environs, on dénombrait 170 biens *waqf* dont 40 moulins situés sur les rives de l'oued Rhummel, le reste étant des biens divers, des vergers et des exploitations agricoles (17).

d. Jusqu'au début du XVIII<sup>e</sup> siècle, le *waqf* en Algérie n'a pas connu des formes d'organisation complexes contrairement à la période ultérieure. Les documents du *waqf* confirment cet état des choses. Ainsi, à Constantine, les biens *waqf* avaient subi de graves dégradations avant la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et l'inventaire ordonné par Salah Bey qui a institué des registres destinés aux fonctionnaires et responsables de l'entretien (*nadher Beït-ul-Mal*, *cheïkh el-balad*, le *cadi hanéfite* et le *cadi malékite*). Ce document, daté du milieu du mois de *rabî el-ouel* 1190 de l'hégire/avril 1776, renseigne sur les objectifs de ces efforts d'organisation pour mettre fin à la négligence et aux dépassements. Cette opération a abouti à un

recensement précis, d'après les termes du même document : "... observant que les *wakils* des mosquées de Constantine avaient négligé la gestion du *waqf* et que plusieurs *waqfs* avaient subi le sort de la ruine... , notre seigneur Salah *Bey*, que Dieu lui apporte son aide, après avoir été informé de la situation, a ordonné à ses *cadis* et *muphtis* d'entreprendre des enquêtes sur les *waqfs* des mosquées et les mosquées dégradées et de consigner les résultats dans quatre registres identiques..." (18).

e. La gestion du *waqf* reposait sur une administration locale et autonome, avec des prérogatives précises et disposant d'agents compétents et habilités (19).

Même si de nombreux fonctionnaires étaient soumis au pouvoir politique, car ils étaient nommés par le Pacha (gouvernant) ou approuvés par lui sur l'avis des membres du *Diwan* et des hauts fonctionnaires (20), la gestion des affaires du *waqf* et ses modalités opérationnelles étaient l'affaire exclusive du conseil scientifique qui se réunissait, à Alger, chaque jeudi, dans la Grande Mosquée, avec la présence des *muphtis* et *cadis malékites* et *hanéfites*, des autres fonctionnaires tels que le *wakil Beït-ul-Mal* et le *cheïkh el-balad*. Le conseil scientifique avait un pouvoir absolu en matière de gestion et de contrôle des fonctionnaires impliqués dans la gestion du *waqf* tels que le *cheïkh en-nadher*, les *wakils*, les *katibs* ou *khodjas* (secrétaires), les *aâouan* (assistants), les *chaouchs* (agents) et les *hazzabin* (lecteurs du Coran dans les mosquées). Le *cheïkh en-nadher*, ou le *moutaouali* ou *wakil el-aâm*, selon certaines sources (21), était le principal fonctionnaire du *waqf*, il gérait les dépenses et les revenus et contrôlait les registres des comptes de l'institution. Les *wakils* des *waqfs* des grandes villes et des principaux quartiers de la ville d'Alger étaient chargés de collecter les revenus et les récoltes, de distribuer les salaires, d'entretenir les *waqfs* et de présenter un bilan détaillé de leur travail au *nadher* du *waqf*, deux fois par an ; ils devaient corriger les comptes chaque année et les reporter dans des registres officiels après la soustraction des sommes dépensées dans l'entretien du bien et les services divers (22).

Les usages imposaient aux *wakils* de présenter un rapport d'activité en présence de *wakil Beït-ul-Mal*, *cheïkh el-balad* et le *cheïkh en-nadher* et d'informer le conseil scientifique à ce sujet.

L'ampleur de sa tâche a conduit le *cheïkh en-nadher* à créer un poste de secrétaire particulier connu sous le nom de *saidji* ou *khodja*, chargé du contrôle de la comptabilité du *waqf*. Les *wakils* étaient aidés par les *odoul* (sing. : *âdel*), groupe de fonctionnaires nommés par les *cadis*. Les *chaouchs* et les *kaimin* assuraient la surveillance des biens *waqfs* et les services de base. D'autres fonctionnaires qui n'étaient pas rattachés directement à l'institution du *waqf* étaient associés à sa gestion, tels que le *cheïkh el-balad*, le *mezouar* (gardien des mœurs publiques) et le *Beït-ul-Maldji* (23). A titre d'exemple, le *cheïkh el-balad* de Constantine était chargé, à la fin de l'époque ottomane, de gérer les biens *waqf* de la Grande Mosquée et ceux des deux lieux saints (*Haramayn*) ; il utilisait, dans sa gestion et ses dépenses concernant les *waqf*, les revenus collectés auprès des tribus de Djebara et Beni Waftine.

Les fonctionnaires du *waqf* percevaient une rente annuelle, celle du *wakil* et du *nadher* ne dépassait pas quarante rials (24), ce qui les incitait à rechercher d'autres sources de revenus aux dépens des biens *waqfs* dont ils avaient la charge. Les agents de l'administration française ont remarqué cette situation, dès le début de l'occupation (25), en notant que les biens *waqf* subissaient des détournements et devenaient parfois des biens privés sous divers prétextes et méthodes non conformes aux règlements de gestion du *waqf*.

### **Les fondations religieuses**

Il s'agit des fondations bénéficiaires de biens *waqf* de différentes catégories (le *waqf khairi* dont le revenu est affecté directement à la fondation concernée ou le *waqf ahli* dont le bénéfice ne revient à la fondation religieuse qu'en cas de déshérence).

Les fondations religieuses étaient nombreuses et leurs rôles, leurs objectifs, leur impact économique et leur contribution dans les affaires culturelles et sociales étaient différents selon les cas.

1. Les biens *waqf* des deux lieux saints de l'Islam (*Haramayn*) : formaient la majorité des *waqf* aussi bien *ahli* que *khairi*. L'importance de cette fondation illustre les liens particuliers qu'entretenait la population avec les lieux saints du Hidjaz.

A la fin de l'époque ottomane, les biens *waqf* des lieux saints représentaient trois-quarts du total (26). A la veille de 1830, la ville d'Alger et ses environs regroupaient entre 1357 et 1558 biens *waqf* des lieux saints, selon les sources (27). Devoulx a établi, en se basant sur les registres du *waqf*, la nature et le revenu annuel des *waqfs* des lieux saints (28) :

840 maisons, 26653.80 Fr.

250 boutiques, 4278.60 Fr.

33 magasins, 449.70 Fr.

11 boulangeries, 102.60 Fr.

06 moulins, 97.50 Fr.

01 *fondouk*, 135.70 Fr.

04 cafés, 161.70 Fr.

82 pièces d'habitation, 846.65 Fr.

57 jardins, 1257.45 Fr.

62 fermes, 1830.45 Fr.

03 fours à chaux, 200.45 Fr.

Soit un total de 1357 biens d'un revenu annuel de 36013.45 Fr., à quoi s'ajoutaient 201 *waqfs âna* (en location), d'un revenu de 7209.25 Fr. En tout, la fondation des deux lieux saints de l'Islam disposait de 1558 *waqfs*, d'un revenu de 43222.70 Fr.

Une partie des revenus des *waqfs* des lieux saints, évaluée à 15000 Fr. (29), était annuellement confiée à l'émir de la caravane du Hidjaz (*rakb el-hadj*) ou à l'envoyé du *Chérif* de la Mecque, chargés de transporter cette somme d'argent aux lieux saints. Le reste des revenus était dépensé au profit des nécessiteux et des gens de passage ; il était aussi utilisé pour apporter de l'aide aux personnes originaires des lieux saints, résidentes ou de passage en Algérie. Une part des revenus servait, occasionnellement, à libérer des captifs musulmans des mains des puissances européennes. Toutes ces dépenses ne pouvaient être effectuées qu'après le prélèvement des salaires des fonctionnaires de l'institution et des dépenses d'entretien. En effet, la fondation des lieux saints donnait à ses fonctionnaires une rente annuelle en plus de l'entretien de trois mosquées *hanéfites* à Alger (30).

2. Les biens *waqf* de la Grande Mosquée et des autres mosquées *malékites* : occupaient par leur nombre et leur importance, le deuxième rang, après les *waqfs* des deux lieux saints. La Grande Mosquée avait un rôle de premier plan dans la vie culturelle et religieuse à Alger, et le nombre des mosquées *malékites* dans les villes algériennes était important. La ville d'Alger en comptait, à elle seule, 92 mosquées (31). Chaque mosquée avait un ou plusieurs *waqfs* subvenant à ses dépenses. La majorité de ces *waqfs* était consacrée à la Grande Mosquée, soit 550 *waqfs*. Il s'agissait de maisons, de boutiques, de jardins, d'exploitations agricoles, de fermes, etc. Ces *waqfs* étaient confiés au muphti *malékite* qui nommait un gestionnaire appelé *wakil âam* (*wakil général*) secondé par deux autres *wakils*, l'un chargé des *waqfs* des *muezzins*, l'autre des *waqfs* des *hazzabin* (lecteurs du Coran).

3. Les *waqfs* de la fondation de *soboul el-khaïrat* (chemins de la bienfaisance) : selon certaines sources, ils auraient été institués en 999 de l'hégire/1584 (32), par Chaâbane Khodja. Ils étaient destinés aux mosquées *hanéfites* d'Alger, au nombre de huit : *djamaâ* El-Djadid, *djamaâ* Safir et sa *zaouïa*, *djamaâ* Dar el-Kadi, *djamaâ* Ketchaoua, *djamaâ* El-Hadj Chaâbane Khodja, *djamaâ* Ech-Chebarlia,

*mesjed* Hussein Dey et *mesjed* Ali Khodja, les deux derniers étaient situés dans le fort de la Casbah.

La gestion de ces biens *waqf* était confiée au muphti *hanéfite* qui conduisait les prières et promulguait les dérogations religieuses au *djamaâ* El-Djadid, principale mosquée *hanéfite* construite à la place de la *medersa* de Moulay Abi Inane en 1070 de l'hégire/1660.

L'importance des *waqfs* de *soboul el-khâirat*, malgré le petit nombre des mosquées de rite *hanéfite* et la prédominance du rite *malékite*, s'explique par la richesse des communautés turque et couloughlie et de quelques familles *hadri* qui adoptaient le rite *hanéfite*.

Le nombre des *waqfs* de *soboul el-khâirat* était de 331 dont 119 biens fonciers et 212 *âna* (location), d'un revenu annuel de 18000 Fr. La politique menée par l'administration coloniale a réduit ce nombre à 175 *waqfs*, au cours des premières années de la colonisation (33).

4. Les *waqfs* des *walis* (saints, marabouts) : Les *walis* disposaient de *waqfs* fournissant les revenus nécessaires aux dépenses d'entretien des mausolées et tombeaux. A Alger, ces *waqfs* concernaient les tombeaux de neuf *walis*, dont huit situés à l'intérieur de la ville et un - celui de Sidi Abderrahmane Boukabrine - situé au Hamma (34). Les *waqfs* de Sidi Abderrahmane Eth-Thaâlybi étaient les plus importants, au début de la colonisation, on en dénombrait 69 biens d'un revenu annuel de 6000 Fr. versé aux employés du mausolée et aux pauvres de la ville, chaque jeudi, à raison de un à trois francs par personne (35).

Moins importants étaient les biens affectés aux autres saints, comme Sidi Djamî (25 *waqfs*), Sidi Mohamed Ben Abderrahmane du Hamma, Sidi Ahmed el-Kebir de Blida, Sidi Ali Ben M'Barek de Coléa, Sidi Mohamed el-Ghobrini de Cherchel, Sidi Ahmed Ben Youcef de Miliana, Sidi Mohamed Aberkane de Médéa.



5. Les *waqfs* des *Achrafs* (nobles) : Les *Achrafs* formaient un groupe composé de 200 à 300 familles (36), qui bénéficiaient, en vertu de leur origine, du respect du reste de la population et des égards des gouvernants tels que le *Dey* Mohamed Baktache qui leur édifia une *zaouïa* en 1121 de l'hégire/1709, connue sous le nom de *zaouïa el-Achraf*, à laquelle étaient rattachés de nombreux *waqfs* qui ont été annexés par l'administration française en 1832.

6. Les *waqfs* des Andalous : Leur importance était due au poids de la communauté andalouse établie en Algérie et aux richesses qu'elle a accumulées grâce à la course et à son savoir-faire agricole et artisanal.

De nombreux Andalous ont institué des *waqfs* au profit de *Djamaâ El-Andalous* et de sa *zaouïa*, construits au cours de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Ces *waqfs* concernaient 40 biens et 61 *ânas* (location) et étaient gérés par *wakil el-Andalous* (37).

A la fin de l'époque ottomane, les *waqfs* des Andalous avaient connu un recul relatif et leur revenu annuel était évalué à 5000 Fr.

7. Les *waqfs* des soldats, casernes et équipements publics : Ils servaient à subvenir aux besoins des soldats pauvres et à l'entretien des casernes de la milice (*kachtalat*), des fortifications, des forts, des fontaines, des aqueducs, des réservoirs d'eau (*saharidj*) et des puits. Pour chacune de ces catégories de biens publics était nommé un *wakil* gérant leurs biens *waqf* respectifs. Citons, à titre d'exemple, le *wakil* des fontaines et des aqueducs qui collectait un revenu de 150000 Fr., au début de la colonisation française (38).

\*\*\*

Pour avoir une idée plus précise des *waqfs* des diverses fondations bénéficiaires du *waqf*, nous avons jugé utile d'établir les deux tableaux suivants,

selon les informations données par les fonctionnaires français chargés des biens *waqf*, au cours des premières années de la colonisation. Ces indications peuvent être considérées comme une référence pour les niveaux des dépenses et des revenus pendant les dernières années de l'époque ottomane (39).

A. Tableau général des dépenses concernant les *waqfs* de quelques institutions, selon le rapport du responsable des finances de l'administration française en Algérie, daté du 30 septembre 1842 (valeurs en francs).

| Année | Lieux saints | <i>Soboul el-khairat</i> | Andalous |
|-------|--------------|--------------------------|----------|
| 1836  | 105701.15    | 9750.40                  | -        |
| 1837  | 109895.99    | 13341.27                 | 3970.80  |
| 1838  | 109937.25    | 13903.70                 | 3973     |
| 1839  | 143068.62    | 12192.709                | 4141.24  |
| 1840  | 166495.25    | 12712                    | 3384.20  |
| 1841  | 177268.91    | 10615.55                 | 2775.20  |
| Total | 812367.17    | 72515.61                 | 18734.20 |

B. Tableau général des revenus excédentaires des *waqfs* de quelques institutions religieuses, de 1836 à 1841, en francs :

| Année | Lieux saints | <i>Soboul el-khairat</i> | Andalous |
|-------|--------------|--------------------------|----------|
| 1836  | 107462.96    | 10019.33                 | 92.22    |
| 1837  | 111038.46    | 13408.04                 | 3988.50  |
| 1838  | 127895.65    | 13989.25                 | 4098.54  |
| 1839  | 131941.13    | 14393.78                 | 4063.98  |
| 1840  | 167585.44    | 15715.66                 | 4017.85  |
| 1841  | 178815.19    | 14447.19                 | 2823.10  |
| Total | 824788.83    | 81973.25                 | 19979.19 |

## Rôle du *waqf* dans la vie économique et sociale de l'Algérie à la fin de l'époque ottomane

Le *waqf* avait un impact direct sur l'activité économique et les rapports sociaux :

a. Les revenus du *waqf* assuraient les salaires et les dépenses des hommes de loi, des enseignants et des étudiants (*tolba*). Les gouvernants turcs, soucieux de décharger l'état et le Trésor public de ces tâches, ont œuvré pour l'instauration d'une gestion autonome des institutions culturelles et d'enseignement.

Parmi les bénéficiaires des revenus du *waqf*, citons, hormis les fonctionnaires du *waqf* proprement dits, les étudiants (*tolbas*) et les enseignants, les chargés des affaires de culte dans les *medersas*, les *zaouïas*, les mausolées et les mosquées (*khatib*, *imam*, *mouderes*, *hazzab*, *muezzin*).

Si l'on excepte les régions reculées et les contrées montagneuses où les populations entretenaient par leurs propres moyens les lieux de culte et d'enseignement, partout, le *waqf* était devenu l'unique source pour l'action culturelle et cultuelle dans les campagnes et les villes algériennes où *medersas* et mosquées étaient nombreuses. A Alger, on dénombrait 106 mosquées dont la plus importante était la Grande Mosquée qui employait 19 *mouderes* (enseignants), 18 *muezzins*, 8 *hazzabin* et 13 agents (*kaïmin*) (40), ainsi que 3 *wakils* gérant les affaires de la mosquée. A Constantine, les lieux de culte et d'enseignement étaient au nombre de 100, dont 35 mosquées, 169 *zaouïas* et 7 *medersas* principales accueillant 600 étudiants dont 150 originaires des campagnes qui bénéficiaient d'une bourse annuelle octroyée par *wakil el-awqaf* et qui s'élevait à 36 francs par étudiant (41), en plus d'une aide semestrielle sous forme d'huile, de bougies, de *boukhour* (encens) et de *sajajid* (tapis de prière) (42).

Le surplus des revenus du *waqf* était, dans la plupart des cas, destiné à la création de nouveaux lieux de culte et d'enseignement. A titre d'exemple, citons la

*zaouïa* de la Grande Mosquée d'Alger construite en 1039 de l'hégire/1629-30, grâce au surplus des revenus de la Grande Mosquée et qui comprenait deux niveaux composés de pièces réservées aux enseignants et aux étudiants. A l'époque, Alger disposait de 6 *zaouïas* hébergeant des étudiants : 3 pour les étudiants de l'ouest du pays, 2 pour ceux de l'est du pays et 1 pour ceux originaires de la ville d'Alger (43). Ce type d'infrastructure et d'organisation permet d'expliquer le niveau d'instruction assez élevé de la population. L'auteur français Raynal a remarqué, à la suite de la conquête d'Alger, le nombre élevé d'écoles dont les méthodes d'enseignement ressemblaient beaucoup à celles pratiquées en France, considérant, à cet effet, que l'enseignement primaire était plus répandu en Algérie qu'en France (44).

b. Le *waqf* apportait une assistance aux pauvres et aux nécessiteux. Ses *wakils* étaient chargés de donner une aide en numéraire ou en nature à ces catégories de la population, à des dates fixes de la semaine ou de l'année. *Wakil Beït-ul-Mal* distribuait ainsi, chaque jeudi, une aide à 200 pauvres de la ville d'Alger (45). Les *waqfs* de Sidi Abderrahmane Eth-Thaâlybi offraient une aide aux visiteurs du mausolée du saint. Le *wakil* des *waqfs* de Constantine consacrait 300 francs des revenus du *waqf* à l'achat de *zalabia* (gâteau traditionnel consommé particulièrement pendant le mois du ramadhan) offerte aux fonctionnaires des mosquées et aux étudiants, au milieu du mois du ramadhan (46).

c. Le *waqf* contrecarrait les dépassements et les abus de pouvoir de la part des gouvernants. Il était un outil de préservation des richesses, des biens et des terres, car le bien *waqf* échappait aux transactions commerciales et ne pouvait être exproprié ou confisqué. Ainsi, malgré les conjonctures difficiles de la fin de l'époque ottomane qui incitaient les gouvernants à des actes de destitution, d'expropriation ou de taxation, les *waqfs* restaient à l'abri des dépassements grâce aux règles sacrées de loi religieuse.

d. Le *waqf* permettait aux vieillards et aux mineurs, incapables d'exploiter leurs biens, de bénéficier de leurs revenus, car le *habous ahli* n'interdisait pas au

propriétaire de mettre en location son bien après l'approbation du conseil scientifique et la fixation du *âna* (valeur locative) aux enchères. De larges couches de la population disposaient ainsi de revenus stables et sûrs ; citons, à ce titre, les divorcées, les veuves, les handicapés. De nombreuses femmes soumettaient leurs biens au régime du *waqf*, et la seule Grande Mosquée d'Alger disposait de biens *waqfs* institués par vingt-deux femmes (47). Par ailleurs, le régime du *habous ahli* permettait à un grand nombre de fonctionnaires - des militaires notamment - d'exploiter indirectement leurs biens ; à ce sujet, les documents du *waqf ahli* citent beaucoup de noms de fonctionnaires et de militaires (48).

e. Le *waqf* maintenait la cohésion de la famille algérienne et préservait les droits des héritiers. Les règlements du *waqf ahli* donnaient au propriétaire et à ses héritiers le droit de bénéficier des revenus conformément au testament du contrat du *waqf*. Les droits de tous les membres de la famille étaient préservés étant donné qu'aucun des héritiers n'avait le droit de vendre ou d'aliéner le bien *waqf*. Le *waqf* évitait aussi le morcellement des propriétés et des biens.

f. Le *waqf* assurait le budget d'entretien des biens publics tels que les fontaines, les aqueducs, les puits, les routes et les chemins. La collectivité pouvait compter sur cette institution pour garantir le maintien des biens et des équipements d'intérêt général.

À Constantine, le *wakil awaqf el-âïoun* (Chargé des *waqfs* des fontaines) dépensait 500 francs pour le transport de l'eau aux sept bassins situés au centre de la ville, à raison de deux chargements par bassin et par jour, avec un coût de 0.25 Fr. pour un chargement d'âne (49). A Alger, les revenus du *waqf* ont contribué à la création de nombreuses fontaines dans la ville, environ cent au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle (50).

g. Le *waqf* fournissait des fonds pour édifier et restaurer les casernes et les diverses fortifications, notamment les forts et les batteries pour la défense du pays

contre les attaques maritimes européennes et les incursions des tribus de l'intérieur du pays, auxquelles Alger et ses environs étaient parfois exposées.

Au centre de la ville d'Alger, sept casernes bénéficiaient des revenus des *waqfs*, sous la forme d'une aide aux militaires et à l'entretien des biens. Dans les régions voisines de la ville, plusieurs forts importants étaient entretenus grâce aux revenus du *waqf*, tels que le fort Tafoura (Bab Azzoun), le fort Moulay Hassan (l'Empereur), le fort Ez-Zoubia (le nouveau fort), le fort de Sidi Taklilat (le fort des Anglais), le fort El-Attar (El-Marsa) et le fort de Kamat el-Foul. Le contrat du *waqf* concernant le dernier fort stipule que (51) : “Après avoir édifié un fort à Kamat el-Foul près de Bab el-Oued, destiné à combattre les infidèles, notre seigneur Mustapha Pacha fils du regretté Ibrahim, y a amené l'eau à partir de sa propriété située au *fahs* Zeghara, connue sous le nom de *djenat* Es-Senadji, au début du mois de moharrem 1195 de l'hégire... Il a dépensé pour que l'eau soit un *habous* au profit du fort, la somme de 148 dinars or”.

### **L'administration française et le *waqf* en Algérie**

Les autorités coloniales françaises en Algérie voyaient dans le *waqf* un obstacle à la politique de colonisation et à la réalisation de ses objectifs économiques, car le *waqf* était protégé par des règles sacrées et un appareil administratif qui en faisaient un instrument économique efficace de préservation des intérêts matériels et de la cohésion de la société algérienne.

Dès le début de la conquête, l'armée française a mis en place un dispositif de contrôle des institutions religieuses dans le but de les liquider et de prendre possession de leurs *habous* qui entravaient la réussite de la colonisation. Un auteur français a noté que le *waqf* s'opposait à la politique coloniale et aux principes économiques sur lesquels se fonde la présence coloniale française en Algérie (52).

Pour mettre un terme à l'institution du *waqf*, l'administration coloniale a décrété de nombreuses décisions remettant en cause l'inaliénabilité du *waqf*. Un autre auteur français a écrit à ce sujet que (53) : "... l'inaliénabilité des biens *habous* ou engagés est un obstacle invincible aux grandes améliorations qui seules peuvent transformer en véritable colonie, les territoires conquis par nos armes".

Les différents décrets et décisions avaient pour objectif d'introduire les biens *waqf* dans la sphère des transactions commerciales et de l'échange foncier pour faciliter leur acquisition par les Européens. Ces décrets ont permis, pendant les cinq premières années de la conquête, à l'armée française de mettre la main sur 27 mosquées, 11 *zaouïas* et une salle de prière (*moussalla*) (54).

Le premier décret relatif aux biens *waqf* date du 8 septembre 1830. Il a postulé que les autorités militaires françaises avaient le droit d'occuper les biens des fonctionnaires de l'administration turque déchue et ceux de quelques notables couloughlis et *hadri*, ainsi qu'un certain nombre de biens *waqf* appartenant à la fondation des deux lieux saints de l'Islam (*Haramayn*).

Ce premier acte a soulevé l'indignation des religieux, des hommes de loi et des notables de la ville d'Alger, à leur tête le muphti Ibn el-Annabi, qui voyaient là une violation du cinquième article du traité de capitulation d'Alger (signé le 4 juillet 1830). Cette vague de protestation a abouti à la sauvegarde provisoire des biens des deux lieux saints de l'Islam.

Par la suite, le décret du 7 décembre 1830 a donné aux Européens le droit de disposer des biens *waqf*, conformément à l'avis des deux fonctionnaires au service des Domaines Fougerou et Valandan. Cette décision a mis les biens *waqf* sous la responsabilité du Directeur général des domaines (Biens publics), M. Girardin, tout en reconnaissant aux *wakils* leurs anciens droits sur la gestion des biens. Cet acte a été considéré par les hommes de loi et les notables comme une violation des règlements de la loi islamique et du traité de capitulation. Citons, parmi les contestataires, le muphti Mohamed Ben Mahmoud Ibn el-Annabi, Ibn

el-Kebabti, Hamdan Khodja et Boudierba, qui avaient pris conscience du danger de ce décret, après que le Directeur civil Pichon ait mis la main sur 81 *waqfs* dont 55 des deux lieux saints, 11 de la Grande Mosquée et le reste destiné aux biens publics tels que les chemins et les fontaines (55). Le décret devait affronter plusieurs obstacles qui ont entravé, finalement, son application, car aux protestations de notables locaux s'ajoutaient le manque de planification rigoureuse et l'attitude du nouveau gouverneur général Berthezène, remplaçant du général Clauzel, qui n'était pas motivé par le projet et envisageait, face aux difficultés rencontrées, de rendre le *waqf* aux institutions et personnes dépossédées, malgré la résistance du Directeur civil Pichon.

Mais ce décret était en fait le début d'un processus et d'une phase transitoire qui allait durer cinq années et se terminer par la mainmise de l'administration française sur tous les biens *waqfs* en Algérie. Ce processus a débuté, effectivement, le 25 octobre 1832, quand le Directeur général des Domaines Girardin a proposé à l'Intendant général un plan de réorganisation des *waqfs*, avec l'appui de Genty de Bussy. Ce plan a été adopté par Blondel qui, après révision, l'a présenté sous forme d'un rapport détaillé sur les institutions religieuses, à la fin de 1834, à la Commission Africaine Royale (Commission d'Afrique) chargée de dresser un bilan de la situation en Algérie au début de 1835 (56).

Ainsi, l'administration française a imposé son contrôle effectif sur les biens *waqf*, en instituant une commission de gestion composée des *wakils* musulmans et dirigée par l'Intendant civil, qui disposait d'une liberté totale dans la gestion de 2000 *waqfs*, appartenant à 200 institutions, selon le rapport général sur le *waqf* daté du 10 décembre 1835 (57).

Par la suite, l'ordonnance du 1er octobre 1844, a considéré que le *waqf* n'était plus inaliénable et qu'il était désormais soumis aux règlements appliqués aux autres biens fonciers. Les Européens pouvaient ainsi acquérir une grande partie des terres *habous* qui constituaient la moitié des terres agricoles situées à la



périphérie des villes importantes (58). A la suite de cette ordonnance, le nombre de biens *waqf* et leurs revenus ont chuté considérablement. On ne dénombrait, en 1843, que 293 *waqfs* dont 125 maisons, 39 boutiques, 3 fours, 19 jardins et 107 biens en location (*âna*) (59), alors que le nombre total s'élevait à 550 biens, avant la conquête française.

Le décret du 30 octobre 1858 a élargi le champ d'application de la précédente ordonnance, en soumettant le *waqf* aux lois de la propriété foncière appliquées en France et en octroyant aux juifs et à quelques musulmans le droit de s'approprier des biens *waqf* et d'en hériter (60).

Ce décret a été suivi par la loi de 1873 dont l'objectif était la liquidation définitive des *waqfs* des institutions religieuses, pour faciliter l'expansion de la colonisation. Il a eu pour effet, la perte à jamais, par les Algériens d'un instrument matériel, moral et culturel et d'un fondement économique et social de résistance aux visées coloniales.

\*\*\*

En conclusion, il est utile de remarquer que le *waqf*, malgré son rôle positif dans la vie économique et sociale, représentait une entrave à l'essor de la dynamique économique et sociale. Tel qu'appliqué à la fin de l'époque ottomane, il contribuait à une forte ségrégation sociale et communautaire entretenue par diverses institutions religieuses communautaires : les *Achrafs*, les Andalous, les Turcs, les personnes rattachées aux deux lieux saints.

D'autre part, le *waqf* était un des facteurs de l'ankylose qui a frappé la propriété privée, a empêché la mobilité des richesses, suivant les lois de l'activité économique, telles que l'héritage et les transactions commerciales. Dans cette optique, le *waqf* est une des principales causes de la stagnation économique et sociale qui a précédé la colonisation française.

Malgré cela, le *waqf* reste, à nos yeux, à la fois, un facteur social et culturel, un appareil administratif et un instrument économique qui a contribué énormément à la sauvegarde de la cohérence de la société algérienne face au projet colonial. Les autorités françaises n'ont pu contrôler et liquider les biens *waqf* qu'après avoir mis la main sur de nombreuses mosquées, *zaouïas* et *medersas*, que nous répertorions, à la fin de cette étude, dans une liste qui montre l'ampleur du processus de dépossession des biens du *waqf* et de ses institutions par l'administration française (61).

Liste sommaire des mosquées et *zaouïas* occupées par les autorités françaises, dans la ville d'Alger, durant les deux premières années de l'occupation :

Mosquée des Chouach  
Mosquée Ech-Ch'main  
Mosquée El-Djanaïz  
Mosquée El-Marsa  
Mosquée Sidi Hadda  
Mosquée Bab D'zira  
Mosquée El-Kechach el-K'dim  
Mosquée Khadr Pacha  
Mosquée Souk el-Louh  
Mosquée Abdy Pacha  
Mosquée Kaâ es-Sour  
Mosquée Souk el-Kettan  
Mosquée Setti Meriem  
Mosquée Ali Betcheni  
Mosquée Ali Khodja  
Mosquée Ketchaoua  
Mosquée Sidi er-Redji  
Mosquée Sidi Saâdi  
Mosquée Sidi Djamî  
Mosquée El-Aïn el-Hamra

Mosquée Sebat el-Hout

Mosquée Ali Pacha

Mosquée Bidi Ameer et-Tenessi

Mosquée Hussein à la Casbah

Mosquée de la Casbah

*Fourn* (Four) El-K'chour

*Zaouia* Sidi es-Saïd

*Zaouia* Sidi Betketa

*Zaouia* Ketchaoua

*Zaouia* El-Kechach à El-Marsa

*Zaouia* El-Inkichiariya à la Casbah

*Zaouia* Tchiktoun

*Zaouia* El-Inkichiariya el-K'dima

*Zaouia* Mohamed Mezzo Murto

*Zaouia Wali* Sidi el-Ghobrini à El-Marsa

*Moussalla* (Salle de prière) El-Inkichiariya el-K'dim à la Casbah

*Moussalla* (Salle de prière) El-Inkichiariya el-Djdid à la Casbah

*Moussalla* Sidi Abderrahmane

## NOTES :

(1) Mercier, (E.), *Le habous ou Oukaf*, Alger, A. Jourdan, 1895, p. 51.

(2) Les conditions de la constitution du *waqf* sont : l'âge adulte du *Ouaqif*, l'inexistence de contentieux autour la propriété, le droit du *Ouaqif* de disposer de la propriété.

(3) Voir notre étude :

Saïdouni (N.), *Les biens waqfs fonciers dans les fohos d'Alger à la fin de l'époque ottomane*, Étude présentée au Séminaire sur les Fondations religieuses au Maghreb, Université libre de Berlin, avril 1980.

ناصر الدين سعيدوني ، وضعية الأوقاف العقارية بفحص مدينة الجزائر أواخر العهد العثماني، بحث مقدم إلى ندوة المؤسسات الدينية بالمغرب العربي، بجامعة برلين الحرة ، نيسان ، 1980.

(4) Les Archives nationales algériennes, Documents de *Mahkamas*, Boîte 106, n° 208-53.

(5) Hamdan Ben Othman Khodja, *El-Miraat* (Le Miroir), Trad. arabe de Mohamed Ben Abdelkrim, Beyrouth, 1972, p. 273.

حمدان بن عثمان خوجة ، كتاب المرأة ، ترجمة وتقديم محمد بن عبد الكريم ، بيروت ، 1972، ص 237.

(6) Khiat (Cheïkh Abdelaziz), *Awqaf El-Qods ân Tarikh ed-Dour el-Mountaqa* (Les *Waqfs* de Jérusalem d'après...). *Abi Youssef* conditionnait l'existence du *waqf* par : son octroi au *moutaouali*, le caractère indiscutable du droit de propriété, la perpétuité du *waqf* et caractère non conditionné.

خياط (الشيخ عبد العزيز) ، أوقاف القدس عن تاريخ الدر المنتقى.

(7) Mercier, (E.), *Le code du Habous*, Constantine, 1899, p. 10.

(8) Idem , p. 34 , cité par Ettawir oua Dunsar.

(9) Robe (E.), *Origine et formation de l'état actuel de propriété immobilière en Algérie*, Paris, Challamel, 1885, p. 58.

(10) Khiat (Cheïkh Abdelaziz), op. cit.

(11) Brossard, *les inscriptions religieuses de Tlemcen* , in *Revue africaine*, 1859, p. 413.

(12) Temimi (Abdeljalil), *Pour une histoire de la Grande mosquée d'Alger (Min Ajl Kitabat Tarikh el-Djamî el-Adham)*, in *Revue d'Histoire maghrébine*, juillet 1980, n° 19-12, p. 160.

التميمي (عبد الجليل) ، من أجل كتابة الجامع الأعظم بمدينة الجزائر ، المجلة التاريخية المغربية، جويلية 1980 ، عدد 12-19 ، ص. 160.

(13) Féraud (Ch.L.), Un voeu d'Hussein Bey de Constantine, 1807 , in Revue africaine, 1863, pp. 91-92.

(14) Tableau de la situation des établissements français en Algérie, 1830-1837.

(15) Temimi (Abdeljalil), op. cit., p. 165.

(16) Vallière (Ch.), Mémoire (l'Algérie en 1781), pub. par L. Chaillou, Toulon S.D., p. 31.

(17) Archives du Ministère de la Guerre à Vincennes, Paris (A.M.G.), H 226, pp. 45-50.

(18) Féraud (Ch.L.), les anciens établissements religieux musulmans de Constantine, in Revue africaine, 12 / 1868, p. 125-126.

(19) Kherfi (S.), *El-Djazair oua El-Açala Eth-Thaouria* (L'Algérie et l'authenticité révolutionnaire), sur la base d'un article du journaliste algérien Ibn Kadour, publié au journal égyptien *El-Liwa*, n° 2153, 7 octobre 1906.

صالح خرفي ، الجزائر والأصالة الثورية.

(20) Certaines grandes villes avaient une organisation spécifique des *waqfs*. C'était le cas de la ville de Constantine où *Caid ed-Dar* était chargé de la fonction de *Nadher el-Awqaf* et était nommé directement par le Bey. Le muphti *malékite* n'avait pas d'autorité sur lui ou de droit de contrôle sur son activité. Voir :

Archives du Ministère de la Guerre à Vincennes, Paris (A.M.G.), H 226, p. 226.

(21) Venture de Paradis lui a donné le titre de *moutaouali*, voir :

Venture de Paradis, Alger au XVIII<sup>e</sup> siècle, in Revue africaine, n° 219 / 1895, p. 275.

(22) Féraud, Les anciens... , op. cit. , pp. 130-131.

(23) Nouredine Abdelkader, *Safahat fi Tarikh Madinat el-Djazair* (Feuillets de l'histoire de la ville d'Alger), Alger, Pub. de la Faculté des Lettres, p. 76.

نور الدين عبد القادر، صفحات في تاريخ مدينة الجزائر، الجزائر، نشر كلية الآداب، ص 76.

(24) Féraud, les anciens..., op. cit., pp. 130-131.

(25) Yacono (X), la Régence d'Alger en 1830, d'après l'enquête des commissions de 1833-1834, in Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, n° 1/1966.

(26) Busson de Jansens (J), Contribution à l'étude des *habous* publics algériens, (Thèse), Alger 1950, p. 27.

(27) Le nombre des *waqfs* des *haramayn* diffère selon les sources. Le rapport du Directeur des Domaines Girardin les évalue à 1400 biens *waqfs* à Alger et ses environs. Le Tableau des établissements français en Algérie donne le chiffre de 1419. Le rapport du 1er septembre 1837 dénombre 1414. Genty de Bussy cite le chiffre de 1417 biens *waqf*.

- (28) Devoulx, (A.), Les édifices religieux de l'ancien Alger, in. Revue africaine, 1867, pp. 14-15.
- (29) Yver, (G.), Mémoire de Bouderbah, in Revue africaine, 57 / 1913, p. 240.
- (30) Aumerat (J.F.), La propriété urbaine et le bureau de bienfaisance musulman d'Alger, in Revue africaine, 41 / 1897, p. 323.
- (31) Selon Pananti, il y avait, à Alger, 50 petites mosquées, 9 grandes mosquées, 3 medersas, avec un nombre d'habitants de 120000. En 1725, Laugier de Tassy dénombre 10 grandes mosquées, 50 petites mosquées et 3 medersas. Devoulx cite le chiffre de 122 mosquées dont 109 petites et 13 grandes. Ibn Hourra et Aumerat évaluent le nombre de mosquées à Alger, en 1830, à 103 dont 89 de rite *malékite* et 14 de rite *hanéfite*. Le rapport du 1er septembre 1837, établi par les autorités françaises, fixe le nombre à 107 mosquées et zaouias. Les données de Bouderbah se rapprochent de ce chiffre : 106 mosquées dont 92 de rite *malékite* et 14 de rite *hanéfite*.
- (32) Devoulx . op.cit , p 33.
- (33) Sur la base d'un recoupement de diverses sources et documents d'archives. Voir : Archives Nationales d'Outre -Mer à Aix-en-Provence, France (A.O.M) F80-1632, Rapport du 1er septembre 1842 et Archives Nationales Algériennes, Boîte 35, Registre 354.
- (34) Il existait une croyance selon laquelle Sidi Abderrahmane avait deux sépultures (Boukabrine), une sur le territoire de sa tribu d'origine d'Aït Smaïl dans le Djurdjura (Kabylie), et l'autre au Hamma dans les environs d'Alger.
- (35) Aumerat, op.cit., p. 329.
- Emerit, (M.) L'état intellectuel et moral de l'Algérie en 1830 , in Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine , 1954 , p. 200.
- (36) Archives Nationales d'Outre -Mer à Aix-en-Provence, France (A.O.M) F 80 - 1632 , Rapport du 1er septembre 1842.
- (37) Tableau... , op. cit., 1837.
- (38) Idem , p. 287.
- (39) A.O.M. F. 80-1932 - 2 Corporations , Réponse aux questions de M. Le Directeur des Finances, 30 septembre 1842.
- (40) Devoulx (A.), op. cit. , pp. 377-381.
- (41) Emerit, L'état intellectuel et moral de l'Algérie en 1830, in Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, 1954, p. 203, d'après : Rapport Rousseau de 1847.
- (42) A.M.G. H. 226, p. 46.
- (43) Emerit ,. op. cit., p. 203.

- (44) Raynaud, De la domination française en Afrique, Paris, 1832, p. 28.
- (45) Aumerat (J.F.), La propriété urbaine et le bureau de bienfaisance musulman d'Alger, in Revue africaine, n° 41/1897, pp. 7-8.
- (46) A.M.G H. 226 , p. 46.
- (47) Temimi (Abdeljalil), op. cit.
- (48) D'après les documents de *Mahkamas* de l'époque ottomane.
- (49) A.M.G. H. 226, op. cit., pp. 50-51.
- (50) Lespès (R.), Alger, esquisse de géographie et d'histoire urbaines, Paris, F. Alcan, 1930, pp. 175-176.
- (51) Les Archives nationales algériennes, Documents de *Mahkamas*, Boîte 106, n° 206-53.
- (52) Zeys, cité par Terras, Essai sur les biens *habous* en Algérie et en Tunisie, Lyon, 1899, p. 68.
- (53) Blanqui, L'Algérie, Rapport sur la situation économique, Paris, 1840, p. 288.
- (54) Voir la liste, jointe à la fin de l'étude, contenant les noms des mosquées et zaouias occupées par les Français à Alger, entre 1830 et 1832.
- (55) Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence, F. 80 - 1673.
- (56) Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence, F. 80 1632, 2ème réponse aux questions.
- (57) Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence, F. 80 1632 , 2-30 septembre 1842.
- (58) Berthault, La propriété rurale en Afrique du Nord , in Revue l'Afrique française, N° 4-1936, p. 211.
- (59) Archives d'Outre-mer à Aix-en-Provence, F. 80 - 1632. État daté de 1843.
- (60) Terras, Essai sur les biens *habous* en Algérie et en Tunisie, Lyon, 1899, p. 7.
- (61) Klein (H.), Les feuillets d'El-Djazaïr, Alger, Fontana , 1937, pp. 15-20.

## LES BIENS *WAQFS* AUX ENVIRONS D'ALGER À LA FIN DE L'ÉPOQUE OTTOMANE\*

La présente étude a pour objet la situation dans laquelle se trouvaient les terres *waqf* dans les *fohos* d'Alger, à la fin de l'époque ottomane et à la lumière des documents des archives algériennes. Elle repose aussi sur les conclusions d'études et de rapports dressés par les autorités françaises au début de la colonisation. Ces rapports ont été établis par des fonctionnaires français sur la base de témoignages individuels et de registres officiels. Les plus utiles de ces rapports sont ceux de Genty de Bussy, intendant civil de l'administration coloniale, de Bernardet, de Blondel et de Devoux. Le rapport de ce dernier se présente comme une étude sur les institutions religieuses de la ville d'Alger.

### Les biens *waqf* dans les *fohos* d'Alger

Les biens *waqf* ont acquis, à la fin de l'époque ottomane, une grande importance dans les *fohos* d'Alger (1), où ils représentaient la moitié des terres agricoles exploitées (2), et fournissant approximativement la moitié de la production agricole locale (3). Cet état des choses a fait dire à un auteur que les dîmes des tombeaux et mausolées des *walis* (saints) étaient perceptibles en tout lieu (4), et que la majorité des jardins des environs d'Alger appartenait à la fondation des deux lieux saints de l'Islam (5).

Les terres *waqf* avaient un impact direct sur les niveaux de production, les modes d'exploitation et la nature de la propriété. Par rapport à ce dernier aspect, les terres *waqf* se divisaient en :

---

\*Étude présentée à la table ronde d'Istanbul (13-14 novembre 1992) sur le *waqf* dans le monde musulman contemporain (XIX è-XX è siècles). Publié dans *Le waqf dans le monde musulman contemporain (XIX è-XX è siècles) : fonctions sociales, économiques et politiques* (sous la direction de Faruk Bilici) - Institut français d'études anatoliennes, Varia Turcica XXVI, Istanbul, 1994 - pp. 99-117.



- *Waqf ahli* (*dhourri*, familial ou privé), revenant à l'institution en cas de déshérence. Ce mode était encouragé par le rite *hanéfite* adopté par les Turcs, les Couloughlis et quelques familles de *hadars* (citadins). Pour cette raison, le *waqf ahli* était le plus important pour les maisons et les jardins des *fohos* d'Alger, selon les règles définies par Abi Youcef et les *cheikhs* de Balkh (6).

- *Waqf khairi* ou public, bénéficiant principalement aux institutions et biens publics en vue desquels il a été établi. Il comprend aussi les *waqfs ahli* après déshérence. Ce genre de *waqf* est recommandé par le rite *malékite* adopté majoritairement par les populations locales. Il prit de l'importance dans les *fohos* d'Alger avec le passage de nombreux *waqfs ahli* sous le régime du *waqf khairi*, notamment à cause du taux de mortalité élevé dû aux épidémies et aux famines qui ont marqué la fin de l'époque ottomane. Ce fait est confirmé par les données contenues dans les registres de *Beylik* et quelques documents de *mahkamas* répertoriant le *waqf khairi* dans les campagnes.

### **Le *waqf ahli* dans les *fohos* d'Alger**

Plusieurs facteurs ont contribué à l'expansion du *waqf ahli* dans les *fohos* d'Alger, parmi lesquels citons en particulier le consensus partagé, par pragmatisme, par les hommes de religion pour suivre les règlements du rite *hanéfite* dont la souplesse encourageait le développement du *waqf* (7). Hamdan Ben Othman Khodja a bien remarqué ce fait dans son livre *Le Miroir*, en ces termes : “Les hommes de loi se sont entendus pour opérer conformément au rite *hanéfite* n'interdisant pas l'accumulation de dons sous conditions, pour multiplier les dons au profit des pauvres” (8).

Par ailleurs, le développement du *waqf ahli* s'explique par la volonté des propriétaires de garantir une source de revenu inaliénable pour leurs descendants, notamment les orphelins, les veuves et les mineurs, et faire bénéficier leurs

héritiers des biens, des terres et autres richesses, chose autorisée par les règles du *waqf ahli*.

Le *waqf ahli* était aussi le meilleur moyen pour contrecarrer les actes de confiscation de biens et de taxation pratiqués par les gouvernants turcs, dès que les conjonctures difficiles les mettaient dans l'obligation de recourir aux biens des gens riches et aisés. Ces derniers trouvaient le salut pour leurs biens fonciers et immobiliers dans le *waqf ahli* (9).

Les bénéfices et les rentes des *waqfs ahli* dans les *fohos* d'Alger revenaient essentiellement à des femmes, alors que les exploitants et les gestionnaires étaient en majorité des janissaires ou des fonctionnaires de l'administration (*wakils*, *nadhers*). Par ailleurs, la destination finale du *waqf ahli* se limitait presque exclusivement aux deux lieux saints de l'Islam ou *Haramayn* (La Mecque et Médine). A cet effet, nos recherches effectuées sur les documents de *mahkamas* ne révèlent que cinq *waqfs ahli* destinés aux *muezzins* et *hazzabin* (lecteurs du Coran) de la Grande Mosquée d'Alger, à la ville de Annaba et à la fondation de *soboul el-khâirat* (Chemins de la bienfaisance) (10).

Les documents de *mahkamas* permettent de répartir les *waqfs ahli* dans les *fohos* d'Alger, selon le tableau suivant (11), indiquant le nombre de biens, les localisations et les dates d'enregistrement.

Tableau I. Les *waqfs ahli* dans les *fohos* d'Alger

| <i>Fohos</i> | Localisation       | Nombre des biens <i>habous</i> | Dates des documents<br>(année de l'hégire) |
|--------------|--------------------|--------------------------------|--|
| BAB EL       | Bouzaréa           | 20 jardins et vergers          | 1202-1239                                  |
| OUED         | Es-Sedd            | 08 " "                         | 1208-1224                                  |
|              | Aïoun es-Sakhakhna | 05 " "                         | 1209-1236                                  |
|              | Zeghara            | 03 jardins et vergers          | 1207-1228                                  |
|              | Bouskour           | 02 " "                         | 1151-1224                                  |

|        |                     |    |                    |   |           |
|--------|---------------------|----|--------------------|---|-----------|
|        | Abou Annour         | 02 | "                  | " | 1222-1242 |
|        | Oued Koraïch        | 01 | "                  | " | 1206      |
|        | Jenan               | 04 | "                  | " | 1192-1224 |
|        | Er-Ramla            | 04 | "                  | " | 1206      |
| BAB EL | Medjber             | 21 | jardins et vergers |   | 1127-1240 |
| DJADID | Beni Messous        | 17 | "                  | " | 1131-1254 |
|        | Aïoun Hydra         | 07 | "                  | " | 1133-1240 |
|        | Aïn Zeboudja        | 06 | "                  | " | 1207-1234 |
|        | Bir ed-Droudj       | 05 | "                  | " | 1080-1238 |
|        | Bir Trilia          | 03 | "                  | " | 1196-1224 |
|        | Oued Er-Roumman     | 02 | "                  | " | 1236-1235 |
|        | El Abar             | 02 | "                  | " | 1131-1260 |
|        | El Kadous           | 03 | jardins et vergers |   | 1136-1229 |
|        | Sidi Yahia et-Tayar | 03 | "                  | " | 1046-1247 |
|        | Bab el-Djadid/      |    |                    |   |           |
|        | Bordj Hassan        | 06 | "                  | " | 1046-1224 |
|        | El Khandak el-Amik/ |    |                    |   |           |
|        | Aïn Echach          | 02 | "                  | " | 1126-1260 |
|        | Aïn Ben Attaya      | 01 | "                  | " | 1245-1260 |

## BAB

### AZZOUN

|  |                 |    |                    |   |           |
|--|-----------------|----|--------------------|---|-----------|
|  | Talaoumly       | 12 | jardins et vergers |   | 1195-1246 |
|  | Tikesraïn       | 10 | "                  | " | 1224-1244 |
|  | Aïn el-Azrak    | 12 | "                  | " | 1152-1243 |
|  | El-Hamma        | 06 | "                  | " | 1043-1227 |
|  | Aïn es-Soltan   | 05 | "                  | " | 1219-1245 |
|  | Tagrarat        | 05 | "                  | " | 1067-1224 |
|  | Bir Khadem      | 04 | "                  | " | 1132-1228 |
|  | Bir Mourad Reïs | 07 | "                  | " | 1083-1212 |
|  | El-Ouchaihia    | 04 | "                  | " | 1133-1233 |

|                     |    |   |   |           |
|---------------------|----|---|---|-----------|
| Aïn Naâdja          | 04 | " | " | 1224-1234 |
| El-Annasser         | 03 | " | " | 1156-1226 |
| Aïn el-Marbat       | 02 | " | " | 968-1224  |
| El-Harrach          | 02 | " | " | 1192-1197 |
| Bab Azzoun-Tafoura/ |    |   |   |           |
| Kahf en-Noussour    | 04 | " | " | 1177      |

### **Le *waqf khairi* dans les *fohos* d'Alger**

Il concernait des institutions de bienfaisance, à caractère religieux et dotées d'un statut juridique et administratif particulier (12). Citons parmi les plus connues parmi ces institutions : les deux lieux saints ou *Haramayn* (La Mecque et Médine), *soboul el-khairat* (Chemins de la bienfaisance), la Grande Mosquée, le *Beït-ul-Mal*, les Andalous, les marabouts et les *Chorfas* ou *Achrafs*.

Chaque institution disposait d'une administration spécifique formée généralement de *cadis* et de *cheikhs nadhers* considérés comme des *wakils* (mandataires) du *waqf*, après leur nomination directe par le *Dey* et l'approbation des membres du *Diwan*. Aux *wakils* du *waqf* étaient rattachés d'autres fonctionnaires tels les *khodjas* ou *saidjis* chargés de contrôler les comptes de l'institution et les *odoul* choisis par les *cadis*, ainsi que les *chaouchs* qui assuraient la surveillance des biens, prélevaient les revenus et accomplissaient quelques tâches dans les mosquées bénéficiant des revenus du *waqf*. Ces fonctionnaires recevaient, en contre partie de leurs services, des dons en nature et des sommes fixes en argent. A titre d'exemple, le *cheikh nadher* avait un revenu annuel de 40 rials (13). L'insuffisance de ces revenus obligeait quelques *nadhers* à rechercher d'autres sources de rémunération, parfois au détriment des revenus du *waqf* et de l'institution dont ils avaient la charge.

Le *wakil* de l'institution ne disposait pas de pouvoirs absolus dans la gestion du *waqf*. Il était tenu de présenter des comptes sur son activité tous les six mois et de régler la comptabilité annuelle après avoir soustrait les dépenses de

service, d'entretien et autres, en présence de *wakil Beït-ul-Mal*, de *cheikh el-balad* et des membres du Conseil scientifique (*majliss elmi*) qui se réunissaient tous les jeudis de la semaine dans la Grande Mosquée, ainsi que des muphtis *hanéfite* et *malékite* et des *cadis hanéfite* et *malékite*.

### **Répartition des *waqfs* selon les institutions**

Les biens *waqf* des principales institutions religieuses et de bienfaisance, à la fin de l'époque ottomane et au début de la période coloniale, se présentent comme suit :

#### **1. Les *waqfs* des deux lieux saints (*Haramayn*)**

L'importance de ces *waqfs* s'explique par la symbolique dont jouissaient les lieux saints parmi les algériens qui mettaient un grand nombre de leurs biens, situés aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la ville, à la disposition de cette institution qui devint la plus pourvue en biens *waqf* et la plus entreprenante dans le domaine des œuvres de bienfaisance. Elle offrait son aide aux habitants des deux lieux saints installés en Algérie ou de passage, après confirmation de leur origine. Cette institution envoyait, régulièrement, une part de ses revenus aux pauvres des lieux saints, tous les deux ans, par le biais de l'envoyé du *chérif* de La Mecque ou de l'émir de la caravane du Hidjaz (*rakb el-hadj*). L'institution des deux lieux saints gardait, par ailleurs, une partie des revenus pour l'entretien de trois mosquées *hanéfites* situées à l'intérieur de la ville d'Alger (14).

L'institution des deux lieux saints était titulaire des trois quarts de l'ensemble des biens *waqf*, grâce à son dynamisme et à son prestige (15). Un voyageur européen affirma que les habitations algéroises et les jardins qui en sont proches, appartiennent dans leur quasi totalité aux deux lieux saints (16). En dépit de l'exagération de ces propos, nous pouvons affirmer, à la lumière des documents du *waqf* et des rapports établis par les fonctionnaires français au début de la

colonisation, que les *waqfs* des deux lieux saints englobaient, effectivement, la majorité des biens *waqf* aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la ville d'Alger. Dans un rapport établi par Genty de Bussy, le nombre de biens *waqf* des deux lieux saints a été estimé à 1373 biens dont 70 fermes gérées directement par les *wakils* de l'institution, 10 fermes et 166 jardins étaient des sources de revenus annuels pour les fonctionnaires des deux lieux saints, à quoi s'ajoutaient 6 moulins et 38 vergers appartenant à la même institution (17). Pour sa part, Devoulx a noté, dans un mémoire sur les institutions religieuses, basé sur des registres de la fin de l'époque ottomane, que les biens *waqf* des deux lieux saints étaient au nombre de 1558 propriétés dont le revenu annuel s'élevait à 43222,70 Fr., dont 57 jardins d'un revenu de 1257,45 Fr. et 62 fermes d'un revenu de 1830,45 Fr., ainsi que 6 moulins situés hors de la ville fournissant un revenu de 97,50 FR (18).

Ces estimations ne sont pas très différentes de celles données par le "Tableau de la situation des établissements français en Afrique du Nord (Algérie)", qui a évalué le nombre de *waqfs* des deux lieux saints, à Alger et ses environs, au début de l'occupation française, à 1419 propriétés (19). Le rapport du Directeur des Domaines d'Alger, M. Gérardin, a dénombré 1400 propriétés (20), alors qu'une lettre du Directeur financier à Alger, M. Blondel, a mentionné, en 1837, le chiffre de 1230 propriétés dont le revenu atteignait 110336.33 Fr. (21). Une autre estimation, de la même année, a donné le chiffre de 1414 propriétés (22).

Ces différences dans l'estimation du nombre de biens peuvent être expliquées par la politique des autorités françaises visant à éliminer les biens *waqf* au profit de la colonisation (23).

Par ailleurs, les registres de *Beylik* conservés aux archives algériennes montrent que la plus grande partie des biens *waqf* appartenait aux deux lieux saints, à l'intérieur et à l'extérieur de la ville. D'après ces registres (24), nous avons dressé une liste des propriétés agricoles en indiquant leurs revenus annuels et leur localisation, à partir de l'an 1124 de l'hégire (1712-1713) et jusqu'à

l'occupation française de 1245 (1830), avec une estimation des variations de la rente annuelle, qui montre une diminution continue des revenus due à la négligence et aux détournements dont étaient responsables les personnes chargées de gérer et d'exploiter le *waqf*, au détriment de l'institution des deux lieux saints.

Tableau II.

| <i>Fohos</i>  | Biens <i>habous</i> /localisation             | Revenu annuel<br>( <i>ana</i> ) en rial boujou |
|---------------|---|--|
| Bab el-Oued   | verger à El-Minia                             | 100  |
|               | terrain du moulin à vent                      | 2  |
|               | terrain près du four à chaux                  | 12   |
|               | terrain près du four à chaux                  | 12   |
|               | verger à Es-Sedd                              | 12   |
|               | jardin à Bouzaréa                             | 20   |
|               | terrain hors de Bab el-Oued                   | ruiné  |
|               | jardin à Es-Sedd                              | 60   |
| Bab el-Djadid | jardin à Beni Messous                         | 30   |
|               | jardin à Bir ed-Droudj                        | 16   |
|               | jardin hors de Bab el-Djadid                  | 16   |
|               | jardin à El-Khandak el-Amik                   | 24   |
|               | jardin près de <i>bordj</i> Moulay<br>Mohamed | 26   |
|               | jardin à El-Khandak el-Amik                   | 6.5  |
|               | jardin à Aïn Zeboudja                         | 60   |
|               |   |  |
| Bab Azzoun    | verger au Hamma                               | 30   |
|               | jardin à Aïn es-Soltan                        | 24   |
|               | jardin au Talaoumly                           | 100  |
|               | jardin à Aïn er-Robot                         | 60   |

|                        |                                  |                       |
|------------------------|----------------------------------|-----------------------|
|                        | jardin à Tikesraïn               | 90                    |
|                        | jardin et verger à Aïn es-Soltan | 160                   |
|                        | jardin à Aïn el-Azrak            | 60                    |
|                        | 4/5è d'un jardin à Tikesraïn     | 45                    |
|                        | verger au Hamma                  | -                     |
|                        | 1/6è d'un verger au Hamma        | 6.6                   |
|                        | jardin au Talaoumly              | 60                    |
|                        | jardin à Tagrarat                | 15                    |
|                        | jardin à Tikesraïn               | 13                    |
|                        | jardin à Kouba                   | -                     |
|                        | jardin à El-Ouchaïhia            | 38                    |
| <i>Fohos non</i>       |                                  |                       |
| précisés               | <i>haouch</i>                    | 35                    |
|                        | 50 mûriers                       | 50                    |
|                        | verger                           | 40                    |
|                        | <i>haouch</i>                    | 91                    |
|                        | jardin                           | 31.30                 |
|                        | jardin                           | 12                    |
|                        | jardin                           | 35                    |
|                        | jardin                           | 10.80                 |
|                        | jardin                           | 21.50                 |
| Total                  |                                  |                       |
| 40 biens <i>habous</i> |                                  | 1462.7 rials boujous. |

## 2. Les *waqfs* de l'institution des chemins de la bienfaisance (*soboul el-khairat*)

L'organisation de cette institution a été achevée vers la fin XVI è siècle. Les sources évoquent l'an 999 de l'hégire/1584 comme année de sa création (25). Le rôle de cette institution s'est renforcé la fin de l'époque ottomane et elle est devenue la seconde institution, en importance et en revenus, après celle des deux lieux saints, grâce à la richesse des communautés turque et couloughlie dont les



membres établissaient des *waqfs* au profit des mosquées *hanéfites*. Le nombre des mosquées *hanéfites* gérées par l'institution de *soboul el-khaïrat* s'élevait à huit, dont *Djamaâ el-Djadid*, principale mosquée fréquentée par les fonctionnaires de l'état et les adeptes du rite *hanéfite*, *Djamaâ Safir* et sa *zaouia*, *Djamaâ ech-Chebarlia*, *Djamaâ Dar el-Kadi* et la mosquée Ali Khodja construite à l'intérieur de la citadelle de la Casbah (26). Il existait, en tout, quatorze mosquées de rite *hanéfite* à Alger (27).

En plus de la gestion de ces huit mosquées, l'institution de *soboul el-khaïrat* se chargeait de payer des indemnités spéciales à des hauts fonctionnaires comme le muphti *hanéfite* qui percevait annuellement 150 livres. Elle couvrait aussi les dépenses de 28 *hazzabin* (lecteurs du Coran) et des aides aux pauvres, distribuées chaque jeudi ou livrées à domicile pour ceux qui ne pouvaient se déplacer (28).

Les revenus importants de l'institution de *soboul el-khaïrat* provenaient de la location et de l'exploitation déléguée de ses biens *waqf*.

### **3. Les *waqfs* de la Grande Mosquée et des autres mosquées *malékites***

En plus des quatorze mosquées *hanéfites*, Alger abritait 89 mosquées de rite *malékite* (29). D'autres sources citent le chiffre de 92 mosquées *malékites*. Il existait, à la fin de l'époque ottomane, 106 mosquées à Alger, d'après le Tableau des établissements français (30), et 107 selon d'autres rapports français (31). Devoulx a donné le chiffre de 122 mosquées, dont 13 grandes et 109 petites (32).

Le plus important des lieux de culte de rite *malékite* était la Grande Mosquée d'Alger (*Djamaâ el-Kebir* ou *Djamaâ el-Adham*), gérée par trois *wakils* placés directement sous l'autorité directe du muphti *malékite* et qui se partageaient la gestion des *waqfs* de la Grande Mosquée. L'un s'occupait des *waqfs* des *muezzins*, l'autre de ceux des deux lieux saints et le troisième gérait les affaires générales et était qualifié de *wakil* principal.

De nombreux hommes de culte bénéficiaient des revenus des *waqfs* de la Grande Mosquée : deux imams, 19 *mouderess* (enseignants), 18 *muezzins*, 08 *hazzabin* et 13 agents chargés de l'éclairage de mosquée et des services d'entretien. Les travaux d'entretien mobilisaient une partie importante des revenus du *waqf*. Mais en dépit de toutes ces dépenses, le surplus de revenus était important et était destiné à l'établissement de nouvelles structures, ainsi une *zaouia* de deux étages, hébergeant enseignants et étudiants pauvres, annexée à la Grande Mosquée, a pu être construite, en 1039 de l'hégire/1629-1630, grâce au surplus des revenus de la Grande Mosquée.

Bien que les documents du *Beylik* disponibles ne contiennent guère de détails suffisants sur les biens *waqf* de la Grande Mosquée, d'autres sources permettent d'affirmer que le nombre élevé de *habous* procurait un revenu annuel estimé, en 1837, à 12000 Fr. (33), fournis par 125 maisons, 3 fours, 39 jardins, 19 exploitations agricoles et 107 autres *waqfs*, avant que l'ensemble de ces *waqfs* ne soit rattaché au service des Domaines de l'administration française, en 1843 (34).

Les documents du *Beylik* évaluent le nombre de biens *waqf* de la Grande Mosquée à 157 propriétés dont 40 propriétés agricoles situées dans les *fohos* d'Alger (35). Les biens *waqf* de la Grande Mosquée étaient, au début de la colonisation, au nombre de 331, dont 19 exploités directement et 212 en location. Le revenu annuel atteignait 16000 Fr., dont 14583 Fr. servant à l'entretien des mosquées, l'aide aux pauvres, la gestion des affaires de culte et la rémunération des fonctionnaires. Le surplus des revenus de la Grande Mosquée s'élevait à 1417 Fr. (36), avant de chuter à 1363 Fr. en 1837 (37), du fait de la politique coloniale de liquidation des biens de la Grande Mosquée.

Pour plus de précision sur la situation des biens *waqf* agricoles affectés à la Grande Mosquée, nous avons dressé le tableau suivant sur les propriétés rurales dans les *fohos* d'Alger, dont les revenus étaient destinés à la Grande Mosquée, conformément aux indications des registres de *Beylik* et aux notes du *cheikh el-*

*faqih* Sidi Mohamed ben Ibrahim ben Moussa ech-Charif, datées du début du mois de *doul-kîda* 1236 de l'hégire/1821 (38).

Tableau III.

| <i>Fohos</i>      | Biens <i>habous</i> /localisation | Revenu annuel<br>( <i>ana</i> )<br>en rial boujou | n° dans<br>registre<br><i>habous</i> |
|-------------------|-----------------------------------|---|--------------------------------------|
| Bab<br>el-Oued    | jardin à Bouzaréa                 | 36  | 74                                   |
|                   | terrain à Aguenan                 | 13.5  | 96                                   |
|                   | 1/3 d'un verger hors Bab el-Oued  | 20  | 153                                  |
|                   | jardin à Aguenan                  |   |                                      |
|                   | près de Oued el-Kseub             | 100   | 95                                   |
|                   | terrain à Aguenan                 | 13.5  | 91                                   |
|                   | deux terrains à Bab el-Oued       | 18  | 89                                   |
|                   | terrain à Aguenan                 | 13.5  | 93                                   |
| Bab<br>el-Djadid  | jardin près de Kef en-Nessour     | 27  | 70                                   |
|                   | jardin à Oued er-Roumman          | 90  | 72                                   |
|                   | jardin à El-Khandak el-Amik       | 18  | 71                                   |
|                   | jardin à El-Khandak el-Amik       | 18  | 76                                   |
|                   | jardin à Oued er-Roumman          | 30  | 75                                   |
|                   | terrain à Aïn Zeboudja            | 2   | 94                                   |
|                   | jardin à Oued er-Roumman          | 18  | 97                                   |
|                   | jardin à El-Kadous                | 50  | 138                                  |
|                   | jardin à Beni Messous             | 63  | 98                                   |
| terrain à Meridja | 30                                | 92  |                                      |

Bab

Azzoun

|                          |      |     |
|--------------------------|------|-----|
| terrain à Tikesraïn      | 36   | 73  |
| terrain à Aïn er-Robot   | 30   | 90  |
| jardin au Talaoumly      | 18   | 133 |
| jardin à El-Harrach      | 10   | 132 |
| jardin au Hamma          | 55   | 242 |
| verger au Hamma          | 25   | 244 |
| 3/4 d'un verger au Hamma | -    | 56  |
| jardin à Kouba           | 15   | 84  |
| verger au Hamma          | 45   | 143 |
| jardin à Beni Rabia      | 6    | 80  |
| jardin à Beni Rabia      | 11.5 | 82  |
| jardin à Beni Rabia      | 36   | 77  |
| jardin à Beni Rabia      | 45   | 78  |

*Fohos*

non précisés

|        |      |     |
|--------|------|-----|
| verger | 32   | 152 |
| verger | 18   | 154 |
| verger | 21.5 | 151 |
| verger | 16   | 146 |
| verger | 36   | 148 |
| verger | 12   | 150 |
| verger | 60   | 141 |
| verger | 45   | 145 |
| verger | 25   | 147 |
| verger | 2.5  | 149 |

Au total, nous dénombrons 164 *waqfs* rattachés à la Grande Mosquée. Le rapport des *waqfs* des *fohos* (cités dans la liste) au reste des *waqfs*, à l'intérieur de

la ville et dans les *outhans* de la Mitidja, dépasse de peu le quart (1/4). Nous déduisons également, de cette liste, d'importantes différences de revenu entre les *waqfs* de la Grande Mosquée situés dans les *fohos* : alors que certains revenus annuels allaient de 60 à 100 rials, d'autres ne dépassaient pas 2.5 rials. En ce qui concerne la répartition géographique de ces *waqfs*, remarquons un certain équilibre entre les différents *fohos*.

#### **4. Les *waqfs* de *Beit-ul-Mal***

Le *Beit-ul-Mal* est une institution traditionnelle de l'administration musulmane en Algérie qui s'est renforcé pendant l'époque ottomane. Elle avait la charge des orphelins, des pauvres, des prisonniers et des gens de passage, gérait les butins et les revenus du *kharaj*, s'occupait de l'achat de biens divers et de l'édification de biens publics tels que les routes, les ponts, les lieux de culte comme les mosquées et les *zaouias*. Le *Beit-ul-Mal* administrait aussi les biens vacants ou en déshérence en les mettant sous l'autorité de la trésorerie publique car ils étaient considérés comme propriété de la communauté musulmane. Le *Beit-ul-Mal* prenait en charge les legs et préservait les biens des propriétaires absents. Il s'occupait de l'inhumation des pauvres et des voyageurs décédés et de l'aide aux nécessiteux. Ces dernières prérogatives ont pris une importance particulière à la fin de l'époque ottomane (39).

A la tête de l'institution du *Beit-ul-Mal* se trouvait un haut fonctionnaire nommé *Beit-ul-Maldji*, aidé par un *cadi* nommé *wakil*, de deux agents appelés *odouls* et qui étaient chargés de la notification, ainsi que de quelques hommes de loi.

Le *Beit-ul-Maldji* avait des prérogatives étendues et une réelle autonomie de gestion. Il n'était pas obligé de présenter des comptes aux fonctionnaires du *Beylik*, et devait seulement payer 100 boujous (700 Fr.) au titre d'une contribution mensuelle à la trésorerie de l'état, subvenir aux dépenses d'inhumation des

pauvres, et payer les salaires du *cadi*, des *odouls* et des hommes de loi employés par le *Beït-ul-Mal*.

Dès les premiers temps de l'occupation de la ville d'Alger, les Français ont remarqué l'importance des revenus de *Beït-ul-Mal* et se sont ingérés dans ses affaires, pour s'en accaparer les revenus, sous le prétexte d'une réorganisation. A ce propos, l'inspecteur général des finances, en visite à Alger en 1833, a déclaré que le *Beït-ul-Maldji* lui avait confié que le revenu hebdomadaire de son institution était de 180 dinars, soit 11340 Fr. annuellement, ce qui est en deçà des véritables revenus conformément à d'autres sources (40).

L'essentiel des revenus de *Beït-ul-Mal* provenait de sa part dans les legs et les biens vacants. Les paragraphes suivants tirés des registres de *Beït-ul-Mal* illustrent l'activité de l'institution.

Le premier daté de *joumada el-oula* 1239 de l'hégire, indique que : "le *Beït-ul-Mal* a vendu l'ensemble du jardin nommé *Djenat ech-cheikh Ahmed el-Kazaz*, situé au *fahs* de Bouzaréa ; l'acheteur est Mohamed Ben Kadour Amin el-Halfajia ; le prix est de 250 dinars (rials boujous), dont 20 dinars payés, le reste sera réglé à raison de 10 dinars par an" (41).

Le second daté de la fin du mois de *radjeb* de la même année, indique que : "le nommé Kabli Messaoud est décédé au jardin d'Ibn Kornoba el-Djjar et a légué 65 rials à sa mère et à son frère" (42).

Le troisième paragraphe est rédigé en ces termes : "Louanges à Dieu. Le vendeur : *Beït-ul-Mal*, l'acheteur : Monsieur Ali Ben el-Koucha. Vente de la totalité d'un jardin légué par Bent Osman, le prix est fixé à 3330 » (43).

Le *Beït-ul-Maldji* gérait aussi les *habous ahli* en déshérence et dont le transfert aux institutions religieuses nécessitait quelques formalités relatives à l'application du règlement du *waqf* et du testament du propriétaire du *waqf* (44).

## 6. Les *waqfs* des Andalous et des *Chorfas*

L'institution des *waqfs* des Andalous dans les *fohos* d'Alger a coïncidé avec l'établissement d'un grand nombre d'entre eux à Alger, à la suite de leur expulsion d'Espagne. Ils se sont appropriés, à partir de la fin du XV<sup>e</sup> siècle et en un temps relativement court des terres agricoles des *fohos* (45). Après l'édification de leur propre mosquée en 1033 de l'hégire/1623 (46), ils se sont occupés de la doter de *waqfs* situés à l'intérieur et à l'extérieur de la ville, pour subvenir aux besoins du culte et des nécessiteux d'origine andalouse.

Les *waqfs* des Andalous englobaient plusieurs propriétés foncières agricoles gérées par un fonctionnaire nommé *wakil el-Andalous*. Nous présentons, ci-après, une liste des jardins *habous* des *fohos* ayant appartenu à des Andalous, d'après les documents de *Beylik*, avec indication de leurs revenus en rials au cours de l'année 1222 de l'hégire/1807-1808, leur exploitant et leur localisation (47) :

- *Djenat* Ben es-Safar à Bir Khadem, gérée par Ahmed ech-Charad et Ahmed el-Flissi, d'une rente de 45 rials.
- Jardin à El-Harrach, exploité par Ahmed et-Tordjman avec un *âna* de 30 rials.
- Jardin *rokaât* à Meridja, exploité par Er-Rachdia avec un *âna* de 61 rials.
- Jardin à Es-Sed (Bab el-Oued), exploité par Sidi Arbi Ben er-Rabî Hamouda avec un *âna* de 60 rials.
- Jardin à Es-Sed, exploité par Ali ech-Charabli avec un *âna* non précisé.
- Part d'eau à Bir Khadem avec un *âna* de 6.5 rials.

A ces *habous* s'ajoutaient les nombreux *waqfs* à l'intérieur de la ville, non concernés par cette étude. Les *waqfs* des Andalous s'élevaient ainsi à 40 propriétés exploitées et 61 *âna* annuels (48), dont le revenu a été évalué, au début de la colonisation française, à 4000 Fr. (49). Par la suite, ces *waqfs* ont perdu leur importance, 71 personnes seulement en bénéficiaient en 1837 (50).

L'effondrement de la *zaouia* d'El-Andalous, en 1841, a mis fin à l'existence des *waqfs* des Andalous (51).

Le groupe des *Chorfas* (familles nobles) s'apparentait à celui des Andalous par son statut social distingué. Les *Chorfas* disposaient de nombreux *waqfs* consacrés à leur *zaouia* édifiée par le *Dey* Mohammed Baktache, en 1121 de l'hégire/1709.

Les *waqfs* des *Chorfas* étaient gérés par le chef de leur communauté nommé *Nakib el-Achraf*. Ce poste a été occupé, à la fin de l'époque ottomane, par El-Hadj Ali ech-Charif et son fils Ahmed Ben el-Hadj expulsé d'Alger, en 1832, par l'administration française. Il a laissé un important inventaire dont une partie a été publiée par le Taoufik el-Madani sous l'intitulé de "Mémoires de Hadj Ahmed ech-Charif ez-Zahar *Nakib el-Achraf*" (52).

Les biens *waqfs* des *Chorfas* et des Andalous, situés dans les *fohos* d'Alger, ne sont pratiquement pas mentionnés dans les registres de *Beylik*, à l'exception de quelques documents de jurisprudence que nous avons pu retrouver. Citons, à titre d'exemple, un extrait des documents de *mahkamas* relatif aux *waqfs* des Andalous dans les *fohos* d'Alger (53) : "Louanges à Dieu. La nommée Khedouja Bent Boufnika a légué aux *waqfs* des Andalous le *âna* de son jardin situé au *fahs* Es-Sed à Ahmed Ben Omar, en 1208 de l'hégire".

Au début de la colonisation, le nombre des *waqfs* des *Chorfas* a chuté, aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la ville. Aucune des 200 à 300 familles appartenant à cette communauté ne bénéficiait des revenus des *waqfs*, après la vente par *wakil el-achraf* de leur *zaouia* à un européen, en 1832 (54).

## **7. Les *waqfs* des marabouts**

Les *waqfs* des marabouts à Alger et ses *fohos* concernaient neuf tombeaux parmi les 19 qui jouissaient d'une grande vénération à Alger et dont 18 étaient



situés dans la ville même et un en Grande Kabylie, celui de Sidi Ben Alal Aghout (55). Parmi ces tombeaux et mausolées celui de Sidi Abderrahmane disposait du plus grand nombre de *waqfs*, évalués à 69 dont 13 avaient un important revenu, d'après une enquête effectuée en 1834 (56). En 1837, le revenu annuel, estimé à 6000 Fr., était destiné aux pauvres de la ville, à raison de 1 à 3 Fr. par personne (57) ; le reste était dépensé au profit des employés de la *zaouia* de Sidi Abderrahmane (*wakils*, *chaouchs*, *imams* et *hazzabin*).

Les *waqfs* de Sidi Abderrahmane étaient au nombre de onze au début du XII<sup>e</sup> siècle de l'hégire, mais avec la popularité grandissante du marabout à Alger et ses environs, ils ont atteint, à la veille de la colonisation française, 82 biens *waqfs* dont quelques uns se trouvaient probablement à l'extérieur du pays, comme le démontrent les chargements d'huile provenant annuellement de Tunis (58).

La gestion de l'ensemble de ces *waqfs* exigeait la constitution d'un véritable appareil administratif formé du *cheïkh el-hadra*, du *wakil*, du *chaouch*, de trois *imams* et de quatre lecteurs du Coran (*hazzabin*) (59).

Pour avoir une idée plus précise sur les *waqfs* des mausolées des marabouts d'Alger, citons les exemples suivants, tirés des documents de *mahkamas* (60) :

- Jardin d'Ahmed et-Turki à Bir Trilia, transformé en *habous*, au bénéfice du tombeau de Sidi Abderrahmane eth-Thaâlybi, début de djoumada el-oula 1230.
- Jardin à Hydra, transformé en *habous*, au bénéfice du tombeau de Sidi Abderrahmane eth-Thaâlybi, 1227.
- Jardin à El-Biar, transformé en *habous*, au bénéfice de Sidi Mohamed ech-Charif ez-Zahar.
- Jardin à Medjbar près de Bab el-Oued, transformé en *habous*, au bénéfice de Sidi Mohamed ech-Charif ez-Zahar en 1182 (1769).

## **8. Les *waqfs* des biens publics et des casernes**

De nombreux biens *waqfs* des environs d'Alger ont été institués pour subvenir aux dépenses d'entretien de biens et d'équipements publics tels que les routes, les fontaines, les bassins et les canalisations. Ces *waqfs* étaient à la charge de *waklis* et de *chaouchs* connus sous les noms de *amins* des chemins, des fontaines et des canalisations.

Malgré la rareté de documents relatifs aux *waqfs* des biens publics, nous en justifions l'importance par le grand nombre de fontaines édifiées à Alger et ses environs, s'élevant à une centaine (61), ainsi que par les revenus considérables qu'ils fournissaient et qui ont été évalués, au début de la colonisation française, à 150000 Fr. (62).

D'autres biens *waqfs* étaient consacrés aux casernes (*kachtalat*) – au nombre de sept dans la ville d'Alger – dont les plus célèbres étaient : les Kharratin, Bab Azzoun, Sett Moussa, El-Madrouj et Makaroun. Les nombreux forts et fortifications des environs d'Alger disposaient aussi de plusieurs biens *waqf*, c'était le cas des *bordjs* de Ras Tafoura (Bab Azzoun), Moulay Hassan, Sidi Taklilat (fort des vingt-quatre heures), Kanar, Kamat el-Foul (fort des Anglais), *bordj ez-Zoubia* (El-Djadid).

A titre d'exemple, citons le paragraphe suivant, extrait des documents de *mahkamas* et relatif aux *waqfs* de ces installations militaires (63) :

“Après que le seigneur Mustapha Pacha, fils du regretté Ibrahim, ait édifié à Kamat el-Foul, près de Bab el-Oued, un fort pour contrer les attaques des infidèles, il y ramena l'eau de la fontaine de son jardin situé au *fahs* Zeghara, connu sous le nom de *Djenat* Es-Senadji. Pour faire passer l'eau, il acheta des parties des jardins situés en bas du sien. Il ramena l'eau au prix de 148 dinars or sultani, document daté du début du mois de *safar* 1219 de l'hégire”.

A la fin de cet aperçu sur les biens *waqfs* des *fohos* d'Alger, il est utile d'établir quelques conclusions générales et spécifiques, relatives à la nature du *waqf* à Alger, à la fin de l'époque ottomane.

## Conclusions

### a. Conclusions générales

1. Le *waqf* représentait un phénomène social fondamental dans la vie de la communauté musulmane. L'Algérie l'avait connu bien avant l'arrivée des Turcs dans le pays, en dépit de la rareté des documents de *waqf* datés des époques pré-ottomanes. Le plus ancien document de *waqf* remonte à la fin des époques hafside et zianide. A titre d'exemple, un document sur les *waqfs* de Sidi Boumédiène à Tlemcen, daté de 966 de l'hégire/1500, indique que le nombre de *waqfs* rattachés à la mosquée et à la *medersa* de Sidi Boumédiène était de 23 propriétés foncières à Tlemcen et ses environs (64).

2. Ceci dit, les *waqfs* ont connu leur plus grande expansion pendant l'époque ottomane, notamment à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et au début du XIX<sup>e</sup>. Cette expansion a été favorisée par le renforcement du sentiment religieux, la politique des gouvernants et l'influence exercée par les hommes de culte et les marabouts sur les populations.

Le *waqf* concernait un large éventail de biens : les propriétés foncières, les terres agricoles, les boutiques, les *fondouks*, les fours, les fermes, les plantations, les jardins, les canalisations et les moulins.

Le *waqf* était l'objet d'une gestion et de contrats établis minutieusement. A ce propos, nous disposons d'un texte historique, du dernier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle, montrant l'importance croissante du *waqf* qui nécessitait une parfaite organisation et une comptabilité précise. Ce document de *mahkama* daté de la fin du mois de rabî el-ouel 1190 de l'hégire/1776, rend compte, en détail, de la situation des *waqfs* à Constantine, et note une négligence manifeste dans leur gestion, ce qui a poussé, selon le document, Salah Bey, sur les conseils des

hommes de culte, à réorganiser les *waqfs* en répertoriant leurs revenus dans des registres distribués ensuite au *nadher* du *Beit-ul-Mal*, au *cheikh el-balad*, au *cadi hanéfite* et au *cadi malékite*, afin d'éviter les abus pouvant porter atteinte aux biens *waqf* à Constantine (65).

3. La majeure partie des documents que nous avons pu consulter, pour cette étude, concerne des *waqfs ahlis* recommandés par le rite *hanéfite*, d'après Abi Youcef, malgré l'appartenance de nombreux propriétaires au rite *malékite* et qui obtenaient des dérogations pour pouvoir suivre le régime du *waqf ahli*. A cet effet, relatons la constitution en *habous*, par El-Arbi Ben Gharnout, de sa maison et de la moitié de son jardin, situés dans les *fohos* d'Alger, au milieu du mois de *safar* 1105 de l'hégire/1596 ; le contrat d'établissement du *habous* a pris la forme d'une réponse à une question sur la possibilité de faire bénéficier des revenus du *habous* les pauvres des deux lieux saints, mais seulement en cas de déshérence (conformément au rite *hanéfite*) : « Si les faits sont tels que cités, il lui est permis d'établir le *habous* selon sa volonté. Ibn Malek a écrit dans son "*Charh Majmaâ el-Bahrain*", qu'il est possible au premier propriétaire du *waqf* d'en bénéficier, le prophète lui-même mangeait de son aumône, c'est-à-dire de son *waqf*. Il a aussi précisé dans « *El-Bourhan* » qu'il peut bénéficier des revenus de son aumône, ainsi que ses descendants jusqu'à déshérence... C'est aussi l'avis de Abi Youcef, Ahmed, Abi Lila, Ibn Chebraouih, Ez-Ziri, le chafîte Ibn Chouikh, des *cheikhs* de Balkh, afin d'encourager le *waqf*..." (66).

Ce genre de dérogations favorisait le *waqf ahli* dans les *fohos* d'Alger dont nous avons dressé une liste détaillée dans cette étude, d'après les documents de *mahkamas*.

4. Les revenus des biens *waqf* permettaient aux gouvernants de trouver des solutions pour la gestion de certains services ne pouvant disposer de revenus stables, tels que les affaires culturelles (dépenses pour les étudiants, salaires des enseignants et des hommes de culte dans les mosquées, les *zaouias* et les *medersas*). D'autre part, le *waqf* subvenait aux dépenses d'entretien des lieux de culte et d'enseignement, malgré leur grand nombre à Alger (106 lieux de culte).

5. Les revenus du *waqf* servaient à entretenir des biens publics tels que les routes, les puits, les fontaines, les canalisations, les ponts et les forts. A ce propos, le *Beit-ul-Mal* réservait une part importante des revenus de ses *waqfs* à ce genre de travaux délaissés par des gouvernants occupés par les agitations et les révoltes locales, notamment après la raréfaction des butins de la course, principale source de revenu pour le Trésor public.

6. Les *waqfs* soulageaient la misère des nécessiteux en leur procurant de l'aide. C'était le cas notamment des *waqfs* des marabouts, des *Chorfas*, des lieux saints, des Andalous et de *soboul el-khâirat*. Le *waqf* était ainsi un ciment pour la société et la famille algériennes car il leur assurait des sources de revenus, les mettait à l'abri des exactions et des abus des gouvernants et les préservait de l'éventuelle mauvaise gestion d'héritiers irresponsables.

## **b. Conclusions spécifiques**

1. Le *waqf* renforçait la domination des citadins algérois sur les populations des *fohos* (67). Ainsi, grâce au *waqf ahli*, des familles résidant à Alger pouvaient exploiter les terres *habous* ou en octroyer la gestion à d'autres familles. D'autre part, les revenus des *waqfs* situés dans les *fohos* bénéficiaient directement aux citadins et aux institutions religieuses citadines.

2. L'expansion du *waqf* a grandement contribué à la désagrégation de la propriété collective (*arch*) dans les *fohos* et à l'affaiblissement des structures tribales traditionnelles remplacées par des groupements de populations d'origines ethniques et sociales diverses. Ces groupements n'ont pas tardé pas à se consolider pour former des catégories sociales particulières comme les Andalous, les *Chorfas*, les marabouts et ceux qui se réclamaient des deux lieux saints. Les *waqfs* à Alger et ses *fohos* renforçaient le sentiment d'appartenance et de solidarité des individus des divers groupes sociaux.

3. Le *waqf* – avec la propriété privée – était le mode de propriété dominant dans les *fohos* d’Alger, alors que les terres *arch* et de *Beylik* connaissaient un repli. A ce propos, nous réfutons les idées qui considèrent le *waqf* comme un attribut du féodalisme car l’esprit du *waqf* et les fins de ceux qui l’instituent ne correspondent guère au mode féodal (68).

4. L’expansion du *waqf* dans les *fohos* d’Alger a donné naissance à un vaste patrimoine de propriétés échappant aux lois du marché et de l’héritage. Le morcellement de la propriété et les transactions la concernant étaient ainsi limités dans les *fohos* d’Alger, ce qui contribuait à la stagnation de la situation socioéconomique. Le développement de l’agriculture et la dynamique sociale qui auraient remis en cause les intérêts de la classe aisée algéroise étaient ainsi évités.

Le *waqf* était aussi un facteur de pérennisation des limites des propriétés agricoles, confirmées dans des contrats juridiques ne pouvant être révisés.

5. Par ailleurs, le *waqf* imposait un mode d’exploitation indirect, le bénéficiaire du *habous* ne disposant pas du droit de gérer son ancienne propriété rattachée à l’institution. A cet égard, des auteurs français ont considéré le propriétaire du *habous* comme un simple exploitant obéissant à l’état et ont conclu que les propriétaires des terres dans les *fohos* d’Alger étaient peu nombreux, ignorant de la sorte les documents des *habous* qui reconnaissaient le droit des exploitants à tirer profit du *waqf* contre une rente (*âna*) annuelle (69). Par contre, les européens qui ont pris en charge des biens *waqfs* contre une rente, au début de la colonisation, ont été considérés comme des propriétaires de plein droit et ont fini, ensuite, par se libérer de leur engagement de payer la rente annuelle (70).

6. Le *waqf* dans les *fohos* d’Alger a freiné, pendant un temps, l’expansion coloniale. Les Français y virent un obstacle de taille à la colonisation qui encourageait le passage des propriétés des maïs des algériens à celles des colons. Un auteur français écrivit à ce sujet que : “L’inaliénabilité des biens *habous* ou engagés est un obstacle invincible aux grandes améliorations qui seules peuvent transformer en véritable colonie, les territoires conquis par nos armes” (71).

A cet effet, l'administration française œuvrait à la liquidation du *waqf* dans les *fohos* d'Alger qui constituaient une région expérimentale et exemplaire pour une colonisation agricole. Le décret du 8 septembre 1830 a délimité la propriété de l'état et a abrogé l'article 5 du traité de capitulation qui protégeait des terres qui avaient appartenues aux Turcs, aux Couloughlis et à quelques familles citadines (*hardries*) (72). Ensuite, le général Clauzel a décidé, la même année, de permettre aux colons d'acquérir des propriétés soumises au régime du *waqf*, faisant fi des règlements de la loi musulmane interdisant les transactions sur les biens *waqf*.

Le décret du 1<sup>er</sup> octobre 1844 a confirmé le précédent, et son article 3, a considéré le *habous* comme non inaliénable et a autorisé les transactions foncières de la part des Européens sur le *waqf*. Le décret du 30 octobre 1858 a soumis le *waqf* aux règlements sur les transactions foncières imposés aux Musulmans et aux Juifs, scellant définitivement le sort du *waqf* qui était ainsi soumis aux règles établies par les lois foncières françaises (73).

Les Français pouvaient acheter les *waqfs* des *fohos* d'Alger et y fonder leurs premières colonies à Kouba, Dely Ibrahim, Hussein Dey et Cheragas. Enfin, la loi de 1873 a prononcé la liquidation définitive des institutions du *waqf*, au profit de l'expansion coloniale française. Et la société algérienne perdait ainsi un instrument moral et matériel fondamental dans sa résistance face aux projets de colonisation dont les promoteurs voyaient dans les biens *waqf*, comme l'a exprimé un auteur français, un facteur entravant la politique de colonisation et non conforme aux principes économiques qui fondaient la présence coloniale française en Algérie (74).

## NOTES :

(1) Les *fohos* d'Alger sont formés de la partie est du Sahel. Ils s'étendent à plus de douze kilomètres au delà des remparts de la ville, couvrant le tiers de la superficie du valloné Sahel. Les *fohos* sont limités par les *outhans* de Beni Khelil, de Khachna et de Beni Moussa. Ils se divisent en trois parties correspondant aux principales portes de la ville et aux routes qui y amènent : *fahs* Bab el-Djadid, *fahs* Bab Azzoun et *fahs* Bab el-Oued. Chaque *fahs* se compose de plusieurs localités qui sont citées dans les listes incluses à cette étude.

(2) Zeys , Traité élémentaire de droit musulman , école malikite, Alger, A. Jourdan, 1886, T I, p. 181.

(3) Berthault (P.), La propriété rurale en Afrique du Nord, in Revue l'Afrique française, 4 avril , 1936, p. 211.

(4) Perrot (A.M.), Alger, esquisse topographique du Royaume et de la ville d'Alger, Paris, 1830, p. 37.

(5) Vallière (C.), Mémoire, l'Algérie en 1781, Toulon, S.D., p.31.

(6) Sur la base des documents de *mahkamas* utilisés dans cette étude et qui seront mentionnés dans d'autres notes.

(7) Un document en fait mention explicitement sous la forme d'une *fetoua*. Voir : Archives nationales algériennes, Documents de *mahkamas*, Boîte 106, n° 208-53.

(8) Hamdan Ben Othman Khodja, *El-Miraat* (Le Miroir), Trad. arabe de Mohamed Abdelkerim, Beyrouth, 1972, p. 237.

حمدان بن عثمان خوجة ، المرأة ، ترجمة محمد عبد الكريم ، بيروت 1972 ، ص 237.

(9) Mercier (E.), Le code de *habous*, Constantine, 1899, p. 36.

(10) Documents de *mahkamas*, Boîte 42-1.

(11) Sur la base des Documents de *mahkamas*, Boîtes : 42-1, 44, 47, 60, 87.

(12) Cette administration était connue pour son efficacité et sa compétence. Voir : Omar Ben Kadour, Article au journal égyptien *El-Liwa*, n° 2153, 7 octobre 1906, Pub. par Kherfi (S.), *El-Djazair oua El-Açala Eth-Thaouria* (L'Algérie et l'authenticité révolutionnaire).

عمر بن قدور، مقال بجريدة اللواء المصرية عدد 2153 بتاريخ 7 أكتوبر 1906 ، (نشر نصه صالح حبرفي

في كتابه، الجزائر والأصالة الثورية).



(13) Féraud (Ch. L), Les anciens établissements religieux musulmans de Constantine, in Revue africaine, 1868, pp. 130 et 131.

(14) Busson Janssens (J.), Contribution à l'étude des *habous* publics algériens (thèse), Alger, 1950, p. 27.

(15) Ibid, p. 259.

(16) Vallière, op. cit., p. 31.

(17) Genty de Bussy, De l'établissement de Français dans la Régence Alger, 2<sup>e</sup> éd., Paris, 1839, T II, pp. 342-345.

(18) Devoulx, Notice historique sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger, Revue africaine, 1860 - 1862, pp. 14-15.

(19) Tableau de la situation des établissements français en Algérie, 1830-1937.

(20) Rapport de Gérardin directeur des domaines, 22 août 1831, cité par Busson Janssens, op. cit., p. 209, d'après les archives du Gouvernement général de l'Algérie (A.G. G. A.), 1-36.

(21) Archives Nationales d'Outre-Mer à Aix-en-Provence (A.O.M.), F.80/1632, Lettre de 7 mai 1837 de M. Blondel directeur des finances.

(22) A.O.M. F. 80/1632 Rapport de 1<sup>er</sup> septembre 1837.

(23) Voir : Cheïkh Hafnaoui Hali, *Haoul el-Waqf fi el-Islam* (A propos du *waqf* en Islam), in *Majalat al-Maârifâ el-Djazâiria* (Revue de la connaissance algérienne), n° 2, juin 1963, pp. 23-25.

الشيخ الحنفاوي هالي ، حول الوقف في الاسلام ، مجلة المعرفة الجزائرية، عدد 2 جوان 1963، ص ص.

.25-23

(24) Archives nationales algériennes, Documents de *Beylik* : Boîte 19, Registre 105(190), Boîte 20, Registre 194(109), Boîte 21, Registre 124(209), Boîte 23, Registre 235(148), Boîte 28, Registre 190(105) 223, 37, 1830. (Les numéros entre parenthèses sont les anciens numéros des registres).

(25) Tableau..., op. cit., 1830-37 p. 233.

(26) Devoulx, Notice historique..., op. cit., p. 68.

(27) Aumerat (J.F.), La propriété urbaine et le bureau de bienfaisance musulman d'Alger, Alger, 1900, p. 327.

(28) Raynal, L'expédition d'Alger (1830), lettre d'un témoin, Paris, Bernard, p. 146.

(29) Yver (G.), Mémoire de Boudarbah, in Revue africaine, 1913, pp. 240-241.

- Aumerat, op. cit. p. 327.

(30) Tableau..., op. cit., 1830-1837.

- (31) A.O.M, F. 80/1632, Rapport Bernard du 1er septembre 1837.
- (32) Devoulx, Notice sur les corporations religieuses d'Alger, Alger, A. Jourdan, 1912.
- (33) Emerit (M.), L'état intellectuel et moral de l'Algérie, in Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine, 1954, p. 200.
- (34) A.O.M, F. 80/1632, État daté de 1843.
- (35) Archives nationales algériennes, Documents de *Beylik* : Boîte 35, Registre 453(354).
- (36) Devoulx, Notice sur les corporations..., pp. 68-69.
- (37) A.O.M, F. 80/1632, Rapport Bernard du 1er septembre 1837.
- (38) Archives nationales algériennes, Documents de *Beylik* : Boîte 35, Registre 453(354), pp. 11-15.
- (39) Godin (F.) Le régime foncier de l'Algérie, in Oeuvre législative de la France en Algérie, Coll. du Centenaire, 1830-1930.
- (40) Yacono (X.), la Régence d'Alger en 1830 d'après l'enquête des commissions de 1833-1834, in Revue de l'Occident Musulman et de la Méditerranée, N° 1/1966.
- (41) Archives nationales algériennes, Registres de *Beit-ul-Mal* : Boîte 4, Registre 9, p. 18.
- (42) Ibid, p. 19.
- (43) Ibid, Registre 3, p. 16.
- (44) A.O.M, 8 H 15, Instruction sur *Beyt el-mal*. Rapport de M. Haron, 9 octobre 1849, p.8.
- (45) Bencheneb, (S.), Un acte de vente dressé à Alger en 1648, in Revue africaine, 1945, pp. 288-287.
- (46) Devoulx (A.), Les édifices religieux de l'ancien Alger, Alger, Typo. Bastide, 1870, p. 278.
- (47) Archives nationales algériennes, Documents de *Beylik* : Boîte 34, Registre 444(346), p. 138.
- (48) A.O.M.F. 80/1632 (1835-1837). Rapport du 1er septembre.
- (49) Emerit, op.cit, p. 200.
- (50) Devoulx, Notice historique sur les mosquées..., op. cit., pp. 73-74.
- (51) Cette *zaouia* était située au quartier de la Casbah, Rue du Beurre (Zebda), n° 21.
- (52) Ahmed Taoufik el-Madani, *Moudhakirat el-Hadj Ahmed ech-Charif ez-Zahar Nakib el-Achraf* (Mémoires), Alger, 1974.
- أحمد توفيق المدني ، مذكرات الحاج أحمد الشريف الزهار ، نقيب الأشراف ، الجزائر 1974.
- (53) Archives nationales algériennes, Documents de *Mahkamas* : Boîte 47-1, n° 78-15f.
- (54) Busson Janssens, op. cit., pp. 36 et 37.
- (55) Aumerat , op. cit., p. 328.

- (56) D'après Busson Jensens, op. cit., p. 35.
- (57) Emerit , op. cit., p. 200.
- (58) Tableau..., op. cit., 1837.
- (59) Busson Jensens, op. cit., p. 35.
- (60) Archives nationales algériennes, Documents de *mahkamas* : Boîte 6-1, n° 19-27f, Boîte 18, n° 135-136f, Boîte 84-85-86, n° 6-13f.
- (61) D'après les informations du père Dan. Boutin rapporte que le *Dey* Ali Neksis (1754-1766) avait créé 12 fontaines connues sous le nom des fontaines de Baba Ali (Aïoun Baba Ali). Voir :
- Boutin, Forts et batteries d'Alger, pub. par G. Esquer, Paris, 1927, p. 66.
- (62) Tableau..., op. cit., 1837 p. 287.
- (63) Archives nationales algériennes, Documents de *mahkamas* : Boîte 47-2, n° 11-180f.
- (64) Brosselard (Ch.), Les inscriptions arabes de Tlemcen, in *Revue africaine*, 1859, pp. 413-416.
- (65) Féraud, op. cit., p 124.
- (66) Archives nationales algériennes, Documents de *mahkamas* : Boîte 106, n° 208-53.
- (67) Gallissot (R.), Les rapports villes/campagnes, in *La Pensée*, n° 142, 1968, p. 87.
- (68) Valensi (L.) Archaïsme de la société maghrébine , in *La Pensée*, n° 142, 1968, p. 81.
- (69) Blanqui, L'Algérie, rapport sur la situation économique de nos possessions dans le nord de l'Afrique, Paris, 1840, p. 26.
- (70) Hamdan Ben Othman Khodja, op. cit., p. 267.
- (71) Blanqui, op. cit., p. 28.
- (72) Fillias (Ach.), Histoire de la conquête et de la colonisation de l'Algérie (1830-1860), Paris, 1860, p. 96.
- (73) Terras, (J.), Essai sur les biens *habous* en Algérie et en Tunisie, Lyon, 1899, p. 7.
- (74) Zeys, cité par Terras, op. cit., p. 69.

# LES BIENS WAQF DANS LES FOHOS D'ALGER :

## SIGNIFICATIONS SOCIALES ET INDICES

### ECONOMIQUES\*

Les biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger à l'époque ottomane (1) constituent un mode d'appropriation et d'exploitation des biens fonciers et immobiliers reflétant l'état social et économique caractéristique de l'Algérie à cette époque.

La problématique du *waqf* peut être abordée à partir des documents d'archives disponibles dont la majorité est constituée par des documents de *mahkamas* ou tribunaux (contrats de *waqf* : *waqfiat* ou copies de *waqfiat*). Il existe aussi des résumés et des synthèses de ces documents joints à des inventaires établis par l'administration centrale de la ville d'Alger et connus sous le nom de registres du *Beylik* ou registres de *Beit el-Beylik*. Les rapports et inventaires établis par des fonctionnaires français au cours des premières années de la colonisation s'avèrent également très utiles pour le chercheur notamment pour combler les lacunes des documents d'archives (2).

Pour une bonne exploitation de ces documents, permettant de connaître la réalité du *waqf* dans les *fohos* d'Alger à la fin de l'époque ottomane, il s'avère nécessaire de recourir à l'établissement de tableaux de synthèse des informations contenues dans les documents et à une représentation expressive des données notamment sous forme de graphes. Ainsi seront traduits de manière intelligible

---

\*Etude présentée à la rencontre scientifique autour du thème : Le *waqf* en Algérie (XVIII è et XIX è siècles). Sources, problématiques et thématiques, Alger, 29 et 30 mai 2001, Faculté des Sciences humaines, Université d'Alger (En voie de publication dans les Actes de la rencontre).

الأوقاف بفحص مدينة الجزائر : دلالات اجتماعية و مؤشرات اقتصادية، ضمن أعمال الندوة العلمية حول الوقف بالجزائر (ق. 18-19 م) : المصادر، الإشكاليات، المواضيع، الجزائر، 29-30 ماي 2001، كلية العلوم الانسانية، جامعة الجزائر.

pour le lecteur : le type de *waqf*, sa nature, le statut des bénéficiaires des revenus et des gestionnaires du bien, l'évolution des revenus, des dépenses, des conditions et des contenus des contrats de *waqf*.

Dans ce cadre, notre intérêt s'est porté sur l'analyse d'un petit échantillon de documents concernant des biens *waqf*, en l'occurrence des jardins et des exploitations agricoles situés à différents emplacements de la proche banlieue d'Alger (*fohos*) pendant une période couvrant tout le XVIII<sup>e</sup> siècle et le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit, plus précisément, d'après les documents de *waqf* retenus de la période allant de 1111 à 1250 de l'hégire/1699 à 1834.

La connaissance de la réalité du *waqf* dans les *fohos* d'Alger et l'identification des significations sociales et des indices économiques y afférents, passe, dans un premier temps, par l'identification des différents types de *waqf* et des fondations pieuses qui en avaient la charge.

Les biens *waqf* des *fohos* d'Alger étaient composés de biens rattachés à des fondations pieuses (*waqfs* publics ou *khāiri*) et de biens familiaux (*waqfs ahli*). Ces biens étaient répartis entre plusieurs institutions gestionnaires du *waqf* qui avaient un rôle culturel et de bienfaisance. Parmi ces institutions, sept avaient une position dominante. Il s'agit, dans l'ordre d'importance, de : la fondation des deux lieux saints de l'Islam (la Mecque et Médine) ou fondation des *haramayn*, qui disposait de la majorité des biens *waqfs* à l'intérieur et à l'extérieur de la ville ; la fondation de la Grande mosquée qui gérait la quasi-totalité des biens affectés aux mosquées de rite *malékite* ; la fondation des Chemins de la bienfaisance (*soboul el-khairat*) qui avait la charge des biens des mosquées de rite *hanéfite* ; la fondation de Sidi Abderrahmane Eth-Thaâlybi, saint-patron de la ville d'Alger, qui était la plus importante des fondations de *waqf* à caractère maraboutique (rattachées à des marabouts ou *walis*) ; les fondations des Andalous, des *Chorfas* ou *Achraf* (nobles) ; et, enfin, la fondation du *Beit-ul-Mal*. A côté de ces fondations importantes, existaient des fondations plus modestes eu égard au nombre de biens *waqf* et dont la plupart étaient des fondations de bienfaisance

sociale. Il s'agit des fondations des fontaines (*saouaki*), des chemins (*soboul*), des captifs, des casernes (*kachtalat*) et des soldats (Janissaires) (3).

Les biens de toutes ces fondations étaient situés aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la ville. Les documents locaux permettent de faire leur recensement qu'ils soient des biens *ahli* ou *khairi* (4). En recourant à ces documents ainsi qu'aux rapports français des premières années de la colonisation, il a été possible de dresser l'état de fait quantitatif des biens d'Alger et de ses *fohos* en 1830. Le nombre total de biens *waqf* s'élevait alors à 2756 dont 1717 *waqfs ahli* et 1039 *waqfs khairi*. Parmi ces biens, 1414 étaient rattachés aux *haramayn*, 360 à *soboul el-khairat* et 101 à la fondation des Andalous (5). Le tableau suivant indique les revenus estimés, en francs, des biens *waqf* de cinq fondations, dans le cadre des enquêtes menées par l'administration française pour les années 1836 et 1838 (6) :

| Fondation         | 1836      | 1838      |
|-------------------|-----------|-----------|
| <i>Haramayn</i>   | 17858.75  | 127695.65 |
| Soboul el-khairat | 14295.64  | 13989.54  |
| Andalous          | 1670.75   | 4093.54   |
| Beit-ul-Mal       | 1413.35   | 6025.49   |
| Sidi Abderrahmane | ...       | 5572.90   |
| Total             | 135238.49 | 757576.83 |

A eux seuls, les biens *waqf* des *fohos* de la ville d'Alger (extérieur de la ville) représentaient une part importante du nombre de biens et de leurs revenus, ce que confirme un registre de *Beylik* reporté des documents de *waqf* originaux et daté du 19 septembre 1835. Ce registre évalue les fermes (*haouchs*) institués en biens *waqf* au profit de la fondation des *haramayn* à 61 fermes ; par ailleurs les parties de fermes, dites *hodhoudh* (sing. *hadh*), recensées étaient au nombre de : trois moitiés de fermes, un 3/4, deux 1/3, deux 2/3, 89 parts (*chatr*, *hadh*, *manab*), deux 2/3, un 1/4, deux 3/4, un 1/8è, un 4/8è, 33 parcelles de terre (*bled*), une part, un 1/4 de part, quatre paires, 1/3 de canal d'irrigation (*saguia*), un *feurd*, deux biens fonciers, deux paires et, enfin, 13 biens dont la nature n'est pas connue (7).

En se basant sur des registres établis par l'administration française, Albert Devoulx a évalué le nombre de biens *waqf* situés à l'extérieur de la ville à 119 biens dont 57 maisons (*diar*, sing. *dar*), des jardins maraîchers (*b'haïr*, sing. *b'hira*) et des jardins d'arbres fruitiers (*djenina*, *djenan*), 62 fermes ou exploitations agricoles (*haouch*, *rokaâ*) (8). De son côté, Genty de Bussy qui fut responsable du service des Domaines de la ville d'Alger, a établi des tableaux statistiques qu'il a joints à son ouvrage volumineux intitulé "De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger...". La précision avec laquelle ce recensement a été fait, nous permet d'en tirer les données concernant les *fohos* d'Alger dans le tableau suivant (9) :

| Fondation et nature du <i>waqf</i>  | Nombre total des <i>waqfs</i> | <i>Waqfs</i> exploités directement | Revenus des <i>waqfs</i> en exploitation directe | <i>Waqfs</i> loués ( <i>âna</i> ) | Revenus des <i>waqfs</i> loués ( <i>âna</i> ) | Totaux des revenus des biens <i>waqfs</i> exploités |
|---|-------------------------------|------------------------------------|--|-----------------------------------|---|---|
| <b><i>Haramayn</i></b>  |                               |                                    |  |                                   |   |   |
| Fermes ( <i>haouchs</i> )   | 34                            | 26 3/8                             | -  | 7 5/8                             | -   | -   |
| Parcelles agricoles ( <i>rokaâ</i> )  | 37                            | 34 1/3                             | -  | 2 2/3                             | -   | -   |
| <b>Grande Mosquée</b>   |                               |                                    |  |                                   |   |   |
| <b><i>Waqfs</i> directement rattachés à la Grande Mosquée</b>                           |                               |                                    |  |                                   |   |   |
| Fermes  | 1                             | 1                                  | 137.88   | -                                 | -   | 137.88  |
| Jardins   | 37                            | 4                                  | 70.68  | 33                                | 848   | 918.68  |
| Parcelles agricoles   | 10                            | 2                                  | -  | 8                                 | 128.94  | 128.94  |
| <b><i>Waqfs</i> affectés aux lecteurs du Coran (<i>hazzabin</i>) et <i>muezzins</i></b> |                               |                                    |  |                                   |   |   |
| Fermes  | 1                             | 1                                  | 93   | -                                 | -   | 93  |
| Jardins   | 28                            | 7                                  | 292.07   | 21                                | 477.02  | 769.09  |

|                           |       |       |        |    |        |        |
|---------------------------|-------|-------|--------|----|--------|--------|
| Parcelles agricoles       | -     | -     | -      | -  | -      | -      |
| <b>Soboul el-khāirat</b>  |       |       |        |    |        |        |
| Fermes                    | 2 1/2 | 2 1/2 | 201.60 | -  | -      | 201.60 |
| Jardins                   | 13    | -     | -      | 13 | 74.17  | 74.17  |
| Parcelles agricoles       | 3     | -     | -      | 3  | 60.90  | 60.90  |
| <b>Sidi Abder-rahmane</b> |       |       |        |    |        |        |
| Fermes                    | 1 1/2 | 1 1/2 | 127.80 | -  | -      | 127.80 |
| Jardins                   | 2     | 2     | 20.40  | -  | -      | 20.40  |
| Parcelles agricoles       | 2     | 2     | 45     | -  | -      | 45     |
| Moulins à grains          | 7     | -     | -      | 7  | 225.60 | 225.60 |
| <b>Andalous</b>           |       |       |        |    |        |        |
| Jardins                   | 5     | -     | -      | 5  | 93     | 93     |
| Parcelles agricoles       | 1     | -     | -      | 1  | 20.46  | 20.46  |

Afin de dégager les significations sociales et économiques des biens *waqf* dans les *fohos* d'Alger, à la fin de l'époque ottomane et au début de la colonisation française, nous avons dressé deux tableaux des biens *waqfs* agricoles des *fohos* d'Alger sur la base des documents du *waqf*. Le premier tableau répertorie les biens *waqf* des *Haramayn* et de la Grande mosquée, avec leur appellation et leur situation. Le deuxième tableau rend compte de l'évolution de trois biens *waqf* agricoles de l'an 1092 de l'hégire/1681 à l'an 1248 de l'hégire/1832. Un essai de commentaire et d'évaluation des données des deux tableaux a été entamé, mais l'établissement de conclusions finales à propos de ce genre de tableaux exige un travail de recensement exhaustif basé sur tous les documents de *waqf* concernant les *fohos* d'Alger, ainsi qu'une étude plus approfondie dépassant les limites fixées à cette recherche. Nous espérons donc que les deux tableaux suivants ne sont qu'un premier pas dans une recherche plus ambitieuse et plus approfondie.

### **Tableau I : Les biens *waqf* agricoles dans les *fohos* d'Alger**

a. Les biens *waqf* des *Haramayn* (10) :



I. *Fahs* Bab Azzoun :

1. *Djenat* Fatma Bent Mustapha au-dessus de Aïn el-Azrak.
2. *Djenat* Ben Kechkoul au-dessus de Aïn el-Azrak.
3. 5/9 de *Djenat* Abdelkader Ben Ammar au-dessus de Aïn el-Azrak.
4. *Djenat* El-Hadj Ez-Zerrouk au-dessus de Aïn el-Azrak.
5. *Djenat* Slimane el-Kouach à Aïn es-Soltan.
6. *Djenat* Sidi Mohamed el-Harrar à Aïn es-Soltan.
7. *Djenat* mitoyenne de *Djenat* Sidi Mohamed el-Harrar à Aïn es-Soltan.
8. *Djenat* mitoyenne de *Djenat* Sidi Mohamed el-Harrar à Aïn es-Soltan.
9. *Rokaâ* à Menzel el-Mahala à Aïn er-Robot.
10. *Djenat* Djelabi à Tagrart à Talaoumly au-dessus de Aïn er-Robot.
11. *Djenat* Ben Ouezra à Tagrart à Talaoumly au-dessus de Aïn er-Robot.
12. *Djenat* Othman Khodja au-dessus de *Djenat* el-Pacha à Talaoumly au-dessus de Aïn er-Robot.
13. *Djenat* voisine de S'fisser au-dessus de l'aqueduc du Hamma (Arcades du Hamma).
14. *B'hirat* Ben Alilech au Hamma.
15. *B'hirat* voisine à *B'hirat* Ben Alilech au Hamma.
16. *B'hirat* El-Jardan au Hamma.
17. 1/4 de *B'hira* au Hamma.
18. *B'hirat* El-Haffaf au Hamma.
19. Part de *Djenat* Bent ez-Zekiri à Kouba.
20. *Djenat* Sidi Mohamed Ben Messaoud à Kouba.
21. *Djenat* Chadji à El-Ouchaïhia près de Khniss.
22. *Djenat* Zahra Bent Sidi Mohamed épouse de Ben ez-Zebal au Moyen Khniss.
23. *Djenat* Berbar Youcef au-dessus de Oued el-Kolaï à Bir Mourad Reïs.
24. Grande *Djenat* de Ibn Saâd à Korsi el-Djeloua.
25. *Djenat* Menita à Bir es-Sabil à Korsi el-Djeloua.
26. *Rokaâ* El-Mekaïssi au-dessus de Hammam Korsi el-Djeloua.
27. *Djenat* Aïcha Ben El-Kouach à Aouinat ed-Dajaj.
28. *Djenat* Maâmar ed-Debbagh à Bir Khadem.

29. *Djenat* Bent Belaïd Ben Mekouzoua à Bir Khadem.
30. *Djenat* Sidi Mohamed el-Attar Ben Roman à Bir Khadem.
31. *Djenat* Messaouda Bent Ahmed el-Djidjeli à Tikesraïn.
32. *Djenat* El-Hadj Mustapha Ben Lemdahi à Tikesraïn.
33. *Rokaâ* et *Djenat* Ez-Zeïtoun près de Oued Tikesraïn.
34. *Djenat* Ben Ameer Ameer à Tikesraïn.
35. *Djenat* El-Hadj Es-Semman à El-Ouchaïhia.

II. *Fahs* Bab el-Djadid :

36. *Rokaâ* derrière la Casbah hors Bab el-Djadid.
37. *Rokaâ* Rehat er-Rih à Bordj el-Djadid près de Bordj Moulay Mohamed (Pacha).
38. *Djenat* voisine de Bordj Moulay Mohamed (Pacha).
39. *Djenat* El-Hadj Khelil près de Bordj Moulay Mohamed (Pacha).
40. *Djenat* El-Adjouza près de Bordj Moulay Hassan (Pacha).
41. *Djenat* à El-Khandek el-Amik près de Bordj Moulay Hassan (Pacha).
42. *Djenat* El-Hadj Ramdan Ben el-M'djouz Bach-Tobji au-dessus de Bordj Moulay Hassan (Pacha).
43. 1/2 de *Djenat* à El-Khandek el-Amik au-dessous de Bordj Moulay Hassan (Pacha).
44. *Djenat* El-Hadj Mourad à El-Khandek el-Amik près de Bordj Moulay Hassan (Pacha).
45. *Djenat* Et-Tahar Ben el-Hadj Mokadem el-Azara à Aïn ez-Zeboubja.
46. *Haouch* Caïd Ramdan à Aïn ez-Zeboubja.
47. *Djenat* Ben el-Farssia à Aïn ez-Zeboubja.
48. *Djenat* Ben Nouar el-Louz à Aïn ez-Zeboubja.
49. *Rokaât* Kabi Youzkan à Oued el-B'nik près d'El-Kattar.
50. *Djenat* Zoulikha près de Bier el-Aldja.
51. *Djenat* et *Rokaâ* de Salem ech-Cheïkh Othman Ali El-Medssi à Beni Messous.
52. 2/3 de *Djenat* aux Annassers à Beni Messous.
53. *Djenat* Bent el-Djiar à Beni Messous.

- 54. *Djenat Ibrahim Chaouch* à Ech-Chehda à Beni Messous.
- 55. *Gharss Saïd Ben Alioua* à Beni Messous.
- 56. *Djenat* à Aïn er-RoummAna.

III. *Fahs* Bab el-Oued :

- 57. *Rokaâ* hors de Bab el-Oued, ruinée.
- 58. *B'hirat* à El-Minia.
- 59. *Rokaâ* près de Oued El-Maghassel.
- 60. *B'hirat* mitoyenne et au-dessus de *Rokaâ* près de Oued El-Maghassel.
- 61. *Rokaâ* mitoyenne du four à Oued es-Sedd.
- 62. *Djenina* à Ras es-Sedd.
- 63. *Djenat* en-Nakhla de Slimane au-dessus de Ras es-Sedd.
- 64. *Djenat* M'ssila à l'extrémité de Z'ghara.
- 65. *Djenat* Mohamed Reïs à Z'ghara.
- 66. *Djenat* Es-Seddik el-Mehtar à Bouskour.
- 67. *Djenat* El-Hadj Mohamed el-Arbi Dhrir à Bouskour.
- 68. *Djenat* El-Hadj Mustapha er-Ressaïssi à Bouzaréah.
- 69. Deux *Djenat* connues sous le nom d'El-Aziza à Bouzaréah.
- 70. *Djenat* Ahmed el-Kouach à Bouzaréah.
- 71. *Djenat* Sidi Mohamed el-Kahouadji à Sidi Abdellah el-Hamzi à Bouzaréah.
- 72. *Djenat* el-Hadj Ali el-Alaïli à Sidi Medjber au sud de Bouzaréah.
- 73. *Djenat* Sidi Mohamed el-Kouach connue sous le nom de *Rokaâ* (El-Karaâ ?) et-Touila près de Marsa ed-Debban.
- 74. *Djenat* et *Rokaât* Tahar Ben el-Itim à Marsa ed-Debban.
- 75. *Djenat* Bouizkazen à Bou-RoummAna à Marsa ed-Debban.

IV. Biens *waqf* sans indication de situation :

- 76. *Djenat* Ibrahim el-Mezouar.
- 77. *Djenat* Mahmoud el-Kouach.
- 78. 50 oliviers à Mechdhoufa !
- 79. *Djenat* Ben ez-Zebal.

b. Les biens *waqf* de la Grande mosquée (11) :

I. *Fahs* Bab Azzoun :

|     |  |           |
|-----|--|-----------|
| 1.  | <i>Rokaâ</i> à Aïn er-Robot                          | 30 rials. |
| 2.  | <i>Djenat</i> el-Kobtan à Talaoumly                  | 18 rials. |
| 3.  | <i>Djenat</i> Ben Smaïl au Hamma                     | 55 rials. |
| 4.  | <i>B'hirat</i> Ben Reïs Hamdan au Hamma              | 25 rials. |
| 5.  | <i>B'hirat</i> Ben Allal au Hamma                    | -         |
| 6.  | <i>B'hirat</i> Ouled Mehidj au Hamma                 | 45 rials. |
| 7.  | <i>Djenat</i> Omar Ben el-Kadi à Kouba               | 15 rials. |
| 8.  | <i>Djenat</i> el-Harrach                             | 10 rials. |
| 9.  | <i>Djenat</i> Ben Kheïra à Tiksrain                  | 36 rials. |
| 10. | <i>Djenat</i> Bir ed-D'roudj près de Kehf en-N'ssour | 27 rials. |

II. *Fahs* Bab el-Djadid :

|     |   |
|-----|---|
| 11. | <i>Djenat</i> Aliouat à Beni Rabiâ, <i>âna</i> : 6 rials.                     |
| 12. | <i>Djenat</i> Baghdad à Beni Rabiâ, <i>âna</i> : 11.5 rials.                  |
| 13. | <i>Djenat</i> Ouled Bouras à Beni Rabiâ, <i>âna</i> : 36 rials.               |
| 14. | <i>Djenat</i> à Beni Rabiâ, <i>âna</i> : 45 rials.                            |
| 15. | <i>Djenat</i> Ibrahim Ben el-Hassar à Oued er-Roumman, <i>âna</i> : 30 rials. |
| 16. | <i>Djenat</i> Caïd el-Gh'raba à Oued er-Roumman, <i>âna</i> : 18 rials.       |
| 17. | <i>Rokaâ</i> à Aïn ez-Zeboudja, <i>âna</i> : 2 rials.                         |
| 18. | <i>Djenat</i> Ibrahim el-Khiat, <i>âna</i> : 63 rials.                        |
| 19. | <i>Djenat</i> Kherouf au Kadous, <i>âna</i> : 50 rials.                       |
| 20. | <i>Djenat</i> Houmet el-Meghassli à El-Meridja, <i>âna</i> : 30 rials.        |
| 21. | <i>Djenat</i> Ibrahim el-Khiat à Beni Messous, <i>âna</i> : 63 rials.         |
| 22. | <i>Djenat</i> El-Khandek el-Amik, <i>âna</i> : 18 rials.                      |
| 23. | <i>Djenat</i> Abdellah el-Djidjeli à Oued er-Roumman, <i>âna</i> : 90 rials.  |

III. *Fahs* Bab el-Oued :

|     |  |
|-----|--|
| 24. | <i>Rokaâ</i> à Bab el-Oued, <i>âna</i> : 18 rials. |
|-----|--|

25. *Rokaâ* à Ajenan, *âna* : 13.5 rials.
26. *Rokaâ* El-Hazzaba à Ajenan, *âna* : 13.5 rials.
27. *Djenat* à Ajenan près de Oued el-Ksob, *âna* : 100 rials.
28.  $1/3$  *B'hirat* hors Bab el-Oued, *âna* : 20 rials.
29. *Rokaâ* Et-Touila à Ajenan, *âna* : 13.5 rials.
30. *Djenat* el-Ghobri à Bouzaréah, *âna* : 36 rials.

IV. Biens *waqf* agricoles sans indication de situation :

31. *B'hirat* Kaddour el-Maouadj, *âna* : 32 rials.
32.  $1/2$  *B'hirat* Ibn Ayoub, *âna* : 18 rials.
33. *B'hirat* El-Oulia Khadidja, *âna* : 21.5 rials.
34. *B'hirat* El-S'mara, *âna* : 16 rials.
35. *B'hirat* Ouzoun, *âna* : 36 rials.
36. *B'hirat* Hassan Ben Smaïl, *âna* : 12 rials.
37. *B'hirat* Chaouch, *âna* : 60 rials.
38. *B'hirat* Es-Semmar, *âna* : 45 rials.
39. *B'hirat* Belhadj, *âna* : 25 rials.
40. *B'hirat* Hassan el-Khaznadjji, *âna* : 2.5 rials.

**Tableau II : Évolution de l'exploitation de biens *waqf* agricoles dans les *fohos* d'Alger (exploitants et *âna* (valeur locative)) (11) :**

| Année |      | <i>Djeninat</i> El-Hadj Ali es-Semman à El-Ouchaihia |                   | <i>B'hirat</i> Ben Alilech aux arcades (Hamma), hors Bab Azzoun |                   | <i>B'hirat</i> El-Minia hors Bab el-Oued      |                   |
|-------|------|--|-------------------|---|-------------------|---|-------------------|
| H     | A.C  | Exploitant   | <i>Ana</i> (rial) | Exploitant  | <i>Ana</i> (rial) | Exploitant                                    | <i>Ana</i> (rial) |
| 1092  | 1681 |  |                   |   |                   | Ali Bouras                                    | 100               |
| 1104  | 1692 | Ahmed Izmet Pacha                                    | 38                |   |                   | Hadj Med Laroussi                             | 100               |
| 1106  | 1694 |  |                   |   |                   | Idem  | 100               |
| 1109  | 1697 |  |                   | -   | 46                | Idem  | 100               |
| 1116  | 1704 | Hassan Bach Tobji                                    | 15                | Othman Amin el-Baharin  | 38                | Med Ben Ali et son associé Ahmed Ben Messaoud | 100               |
| 1121  | 1709 |  |                   | Idem  | 38                | Hadj Ali Ben Zouiche                          | 100               |
| 1123  | 1711 |  |                   | Idem  | 38                | Idem  | 100               |
| 1124  | 1712 |  |                   | Idem  | 38                | Med El-Fattan                                 | 100               |
| 1126  | 1714 | Med Ben Abderrahmane                                 | 26                | Idem  | 38                | Allal Ben Youcef                              | 100               |
| 1132  | 1719 |  |                   | Mustapha el-Kandakji Ben Ali Khodja                             | 30                | Salah el-Bahar                                | -                 |
| 1133  | 1720 | Ali Ben Hadj Mustapha Sbaïhi                         | 16                |   | -                 |   |                   |
| 1134  | 1721 | Idem   | 16                |   | -                 |   |                   |
| 1141  | 1728 |  |                   |   |                   |   |                   |
| 1142  | 1729 |  |                   |   |                   |   |                   |
| 1143  | 1730 |  |                   |   |                   | Med Khodja Amin el-Baharin                    | 100               |
| 1144  | 1731 | Ali Ben Hadj Mustapha                                | 16                | Mustapha Ben Khodja   | 38                | Youcef el-Bahar                               | 100               |
| 1145  | 1732 | Idem   | -                 | Othman el-Bahar   | 38                | Med El-Fattan                                 | 100               |
| 1150  | 1737 | Hassan Bach Tobji                                    | 20                |   |                   |   |                   |
| 1151  | 1738 | Mustapha Bach Tobji                                  | 15                | Othman el-Bahar   | 38                | Med Ben Ali                                   | 100               |
| 1155  | 1742 | Idem   | -                 | Med Ben Ameur   | 38                | Idem  | 100               |
| 1158  | 1745 | Idem   | 15                | Idem  | 38                |   |                   |
| 1159  | 1746 | Idem   | 15                | Idem  | 38                |   |                   |
| 1163  | 1749 | Ahmed Ben Ahmed Agha                                 | 15                | Mustapha el-Kandakji  | 38                | Med Ben Khelifa el-Amin                       | 80                |
| 1166  | 1752 | Idem   | 15                | Idem  | 38                | Idem  | 80                |
| 1167  | 1753 | Idem   | 15                | Idem  | 38                |   |                   |
| 1168  | 1754 |  |                   | Idem  | 38                |   |                   |

|      |      |   |    |                       |    |                               |     |
|------|------|---|----|-----------------------|----|-------------------------------|-----|
| 1175 | 1761 | Med Ben Mustapha S'baouli                     | 15 |                       |    |                               |     |
| 1176 | 1762 | Idem  | 15 | Hadj Med Ben Aneur    | 38 | Med Ben Ahmed el-Kouach       | 100 |
| 1177 | 1763 | Idem  | 15 | Idem                  | 38 | Idem                          | 100 |
| 1185 | 1771 | Ali Mohamed et Med Ben Abderrahmane Odjaq 156 | 15 | Sidi Mohamed Ben Saïd | 38 | Med Ben Henia Amin el-Baharin | 100 |
| 1188 | 1774 | Idem  | 15 | Idem                  | 38 | Idem                          | 100 |
| 1192 | 1778 | Med Ben Abderrahmane Odjaq 156 et son frère   | 15 |                       |    | Ahmed Ben Khelifa el-Amin     | 80  |
| 1195 | 1780 |   |    |                       |    | Idem                          | 80  |
| 1197 | 1782 |   |    | Ahmed el-Bahar        | 46 |                               |     |
| 1199 | 1784 | Hassan Odjaq 106 et son frère                 | 15 | Sidi Med Ben el-Hadj  | 38 | Ahmed Ben Khelifa el-Amin     | 80  |
| 1204 | 1789 |   |    |                       |    |                               |     |
| 1243 | 1827 | Hassan Ben Mustapha Bach Tobji                | 15 |                       |    | Ahmed Ben Khelifa el-Amin     | 80  |
| 1248 | 1832 |   |    |                       |    | Idem                          | 80  |

Une lecture attentive des deux tableaux présentés ci-dessus permet de faire plusieurs remarques qui sont autant de significations sociales et d'indices économiques, nous en citons les suivantes :

**1.** L'expansion du *waqf* à l'intérieur et à l'extérieur de la ville d'Alger a eu une influence directe sur la structure sociale, le mode d'exploitation des terres et le mode de leur appropriation. Nous remarquons, à cet effet, l'accès de franges importantes de *hadars* (citadins de vieille souche) à la propriété dans les *fohos*. Les terres ainsi appropriées étaient, pour une grande part, placées sous le régime du *waqf* afin de les préserver de toute atteinte. D'autre part, les groupements de *barania* (étrangers à la ville) étaient employés comme ouvriers agricoles saisonniers ou temporaires dans les *fohos* et étaient connus sous le nom de *baharin* (jardiniers) (13).

En ce qui concerne l'appropriation des terres, notons que l'engouement des propriétaires pour l'institution de *waqfs khairi* ou *ahli* a sensiblement contribué à la régression voire à la disparition du mode de propriété collectif basé sur l'unité et la cohésion communautaire. Ce phénomène a touché aussi la propriété privée et la propriété étatique (terres *Beylik*) dans les *fohos*. Ainsi les biens *waqf* agricole représentaient le mode dominant dans les *fohos* de la ville d'Alger.

2. Le *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger, comme mode dominant d'appropriation et d'exploitation des terres, englobait plusieurs modalités et formes d'occupation et d'exploitation citées dans les documents du *waqf* sous diverses appellations locales dont les plus importantes sont : *haouch* qui est l'équivalent de la ferme ou de l'exploitation agricole ; *dar* ou maison de campagne ; *aloui* ou maison à étage supérieur ; *djenina* qui est généralement un jardin maraîcher ; *djenat* qui correspond à un jardin d'arbres fruitiers ; *b'hira* qui désigne un champ de légumes ; *bled*, *rokaât(t)* ou *âqqar* c'est-à-dire une parcelle de terre agricole ; *feurd* qui est une parcelle de terre agricole destinée la production de céréales ; *chatr*, *hadh*, *kissma*, *tarf*, *maqsem*, *nassib* qui désignent une partie de jardin ou exploitation placée sous le régime du *waqf* ; *seguia* (canal d'irrigation) ; *r'ha* (moulin) ; *fourn* (four); *âioun* (fontaines).

A titre d'exemple nous trouvons dans l'un des documents la citation de *rokaât* El-Miliani, *rokaât* hors de Bab el-Oued, cinquante oliviers à Mechdhoufa, un quart de *b'hira* au Hamma (14).

Dans ce même cadre, les documents du *waqf* nous permettent de connaître la toponymie et les modes d'exploitation selon le lieu. A cet effet, nous avons pu déterminer, dans cette étude, les noms de soixante-dix lieux dans les *fohos* de la ville d'Alger, dont certains sont aujourd'hui déformés, d'autres inconnus et peu sont encore utilisés aujourd'hui. Cette approche de la toponymie à travers les documents du *waqf* est fort utile à l'établissement d'une carte des *fohos* de la ville d'Alger à l'époque ottomane (15).



3. Les procédures appliquées au *waqf* reflétaient, à la fois, les besoins de la société, l'intérêt général de la communauté et les intérêts particuliers des individus, malgré l'observance des règles religieuses. Ainsi, elles allaient au-delà de l'avis des *fouqaha* (sing. *faqih*) *malékites* stipulant que le bien *waqf* doit revenir directement à l'institution bénéficiaire ou des recommandations des *fouqaha hanéfites* qui autorisaient, dans le cadre du *waqf ahli*, les transformations affectant les biens *waqf*.

Les biens *waqf* connaissaient ainsi des mutations en ce qui concerne les droits relatifs à *khoulou el-djalssa* et résultant de la *mouâouadha* (*istibdal* ou échange) (16) ou l'achat de biens *waqf* en remplacement d'autres biens ruinés. Les exemples ne manquent pas à ce sujet dans les documents du *waqf*, parmi ceux-là, rappelons le texte cité par le Dr Worms et qui concerne un contrat de *âna* d'une maison au profit des *Haramayn* daté de l'an 1243 de l'hégire/1827 (17).

Ce travail peut être mené grâce à une analyse approfondie des documents, malgré la difficulté de la tâche pour certains documents qui présentent des ruptures dans la chronologie d'évolution du *waqf*, l'indication du changement d'exploitants et la fixation du montant de la location, comme le montrent les tableaux précédents. Ceci dit, un approfondissement de la recherche permettrait, à l'avenir, de retracer les mutations et les transformations qui ont touché les biens *waqf* agricoles et fonciers et, par conséquent, d'évaluer la dynamique des modes d'exploitation des biens *waqf* et l'utilisation de leurs revenus, au-delà du caractère positif ou négatif de ces mutations et transformations.

4. Par son expansion, la diversité de ses modes d'exploitation et le volume de ses revenus, le *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger a conduit à la mise en place d'une organisation administrative de contrôle et de gestion regroupant des fonctionnaires qui ont fini par former une corporation qui tirait ses prérogatives des règlements régissant le *waqf* et qui revenait, pour la prise de décision, au *majliss ech-charî* ou *majliss elmi* (Conseil scientifique) considéré comme l'instance suprême de règlement des problèmes de la communauté musulmane.

Après délibération, les décisions étaient inscrites dans un procès verbal et étaient sans appel ou possibilité de révision. Elles concernaient les affaires d'échange (*istibdal*), de remplacement de l'exploitant, de désignation des bénéficiaires, de fixation de la valeur locative (*âna*) (18).

Ainsi l'exploitation et la gestion des biens *waqf* a donné naissance à une catégorie sociale dont le statut était lié aux revenus, à l'exploitation, à la gestion et au contrôle du *waqf*, par le biais de la détention de *khoulou el-djalssa* (*khoulou el-m'ftah*). Ce monopole a conduit, malgré le contrôle et le droit de regard exercés par le *majliss ech-charî* (Conseil scientifique), à des dysfonctionnements voire à des dépassements dans la gestion et l'exploitation des biens, voire des détournements d'une partie des revenus au profit des personnes en charge *waqf*, comme le montrent certains documents. Cette situation s'explique par l'inexistence de salaires ou de rémunérations en contrepartie des tâches de gestion et d'exploitation ; cet aspect ayant été laissé à l'appréciation du *nadher* du *waqf*.

5. Malgré la soumission de la procédure d'octroi des droits d'exploitation des biens *waqf* à la mise aux enchères et au contrôle du *majliss ech-charî* (Conseil scientifique), il apparaît, d'après les documents disponibles, que ses droits étaient réservés à des personnes issues de catégories sociales, de grades militaires, de fonctions administratives et religieuses et de sphères communautaires déterminés. Les documents du *waqf* montrent que l'exploitation des biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger était l'apanage de personnes d'origine turque ou *hadhrie* (Andalous ou *Achraf*) ou occupant des fonctions dans l'appareil religieux et des services sociaux. La meilleure illustration de cette situation nous est donnée par les adjectifs accompagnant les noms d'exploitants dans les documents du *waqf* : *Pacha, Khodja, Yoldach, Bouloukbachi, Caïd, Reïs, Bach Tobji, S'baïhi, Moutaouali Beït-ul-Mal, Mezouar, Amin el-Balad, Amin Djamaât el-Jijlia, Amin el-Halouadjia, Amin el-Houkia* (19).

6. Parce que le *waqf* était un mode d'exploitation de la terre et de ses revenus, nous retrouvons dans ses documents de précieux indices sur la vie économique de

l'époque, particulièrement les revenus annuels de la terre (*âna*) et les métiers de l'artisanat exercés par certains exploitants et qui sont mentionnés à la suite des noms d'individus dans les documents du *waqf*. Nous trouvons, à ce titre, dans les documents la mention des métiers suivants, qui nous permettent de dresser un tableau des métiers et de l'activité artisanale à Alger à l'époque ottomane : *kahouadji* (cafetier), *kouach* (boulangier), *debbagh* (teinturier), *semmar* (coordonnier), *haffaf* (coiffeur), *âttar* (parfumeur), *harrar*, *houki*, *kazzaz*, *kaoukji*, *s'baouli*, *semman*, *m'kaïssi* (bijoutier), *djiar*, *r'ssaïssi*, *k'zadri*, *kandakji*, *djakmakji*, *b'ramli*, *makfouldji*, *zebbal*, etc. (20).

7. Les biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger reflétaient la réalité de la vie spirituelle des populations qui établissaient des *waqfs* au profit d'institutions religieuses, à des fins de bienfaisance ou au bénéfice de marabouts vénérés dont les tombeaux marquaient le territoire des *fohos* et auxquels étaient rattachés de nombreux biens *waqf* agricoles (21). La vénération des marabouts était l'expression de la force du sentiment religieux chez la population locale. Parmi ces marabouts vénérés, à la fin de l'époque ottomane, et dont les tombeaux étaient situés à l'extérieur de la ville d'Alger, donc dans les *fohos*, citons : du côté de Bab el-Oued : Sidi Bakhta, Sidi Omar et-Tenessi, Sidi Yacoub, Sidi Abdelkader, Sidi Saâdi ; du côté du Hamma, Hydra, Oued Kolî et El-Biar : Sidi Mohamed Ben Abderrahmane, Sidi Messaoud, Sidi Yahia et-Tiar, Sidi Saheb et-Tariq, Sidi Aïssa, Sidi Merzouk, Sidi Ben Aknoun ; du côté de Bouzaréah et sa région : Sidi Youcef, Sidi Abdellah el-Hamzi, Sidi Medjber, Sidi Mohamed Ben Medjdouba, Sidi Naâmane, Sidi Bounnour ; du côté de Kadous, Oued Rouman, Dely-Ibrahim, Tikesraïn : Sidi Ahmed Zouaoui connu sous le nom d'El-Gh'rib, Sidi Ahmed Boukfifa, Sidi M'barek à Oued Rouman, Sidi Lakehal, Sidi El-Maghzi, etc. (22).

8. À travers leurs fondateurs, leurs exploitants et leurs bénéficiaires, les biens *waqf* nous informent sur la gestion des biens par les propriétaires et la place qu'ils accordaient à leurs enfants de sexe masculin ou féminin. Ainsi nous pouvons approcher la question de la famille et la place privilégiée accordée aux enfants de sexe masculin comme le montrent plusieurs documents de *waqf* qui réservent les

revenus du bien à la lignée masculine afin d'éviter le transfert des droits à d'autres familles par le biais des femmes mariées.

Ceci dit, les documents du *waqf* renseignent aussi sur la place de la femme dans la société algéroise à l'époque ottomane, notamment la reconnaissance de son autonomie financière dont témoignent les nombreux *waqfs* institués par des femmes ou dont les revenus étaient versés à des femmes. D'après les documents, de nombreux biens *waqf* sont connus sous le nom des femmes qui les ont institués, comme : *Djenat* Fatma Bent Mustapha au dessus de Aïn el-Azrak, *Djenat* Bent el-Djiair à Beni Messous, *Djenat* Fahria au dessus de Aïn er-Robot, *Djenat* Bent el-Kouach à Aouinat ed-Dajaj, une part de *Djenat* Bent ez-Zekiri à Kouba, *Djenat* Bent Belaïd Ben Mekouzoua à Bir Khadem, *Djenat* Messaouda Bent Ahmed el-Jijli à Tikesraïn, *Djenat* Zahra Bent Sidi Mohamed épouse de ez-Zebbal au Moyen Khniss, *Djenat* Aouicha Bent Mustapha à Bir Derouj, *Djenat* Aziza Bent Ali à Marsa ed-Debban, *Djenat* Bent Mohamed près de Bordj Hassan Pacha (23).

9. Le mode d'exploitation des biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger, tel qu'il apparaît à travers les documents du *waqf*, était globalement anti-économique si l'on y applique les normes capitalistes contemporaines. Il rendait difficile, en effet, d'augmenter du rendement des biens, l'accroissement de la richesse et le transfert de la propriété à des acteurs économiques dynamiques et entrepreneurs. Par ailleurs, le contrat du *waqf* conduisait souvent à la parcellisation du bien à cause du nombre important de bénéficiaires qui se retrouvaient avec des parts de revenus relativement modestes et qui finissaient, par conséquent, par abandonner leurs droits sur le *waqf* et donc l'entretien du bien, ce qui conduisait, dans certains cas, à sa ruine.

Le nombre important de bénéficiaires se traduisait aussi par la multiplication des contentieux entre les membres de la famille autour des conditions d'application du contrat du *waqf* notamment la limitation du nombre d'ayants droits et donc l'exclusion de certains membres de la famille. Les

contentieux pouvaient également opposer les ayants droits aux *nadhers*, avec comme conséquence, l'abandon du *waqf* et sa ruine comme l'indiquent les nombreux documents sur l'état des biens *waqf*.

Mais malgré son caractère apparemment anti-économique, le *waqf* était le produit de conditions sociales et économiques objectives et jouait un rôle fondamental comme facteur régulateur de la vie de la société locale. Il serait, à cet effet, erroné d'adopter une position comme celle de Mohamed Mohamed Amin dans son étude sur les *waqfs* et la vie sociale en Égypte (1250-1517) (24), qui a appliqué au *waqf* des critères tirés des réalités européennes. De même, il faudrait éviter les jugements hâtifs de certains auteurs français du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont vu dans le *waqf* une propriété de mainmorte gérée selon des procédés sclérosés (25), ou encore les vues de certains historiens contemporains qui considèrent le *waqf* comme un instrument d'évasion fiscale et un pilier du système féodal (26).

**10.** La majorité des biens *waqf* agricoles dans les *fohos* de la ville d'Alger était exploité par le biais de la location (*âna*) et l'octroi du droit d'exploitation en vertu de *khoulou el-djalssa*, modalité qui repose sur l'exploitation permanente en contrepartie un montant préalablement fixé (montant de location annuel). Cette modalité préservait les droits du bénéficiaire du *waqf* et avantageait aussi bien celui qui cédait *khoulou el-djalssa (moutaouali el-âna)* que l'acquéreur de *khoulou el-djalssa (moutaouali el-djalssa)* (27).

Mais du point de vue économique, cette modalité basée sur la délégation de l'exploitation du bien sur une assez longue période se traduisait par une baisse du revenu de la terre et une immobilisation des biens et de la production agricole qui étaient monopolisés par l'exploitant. La valeur du bien était ainsi stabilisée et connaissait dans certains cas une diminution. En général, la valeur de la première location (*âna*) (celle stipulée dans le premier contrat) était relativement élevée car soumise à la règle des enchères, mais plus tard, il était souvent décidé de baisser la valeur locative pour permettre à l'exploitant d'effectuer les opérations d'entretien et de réfection du bien. Nous disposons, à cet égard, de l'exemple du

contrat de location (*âna*) d'une *djenat* dans le *fahs* de Beni Messous par Mohamed el-Banaa, datée de la fin du mois de *chaâbane* 1224 de l'hégire/1810 ; dans ce contrat, la valeur locative est ramenée de quatre-vingt-dix rials à soixante-trois rials (28).

**11.** Comme les autres biens *waqf* en Algérie, les biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger devaient continuer, pendant les premières années de la colonisation, à jouer leur rôle économique, social et culturel, grâce au maintien de l'appareil administratif de gestion, comme le montre le tableau suivant :

Revenus des biens *waqf* dans la ville d'Alger et ses *fohos* de 1837 à 1842 (29) :

| Année      | Revenus des biens situés à l'intérieur de la ville d'Alger | Revenus des biens des <i>fohos</i> de la ville d'Alger | Total des revenus |
|------------|--|--|-------------------|
| Avant 1837 | 12735  | 100  | 12835             |
| 1837       | 16782  | 980  | 17762             |
| 1838       | 10224  | 812  | 11036             |
| 1839       | -  | 1045   | -                 |
| 1840       | -  | 3291   | -                 |
| 1841       | 20033  | 1430   | 21463             |
| 1842       | 33712  | 2082   | 35794             |

Mais le *waqf* en tant que mode d'exploitation des terres, n'allait pas tarder à être perçu par l'administration française comme un obstacle majeur face aux projets de colonisation, car il représentait un facteur de cohésion de la société locale, de préservation de ses cadres traditionnels et de résistance aux projets de liquidation de ces cadres sur les plans économique, social, culturel et spirituel. Ainsi furent décrétées des dispositions dont l'objectif étaient la mainmise sur les biens *waqf* et qui ont permis d'en réduire le nombre considérablement avant leur abolition en vertu des lois du 30 octobre 1858 et de 1873 (30).

\*\*\*

Ces conclusions relatives aux biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger démontrent l'importance de l'étude des documents du *waqf*, car ce mode d'appropriation et d'exploitation des terres façonnait le mode de vie des

populations, leur organisation sociale, leur activité économique et leurs cadres spirituels et culturels. Le *waqf* constitue, à cet égard, un des fondements majeurs du génie de la civilisation musulmane, fondé sur la recherche de la conciliation entre l'intérêt individuel et l'intérêt général de la communauté, le maintien de la complémentarité et de la cohésion sociale à travers les fonctions et les services rendus à la population. Ces fonctions et services étaient régis par des modalités de gestion précisées dans des contrats de *waqf* conservés aujourd'hui dans les archives algériennes et qui permettent au chercheur de retracer objectivement l'histoire locale algéroise et les éléments de la vie quotidienne à Alger et ses *fohos* à l'époque ottomane sur le plan économique, social et spirituel.

## NOTES :

(1) Les *fohos* de la ville d'Alger se distinguent des *fohos* des autres villes algériennes à l'époque ottomane, par leur étendue et leurs fortes relations humaines et économiques (agricoles) avec la ville. Il s'agissait d'un hinterland géographique et économique de la ville d'Alger, centre du gouvernement et du pouvoir central de l'Algérie à l'époque ottomane. Le territoire des *fohos* qui entourait les remparts de la ville en couronne semi-circulaire d'un rayon de 12 kilomètres, était délimité à l'est, au sud et à l'ouest par les *outhans* de la Mitidja. Il était divisé en trois parties portant les noms des portes de la ville correspondantes : *fahs* Bab Azzoun à l'est, *fahs* Bab el-Djadid au sud, *fahs* Bab el-Oued à l'ouest. Chacune des trois parties était composée d'un ensemble de lieux ou localités qualifiés également de *fahs* dans les documents. Les noms de lieux, selon les trois parties des *fohos*, sont les suivants :

### *Fahs* Bab Azzoun :

Aioun er-Robot, Aïn es-Semmar, Aïn en-Naâdja, Aïn el-Azrak, Aïn es-Soltan, Tagrart (Takrart, Takrarat), Tafoura, Tifoult, Oued Tiklout, Dakn el-Halouf, Sidi Saheb et-Tarik, Kef en-Nessour, Menzel el-Mahala, Hamma, Annassers, Khniss, El-Ouchaïhia, Kouba, Korssi el-Djeloua, Aouinat ed--Dajaj, Bir Mourad Reïs, Bir Khadem, Oued Kolî, El-Harrach.

### *Fahs* Bab el-Djadid :

Bir Drouj, Bir Trilia, El-Biar, Medjber el-Kadim, Yahia et-Tiar, Aïn Ben Attia, Oum el-Adjaïz, Ghiran Dhiba, Bir El-Euldja, Bordj Moulay Hassan ou Bordj Hassan Pacha, Bordj Moulay Mohamed, Rehat er-Rih, Khandak el-Amik, Bouguerra, Kadous, Aïn Zeboudja, Zehaoula (S'haoula), Beni Rabiâ, Hydra, Beni Messous, Aïn RoumAna, Oued Rouman, Oued Kerma près du Kadous, Zouaoua (entre Beni Messous et Dely-Ibrahim).

### *Fahs* Bab el-Oued :

Es-Sedd, Fourn, Aguenan ou Ajenan, Remla, Minia, Boumaza, Hammam el-Maleh, Harrat el-Djenan hors de Bab el-Oued, El-Kattar, Oued Bnik, Zeghara, Bouskour, Oued Koreich, Abounnour, Aioun es-Sekhakhna, Marsa ed-Debban, Bouzaréa.

Voir :

- Nacereddine SAIDOUNI, *Dirassat Tarikhia fi el-Milikia oua el-Waqf oua el-Djibayia* (Études historiques sur la propriété, le *waqf* et la fiscalité), Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 2001, pp. 255-291.



ناصر الدين سعيدوني، دراسات في الملكية و الوقف و الجباية (الفترة الحديثة)، بيروت، دار الغرب الإسلامي،

2001، ص ص. 255-291.

Nacereddine SAIDOUNI, L'Algérois rural à la fin de l'époque ottomane (1791-1830), Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 2001.

- Albert DEVOULX, Les édifices religieux de l'ancien Alger, Alger, Bastide, 18, pp. 377-381 et 383.

(2) Nous avons eu l'occasion de travailler sur ces documents, nous avons également fait une étude sur les biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger (types et fondations). Par conséquent, l'attention est focalisée, dans cette recherche, sur les enseignements à tirer des données et des informations contenues dans les documents étudiés. Pour plus de connaissances sur les biens *waqf* à Alger, voir :

Nacereddine SAIDOUNI, *Dirassat...*, op. cit.

(3) Pour plus d'informations sur les fondations pieuses et de bienfaisance en charge des biens *waqf* à l'intérieur et à l'extérieur de la ville d'Alger, voir :

- Nacereddine SAIDOUNI, *El-Waqf oua Makanatouh fi el-Hayat el-Iqtissadia ou el-Ijtimayia ou eth-Thaqafia fi el-Djazair Aouakhir el-Aâhd el-Othmani ou Aouail el-Ihtilal el-Firançi*, in *Dirassat Tarikhia fi el-Milikia oua el-Waqf oua el-Djibayia*, op. cit, pp. 229-254.

ناصر الدين سعيدوني، الوقف و مكانته في الحياة الاقتصادية و الاجتماعية و الثقافية للجزائر أواخر العهد

العثماني و أوائل عهد الاحتلال الفرنسي. نشر في كتاب "دراسات و أبحاث في تاريخ الجزائر (العهد العثماني)"

- الجزائر - 1984 - ج. 1 - ص ص. 149-169، ثم في كتاب "دراسات في الملكية و الوقف و الجباية

(الفترة الحديثة)"، بيروت، دار الغرب الإسلامي، 2001، ص ص. 229-254.

- Tableau de la situation des établissements français en Algérie, 1830-1837, p. 257.

- Albert DEVOULX, Les édifices religieux..., op.cit, pp. 377-383.

- Albert DEVOULX, Notes historiques sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger, in *Revue africaine*, T. 4, 1859.

- J.-F. AUMERAT, La propriété urbaine à Alger, Alger, Bastide, 1847, pp. 7-9.

- JENSENS,

(4) La *waqf khairi* ou *aâm* qui obéit aux prescriptions du rite *malékite* affecte les revenus du *waqf* directement et immédiatement à l'institution bénéficiaire. Le *waqf ahli*, *aâili*, *dhouri*, *khass* adopte le point de vue du rite *hanéfite* qui permet de différer l'affectation

des revenus du *waqf* à l'institution bénéficiaire et autorise, par conséquent, le *waqif* et sa descendance (masculine et féminine) à bénéficier des revenus du bien *waqf* jusqu'à déshérence, comme le stipulent de nombreux contrats de *waqf* afin d'encourager la transformation de biens privés en biens *waqf*. Des *waqfiat* contiennent, à cet effet, des *fetouas* sous forme de réponses à des questions sur la possibilité d'instituer des *waqfs ahli* du fait que la plupart des algériens étaient de rite *malékite* (*waqf khäiri* non différé). Un bon exemple de cette pratique est le document du *waqf* établi par El-Arbi Ben Gharnout au profit des *Haramayn* et qui concerne la totalité de sa maison et la moitié de son jardin. La *fetoua* émise en réponse à sa question l'autorise à bénéficier du revenu du *waqf*, pour ne pas entraver l'expansion du *waqf*, et elle se réfère, à cet effet, à "*Majmaâ el-Bahrain*" et au "*Bourhan oua el-Fataoui el-Kobra*", voir :

Archives nationales algériennes, documents de *mahkamas*, boîte 106, document 208-53, daté du milieu de Safar 1105.

(5) Archives nationales d'Outre-mer à Aix-en Provence, F80/1632, Lettre du 20 janvier 1838.

(6) Idem.

(7) Archives nationales algériennes, registres de *Beylik*, boîte 7, registre 167(82), daté du 19 septembre 1835. Voir aussi : boîte 28, registre 311(216).

(8) Albert DEVOULX,

(9) GENTY de BUSSY, De l'établissement des français dans la Régence d'Alger, Tableaux n° 63, 64, 65 et 66-68.

(10) Archives nationales algériennes, registres de *Beylik* :

boîte 20, registre 192(107), 1175-1176.

boîte 21, registre 197(112), 1006-1007.

boîte 21, registre 206(121), 1132-1133.

boîte 22, registre 223(136), 1001.

boîte 22, registre 228(141), 1192.

boîte 22, registre 231(144), 1104.

boîte 22, registre 214(128), 1142.

boîte 22, registre 232(145), 1158-1159.

boîte 23, registre 241(153), 1160.

boîte 23, registre 248(158), 1126.

boîte 23, registre 235(148), 1123.

boîte 23, registre 257(247), 1149-1150.

boîte 23, registre 241(152), 1160.

boîte 23, registre 250(160), 1163-1167.

boîte 23, registre 253(163), 1085.

boîte 23, registre 239(151), 1086.

boîte 23, registre 235(148), 1123-1124.

boîte 26, registre 279(188), 1176-1177.

boîte 28, registre 304(209), 1192.

boîte 28, registre 307(212), 1148-1149.

boîte 28, registre 305(210), 1199-1208.

boîte 28, registre 308(213), 1116 et 1155.

boîte 28, registre 302(207), 1158-1159.

boîte 28, registre 301(206), 1143.

boîte 28, registre 300(205), 1146 et 1176.

(11) Archives nationales algériennes, registres de *Beylik* : boîte 35, registre 453(354), pp. 11-15.

- Nacereddine SAIDOUNI, *El-Aoukaf el-Aqqariya bi fahs el-Djazaïr Aouakhir el-Aâhd el-Othmani*, Étude présentée au Séminaire sur les Fondations religieuses au Maghreb, Université libre de Berlin, avril 1980. Publié dans "Études sur la propriété foncière", Alger, 1986, pp. 71-108, publiée également in *Dirassat Tarikhia fi el-Milikia oua el-Waqf oua el-Djibayia*, op. cit, pp. 169-271.

ناصر الدين سعيدوني، الأوقاف العقارية بفحص مدينة الجزائر أواخر العهد العثماني، بحث قدم في ندوة المؤسسات الدينية بالمغرب العربي، بجامعة برلين الحرة، نيسان، 1980، نشرت في كتاب "دراسات في الملكية العقارية" - الجزائر - 1986 - ص ص. 71-108، ثم في كتاب "دراسات في الملكية و الوقف والحباية (الفترة الحديثة)"، بيروت، دار الغرب الإسلامي، 2001، ص ص. 169-271.

- Nacereddine SAIDOUNI, L'Algérois rural..., op. cit., pp. 194-195.

(12) Idem, note 10.

(13)

(14)

(15)

(16) Tal SHUVAL, La pratique de la *muawada* (échange de bien *habous*), in Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, n° 79-80/1997, pp.

(17) Dr M. WORMS, Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans et subsidiairement en Algérie, Paris, A. Francis, 1846, pp. 473-477.

(18) Archives nationales algériennes, documents de *mahkamas*, voir index n° :

(19) Le *majliss ech-charî* est connu souvent sous le nom de *madjliss elmi* ou encore *majliss charif*. Il se tenait hebdomadairement le jeudi à la Grande mosquée sous la présidence du muphti *hanéfite* et se composait des deux muphtis (*hanéfite* et *malékite*), des deux cadis (*hanéfite* et *malékite*), du *cheïkh nadher*, de deux secrétaires (*bach âdel*), du *cheïkh el-balad*, du *beït-ul-maldji*, de quelques notables comme *caïd el-âïoun* (chargé des fontaines), *amin et-tourouq* (chargé des voies publiques), de quelques *chouach* et *noudhar*. Il examinait les requêtes et les affaires concernant, entre autre, les affaires du *waqf* en matière de gestion et de contrôle. Il désignait aussi le *nadher* des *waqfs*. En 1859, l'administration française y adjoignit deux fonctionnaires français chargés du contrôle des décisions du *majliss*. Voir :

- MANGAY, in Moniteur n° 267, décembre 1836, pp. 2-3.

- Abderrahmane El-DJILALI, *Tarikh el-Djazair el-Aâm*, Beyrouth, 1980, T. III, pp. 511-512.

عبد الرحمن الجليلي، تاريخ الجزائر العام، بيروت، 1980، ج. 3، ص ص. 511-512.

(20) Archives nationales algériennes, documents de *mahkamas*, voir index n° :

(21) Archives nationales algériennes, documents de *mahkamas*, voir index n° :

(22) Les plus importants étaient les *waqfs* de Sidi Abderrahmane eth-Thaâlybi régis par plusieurs fonctionnaires (un *nadher*, trois imams, des *chouach*, des *hazzabin* et des *kouraa*). Le nombre de ces biens *waqf* s'élevait à ? , leurs revenus à 8000 rials boujous, leurs dépenses à 6500 rials boujous, d'après Berbrugger qui se référa aux registres des *waqfs* de ce marabout. Voir :

- Adrien BERBRUGGER, Algérie historique, pittoresque et monumentale, Paris, 1843, p. 34.

Le marabout Sidi Mohamed ez-Zahar disposait aussi, à titre de biens *waqf*, d'un jardin à El-Biar et d'un autre à Medjber à l'extérieur de Bab el-Djadid dont la *waqfiat* date de 1182 de l'hégire (1769). Voir : Archives nationales algériennes, boîte 6-1, document 19 ; boîte 18, document 35 ; boîte 84-86, document 6.

Le marabout Sidi Ouali Dada avait, dans les *fohos*, neuf biens *waqf* dont le revenu annuel s'élevait à 401.5 rials boujous et les dépenses à 216.5 rials boujous. Voir :

- Adrien BERBRUGGER, op. cit., p. 8.

(22) Albert DEVOULX, Les édifices religieux..., op.cit, pp. 251-258.

- Nacereddine SAIDOUNI, L'Algérois rural..., op. cit., pp.
- PELLISSIER de RAYNAUD, Annales algériennes, T. III, pp. 459-460.
- J.-F. AUMERAT, La propriété urbaine..., op. cit., p. 328.

Il est à noter que de nombreux marabouts étaient à l'intérieur de la ville, dont : Sidi Hellal, Sidi Ali el-Hafsi, Sidi Chaïb, Sidi el-Djoudi, Sidi Ben Ayoub, Sidi Hamed Ben Abdellah, Sidi el-Meraïchi, Sidi Mohamed ech-Charif ez-Zahar, Sidi Ramdane, Sidi Ouali Dada, Sidi Mansour.

(23) Archives nationales algériennes, documents de *mahkamas*, voir index n° :

(24) Mohamed Mohamed Amin, El-Aoukaf oua el-Hayat el-Ijtimayia fi Misr (1250-1517), Dirassa Tarikhia Wathaïqia, Le Caire, Dar en-Nahda el-Arabia, 1980, pp. 259-294 et 285-286.

محمد محمد أمين، الأوقاف و الحياة الاجتماعية في مصر (1250-1517)، دراسة تاريخية وثائقية، القاهرة، دار النهضة العربية، 1980، ص ص. 259-294 و 285-286.

(25) H. Massé, L'Islam, p. 128.

(26) Lotski, *Tarikh el-Aktar el-Arabia el-Hadith* (Histoire des pays arabes modernes), Trad. arabe de Afifa el-Boustani, Moscou, Ed. du Progrès, 1971, p. 10.

لوتسكي، تاريخ الاقطار العربية الحديثة، ترجمة عفيفة البستاني، موسكو، دار التقدم، 1971، ص. 10.

(27) Pour une meilleure connaissance des modalités de gestion des biens *waqf* par le *âna*, la *kaâda*, le *djazaa* et *khoulou el-djalssa*, voir :

- Tableau de la situation..., op.cit, 1830-1837, pp. 257-258.
- MANGAY, op. cit.
- LARCHER & RECTENWALD, T. III, p. 17.
- MERCIER, *Habous* ou Ouakf, ses règles et sa jurisprudence, Alger, 1895, Paris, 1918, pp. 8-12.
- MILLIOT, Démembrement
- Dr M. WORMS, op. cit., pp. 473-478.
- POUYANNE, p. 231.
- A. SCEMLA, Le contrat d'*Enzel* en droit tunisien, pp. 14-15.

(28) Archives nationales algériennes, documents de *mahkamas*, boîte 37/2, document 31(23 f.), copie de contrat de *âna* à *fahs* Beni Messous.

(29) Tableau..., op. cit., année 1838, pp. 140-141 et années 1842-1843, pp. 304-305.

(30) J. TERRAS, Essai sur les biens *habous* en Algérie et en Tunisie, Lyon, 1899, p. 7.

- ZEYS, Traité élémentaire de droit musulman, Alger, A. Jourdan, 1888, T. II, p. 69.

# LES WAQFS AGRICOLES DANS LES FOHOS

## D'ALGER A L'EPOQUE OTTOMANE

### ETUDE D'UN ECHANTILLON

Les études consacrées aux biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger donnent un aperçu intéressant de la situation socio-économique algéroise à l'époque ottomane (1). La connaissance de la réalité du *waqf* à l'extérieur de la ville complète et affine nos informations sur le *waqf* intra-muros et, par conséquent, notre connaissance des rapports de force et de l'organisation de la société algéroise à l'époque ottomane.

Nous disposons pour mener de telles études de documents d'archives notamment les documents de *mahkamas* ou tribunaux (contrats de *waqf* : *waqfiat* ou copies de *waqfiat*). Ces documents sont particulièrement abondants pour le XVIII<sup>e</sup> et le début du XIX<sup>e</sup> siècles. Nos informations peuvent être complétées par les résumés et les synthèses de ces documents joints à des inventaires établis par l'administration centrale de la ville d'Alger et connus sous le nom de registres du *Beylik* ou registres de *Beit el-Beylik*. Enfin, Les rapports et inventaires établis par des fonctionnaires français au cours des premières années de la colonisation s'avèrent également très utiles pour le chercheur notamment pour combler les lacunes des documents d'archives de première main (2).

Vu l'ampleur et la complexité d'une étude exhaustive des documents de *waqf* disponibles, notre intérêt s'est porté, dans le cadre de cette contribution, sur l'analyse d'un échantillon limité de documents concernant des jardins et des exploitations agricoles constitués en *waqf* et situés à différents endroits de la proche banlieue d'Alger (*fohos*). Ces documents couvrent une période s'étalant sur tout le XVIII<sup>e</sup> siècle et le premier tiers du XIX<sup>e</sup> siècle. Il s'agit, plus

précisément, d'après les documents de *waqf* retenus, de la période allant de 1111 à 1250 de l'hégire/1699 à 1834.

### **Aperçu général sur les biens waqf dans les fohos d'Alger**

Avant d'aborder l'échantillon retenu pour cette étude, il est nécessaire d'identifier les différents types de *waqf* dans les *fohos* d'Alger et les fondations qui en avaient la charge.

Les biens *waqf* des *fohos* d'Alger étaient composés de biens rattachés à des fondations pieuses (*waqfs* publics ou *khairi*) et de biens familiaux (*waqfs ahli*). Ces biens étaient répartis entre plusieurs institutions gestionnaires et bénéficiaires du *waqf* qui assumaient un rôle culturel et de bienfaisance. Parmi ces institutions, sept avaient une position dominante. Il s'agit, selon l'ordre d'importance, de : la fondation des deux lieux saints de l'Islam (la Mecque et Médine) ou fondation des *Haramayn*, qui disposait de la majorité des biens *waqf* à l'intérieur et à l'extérieur de la ville ; la fondation de la Grande mosquée qui gérait la quasi-totalité des biens affectés aux mosquées de rite *malékite* ; la fondation des Chemins de la bienfaisance (*soboul el-khairat*) qui avait la charge des biens des mosquées de rite *hanéfite* ; la fondation de Sidi Abderrahmane Eth-Thaâlybi, saint-patron de la ville d'Alger, qui était la plus importante des fondations de *waqf* à caractère maraboutique (rattachées à des marabouts ou *walis*) ; les fondations des Andalous, des *Chorfas* ou *Achraf* (nobles) ; et, enfin, la fondation du *Beït-ul-Mal*. A côté de ces fondations importantes, existaient des fondations plus modestes par le nombre de leurs biens *waqf* et dont la plupart étaient des fondations de bienfaisance sociale. Il s'agit des fondations des fontaines (*saouaki*), des chemins (*soboul*), des captifs, des casernes (*kachtalat*) et des soldats (Janissaires) (3).

Les biens de ces fondations étaient situés aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur de la ville. Les documents locaux permettent de les recenser qu'ils soient des biens *ahli* ou *khairi* (4). D'après ces documents et les rapports français du début de la colonisation, il a été possible de dresser l'état quantitatif des biens à

Alger et dans ses *fohos* en 1830. Le nombre total de biens *waqf* s'élevait alors à 2756 dont 1717 *waqfs ahli* et 1039 *waqfs khairi*. Parmi ces biens, 1414 étaient rattachés aux *haramayn*, 360 à *soboul el-khairat* et 101 à la fondation des Andalous (5). Le tableau suivant indique les revenus estimés, en francs, des biens *waqf* de cinq fondations. Cette estimation a été établie dans le cadre des enquêtes menées par l'administration française pour les années 1836 et 1838 (6) :

| Fondation                | 1836      | 1838      |
|--------------------------|-----------|-----------|
| <i>Haramayn</i>          | 17858.75  | 127695.65 |
| <i>Soboul el-khairat</i> | 14295.64  | 13989.54  |
| Andalous                 | 1670.75   | 4093.54   |
| <i>Beit-ul-Mal</i>       | 1413.35   | 6025.49   |
| Sidi Abderrahmane        | ...       | 5572.90   |
| Total                    | 135238.49 | 757576.83 |

Les biens *waqf* des *fohos* de la ville d'Alger (extérieur de la ville) représentaient une part importante du nombre de biens et de leurs revenus, comme le confirme un registre de *Beylik* reporté des documents de *waqf* originaux et daté du 19 septembre 1835. Ce registre évalue les fermes (*haouchs*) institués en biens *waqf* au profit de la fondation des *haramayn* à 61 fermes. Par ailleurs les parts de fermes, dites *hodhoudh*, recensées étaient au nombre de : trois moitiés de fermes, un 3/4, deux 1/3, deux 2/3, 89 parts (*chatr, hadh, manab*), deux 2/3, un 1/4, deux 3/4, un 1/8è, un 4/8è, 33 parcelles de terre (*bled*), une part, un 1/4 de part, quatre paires, 1/3 de canal d'irrigation (*saguia*), un *feurd*, deux biens fonciers, deux paires et, enfin, 13 biens dont la nature n'est pas connue (7).

D'après des registres de l'administration française, Albert Devoulx a évalué le nombre de biens *waqf* situés à l'extérieur de la ville à 119 biens dont 57 maisons (*diar*, sing. *dar*), des jardins maraîchers (*b'haïr*, sing. *b'hira*) et des jardins d'arbres fruitiers (*djenina, djenan*), 62 fermes ou exploitations agricoles (*haouch, rokaâ*) (8). De son côté, Genty de Bussy qui fut responsable du service des Domaines de la ville d'Alger, a établi des tableaux statistiques qu'il a joints à son imposant ouvrage intitulé "De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger...". La précision avec laquelle ce recensement a été fait permet d'en tirer les données concernant les *fohos* d'Alger dans le tableau suivant (9) :



| Fondation et nature du <i>waqf</i>  | Nombre total des <i>waqfs</i> | <i>Waqfs</i> exploités directement | Revenus des <i>waqfs</i> en exploitation directe | <i>Waqfs</i> en location ( <i>âna</i> ) | Revenus des <i>waqfs</i> loués ( <i>âna</i> ) | Totaux des revenus des biens <i>waqfs</i> exploités |
|---|-------------------------------|------------------------------------|--|---|---|---|
| <b><i>Haramayn</i></b>  |                               |                                    |  |   |   |   |
| Fermes ( <i>haouchs</i> )   | 34                            | 26 3/8                             | -  | 7 5/8                                   | -   | -   |
| Parcelles agricoles ( <i>rokaâ</i> )                                      | 37                            | 34 1/3                             | -  | 2 2/3                                   | -   | -   |
| <b>Grande Mosquée</b>   |                               |                                    |  |   |   |   |
| <b><i>Waqfs Rattachés directement à la Grande Mosquée</i></b>             |                               |                                    |  |   |   |   |
| Fermes  | 1                             | 1                                  | 137.88   | -                                       | -   | 137.88  |
| Jardins   | 37                            | 4                                  | 70.68  | 33                                      | 848   | 918.68  |
| Parcelles agricoles   | 10                            | 2                                  | -  | 8                                       | 128.94  | 128.94  |
| <b><i>Waqfs affectés aux lecteurs du Coran (hazzabin) et muezzins</i></b> |                               |                                    |  |   |   |   |
| Fermes  | 1                             | 1                                  | 93   | -                                       | -   | 93  |
| Jardins   | 28                            | 7                                  | 292.07   | 21                                      | 477.02  | 769.09  |
| Parcelles agricoles   | -                             | -                                  | -  | -                                       | -   | -   |
| <b><i>Soboul el-khâirat</i></b>   |                               |                                    |  |   |   |   |
| Fermes  | 2 1/2                         | 2 1/2                              | 201.60   | -                                       | -   | 201.60  |
| Jardins   | 13                            | -                                  | -  | 13                                      | 74.17   | 74.17   |
| Parcelles agricoles   | 3                             | -                                  | -  | 3                                       | 60.90   | 60.90   |
| <b>Sidi Abder-rahmane</b>   |                               |                                    |  |   |   |   |
| Fermes  | 1 1/2                         | 1 1/2                              | 127.80   | -                                       | -   | 127.80  |
| Jardins   | 2                             | 2                                  | 20.40  | -                                       | -   | 20.40   |
| Parcelles agricoles   | 2                             | 2                                  | 45   | -                                       | -   | 45  |
| Moulins à grains  | 7                             | -                                  | -  | 7                                       | 225.60  | 225.60  |
| <b>Andalous</b>   |                               |                                    |  |   |   |   |
| Jardins   | 5                             | -                                  | -  | 5                                       | 93  | 93  |
| Parcelles agricoles   | 1                             | -                                  | -  | 1                                       | 20.46   | 20.46   |

Comme les autres biens *waqf* en Algérie, les biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger devaient continuer, pendant les premières années de la colonisation, à jouer leur rôle économique, social et culturel avant leur liquidation (10). Le tableau suivant sur les revenus des biens *waqf* dans la ville d'Alger et ses *fohos* de 1837 à 1842 (11), bien que concernant le début de la période coloniale, permet de rendre compte de la part des revenus des biens *waqf* des *fohos* par rapport aux revenus globaux des biens *waqf* :

| Année      | Revenus des biens situés à l'intérieur de la ville d'Alger | Revenus des biens des <i>fohos</i> de la ville d'Alger | Total des revenus |
|------------|--|--|-------------------|
| Avant 1837 | 12735  | 100  | 12835             |
| 1837       | 16782  | 980  | 17762             |
| 1838       | 10224  | 812  | 11036             |
| 1839       | -  | 1045   | -                 |
| 1840       | -  | 3291   | -                 |
| 1841       | 20033  | 1430   | 21463             |
| 1842       | 33712  | 2082   | 35794             |

Pour plus de précision, nous présentons, ci-dessous, sur la base des documents du *waqf*, les listes des biens *waqf* agricoles des *fohos* d'Alger rattachés respectivement aux *Haramayn* et de la Grande mosquée. Ces tableaux montrent, à la fois, l'importance et la répartition de ce type de biens *waqf* entre les différents secteurs des environs immédiats de la ville.

### **Les biens *waqf* agricoles dans les *fohos* d'Alger**

a. Les biens *waqf* des *haramayn* (12) :

*Fahs* Bab Azzoun :

1. *Djenat* Fatma Bent Mustapha au-dessus de Aïn el-Azrak.
2. *Djenat* Ben Kechkoul au-dessus de Aïn el-Azrak.
3. 5/9 de *Djenat* Abdelkader Ben Ammar au-dessus de Aïn el-Azrak.
4. *Djenat* El-Hadj Ez-Zerrouk au-dessus de Aïn el-Azrak.
5. *Djenat* Slimane el-Kouach à Aïn es-Soltan.
6. *Djenat* Sidi Mohamed el-Harrar à Aïn es-Soltan.

7. *Djenat* mitoyenne de *Djenat* Sidi Mohamed el-Harrar à Aïn es-Soltan.
8. *Djenat* mitoyenne de *Djenat* Sidi Mohamed el-Harrar à Aïn es-Soltan.
9. *Rokaâ* à Menzel el-Mahala à Aïn er-Robot.
10. *Djenat* Djelabi à Tagrart à Talaoumly au-dessus de Aïn er-Robot.
11. *Djenat* Ben Ouezra à Tagrart à Talaoumly au-dessus de Aïn er-Robot.
12. *Djenat* Othman Khodja au-dessus de *Djenat* el-Pacha à Talaoumly au-dessus de Aïn er-Robot.
13. *Djenat* voisine de S'fisser au-dessus de l'aqueduc du Hamma (Arcades du Hamma).
14. *B'hirat* Ben Alilech au Hamma.
15. *B'hirat* voisine à *B'hirat* Ben Alilech au Hamma.
16. *B'hirat* El-Jardan au Hamma.
17. 1/4 de *B'hira* au Hamma.
18. *B'hirat* El-Haffaf au Hamma.
19. Part de *Djenat* Bent ez-Zekiri à Kouba.
20. *Djenat* Sidi Mohamed Ben Messaoud à Kouba.
21. *Djenat* Chadji à El-Ouchaihia près de Khniss.
22. *Djenat* Zahra Bent Sidi Mohamed épouse de Ben ez-Zebal au Moyen Khniss.
23. *Djenat* Berbar Youcef au-dessus de Oued el-Kolaï à Bir Mourad Reïs.
24. Grande *Djenat* de Ibn Saâd à Korsi el-Djeloua.
25. *Djenat* Menita à Bir es-Sabil à Korsi el-Djeloua.
26. *Rokaâ* El-Mekâïssi au-dessus de Hammam Korsi el-Djeloua.
27. *Djenat* Aïcha Ben El-Kouach à Aouinat ed-Dajaj.
28. *Djenat* Maâmar ed-Debbagh à Bir Khadem.
29. *Djenat* Bent Belaïd Ben Mekouzoua à Bir Khadem.
30. *Djenat* Sidi Mohamed el-Attar Ben Roman à Bir Khadem.
31. *Djenat* Messaouda Bent Ahmed el-Djidjeli à Tikesraïn.
32. *Djenat* El-Hadj Mustapha Ben Lemdahi à Tikesraïn.
33. *Rokaâ* et *Djenat* Ez-Zeïtoun près de Oued Tikesraïn.
34. *Djenat* Ben Ameer Ameer à Tikesraïn.
35. *Djenat* El-Hadj Es-Semman à El-Ouchaihia.

*Fahs* Bab el-Djadid :

36. *kaâ* derrière la Casbah hors Bab el-Djadid.
37. *Rokaâ* Rehat er-Rih à Bordj el-Djadid près de Bordj Moulay Mohamed (Pacha).
38. *Djenat* voisine de Bordj Moulay Mohamed (Pacha).
39. *Djenat* El-Hadj Khelil près de Bordj Moulay Mohamed (Pacha).
40. *Djenan* El-Adjouza près de Bordj Moulay Hassan (Pacha).
41. *Djenat* à El-Khandek el-Amik près de Bordj Moulay Hassan (Pacha).
42. *Djenat* El-Hadj Ramdan Ben el-M'djouz Bach-Tobji au-dessus de Bordj Moulay Hassan (Pacha).
43. 1/2 de *Djenat* à El-Khandek el-Amik au-dessous de Bordj Moulay Hassan (Pacha).
44. *Djenat* El-Hadj Mourad à El-Khandek el-Amik près de Bordj Moulay Hassan (Pacha).
45. *Djenat* Et-Tahar Ben el-Hadj Mokadem el-Azara à Aïn ez-Zeboubja.
46. *Haouch* Caïd Ramdan à Aïn ez-Zeboubja.
47. *Djenat* Ben el-Farssia à Aïn ez-Zeboubja.
48. *Djenat* Ben Nouar el-Louz à Aïn ez-Zeboubja.
49. *Rokaât* Kabi Youzkan à Oued el-B'nik près d'El-Kattar.
50. *Djenat* Zoulikha près de Bier el-Aldja.
51. *Djenat* et *Rokaâ* de Salem ech-Cheïkh Othman Ali El-Medssi à Beni Messous.
52. 2/3 de *Djenat* aux Annassers à Beni Messous.
53. *Djenat* Bent el-Djjar à Beni Messous.
54. *Djenat* Ibrahim *Chaouch* à Ech-Chehda à Beni Messous.
55. *Gharss* Saïd Ben Alioua à Beni Messous.
56. *Djenat* à Aïn er-RoummAna.

*Fahs* Bab el-Oued :

57. *Rokaâ* hors de Bab el-Oued, ruinée.
58. *B'hirat* à El-Minia.
59. *Rokaâ* près de Oued El-Maghassel.
60. *B'hirat* mitoyenne et au-dessus de *Rokaâ* près de Oued El-Maghassel.
61. *Rokaâ* mitoyenne du four à Oued es-Sedd.
62. *Djenina* à Ras es-Sedd.
63. *Djenat* en-Nakhla de Slimane au-dessus de Ras es-Sedd.
64. *Djenat* M'ssila à l'extrémité de Z'ghara.
65. *Djenat* Mohamed Reïs à Z'ghara.
66. *Djenat* Es-Seddik el-Mehtar à Bouskour.
67. *Djenat* El-Hadj Mohamed el-Arbi Dhrir à Bouskour.
68. *Djenat* El-Hadj Mustapha er-Ressaïssi à Bouzaréah.
69. Deux *Djenat* connues sous le nom d'El-Aziza à Bouzaréah.
70. *Djenat* Ahmed el-Kouach à Bouzaréah.
71. *Djenat* Sidi Mohamed el-Kahouadji à Sidi Abdellah el-Hamzi à Bouzaréah.
72. *Djenat* el-Hadj Ali el-Alaïli à Sidi Medjber au sud de Bouzaréah.
73. *Djenat* Sidi Mohamed el-Kouach connue sous le nom de *Rokaâ* (El-Karaâ ?) et-Touila près de Marsa ed-Debban.
74. *Djenat* et *Rokaât* Tahar Ben el-Itim à Marsa ed-Debban.
75. *Djenat* Bouizkazen à Bou-RoummAna à Marsa ed-Debban.

Biens *waqf* sans indication de lieu :

76. *Djenat* Ibrahim el-Mezouar.
77. *Djenat* Mahmoud el-Kouach.
78. 50 oliviers à Mechdhoufa !
79. *Djenat* Ben ez-Zebal.

b. Les biens *waqf* de la Grande mosquée (13) :

*Fahs* Bab Azzoun :

1. *Rokaâ* à Aïn er-Robot : 30 rials.
2. *Djenat* el-Kobtan à Talaoumly : 18 rials.
3. *Djenat* Ben Smaïl au Hamma : 55 rials.
4. *B'hirat* Ben Reïs Hamdan au Hamma : 25 rials.
5. *B'hirat* Ben Allal au Hamma : -
6. *B'hirat* Ouled Mehidj au Hamma : 45 rials.
7. *Djenat* Omar Ben el-Kadi à Kouba : 15 rials.
8. *Djenat* el-Harrach : 10 rials.
9. *Djenat* Ben Kheïra à Tiksrain : 36 rials.
10. *Djenat* Bir ed-D'roudj près de Kehf en-N'ssour : 27 rials.

*Fahs* Bab el-Djadid :

11. *Djenat* Aliouat à Beni Rabiâ, *âna* : 6 rials.
12. *Djenat* Baghdad à Beni Rabiâ, *âna* : 11.5 rials.
13. *Djenat* Ouled Bouras à Beni Rabiâ, *âna* : 36 rials.
14. *Djenat* à Beni Rabiâ, *âna* : 45 rials.
15. *Djenat* Ibrahim Ben el-Hassar à Oued er-Roumman, *âna* : 30 rials.
16. *Djenat* Caïd el-Gh'raba à Oued er-Roumman, *âna* : 18 rials.
17. *Rokaâ* à Aïn ez-Zeboudja, *âna* : 2 rials.
18. *Djenat* Ibrahim el-Khiat, *âna* : 63 rials.
19. *Djenat* Kherouf au Kadous, *âna* : 50 rials.
20. *Djenat* Houmet el-Meghassli à El-Meridja, *âna* : 30 rials.
21. *Djenat* Ibrahim el-Khiat à Beni Messous, *âna* : 63 rials.
22. *Djenat* El-Khandek el-Amik, *âna* : 18 rials.
23. *Djenat* Abdellah el-Djidjeli à Oued er-Roumman, *âna* : 90 rials.

*Fahs* Bab el-Oued :

24. *Rokaâ* à Bab el-Oued, *âna* : 18 rials.
25. *Rokaâ* à Ajenan, *âna* : 13.5 rials.

26. *Rokaâ* El-Hazzaba à Ajenan, *âna* : 13.5 rials.
27. *Djenat* à Ajenan près de Oued el-Ksob, *âna* : 100 rials.
28. 1/3 *B'hirat* hors Bab el-Oued, *âna* : 20 rials.
29. *Rokaâ* Et-Touila à Ajenan, *âna* : 13.5 rials.
30. *Djenat* el-Ghobri à Bouzaréah, *âna* : 36 rials.

Biens *waqf* agricoles sans indication de lieu :

31. *B'hirat* Kaddour el-Maouadj, *âna* : 32 rials.
32. 1/2 *B'hirat* Ibn Ayoub, *âna* : 18 rials.
33. *B'hirat* El-Oulia Khadidja, *âna* : 21.5 rials.
34. *B'hirat* El-S'mara, *âna* : 16 rials.
35. *B'hirat* Ouzoun, *âna* : 36 rials.
36. *B'hirat* Hassan Ben Smaïl, *âna* : 12 rials.
37. *B'hirat* Chaouch, *âna* : 60 rials.
38. *B'hirat* Es-Semmar, *âna* : 45 rials.
39. *B'hirat* Belhadj, *âna* : 25 rials.
40. *B'hirat* Hassan el-Khaznadjji, *âna* : 2.5 rials.

## Évolution des biens waqf agricoles dans les fohos d'Alger à travers un échantillon de trois biens

Pour approfondir notre recherche sur les biens *waqf* agricoles dans les *fohos* d'Alger, nous avons retenu trois biens situés dans les trois principaux secteurs des environs d'Alger et pour lesquels nous disposons, grâce aux documents de *waqf*, d'informations exhaustives pour une assez longue période, de l'an 1092 de l'hégire/1681 à l'an 1248 de l'hégire/1832. Pour une bonne exploitation de ces informations, permettant de dégager des conclusions fiables sur le *waqf* dans les *fohos* d'Alger à la fin de l'époque ottomane, nous avons établi un tableau de synthèse répertoriant les principales informations relatives à ces biens *waqf* et montrant l'évolution de ces biens dans le temps.

Cette approche est adoptée à titre d'exemple et d'illustration de ce qui peut être entrepris grâce aux documents de *waqf*. Une meilleure connaissance de l'évolution des biens *waqf* agricoles passe par la généralisation d'une telle démarche au plus grand nombre de biens *waqf* pour lesquels nous disposons de documents.

En effet, le commentaire et l'évaluation des données de ce tableau, bien que possible, ne permettent pas d'établir des conclusions définitives qui restent tributaires d'un travail de recensement exhaustif basé sur la majorité des documents de *waqf* concernant les *fohos* d'Alger. Ceci dit, nous avons émis, à la suite du tableau, quelques commentaires et conclusions provisoires qui gagneraient à être affinées grâce à la généralisation de ce type d'approche.

**Tableau de l'évolution de l'exploitation de biens *waqf* agricoles dans les *fohos* d'Alger** (exploitants et *âna* (valeur locative)) (14) :

| Année |      | <i>Djeninat</i> El-Hadj Ali es-Semman à El-Ouchaïhia |                   | <i>B'hirat</i> Ben Alilech aux arcades (Hamma), hors Bab Azzoun |                   | <i>B'hirat</i> El-Minia hors Bab el-Oued |                   |
|-------|------|--|-------------------|---|-------------------|--|-------------------|
| H     | A.C  | Exploitant   | <i>Ana</i> (rial) | Exploitant  | <i>Ana</i> (rial) | Exploitant                               | <i>Ana</i> (rial) |
| 1092  | 1681 |  |                   |   |                   | Ali Bouras                               | 100               |



|      |      |                              |    |                                     |    |   |     |
|------|------|------------------------------|----|-------------------------------------|----|---|-----|
| 1104 | 1692 | Ahmed Izmet Pacha            | 38 |                                     |    | Hadj Med Laroussi                             | 100 |
| 1106 | 1694 |                              |    |                                     |    | Idem  | 100 |
| 1109 | 1697 |                              |    | -                                   | 46 | Idem  | 100 |
| 1116 | 1704 | Hassan Bach Tobji            | 15 | Othman Amin el-Baharin              | 38 | Med Ben Ali et son associé Ahmed Ben Messaoud | 100 |
| 1121 | 1709 |                              |    | Idem                                | 38 | Hadj Ali Ben Zouiche                          | 100 |
| 1123 | 1711 |                              |    | Idem                                | 38 | Idem  | 100 |
| 1124 | 1712 |                              |    | Idem                                | 38 | Med El-Fattan                                 | 100 |
| 1126 | 1714 | Med Ben Abderrahmane         | 26 | Idem                                | 38 | Allal Ben Youcef                              | 100 |
| 1132 | 1719 |                              |    | Mustapha el-Kandakji Ben Ali Khodja | 30 | Salah el-Bahar                                | -   |
| 1133 | 1720 | Ali Ben Hadj Mustapha Sbaïhi | 16 |                                     | -  |   |     |
| 1134 | 1721 | Idem                         | 16 |                                     | -  |   |     |
| 1141 | 1728 |                              |    |                                     |    |   |     |
| 1142 | 1729 |                              |    |                                     |    |   |     |
| 1143 | 1730 |                              |    |                                     |    | Med Khodja Amin el-Baharin                    | 100 |
| 1144 | 1731 | Ali Ben Hadj Mustapha        | 16 | Mustapha Ben Khodja                 | 38 | Youcef el-Bahar                               | 100 |
| 1145 | 1732 | Idem                         | -  | Othman el-Bahar                     | 38 | Med El-Fattan                                 | 100 |
| 1150 | 1737 | Hassan Bach Tobji            | 20 |                                     |    |   |     |
| 1151 | 1738 | Mustapha Bach Tobji          | 15 | Othman el-Bahar                     | 38 | Med Ben Ali                                   | 100 |
| 1155 | 1742 | Idem                         | -  | Med Ben Ameer                       | 38 | Idem  | 100 |
| 1158 | 1745 | Idem                         | 15 | Idem                                | 38 |   |     |
| 1159 | 1746 | Idem                         | 15 | Idem                                | 38 |   |     |
| 1163 | 1749 | Ahmed Ben Ahmed Agha         | 15 | Mustapha el-Kandakji                | 38 | Med Ben Khelifa el-Amin                       | 80  |
| 1166 | 1752 | Idem                         | 15 | Idem                                | 38 | Idem  | 80  |
| 1167 | 1753 | Idem                         | 15 | Idem                                | 38 |   |     |
| 1168 | 1754 |                              |    | Idem                                | 38 |   |     |
| 1175 | 1761 | Med Ben Mustapha S'baouli    | 15 |                                     |    |   |     |
| 1176 | 1762 | Idem                         | 15 | Hadj Med Ben Ameer                  | 38 | Med Ben Ahmed el-Kouach                       | 100 |

|      |      |   |    |                       |    |                               |     |
|------|------|---|----|-----------------------|----|-------------------------------|-----|
| 1177 | 1763 | Idem  | 15 | Idem                  | 38 | Idem                          | 100 |
| 1185 | 1771 | Ali Mohamed et Med Ben Abderrahmane Odjaq 156 | 15 | Sidi Mohamed Ben Saïd | 38 | Med Ben Henia Amin el-Baharin | 100 |
| 1188 | 1774 | Idem  | 15 | Idem                  | 38 | Idem                          | 100 |
| 1192 | 1778 | Med Ben Abderrahmane Odjaq 156 et son frère   | 15 |                       |    | Ahmed Ben Khelifa el-Amin     | 80  |
| 1195 | 1780 |   |    |                       |    | Idem                          | 80  |
| 1197 | 1782 |   |    | Ahmed el-Bahar        | 46 |                               |     |
| 1199 | 1784 | Hassan Odjaq 106 et son frère                 | 15 | Sidi Med Ben el-Hadj  | 38 | Ahmed Ben Khelifa el-Amin     | 80  |
| 1204 | 1789 |   |    |                       |    |                               |     |
| 1243 | 1827 | Hassan Ben Mustapha Bach Tobji                | 15 |                       |    | Ahmed Ben Khelifa el-Amin     | 80  |
| 1248 | 1832 |   |    |                       |    | Idem                          | 80  |

### **Quelques enseignements de l'étude des documents de *waqf* relatifs aux biens agricoles des fohos d'Alger**

La lecture analytique de ce genre de tableau, des listes des biens *waqf* agricoles dans les *fohos* d'Alger telles que celles présentées plus haut, et, en général, l'analyse des documents de *waqf*, permettent de dégager des observations provisoires et surtout des indications fondamentales sur l'état de la société et de l'économie algéroises à l'époque ottomane. Nous les avons classées selon quelques rubriques principales.

#### 1. Terminologie et toponymie :

Le *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger, comme mode dominant d'appropriation et d'exploitation des terres, englobait divers types de biens agricoles cités dans les documents du *waqf* sous diverses appellations locales dont les plus importantes sont : *haouch* qui est l'équivalent de la ferme ou de l'exploitation agricole ; *dar* ou maison de campagne ; *aloui* ou maison à étage supérieur ; *djenina* qui est généralement un jardin maraîcher ; *djenat* qui

correspond à un jardin d'arbres fruitiers ; *b'hira* qui désigne un champ de légumes ; *bled*, *rokaât(t)* ou *âqqar* c'est-à-dire une parcelle de terre agricole ; *feurd* qui est une parcelle de terre agricole destinée la production de céréales ; *chatr*, *hadh*, *kissma*, *tarf*, *maqsem*, *nassib* qui désignent une part de jardin ou d'exploitation placée sous le régime du *waqf* ; *seguia* (canal d'irrigation) ; *r'ha* (moulin) ; *fourn* (four) ; *âïoun* (fontaines).

A titre d'exemple nous trouvons dans un document la citation de *rokaât* El-Miliani, *rokaât* hors de Bab el-Oued, cinquante oliviers à Mechdhoufa, un quart de *b'hira* au Hamma (15).

Au-delà des termes locaux utilisés pour désigner des formes d'exploitation agricoles, les documents du *waqf* offrent des informations toponymiques fort utiles. A cet effet, nous avons pu déterminer, dans cette étude, les noms de soixante-dix lieux dans les *fohos* de la ville d'Alger, dont certains sont aujourd'hui déformés, d'autres inconnus et peu sont encore en usage. Cette approche de la toponymie à travers les documents du *waqf* est intéressante notamment pour l'établissement d'une carte des *fohos* de la ville d'Alger à l'époque ottomane (16).

## 2. Procédures de gestion et d'exploitation et appareil d'encadrement du *waqf* :

Nous pouvons tirer des documents du *waqf* des informations sur les procédures appliquées au *waqf* qui reflétaient, malgré l'observance des règles religieuses, à la fois, les besoins de la société, l'intérêt général de la communauté et les intérêts particuliers des individus. Ainsi, les pratiques allaient au-delà de l'avis des *faqih*s *malékites* stipulant que le bien *waqf* doit revenir directement à l'institution bénéficiaire ou des recommandations des *faqih*s *hanéfites* qui autorisaient, dans le cadre du *waqf ahli*, les transformations affectant les biens *waqf*.

Les biens *waqf* connaissaient ainsi des mutations en ce qui concerne les droits relatifs à *khoulou el-djalssa* et résultant de la *mouâouadha (istibdal)* ou

échange) (17) ou l'achat de biens *waqf* en remplacement d'autres biens ruinés. Les exemples ne manquent pas à ce sujet dans les documents du *waqf*, parmi ceux-là, rappelons le texte cité par le Dr Worms et qui concerne un contrat de *âna* d'une maison au profit des *haramayn* daté de l'an 1243 de l'hégire/1827 (18).

Ce travail peut être mené grâce à une analyse approfondie des documents, malgré la difficulté de la tâche pour certains documents qui présentent des ruptures dans la chronologie d'évolution du *waqf*, l'indication du changement d'exploitants et la fixation du montant de la location, comme le montrent les tableaux précédents. Ceci dit, un approfondissement de la recherche permettrait, à l'avenir, de retracer les mutations et les transformations qui ont touché les biens *waqf* agricoles et fonciers et, par conséquent, d'évaluer la dynamique des modes d'exploitation des biens *waqf* et l'utilisation de leurs revenus, au-delà du caractère positif ou négatif de ces mutations et transformations.

Par son expansion, la diversité de ses modes d'exploitation et le volume de ses revenus, le *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger a conduit à la mise en place d'une organisation administrative de contrôle et de gestion regroupant des fonctionnaires qui ont fini par former une corporation qui tirait ses prérogatives des règlements régissant le *waqf* et qui revenait, pour la prise de décision, au *majliss ech-charî* ou *mdjliss elmi* (Conseil scientifique) considéré comme l'instance suprême de règlement des problèmes de la communauté musulmane. Après délibération, les décisions étaient inscrites dans un procès-verbal et étaient sans appel ou possibilité de révision. Elles concernaient les affaires d'échange (*istibdal*), de remplacement de l'exploitant, de désignation des bénéficiaires, de fixation de la valeur locative (*âna*) (19).

Ainsi l'exploitation et la gestion des biens *waqf* a donné naissance à une catégorie sociale dont le statut était lié aux revenus, à l'exploitation, à la gestion et au contrôle du *waqf*, par le biais de la détention de *khoulou el-djalssa* (*khoulou el-m'ftah*). Ce monopole a conduit, malgré le contrôle et le droit de regard exercés par le *mdjliss ech-charî* (Conseil scientifique), à des dysfonctionnements et à des

dépassements dans la gestion et l'exploitation des biens, voire des détournements d'une partie des revenus au profit des personnes en charge *waqf*, comme le montrent certains documents. Cette situation s'explique par l'inexistence de salaires ou de rémunérations en contrepartie des tâches de gestion et d'exploitation; cet aspect étant laissé à l'appréciation du *nadher* du *waqf*.

Sur un autre plan, et malgré la soumission de la procédure d'octroi des droits d'exploitation des biens *waqf* à la mise aux enchères et au contrôle du *majliss ech-charî* (Conseil scientifique), il apparaît, d'après les documents disponibles, que ses droits étaient réservés à des personnes issues de catégories sociales, de grades militaires, de fonctions administratives et religieuses et de sphères communautaires déterminés. Les documents du *waqf* montrent que l'exploitation des biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger était l'apanage de personnes d'origine turque ou *hadhrîe* (Andalous ou *Achraf*) ou occupant des fonctions dans l'appareil religieux et des services sociaux. La meilleure illustration de cette situation nous est donnée par les adjectifs accompagnant les noms d'exploitants dans les documents du *waqf* : *Pacha, Khodja, Yoldach, Bouloukbachi, Caïd, Reïs, Bach Tobji, S'baïhi, Moutaouali Beït-ul-Mal, Mezouar, Amin el-Balad, Amin Djamaât el-Jijlia, Amin el-Halouadjia, Amin el-Houkia* (20).

### 3. L'organisation sociale, la famille et la femme à travers les documents du *waqf* :

L'expansion du *waqf* à l'intérieur et surtout à l'extérieur de la ville d'Alger a eu une influence directe sur la structure sociale et, par conséquent, sur le mode d'exploitation des terres et le mode de leur appropriation. Nous remarquons, à cet effet, l'accès de franges importantes de *hadars* (citadins de vieille souche) à la propriété agricole dans les *fohos*. Les terres ainsi appropriées étaient, pour une grande part, placées sous le régime du *waqf* afin de les préserver des abus. D'autre part, les groupements de *barania* (personnes étrangères à la ville) étaient employés comme ouvriers agricoles saisonniers ou temporaires dans les *fohos* et étaient connus sous le nom de *baharin* (jardiniers) (21).

En ce qui concerne l'appropriation des terres, notons que l'engouement des propriétaires pour l'institution de *waqfs khairi* ou *ahli* a sensiblement contribué à la régression voire à la disparition du mode de propriété collectif basé sur l'unité et la cohésion communautaires. Ce phénomène a touché aussi la propriété privée et la propriété étatique (terres *Beylik*) dans les *fohos*. Ainsi les biens *waqf* agricoles représentaient le mode dominant dans les *fohos* de la ville d'Alger.

Par ailleurs, A travers leurs fondateurs, leurs exploitants et leurs bénéficiaires, les biens *waqf* nous informent sur la gestion des biens par les propriétaires et la place qu'ils accordaient à leurs enfants de sexe masculin ou féminin. Ainsi nous pouvons approcher la question de la famille et la place privilégiée accordée aux enfants de sexe masculin comme le montrent plusieurs documents de *waqf* qui réservent les revenus du bien à la lignée masculine afin d'éviter le transfert des droits à d'autres familles par le biais des femmes mariées.

Ceci dit, les documents du *waqf* renseignent aussi sur la place de la femme dans la société algéroise à l'époque ottomane, notamment la reconnaissance de son autonomie financière dont témoignent les nombreux *waqfs* constitués par des femmes ou dont les revenus étaient versés à des femmes. D'après les documents, de nombreux biens *waqf* étaient connus sous le nom des femmes qui les ont constitués, comme : *Djenat Fatma Bent Mustapha* au dessus de Aïn el-Azrak, *Djenat Bent el-Djjar* à Beni Messous, *Djenat Fahria* au dessus de Aïn er-Robot, *Djenat Bent el-Kouach* à Aouinat ed-Dajaj, une part de *Djenat Bent ez-Zekiri* à Kouba, *Djenat Bent Belaïd Ben Mekouzoua* à Bir Khadem, *Djenat Messaouda Bent Ahmed el-Jijli* à Tikesraïn, *Djenat Zahra Bent Sidi Mohamed* épouse de ez-Zebbal au Moyen Khniss, *Djenat Aouicha Bent Mustapha* à Bir Derouj, *Djenat Aziza Bent Ali* à Marsa ed-Debban, *Djenat Bent Mohamed* près de Bordj Hassan Pacha (22).

4. Le *waqf* comme facteur et indicateur de la vie économique :

Le mode d'exploitation des biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger, tel qu'il apparaît à travers les documents du *waqf*, était globalement anti-économique si l'on y applique les normes capitalistes contemporaines. Il rendait difficile, en effet, d'augmenter le rendement des biens, l'accroissement de la richesse et le transfert de la propriété à des acteurs économiques dynamiques et entreprenants. Par ailleurs, le contrat du *waqf* conduisait souvent à la parcellisation du bien à cause du nombre important de bénéficiaires qui se retrouvaient avec des parts de revenus relativement modestes et qui finissaient, par conséquent, par abandonner leurs droits sur le *waqf* et donc l'entretien du bien, ce qui conduisait, dans certains cas, à sa ruine.

Le nombre important de bénéficiaires se traduisait aussi par la multiplication des contentieux entre les membres de la famille autour des conditions d'application du contrat du *waqf* notamment la limitation du nombre d'ayants-droits et donc l'exclusion de certains membres de la famille. Les contentieux pouvaient également opposer les ayants-droits aux *nadhers*, avec comme conséquence, l'abandon du *waqf* et sa ruine comme l'indiquent les nombreux documents sur l'état des biens *waqf*.

Mais malgré son caractère apparemment anti-économique, le *waqf* était le produit de conditions sociales et économiques objectives et jouait un rôle fondamental comme facteur régulateur de la vie de la société locale. Il serait, à cet effet, erroné d'adopter une position comme celle de Mohamed Mohamed Amin dans son étude sur les *waqfs* et la vie sociale en Egypte (1250-1517) (23), qui a appliqué au *waqf* des critères tirés des réalités européennes. De même, il faudrait éviter les jugements hâtifs de certains auteurs français du XIX<sup>e</sup> siècle qui ont vu dans le *waqf* une propriété de mainmorte gérée selon des procédés sclérosés (24), ou encore les vues de certains historiens contemporains qui considèrent le *waqf* comme un instrument d'évasion fiscale et un pilier du système féodal (25).

La majorité des biens *waqf* agricoles dans les *fohos* de la ville d'Alger était exploitée par le biais de la location (*âna*) et l'octroi du droit d'exploitation en vertu

de *khoulou el-djalssa*, modalité qui repose sur l'exploitation permanente en contrepartie un montant préalablement fixé (montant annuel de location). Cette modalité préservait les droits du bénéficiaire du *waqf* et avantageait aussi bien celui qui cédait *khoulou el-djalssa (moutaouali el-âna)* que l'acquéreur de *khoulou el-djalssa (moutaouali el-djalssa)* (26).

Mais du point de vue économique, cette modalité basée sur la délégation de l'exploitation du bien sur une assez longue période se traduisait par une baisse du revenu de la terre et une immobilisation des biens et de la production agricole qui étaient monopolisés par l'exploitant. La valeur du bien était ainsi stabilisée et connaissait dans certains cas une diminution. En général, la valeur de la première location (*âna*) (celle stipulée dans le premier contrat) était relativement élevée car soumise à la règle des enchères, mais plus tard, il était souvent décidé de baisser la valeur locative pour permettre à l'exploitant d'effectuer les opérations d'entretien et de réfection du bien. Nous disposons, à cet égard, de l'exemple du contrat de location (*âna*) d'une *djenat* dans le *fahs* de Beni Messous par Mohamed el-Banaa, datée de la fin du mois de *chaâbane* 1224 de l'hégire/1810 ; dans ce contrat, la valeur locative est abaissée de quatre-vingt-dix rials à soixante-trois rials (27).

Parce que le *waqf* était un mode d'exploitation de la terre et de ses revenus, nous retrouvons dans ses documents de précieux indices sur la vie économique de l'époque, particulièrement les revenus annuels de la terre (*âna*) et les métiers de l'artisanat exercés par certains exploitants et qui sont mentionnés à la suite des noms d'individus dans les documents du *waqf*. Nous trouvons, à ce titre, dans les documents la mention des métiers suivants, qui nous permettent de dresser un tableau de l'activité artisanale à Alger à l'époque ottomane : *kahouadji* (cafetier), *kouach* (boulangier), *debbagh* (teinturier), *semmar* (coordonnier), *haffaf* (coiffeur), *âtтар* (parfumeur), *harrar*, *houki*, *kazzaz*, *kaoukji*, *s'baouli*, *semman*, *m'kaïssi* (bijoutier), *djiar*, *r'ssaïssi*, *k'zadri*, *kandakji*, *djakmakji*, *b'ramli*, *makfouldji*, *zebbal*, etc. (28).



## 5. Le *waqf* comme indicateur de l'état spirituel de la société :

Les biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger reflétaient la réalité de la vie spirituelle des populations qui constituaient des *waqfs* au profit d'institutions religieuses, à des fins de bienfaisance ou au bénéfice de marabouts vénérés dont les tombeaux marquaient le territoire des *fohos* et auxquels étaient rattachés de nombreux biens *waqf* agricoles (29). La vénération des marabouts était l'expression de la force du sentiment religieux chez la population locale. Parmi ces marabouts vénérés, à la fin de l'époque ottomane, et dont les tombeaux étaient situés à l'extérieur de la ville d'Alger, donc dans les *fohos*, citons : du côté de Bab el-Oued : Sidi Bakhta, Sidi Omar et-Tenessi, Sidi Yacoub, Sidi Abdelkader, Sidi Saâdi ; du côté du Hamma, Hydra, Oued Kolî et El-Biar : Sidi Mohamed Ben Abderrahmane, Sidi Messaoud, Sidi Yahia et-Tiar, Sidi Saheb et-Tariq, Sidi Aïssa, Sidi Merzouk, Sidi Ben Aknoun ; du côté de Bouzaréah et sa région : Sidi Youcef, Sidi Abdellah el-Hamzi, Sidi Medjber, Sidi Mohamed Ben Medjdouba, Sidi Naâmane, Sidi Bounnour ; du côté de Kadous, Oued Rouman, Dely-Ibrahim, Tikesraïn : Sidi Ahmed Zouaoui connu sous le nom d'El-Gh'rib, Sidi Ahmed Boukfifa, Sidi M'barek à Oued Rouman, Sidi Lakehal, Sidi El-Maghzi, etc. (30).

\*\*\*

Les informations potentielles que nous pouvons tirer des documents relatifs aux biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger démontrent l'importance de l'étude des documents du *waqf*, car ce mode d'appropriation et d'exploitation des terres façonnait le mode de vie des populations, leur organisation sociale, leur activité économique et leurs cadres spirituels et culturels. Le *waqf* constitue, à cet égard, un des fondements majeurs du génie de la civilisation musulmane, fondé sur la recherche de la conciliation entre l'intérêt individuel et l'intérêt général de la communauté, le maintien de la complémentarité et de la cohésion sociale à travers les fonctions et les services rendus à la population. Ces fonctions et services étaient régis par des modalités de gestion précisées dans des contrats de *waqf* conservés aujourd'hui dans les archives algériennes et qui permettent au chercheur

de retracer objectivement l'histoire locale algéroise et les éléments de la vie quotidienne à Alger et dans ses *fahos* à l'époque ottomane sur le plan économique, social et spirituel.

## NOTES :

(1) Les *fohos* de la ville d'Alger se distinguent des *fohos* des autres villes algériennes à l'époque ottomane, par leur étendue et leurs fortes relations humaines et économiques (agricoles) avec la ville. Il s'agissait d'un hinterland géographique et économique de la ville d'Alger, centre du gouvernement et du pouvoir central de l'Algérie à l'époque ottomane. Le territoire des *fohos* qui entourait les remparts de la ville en couronne semi-circulaire d'un rayon de 12 kilomètres, était délimité à l'est, au sud et à l'ouest par les *outhans* de la Mitidja. Il était divisé en trois parties portant les noms des portes de la ville correspondantes : *fahs* Bab Azzoun à l'est, *fahs* Bab el-Djadid au sud, *fahs* Bab el-Oued à l'ouest. Chacune des trois parties était composée d'un ensemble de lieux ou localités qualifiés également de *fahs* dans les documents. Les noms de lieux, selon les trois parties des *fohos*, sont les suivants :

### *Fahs* Bab Azzoun :

Aioun er-Robot, Aïn es-Semmar, Aïn en-Naâdja, Aïn el-Azrak, Aïn es-Soltan, Tagrart (Takrart, Takrarat), Tafoura, Tifoult, Oued Tiklout, Dakn el-Halouf, Sidi Saheb et-Tarik, Kef en-Nessour, Menzel el-Mahala, Hamma, Annassers, Khniss, El-Ouchaïhia, Kouba, Korssi el-Djeloua, Aouinat ed--Dajaj, Bir Mourad Reïs, Bir Khadem, Oued Kolî, El-Harrach.

### *Fahs* Bab el-Djadid :

Bir Drouj, Bir Trilia, El-Biar, Medjber el-Kadim, Yahia et-Tiar, Aïn Ben Attia, Oum el-Adjaïz, Ghiran Dhiba, Bir El-Euldja, Bordj Moulay Hassan ou Bordj Hassan Pacha, Bordj Moulay Mohamed, Rehat er-Rih, Khandak el-Amik, Bouguerra, Kadous, Aïn Zeboudja, Zehaoula (S'haoula), Beni Rabiâ, Hydra, Beni Messous, Aïn RoumAna, Oued Rouman, Oued Kerma près du Kadous, Zouaoua (entre Beni Messous et Dely-Ibrahim).

### *Fahs* Bab el-Oued :

Es-Sedd, Fourn, Aguenan ou Ajenan, Remla, Minia, Boumaza, Hammam el-Maleh, Harrat el-Djenan hors de Bab el-Oued, El-Kattar, Oued Bnik, Zeghara, Bouskour, Oued Koreich, Abounnour, Aioun es-Sekhakhna, Marsa ed-Debban, Bouzaréa.

Voir :

- Nacereddine SAIDOUNI, *Dirassat Tarikhia fi el-Milikia oua el-Waqf oua el-Djibayia* (Études historiques sur la propriété, le *waqf* et la fiscalité), Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 2001, pp. 255-291.

ناصر الدين سعيدوني، دراسات في الملكية و الوقف و الجباية (الفترة الحديثة)، بيروت، دار الغرب الإسلامي،

2001، ص ص. 255-291.

Nacereddine SAIDOUNI, L'Algérois rural à la fin de l'époque ottomane (1791-1830), Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 2001.

- Albert DEVOULX, Les édifices religieux de l'ancien Alger, Alger, Bastide, 18, pp. 377-381 et 383.

(2) Nous avons l'occasion de travailler sur ces documents, nous avons également fait une étude sur les biens *waqf* dans les *fohos* de la ville d'Alger (types et fondations). Par conséquent, l'attention sera focalisée, dans cette recherche, sur les enseignements à tirer des données et des informations contenues dans les documents étudiés. Pour plus de connaissances sur les biens *waqf* à Alger, voir :

Nacereddine SAIDOUNI, *Dirassat...*, op. cit.

(3) Pour plus d'informations sur les fondations pieuses et de bienfaisance en charge des biens *waqf* à l'intérieur et à l'extérieur de la ville d'Alger, voir :

- Nacereddine SAIDOUNI, *El-Waqf oua Makanatouh fi el-Hayat el-Iqtissadia ou el-Ijtimayia ou eth-Thaqafia fi el-Djazair Aouakhir el-Aâhd el-Othmani ou Aouail el-Ihtilal el-Firançi*, in *Dirassat Tarikhia fi el-Milikia oua el-Waqf oua el-Djibayia*, op. cit, pp. 229-254.

ناصر الدين سعيدوني، الوقف و مكانته في الحياة الاقتصادية و الاجتماعية و الثقافية للجزائر أواخر العهد

العثماني و أوائل عهد الاحتلال الفرنسي. نشر في كتاب "دراسات و أبحاث في تاريخ الجزائر (العهد العثماني)"

- الجزائر - 1984 - ج. 1 - ص ص. 149-169، ثم في كتاب "دراسات في الملكية و الوقف و الجباية

(الفترة الحديثة)"، بيروت، دار الغرب الإسلامي، 2001، ص ص. 229-254.

- Tableau de la situation des établissements français en Algérie, 1830-1837, p. 257.

- Albert DEVOULX, Les édifices religieux..., op.cit, pp. 377-383.

- Albert DEVOULX, Notes historiques sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger, in *Revue africaine*, T. 4, 1859.

- J.-F. AUMERAT, La propriété urbaine à Alger, Alger, Bastide, 1847, pp. 7-9.

- JENSENS,

(4) La *waqf khâiri* ou *aâm* qui obéit aux prescriptions du rite *malékite* affecte les revenus du *waqf* directement et immédiatement à l'institution bénéficiaire. Le *waqf ahli*, *aâili*, *dhouri*, *khass* adopte le point de vue du rite *hanéfite* qui permet de différer l'affectation

des revenus du *waqf* à l'institution bénéficiaire et autorise, par conséquent, le *waqif* et sa descendance (masculine et féminine) à bénéficier des revenus du bien *waqf* jusqu'à déshérence, comme le stipulent de nombreux contrats de *waqf* afin d'encourager la transformation de biens privés en biens *waqf*. Des *waqfiat* contiennent, à cet effet, des *fetouas* sous forme de réponses à des questions sur la possibilité d'instituer des *waqfs ahli* du fait que la plupart des algériens étaient de rite *malékite* (*waqf khàiri* non différé). Un bon exemple de cette pratique est le document du *waqf* établi par El-Arbi Ben Gharnout au profit des *haramayn* et qui concerne la totalité de sa maison et la moitié de son jardin. La *fetoua* émise en réponse à sa question l'autorise à bénéficier du revenu du *waqf*, pour ne pas entraver l'expansion du *waqf*, et elle se réfère, à cet effet, à "*Majmaâ el-Bahrain*" et au "*Bourhan oua el-Fataoui el-Kobra*", voir :

Archives nationales algériennes, documents de *mahkamas*, boîte 106, document 208-53, daté du milieu de Safar 1105.

(5) Archives nationales d'Outre-mer à Aix-en Provence, F80/1632, Lettre du 20 janvier 1838.

(6) Idem.

(7) Archives nationales algériennes, registres de *Beylik*, boîte 7, registre 167(82), daté du 19 septembre 1835. Voir aussi : boîte 28, registre 311(216).

(8) Albert DEVOULX, Notes historiques..., op. cit., p. 15.

(9) GENTY de BUSSY, De l'établissement des français dans la Régence d'Alger, Tableaux n° 63, 64, 65 et 66-68.

(10) Après plusieurs mesures de réduction du nombre de biens *waqfs*, ceux-ci ont fini par être liquidés en vertu de la loi du 30 octobre 1858 et celle de 1837. Voir à ce sujet :

- J. TERRAS, Essai sur les biens *habous* en Algérie et en Tunisie, Lyon, 1899, p. 7.

- ZEYS, Traité élémentaire de droit musulman, Alger, A. Jourdan, 1888, T. II, p. 69.

(11) Tableau..., op. cit., année 1838, pp. 140-141 et années 1842-1843, pp. 304-305.

(12) Archives nationales algériennes, registres de *Beylik* :

boîte 20, registre 192(107), 1175-1176.

boîte 21, registre 197(112), 1006-1007.

boîte 21, registre 206(121), 1132-1133.

boîte 22, registre 223(136), 1001.

boîte 22, registre 228(141), 1192.

boîte 22, registre 231(144), 1104.

boîte 22, registre 214(128), 1142.

boîte 22, registre 232(145), 1158-1159.

boîte 23, registre 241(153), 1160.

boîte 23, registre 248(158), 1126.

boîte 23, registre 235(148), 1123.

boîte 23, registre 257(247), 1149-1150.

boîte 23, registre 241(152), 1160.

boîte 23, registre 250(160), 1163-1167.

boîte 23, registre 253(163), 1085.

boîte 23, registre 239(151), 1086.

boîte 23, registre 235(148), 1123-1124.

boîte 26, registre 279(188), 1176-1177.

boîte 28, registre 304(209), 1192.

boîte 28, registre 307(212), 1148-1149.

boîte 28, registre 305(210), 1199-1208.

boîte 28, registre 308(213), 1116 et 1155.

boîte 28, registre 302(207), 1158-1159.

boîte 28, registre 301(206), 1143.

boîte 28, registre 300(205), 1146 et 1176.

(13) Archives nationales algériennes, registres de *Beylik* : boîte 35, registre 453(354), pp. 11-15.

- Nacereddine SAIDOUNI, *El-Aoukaf el-Aqqariya bi fahs el-Djazaïr Aouakhir el-Aâhd el-Othmani*, Etude présentée au Séminaire sur les Fondations religieuses au Maghreb, Université libre de Berlin, avril 1980. Publié dans "Etudes sur la propriété foncière", Alger, 1986, pp. 71-108, publiée également in *Dirassat Tarikhia fi el-Milikia oua el-Waqf oua el-Djibayia*, op. cit, pp. 169-271.

ناصر الدين سعيدوني، الأوقاف العقارية بفحص مدينة الجزائر أواخر العهد العثماني، بحث قدم في ندوة

المؤسسات الدينية بالمغرب العربي، بجامعة برلين الحرة، نيسان، 1980، نشرت في كتاب "دراسات في

الملكية العقارية" - الجزائر - 1986 - ص ص. 71-108، ثم في كتاب "دراسات في الملكية ووقف

والجباية (الفترة الحديثة)"، بيروت، دار الغرب الإسلامي، 2001، ص ص. 169-271.

- Nacereddine SAIDOUNI, L'Algérois rural..., op. cit., pp. 194-195.

(14) Archives nationales algériennes, documents de *mahkamas*, voir note 12.

(15) Idem.

(16) Voir note 1.

(17) Tal SHUVAL, La pratique de la *muawada* (échange de bien *habous*), in Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, n° 79-80/1997, pp.

(18) Dr M. WORMS, Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans et subsidiairement en Algérie, Paris, A. Francis, 1846, pp. 473-477.

(19) Le *majliss ech-charî* est connu souvent sous le nom de *madjliss elmi* ou encore *majliss charif*. Il se tenait hebdomadairement le jeudi à la Grande mosquée sous la présidence du muphti *hanéfite* et se composait des deux muphtis (*hanéfite* et *malékite*), des deux cadis (*hanéfite* et *malékite*), du *cheïkh nadher*, de deux secrétaires (*bach âdel*), du *cheïkh el-balad*, du *beït-ul-maldji*, de quelques notables comme *caïd el-âïoun* (chargé des fontaines), *amin et-tourouq* (chargé des voies publiques), de quelques *chouach* et *noudhar*. Il examinait les requêtes et les affaires concernant, entre autre, les affaires du *waqf* en matière de gestion et de contrôle. Il désignait aussi le *nadher* des *waqfs*. En 1859, l'administration française y adjoignit deux fonctionnaires français chargés du contrôle des décisions du *majliss*. Voir :

- MANGAY, in Moniteur n° 267, décembre 1836, pp. 2-3.

- Abderrahmane El-DJILALI, *Tarikh el-Djazair el-Aâm* (Histoire générale de l'Algérie), Beyrouth, 1980, T. III, pp. 511-512.

عبد الرحمن الجليلي، تاريخ الجزائر العام، بيروت، 1980، ج. 3، ص ص. 511-512.

(20) Archives nationales algériennes, documents de *mahkamas*, voir note 12.

(21) Idem.

(22) Archives nationales algériennes, documents de *mahkamas*, voir note n° 12.

Pour plus d'informations sur le rôle de la femme en ce qui concerne le *waqf*, voir :

- Nacereddine SAIDOUNI, L'Algérois rural..., op. cit., pp.

- Aïcha GHATTAS, *Isham el-Maraa fi el-Awqaf fi Moujtamaa Madinat el-Djazair khilal el-Ahd el-Othmani* (Contribution de la femme à la constitution des *waqfs* dans la société algéroise à l'époque ottomane), in Revue d'Histoire Maghrébine, n° 85-86/1997, pp. 99-131.

عائشة غطاس، اسهام المرأة في الأوقاف في مجتمع مدينة الجزائر خلال العهد العثماني، المجلة التاريخية المغربية،

عدد 85-86/1997، ص ص. 99-131.

(23) Mohamed Mohamed AMIN, *El-Aoukaf oua el-Hayat el-Ijtimayia fi Misr (1250-1517)*, *Dirassa Tarikhia Wathaïqia* (Les *waqfs* et la vie sociale en Egypte de 1250 à 1517, étude historique et documentaire), Le Caire, Dar en-Nahda el-Arabia, 1980, pp. 259-294 et 285-286.

محمد محمد أمين، الأوقاف و الحياة الاجتماعية في مصر (1250-1517)، دراسة تاريخية وثائقية، القاهرة، دار النهضة العربية، 1980، ص ص. 294-259 و 286-285.

(24) H. MASSE, L'Islam, Paris, A. Colin, 1930, p. 128.

(25) Lotski, *Tarikh el-Aktar el-Arabia el-Hadith* (Histoire des pays arabes modernes), Trad. arabe de Afifa el-Boustani, Moscou, Ed. du Progrès, 1971, p. 10.

لوتسكي، تاريخ الاقطار العربية الحديثة، ترجمة عفيفة البستاني، موسكو، دار التقدم، 1971، ص. 10.

(26) Pour une meilleure connaissance des modalités de gestion des biens *waqf* par le *âna*, la *kaâda*, le *djazaa* et *khoulou el-djalssa*, voir :

- Tableau de la situation..., op.cit, 1830-1837, pp. 257-258.

- MANGAY, op. cit.

- LARCHER & RECTENWALD, T. III, p. 17.

- MERCIER, *Habous* ou Ouakf, ses règles et sa jurisprudence, Alger, 1895, Paris, 1918, pp. 8-12.

- MILLIOT, Démembrement

- Dr M. WORMS, op. cit., pp. 473-478.

- POUYANNE, p. 231.

- A. SCEMLA, Le contrat d'*Enzel* en droit tunisien, pp. 14-15.

(27) Archives nationales algériennes, documents de *mahkamas*, boîte 37/2, document 31(23 f.), copie de contrat de *âna* à *fahs* Beni Messous.

(28) Archives nationales algériennes, documents de *mahkamas*, voir note 11.

(29) Les plus importants étaient les *waqfs* de Sidi Abderrahmane eth-Thaâlybi régis par plusieurs fonctionnaires (un *nadher*, trois imams, des *chouach*, des *hazzabin* et des *kouraa*). Le nombre de ces biens *waqf* s'élevait à ? , leurs revenus à 8000 rials boujous, leurs dépenses à 6500 rials boujous, d'après Berbrugger qui se référa aux registres des *waqfs* de ce marabout. Voir :

- Adrien BERBRUGGER, Algérie historique, pittoresque et monumentale, Paris, 1843, p. 34.

Le marabout Sidi Mohamed ez-Zahar disposait aussi, à titre de biens *waqf*, d'un jardin à El-Biar et d'un autre à Medjber à l'extérieur de Bab el-Djadid dont la *waqfiat* date de 1182 de l'hégire (1769). Voir : Archives nationales algériennes, boîte 6-1, document 19 ; boîte 18, document 35 ; boîte 84-86, document 6.

Le marabout Sidi Ouali Dada avait, dans les *fohos*, neuf biens *waqf* dont le revenu annuel s'élevait à 401.5 rials boujous et les dépenses à 216.5 rials boujous. Voir :



- Adrien BERBRUGGER, *op. cit.*, p. 8.

(30) Albert DEVOULX, *Les édifices religieux...*, *op.cit.*, pp. 251-258.

- Nacereddine SAIDOUNI, *L'Algérois rural...*, *op. cit.*, pp.

- PELLISSIER de RAYNAUD, *Annales algériennes*, T. III, pp. 459-460.

- J.-F. AUMERAT, *La propriété urbaine...*, *op. cit.*, p. 328.

Il est à noter que de nombreux marabouts étaient à l'intérieur de la ville, dont : Sidi Hellal, Sidi Ali el-Hafsi, Sidi Chaïb, Sidi el-Djoudi, Sidi Ben Ayoub, Sidi Hamed Ben Abdellah, Sidi el-Meraïchi, Sidi Mohamed ech-Charif ez-Zahar, Sidi Ramdane, Sidi Ouali Dada, Sidi Mansour.

# LES LIENS DE L'ALGÉRIE OTTOMANE AVEC LES LIEUX SAINTS DE L'ISLAM À TRAVERS LE RÔLE DE LA FONDATION DU *WAQF* DES *HARAMAYN*\*

Cette étude aborde le rôle de la fondation pieuse algérois des *haramayn* dans les relations entre l'Algérie ottomane et les lieux saints de l'Islam (La Mecque et Médine) en insistant sur les relations qu'entretenait la société algérienne avec les lieux saints sur le plan spirituel, culturel, social et économique.

La problématique de cette étude est basée sur une approche de l'activité de la fondation du *waqf* des *haramayn* dans la ville d'Alger, d'après les informations contenues dans les fonds d'archives, notamment les documents relatifs aux biens *waqf* des *haramayn*. Dans cette optique, l'accent est mis sur l'influence importante de cette fondation sur la vie de la société locale. Une telle approche permettra de mieux entrevoir la place de cette fondation dans la vie intérieure de l'Algérie ottomane et son rôle primordial dans les relations extérieures qu'entretenait l'Algérie avec les lieux saints du Hidjaz.

Dans les conditions actuelles de la recherche dans le domaine du *waqf*, notre étude n'a pas la prétention de fournir un constat exhaustif ou de dépasser des contributions historiques approfondies sur l'institution du *waqf* en Algérie. Elle s'attache, en effet, à présenter la question des rapports de l'Algérie précoloniale avec l'Orient musulman, à travers l'exemple du Hidjaz, en replaçant ces rapports dans leur contexte

---

\*Contribution au Second Mediterranean Social and Political Research Meeting (Atelier sur le *Waqf*), European University Institute, Robert Schuman Center for Advanced Studies, Florence, Italia, 21-25 march 2001 (En voie de publication dans les Actes de la rencontre).

d'appartenance de la société algérienne à la *umma* islamique, au sens propre de ce terme.

Dans l'approche de la question du *waqf* des *haramayn*, par le biais des documents d'archives, nous nous sommes basés essentiellement sur l'exploitation des documents de *mahkamas* (Tribunaux) dont les renseignements sont utiles mais restent toutefois limités, faute d'une mobilisation méthodique dans le cadre d'un travail d'équipe de chercheurs. Pour cela, nous avons été amenés à utiliser, afin de compléter les renseignements des documents de *mahkamas*, les données contenues dans des rapports, notes et observations établis par des fonctionnaires français pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous avons eu également recours à des études académiques récentes accomplies par des chercheurs dans le domaine du *waqf* en Algérie et qui sont indiquées dans les références.

Les liens sociaux, économiques, culturels et spirituels d'Alger avec les lieux saints de l'Islam peuvent être abordés, en considérant les sources disponibles, à travers trois points essentiels. Le premier concerne la situation des biens *waqf* à Alger et la place particulière qu'y occupaient ceux rattachés à la fondation des lieux saints de l'Islam (*haramayn*). Le second point est relatif à l'organisation administrative de la fondation des *haramayn*, en l'occurrence son personnel, ses activités, ses revenus et ses chapitres de dépenses ; il sera suivi d'un aperçu sur le processus de liquidation juridique et administrative de la fondation des *haramayn* par les autorités d'occupation française, après 1830. Le troisième point concerne les relations de la fondation des *haramayn* d'Alger avec les lieux saints de l'Islam (la Mecque et Médine), à travers notamment les rituels du pèlerinage et du présent destiné aux lieux saints désigné sous le nom de *sorra*. La fin de l'étude se présente sous la forme de conclusions concernant la spécificité du rôle de la fondation des *haramayn*.

## **Les biens *waqf* à Alger et ses environs et la place de ceux de la fondation des *Haramayn***

Le *waqf* constituait le phénomène le plus important dans la vie intérieure de l'Algérie à l'époque ottomane. Il représentait le facteur le plus sensible dans la vie quotidienne algérienne au plan spirituel, culturel, social, économique et administratif.

Sans revenir sur les détails concernant la nature, les conditions et les objectifs de la constitution des biens *waqf* en Islam, il est utile de rappeler que le *waqf* en Algérie ottomane était une institution spécifique musulmane traduisant l'intention pieuse manifeste des algériens en faveur des actions religieuses et de charité. Le *waqf* était devenu à l'époque ottomane, après une longue évolution amorcée déjà aux époques almohade, mérinide et zianide, une institution religieuse solidement structurée et administrée, protégée par les autorités ottomanes et respectée par l'ensemble de la population.

La légitimité incontestable des fondations du *waqf* était fondée sur les règles définies par la jurisprudence musulmane dans le cadre de *waqfiat* (sing. : *waqfiya*) qui n'étaient en fait que des actes juridiques indiquant la constitution perpétuelle et inaliénable d'un fonds dont les revenus étaient affectés à l'œuvre destinataire, soit en totalité et immédiatement, dans le cas des biens faisant partie du *waqf* public, *khairi* ou *âam*, recommandé par le rite *malékite*, soit de manière différée dans le cas du *waqf* dont les revenus ne revenaient à l'œuvre destinataire qu'à l'extinction de la lignée des bénéficiaires désignés par le fondateur du *waqf* (le *waqif*) dans l'acte du *waqf* (*waqfiya*), jusqu'à cette échéance, ce type de *waqf* peut être considéré comme un *waqf* de famille (*ahli*, *dhourri* ou *khass*) tel que autorisé par le rite *hanéfite*. Selon les deux formules (directe : *khairi* ou différé : *ahli*), le *waqf* est un acte par lequel

le musulman, en vue d'être agréable à Dieu, accomplit une œuvre à caractère religieux et humanitaire.

L'expansion des biens *waqf* à Alger et ses environs, particulièrement depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, constituait une réponse adéquate aux besoins socioculturels de la société citadine algéroise. Le *waqf* était un outil mettant la famille à l'abri du besoin en lui évitant d'être victime des procédures de confiscation de biens auxquelles les autorités avaient souvent recours pour punir leurs adversaires ou les fonctionnaires tombés en disgrâce (1).

Le *waqf* devint ainsi, à la fin de l'époque ottomane, le mode dominant de propriété. En effet, une grande partie des biens de ville d'Alger étaient sous le régime du *waqf*, au point que le consul français Vallière n'a pas hésité pas à considérer, à propos des biens *waqf* des *haramayn*, en 1781, que 'Ces donations sont fort en usage à Alger... On a déjà vu que les maisons de la ville et les jardins des environs appartiennent presque tous à la Mecque' (2). Le Docteur Worms et le juriste Zeys ont également remarqué cette situation. Le premier a écrit, en 1846, que 'l'administration (française) est convaincue que les *habous* (biens *waqf*) ont envahi à peu près la totalité de la propriété immobilière dans l'intérieur (de la ville) d'Alger et assez loin autour de la ville' (3). Le second a noté que 'quand la France s'est emparé de la Régence (d'Alger), elle a trouvé les cinq dixième du sol immobilisé, soustrait à toute transaction' (4).

Ces estimations, probablement exagérées, sont atténuées par les résultats du recensement opéré au mois d'octobre 1830, ordonné par le Général Clauzel gouverneur de l'Algérie, et qui a évalué les propriétés dans la ville d'Alger à huit mille (8000) immeubles dont cinq mille (5000) appartenant à l'état (propriétés du *Beylik*), deux mille (2000) aux fondations pieuses (*waqf*) et mille (1000) à des particuliers (5). Cette

évaluation, qui n'enlève rien à l'importance des biens *waqf*, se rapproche de celle effectuée par la Commission d'Afrique ou celle contenue dans le rapport de l'intendant Blondel adressé à cette même Commission. La première fixe le nombre des biens *waqf* à 2601 à Alger contre seulement 149 biens à Oran et 91 biens à Bône (Annaba) (6). Le second répartit les biens *waqf* entre les grandes villes de l'Algérie ottomane comme suit : Alger : 1798 ; Constantine : 1692 ; Oran : 132 ; Annaba : 75 (7).

Au cours des premières années de l'occupation française, les biens *waqf* de la ville d'Alger et ses environs étaient répartis entre 107 institutions et fondations religieuses et étaient au nombre de 2756 biens dont 1717 biens *waqf* de bienfaisance (*khairi*) et 1039 biens *waqf* de famille (*ahli*). L'ensemble de ses biens produisait un revenu annuel évalué à 203041 Fr. 65 et nécessitait des dépenses estimées à 171522 Fr. 05 ; le bénéfice net de ces biens s'élevait à 32162 Fr. 81 (8).

Par rapport à l'ensemble des fondations pieuses, la fondation des *haramayn* était considérée comme le plus ancien institution pieuse de la ville d'Alger dont la naissance 'remonterait presque au commencement de l'islamisme au Maghreb' (9). Toutefois, il est certain que la véritable organisation de cette institution a correspondu à l'arrivée des ottomans en Algérie (X è siècle de l'hégire / XVI è siècle) (10). La place prépondérante qui était occupée par la fondation des *haramayn* s'explique en premier lieu par le sentiment de religiosité et le respect dû au lieu de naissance de la *umma* islamique et aux pôles spirituels de l'Islam.

Concernant le nombre des biens *waqf* des *haramayn* et le montant de leurs revenus, nous pouvons dire que cette fondation possédait plus de la moitié (11), sinon les trois-quarts, de tous les biens *waqf* situés à Alger et ses environs (12). A cet égard, la Commission d'Afrique a mentionné que la fondation des *haramayn* possédait 2601 biens *waqf*, soit plus de la moitié des biens *waqf* enregistrés en 1833. Le tableau suivant (13), établi

selon des indications de 1837, montre l'importance de la fondation des *haramayn* par rapport aux autres fondations.

| Fondation de :                          | <i>Waqf</i> khairi<br>(exploitation directe) |            | <i>Waqf</i> associé<br>( <i>Haramayn</i> + Grande mosquée<br>ou <i>soboul el-khairat</i> ou<br>Andalous) |          | <i>Waqf</i> ahli<br>(exploitation indirecte par le<br><i>âna</i> ) |           | Biens ruinés<br>ou détournés à<br>d'autres fins | Nombre de<br>biens <i>waqf</i> | Revenus<br>annuels |
|---|--|------------|--|----------|--|-----------|---|--------------------------------|--------------------|
|   | Nombre                                       | Revenus    | Nombre   | Revenus  | Nombre   | Revenus   |   |                                |                    |
| <i>Haramayn</i>                         | 1100   | 52351Fr.80 | 90   | 329Fr.33 | 141  | 58Fr.15   |   | 1387                           | 52739Fr.28         |
| Grande<br>mosquée et<br><i>muezzins</i> | 137  | 7294Fr.26  |  |          | 78   | 2294Fr.32 | 13  | 228                            | 9588Fr.58          |
| <i>Soboul el-<br/>khairat</i>           | 136 ½  | 10817Fr.28 |  | 4Fr.     | 58   | 994Fr.15  | 9   | 234 ½                          | 11861Fr.59         |
| Sidi<br>Abderrahman                     | 31 ½   | 2157Fr.60  |  |          | 10 ½   | 335Fr.66  |   | 42                             | 2493Fr.26          |
| Andalous                                | 75 ½   | 1230Fr.98  | 90   | 333Fr.33 | 15   | 410Fr.44  | 31 et 5/6è                                      | 121 et 5/6è                    | 1641Fr.42          |

D'après ce tableau, nous pouvons émettre les remarques suivantes :

- La prépondérance des biens *waqf* des *haramayn* par rapport aux autres biens *waqf*, aussi bien par leur nombre et leur niveau de revenus.
- Les sommes limitées des revenus des biens *waqf* des *haramayn* en exploitation indirecte (*âna*) s'explique par des dépassements des exploitants.
- Le nombre important des biens *waqf* associés entre la fondation des *haramayn* et les autres fondations, notamment celles de la Grande mosquée et de *soboul el-khairat*.
- Les chiffres confirment l'importance du *waqf* et sa place dans l'économie d'Alger au cours des premières années de l'occupation française



En réalité, et d'après les différentes estimations effectuées à la fin de l'époque ottomane et au début de l'occupation française (1792-1842), le nombre des biens *waqf* rattachés à la fondation des *haramayn* était compris entre 1400 et 1601. D'après les renseignements de l'archiviste du service des domaines A. Devoux, le nombre était de 1558 (14). Le rapport de l'intendant Blondel (22 août 1831) cite le chiffre de 1400 (15). Les enquêtes de la Commission d'Afrique ont conclu au chiffre de 2101, en janvier 1834 (16). Les recherches du contrôleur des finances Bernardet, conclues par un rapport daté du 1er septembre 1837, fixent le nombre de biens *waqf* des *haramayn* à 1414 (17). Le Tableau des établissements français en Algérie répertorie 1419 biens (18), ce qui n'est pas loin de l'évaluation de Genty de Bussy qui fixe le nombre des biens *waqf* des *haramayn* à 1386 (19).

Ces différentes estimations sont à prendre avec précaution car elles ont été établies à l'occasion des procédures administratives appliquées par les autorités françaises au début de l'occupation contre la fondation des *haramayn*. Elles rendent toutefois compte de l'importance et de la place qu'occupaient les biens *waqf* des *haramayn*.

En l'absence d'un recensement précis et fiable, nous dressons dans ce qui suit, dans un souci de comparaison, deux tableaux qui répertorient divers biens *waqf* des *haramayn* avec leurs revenus. L'un est un tableau établi par A. Devoux d'après un registre de *waqf* qui était encore tenu à la veille de l'occupation française (1830) (20), l'autre correspond aux renseignements recueillis par Genty de Bussy auprès d'un *wakil* des *haramayn*, en 1833 (21). L'importance de ces deux tableaux tient aux renseignements qu'ils contiennent et qui sont, à notre avis, les plus détaillés et les plus précis connus à ce jour.

|  | Nature des biens                             | Tableau de A. Devoulx (1830) |                | Tableau de Genty de Bussy (1833)            |  |
|--|--|------------------------------|----------------|---|--|
|  |  | Nombre de biens              | Revenus en Fr. | Nombre de biens                             | Revenus en Fr. (entre parenthèses ceux des biens en association ou affermés) |
| Biens <i>waqf</i> exploités directement                  | Maisons                                      | 840                          | 26653Fr.80     | 901 (dont 18 ruinés et 77 en association)   | 51742Fr.48 (305Fr.36)  |
|  | Pièces d'habitation                          | 82                           | 846Fr.65       | 11 (dont 2 affermés)                        | 31Fr.26  |
|  | Boutiques                                    | 258                          | 4278Fr.60      | 155 (dont 7 en assoc.)                      | 353Fr.09 (10Fr.81)   |
|  | Magasins                                     | 33                           | 449Fr.70       | 82 (dont 4 en assoc. et 3 affermés)         | 184Fr.52 (4Fr.02)  |
|  | Cafés  | 4                            | 161Fr.70       | 4 (dont 1 en assoc.)                        | 10Fr.28 (1Fr.10)   |
|  | Fondouks                                     | 1                            | 135Fr.70       |   |  |
|  | Fours  | 11                           | 102Fr.60       | 9 (dont 1 en assoc.)                        | 6Fr.76 (1Fr.00)  |
|  | Etuves                                       | 3                            | 200Fr.45       |   |  |
|  | Moulins                                      | 6                            | 97Fr.50        | 3   | 4Fr.51   |
|  | Bain   |                              |                | 1   | 18Fr.50  |
|  | Maisons de campagne et jardins               | 57                           | 1257Fr.45      | 51  | Pas d'indication   |
|  | Fermes et terres                             | 62                           | 1830Fr.45      | 61  | Pas d'indication   |
| Biens <i>waqf</i> exploités indirectement ( <i>âna</i> ) | Ana (rentes) de différents biens <i>waqf</i> | 201                          | 7209Fr.25      | 196 (dont 55 affermés au service de l'Etat) | Pas d'indication   |
| Totaux   |  | 1558                         | 43222Fr.70     | 1386  | 52739Fr.28   |

Le tableau ci-dessus appelle quelques remarques :

- La nature la part prépondérante des immeubles d'habitation et des commerces et l'existence de nombreux biens *waqf* à l'extérieur de la ville.
- L'importance en nombre et en niveau de revenus des biens *waqf* exploités indirectement, par le biais du *âna*, répond à des besoins socioéconomiques.
- La différence entre l'estimation de 1830 et le recensement de 1833 donne une idée de l'état d'anarchie dû à l'occupation française.

\*\*\*

Afin de mieux rendre compte des capacités financières de la fondation des *haramayn*, nous présentons un tableau basé sur les documents de *mahkamas* consultés (22) et qui répertorie un échantillon de cinq biens *waqf* (exploitations agricoles) aux environs d'Alger, avec indication de l'exploitant, de l'année de référence et du *âna* (rente de location). Cet échantillon, qui sera complété et analysé ultérieurement, est tiré de données plus importantes (concernant 39 biens) et pour lesquelles nous menons une recherche spécifique, dans le cadre d'un projet de recherche dans le cadre de la coopération algéro-française :

| Années<br>(Hégire) | Jardin Hadj Ali es-Seman<br>à El-Ouchaïhia (Bab el-<br>Djadid) |                                   | Jardin Alilech à El-Akouas<br>(Bab Azzoun) |                                   | Jardin Fahria, Menzel el-<br>Mahala, Aïn er-Robot (Bab<br>Azzoun) |                                   | Jardin Djellali à Tagrart,<br>Talaoumly (Bab Azzoun) |                                | Jardin ( <i>b'hira</i> ) El-Minia<br>(Bab el-Oued) |                                   |
|--------------------|--|-----------------------------------|--|-----------------------------------|---|-----------------------------------|--|--------------------------------|--|-----------------------------------|
|                    | Exploitant   | <i>âna</i> (en<br>rial<br>boujou) | Exploitant                                 | <i>âna</i> (en<br>rial<br>boujou) | Exploitant  | <i>âna</i> (en<br>rial<br>boujou) | Exploitant   | <i>âna</i><br>(rial<br>boujou) | Exploitant   | <i>âna</i> (en<br>rial<br>boujou) |
| 1092               |  |                                   |  |                                   |   |                                   |  |                                | Ali Bouras   | 100                               |
| 1104               | Ahmed Azma<br>Pacha  | 38                                |  |                                   | Aïssa el-Bahar  | 75                                |  |                                | Hadj Mohamed<br>el-Arouchi                         | 100                               |

|      |                         |    |                                     |    |                                     |     |                        |     |   |     |
|------|-------------------------|----|-------------------------------------|----|-------------------------------------|-----|------------------------|-----|---|-----|
| 1106 |                         |    |                                     |    |                                     |     | Gendre du Pacha        | 200 | Hadj Mohamed el-Arouchi                           | 100 |
| 1109 |                         |    |                                     | 46 | Mohamed el-Fattan                   | 100 | Aïssa el-Khaddam       | 160 | Hadj Mohael-Arouchi                               | 100 |
| 1116 | Hassan Pacha et-Tabji   | 15 | Othman Amin el-Baharin              | 38 | Ibrahim Khodja                      | 38  | Gendre du Pacha        | 110 | Mohamed Ben Ali et son associé Ahmed Ben Messaoud | 100 |
| 1121 |                         |    | Othman Amin el-Baharin              | 38 |                                     |     | Hadj Hassan Daftardar  | 200 | Hadj Ali Ben Rouich                               | 100 |
| 1123 |                         |    | Othman Amin el-Baharin              | 38 | Ahmed Ould el-Hadj Hamouda el-Oukil | 100 | Hadj Hamoud el-Oukil   | 200 | Hadj Ali Ben Rouich                               | 100 |
| 1124 |                         |    | Othman Amin el-Baharin              | 38 | Ahmed Ould el-Hadj Hamouda el-Oukil | 100 | Hadj Hamoud el-Oukil   | 200 | Mohamed el-Fettan                                 | 100 |
| 1126 | Mohamed Ben Abderrahman | 26 | Othman Amin el-Baharin              | 38 | Omar el-Fakkah                      | 160 | Aïssa el-Khaddam       | 160 | Allal Ben Youcef                                  | 100 |
| 1132 |                         |    | Mustapha el-Kandakji Ben Ali Khodja | 30 |                                     |     | Abdi Agha des S'baïhia | 150 |   |     |

|      |                                       |    |  |    |                            |     |   |     |                                   |     |
|------|---------------------------------------|----|--|----|----------------------------|-----|---|-----|-----------------------------------|-----|
| 1133 | Ali Ben el-Hadj<br>Mustapha<br>Sbaïhi | 16 | Mustapha el-<br>Kandakji Ben Ali<br>Khodja |    | Ali Ben Zian el-<br>Fakkah | 100 | Abdi Agha des<br>S'baïhia                   | 160 | Salah el-Bahar                    |     |
| 1134 | Ali Ben el-Hadj<br>Mustapha<br>Sbaïhi | 15 | Mustapha el-<br>Kandakji Ben Ali<br>Khodja |    | Ali Ben Zian el-<br>Fakkah | 100 | Abdi Agha des<br>S'baïhia                   | 160 |                                   |     |
| 1141 |                                       |    |  |    | Aïssa el-Bahar             | 160 | Abdi Agha                                   | 160 |                                   |     |
| 1142 |                                       |    |  |    | Aïssa el-Bahar             | 165 |   |     |                                   |     |
| 1143 |                                       |    |  | 38 | Ali Ben Zian el-<br>Fakkah | 55  | Abdi Agha des<br>S'baïhia                   | 110 | Mohamed Khodja<br>Amin el-Baharin | 100 |
| 1144 | Ali Ben el-Hadj<br>Mustapha           | 16 | Othman el-Bahar                            | 38 | Ali Ben Zian el-<br>Fakkah | 66  | Abdelkader Pacha                            | 160 | Yoycef el-Bahar                   | 100 |
| 1145 | Ali Ben el-Hadj<br>Mustapha           |    |  | 38 | Ali Ben Zian el-<br>Fakkah | 66  |   |     | Mohamed el-<br>Fettan             | 100 |
| 1150 | Hassan Pacha<br>et-Tabji              | 20 |  |    | Ali Ben Zian el-<br>Fakkah | 38  | Hadj Hassan<br>Daftardar gendre du<br>Pacha | 110 |                                   |     |
| 1151 | Mustapha Bach-<br>Tabji               | 15 | Othman el-Bahar                            | 38 | Ali Ben Zian el-<br>Fakkah | 38  | Hadj Hassan<br>Daftardar gendre du<br>Pacha | 110 | Mohamed Ben<br>Ali                | 100 |
| 1155 | Mustapha Bach-<br>Tabji               |    | Mohamed Ben<br>Omar                        | 38 | Ali Ben Zian el-<br>Fakkah | 38  |   |     | Mohamed Ben<br>Ali                | 100 |

|         |                                  |    |                          |    |                                      |     |   |     |                             |     |
|---------|----------------------------------|----|--------------------------|----|--------------------------------------|-----|---|-----|-----------------------------|-----|
| 1158    | Mustapha Bach-Tabji              | 15 | Mohamed Ben Omar         | 38 | Ahmed Khodja                         | 38  |   |     |                             | 100 |
| 1159    | Mustapha Bach-Tabji              | 15 | Mohamed Ben Omar         | 38 | Ahmed Khodja                         | 38  |   |     |                             |     |
| 1163    | Ahmed Ben Ahmed Agha             | 15 | Mustapha el-Kandakji     | 38 | Mustapha el-Makfouldji               | 38  | Hadj Hassan Khodja                      | 110 | Ahmed Ben Khelifa el-Amin   | 80  |
| 1166-67 | Ahmed Ben Ahmed Agha             | 15 | Mustapha el-Kandakji     | 38 |                                      |     |   |     | Ahmed Ben Khelifa el-Amin   | 80  |
| 1168    |                                  | 15 | Mustapha el-Kandakji     |    |                                      |     |   |     |                             |     |
| 1175    | Mohamed Ben Mustapha es-S'baouli | 15 |                          |    | Si Mustapha Ould Ahmed el-Makfouldji | 110 | Hadj Hassan Daftardar Agha des S'baïhia | 110 |                             |     |
| 1176    | Mohamed Ben Mustapha es-S'baouli | 15 | El-Hadj Mohamed Ben Omar | 38 | Si Mustapha Ould Ahmed el-Makfouldji | 110 | Hadj Hassan Daftardar Agha des S'baïhia | 110 | Mohamed Ben Ahmed el-Kouach | 100 |
| 1177    | Mohamed Ben Mustapha es-S'baouli | 15 | El-Hadj Mohamed Ben Omar | 38 | Si Mustapha Ould Ahmed el-Makfouldji | 110 | Hadj Hassan Daftardar Agha des S'baïhia | 110 | Mohamed Ben Ahmed el-Kouach | 100 |

|         |  |    |                          |    |                                     |    |                    |     |                           |     |
|---------|--|----|--------------------------|----|-------------------------------------|----|--------------------|-----|---------------------------|-----|
| 1185/88 | Ali Mohamed et Mohamed Ben Abderrahman Odjaq 156         | 15 | Sidi Mohamed Ben Saïd    | 38 | Si Mustapha Ben Ahmed el-Makfouldji | 38 | Sidi Mohamed Pacha | 110 | Ben Henia Amin el-Baharin | 100 |
| 1192    | Mohamed Ben Abderrahman Odjaq 156 et son frère Odjaq 156 | 15 |                          |    |                                     | 38 | Sidi Mohamed Pacha | 110 | Ahmed Ben Khelifa el-Amin | 80  |
| 1195    |  |    |                          |    |                                     | 38 | Sidi Mohamed Pacha | 110 | Ahmed Ben Khelifa el-Amin | 80  |
| 1197    |  |    | Ahmed el-Bahar           | 46 |                                     |    |                    |     |                           |     |
| 1199    | Hassan Mohamed Odjaq 106 et son frère                    | 15 | Sidi Mohamed Ben el-Hadj | 38 |                                     |    |                    |     | Ahmed Ben Khelifa el-Amin | 80  |
| 1204    |  | 15 |                          |    |                                     |    |                    |     |                           |     |
| 1243    | Hassan Ben Mustapha Bach-Tabji                           | 15 |                          |    | Ali Ben Nemri el-Fakkah             | 30 | Hadj Hassan        | 110 | Ahmed Ben Khelifa el-Amin | 80  |
| 1248    |  | 15 | Othman el-Bahar          | 38 |                                     |    |                    |     | Ahmed Ben Khelifa el-Amin | 80  |
| 1250    |  |    | Othman el-Bahar          | 38 |                                     |    |                    |     |                           |     |

Ce tableau retrace l'évolution de l'exploitation de biens *waqf* des *haramayn* aux environs d'Alger :

- Les cinq propriétés agricoles présentées sont des exemples. Ce travail, élargi à d'autres cas, pourra nous aider à affiner notre connaissance du mode d'exploitation des biens *waqf* aux environs d'Alger.
- Les lacunes de dates, les noms des exploitants et le montant du *âna* peuvent être surmontées en effectuant des comparaisons avec les documents de *mahkamas*.
- L'observation de l'évolution des sommes de *âna* en rial boujou indique une stagnation des revenus des biens *waqf*.
- L'étude des noms des personnes exploitants les biens *waqf* éclaire une réalité sociale marquée par la place privilégiée des familles de notables turques, andalouses ou hadri et liée à la nature de l'administration et aux procédures de gestion des biens *waqf*.

\*\*\*

Toujours afin de mesurer le poids financier de la fondation des *haramayn*, il convient de revenir aux registres de *Beylik* du début du XIII<sup>e</sup> siècle de l'hégire (fin du XVIII<sup>e</sup> siècle) (1204-1210 / 1789-1797). A cet effet, nous avons pu dresser un tableau indiquant les revenus mensuels de l'ensemble des biens *waqf* rattachés aux *haramayn* (23) (la monnaie de référence est le rial boujou dont la valeur était de 1 Fr.80 en 1830) :



| Mois de l'hégire   | 1204     | 1205      | 1206                           | 1207                           | 1208   | 1209    | 1210   |
|--------------------|----------|-----------|--------------------------------|--------------------------------|--------|---------|--------|
| <i>Moharrem</i>    | 20904 ¼  | 12920     | 22861 1                        | 24773                          | 6450   | 138297  | 137610 |
| <i>Safar</i>       | 26946 ¼  | 14997 1/3 | 16512                          | 1350                           | 49727  | 13250   | 261230 |
| <i>Rabî I</i>      | 30412    | 35325 1/5 | 97039                          | 99817                          | 139380 | 2700    | 2914   |
| <i>Rabî II</i>     | 20085    | 30859     | 16910                          | 150007                         | 6477   | 18800   | 1867   |
| <i>Djoudada I</i>  | 22968 ¼  | 22522 ¼   | 14550                          | 1361                           | 123731 | 16345   | 56519  |
| <i>Djoudada II</i> | 42313    | 223410 ½  | 450                            | 4000                           | 19765  | 15470   | 38160  |
| <i>Radjeb</i>      | 15392 ¼  | 43990     | 45943                          | 56774                          | 31614  | 13650   | 5710   |
| <i>Chaâbane</i>    | 74938    | 14823 1/3 | 59251                          | 33160                          | 61050  | 63089   | 10750  |
| <i>Ramadhan</i>    | 44724    | 23618 ¼   | 2987                           | 97067                          | 3650   | 36867   | 12100  |
| <i>Choual</i>      | 20000    | 24800 ¼   | 131817 (pour les<br>deux mois) | 444835 (pour les<br>deux mois) | 1350   | 482750  | 11330  |
| <i>Dhoul-kîda</i>  | 53616 ¼  | 44651     |                                |                                | 33625  | 121746  | 39469  |
| <i>Dhoul-hidja</i> | 25566    | 28590 ¼   | 10250                          | 19358                          | 1894   | 124850  | 38934  |
| Totaux             | 397865 ¼ | 520507 ½  | 142067 1                       | 464193                         | 479921 | 1049023 | 617803 |

Ce tableau donne une idée de la variation du montant des revenus de *âna* due aux irrégularités et aux retards dans le paiement de la location.

## Organisation administrative de la fondation des *haramayn*

L'importance des biens *waqf* des *haramayn* et la place que cette fondation occupait dans la société locale apparaissent aussi à travers son organisation, ses tâches et missions culturelles, sociales et spirituelles.

Les règlements administratifs de la fondation des *haramayn*, à l'instar de ceux des autres fondations, ont connu une évolution qui a abouti à la constitution d'un véritable appareil administratif, bien structuré et disposant d'un organe de contrôle, d'un personnel compétent et de locaux d'accueil (Bureaux).

A propos du personnel, la fondation des *haramayn* regroupait plusieurs fonctionnaires aux tâches et missions diversifiées et obéissant à une organisation hiérarchisée que nous présentons dans ce qui suit :

*Le cheïkh en-nadher :*

Il était considéré comme l'administrateur principal de la fondation des *haramayn* dans la Régence d'Alger. Dans les documents, il avait souvent le titre de *moutaouali* ou *wakil el-haramayn*, et était souvent choisi, par le *Diwan*, parmi les dignitaires turcs pour sa conduite et fidélité ; nommé par le Pacha (*Dey*), il assumait ses fonctions avec le consentement du *Diwan*. La charge *cheïkh en-nadher* était, exceptionnellement, héréditaire (24). La noble charge de responsable du fonds des *haramayn* permettait à son détenteur de conserver aussi des dépôts d'argent et de bijoux confiés par des particuliers (25). Le *cheïkh en-nadher* était révocable, mais non soumis à des contrôles et seule la rumeur publique et l'avis des *oulémas* pouvaient mettre fin à sa mission.

En sa qualité de responsable principal de la fondation des *Haramayn*, le *cheïkh en-nadher* avait une autorité sur les autres *nadhers*

des *haramayn* en poste dans les villes secondaires comme Blida, Coléa, Cherchel, Médéa et Miliana, Béjaïa, Constantine, Annaba, Oran, Tlemcen, Mascara, Mazouna et Mostaganem, ceux-ci devaient lui rendre compte de leur activité annuellement (26). A titre d'exemple, le *cheikh en-nadher* d'Alger recevait du *nadher* de Coléa 2217.5 rials boujous (1237 de l'hégire), du *nadher* de Blida 4014.5 rials boujous (1244), du *nadher* d'Oran 1410 rials boujous (1244), du *nadher* de Miliana 1245 rials boujous (1245) (27).

Entre autres *nadhers* de villes secondaires cités dans les documents de *mahkamas*, rappelons les noms de: Ibrahim Kahraman *nadher* à Blida (1243-44 de l'hégire); Mohamed et-Turki Ali *nadher* à Coléa (1837-38); Mohamed Ben Ismaïl *nadher* à Miliana (1233-39); Mohamed Ben Mustapha Ben Safer *nadher* à Miliana (1221-28) (28).

D'après les documents de *mahkamas* consultés, nous rapportons les noms des *cheikhs en-nadhers* suivants, avec les dates indiquées dans les documents (29) :

- Hadj Mohamed Agha Ben Ouali et-Turki et Hassan Agha Ben Mustapha et-Turki (1100 de l'hégire).
- Mohamed Agha Ben Abdallah et Mohamed Agha Ben Hassan (1106-1139).
- Hadj Radjeb Ben et-Turki (1116).
- Radjeb Agha Ben Mustapha et Abbas Agha Ben Hassan (1119).
- Omar Djalabi Agha Ben Salah et-Turki (1137-1139).
- Ahmed Agha Ben Yelles et-Turki (1135).
- Mustapha Ben Yelles Agha (1133-1142).
- Ahmed Agha Ben Youcef et-Turki (1133-1142).
- Hamza Agha et Hadj Chaâbane Mezoul Agha Ben Othman (1139).
- Mustapha et-Turki et Hadj Mohamed Agha Ben Ahmed (1142).

- Hadj Chaâbane Ben Agha Ben Ahmed Ben Aghassi, Hadj Nacef Agha Ben Aouis et Khalil Agha Ben Ali et-Turki (1145).
- Hadj Youcef, Hassan Agha Ben Mohamed et Suleïman Ben Abdallah (1151).
- Ali Agha Ben Mohamed et-Turki et Mohamed Agha Ben Hussein et-Turki (1164).
- Khalil Ben Ahmed Ben Omar (1174-1178).
- Mohamed Ben Abderrahman (1174-1178).
- Hadj Moussa Agha (1176).
- Omar Ben Amar (1212).
- Hadj Ibrahim Khodja et-Turki el-Masrali Ben Abderrahman (1216-1227).
- Hadj Mustapha Khodja Ben Mustapha et-Turki (1220-1225).
- Ibrahim Khodja Bouloukbachi Charif Ben Hussein et-Turki (1222-1224).
- Ahmed Khodja Ben Mohamed et-Turki (1224-1226).
- Hadj Khodja Ben Mustapha (1225).
- Mohamed Khodja Ben Ibrahim (1226-1227).
- Hussein et-Turki (1230).
- Ali Khodja Ben Mustapha Chaouch (1238-1243).
- Mohamed Bach Chaouch Ben Messaoud (1234-1240).

Les *wakils* des *haramayn* :

Les *wakils* étaient des fonctionnaires subalternes nommés par le *Diwan* et confirmés à leurs postes par le *cheikh en-nadher*. La majorité des documents du *waqf* (*waqfiat*) mentionne les *wakils* qui étaient des *aghas* turcs et des notables andalous comme le montrent les listes des *wakils* des *haramayn* que nous avons établies dans une étude sur les fonctionnaires de l'institution du *waqf* : sept *wakils* étaient turcs, quatre andalous, douze portaient le grade de *Agha*, cinq celui de *Khodja* et quatre

le titre de *Hadj* (30). D'après les documents d'archives nous pouvons établir également une liste des *wakils* d'origine andalouse (31) :

- Hadj Mohamed El-Akakri et Hadj Mohamed el-Harrar Ben Fadhel el-Andaloussi (1100 de l'hégire).
- Hadj Mohamed Ben Ibrahim el-Andaloussi, Hadj Mohamed Ben Fadhel el-Andaloussi, Sidi Omar Ahmed Ben Amar et Mohamed Ben Ras el-Aïn (1106).
- Mohamed Ben Salem (1073).
- Hadj Mohamed el-Attar descendant de Ouali Ahmed el-Attar el-Andaloussi et Hadj Hamouda Charif el-Andaloussi dit El-Pouns (1116-1119).
- Hadj Ali Ben Hadj Ahmed Ben Hadj Saêd el-Andaloussi et Mohamed Ben Mohamed Ben Youcef Chouihed (Chouihat) (1133-1144).
- Hadj Mohamed Ben Mohamed el-Boulaïdi Mohamed Charif et Hadj Mohamed Ben Hadj Ali Ben Hadj Belkacem el-Andaloussi (1133-1145).
- Hadj Hamouda Ben Merouan Charif Hadj Ben Ali (1145).
- Ahmed el-Kahia el-Khiat Ben el-Hadj Ousta Mohamed dit El-Makfouldji et Hadj Ahmed dit El-Madjouz (1151-1152).
- Hadj Ali Khallatou Ben Moussa el-Andaloussi et Hadj Mohamed Ben Fateh el-Andaloussi (1164).
- Ahmed Ben el-Hadj Mustapha Ben Omar el-Andaloussi (1192).
- Ahmed Ben Sidi Omar (1200-1228).
- Mustapha Ben Tayeb (1217).

Le *beït-ul-maldji* :

Il était le responsable du domaine de l'état (*Beylik*) chargé, à ce titre, des droits dévolus au Trésor dans les successions vacantes ou en déshérence des Musulmans et dans celles dont la loi musulmane attribue

une partie à l'État (32). Le *beït-ul-maldji* était un fonctionnaire important choisi par les hommes du *Diwan* et nommé par le *Dey* et était considéré comme un responsable de la fondation des *haramayn*.

En tant représentant du *Diwan* et délégué du *Dey* aux lieux saints de l'Islam, le *beït-ul-maldji* faisait le voyage du Hidjaz, accompagnait les pèlerins et apportait les cadeaux de la fondation des *haramayn* connus sous le nom de *sorra*. En tant responsable du voyage à la Mecque, le *beït-ul-maldji* rapportait à Alger la succession de tout algérien faisant partie de son convoi qui décédait pendant le trajet (33).

Les documents dont nous disposons permettent d'établir une liste des noms de *beït-ul-maldji* selon les dates indiquées dans les documents (34) :

- Saïd Khodja (Djoudada I 983 de l'hégire).
- Amar Ben Abdallah (Rabî I 989).
- Abderrahman el-Bouzidi (Djoudada I 1013)
- Hadj Mohamed Khodja Ben Khadher (Chaâbane 1128 - Choual 1135).
- Hadj Khalil Bey Ben Mustapha et-Turki (Rabî I 1137).
- Ahmed Ben Ouali et-Turki (Radjeb 1161).
- Hassan Bouloukbatchi Ben Mohamed et-Turki (Choual 1169 - 1178).
- Hadj Ali Bouloukbatchi Ben Ramdan (Safer 1197 - Safer 1206).
- Mohamed Ben el-Arbi (Radjeb 1202).
- Ali Ben Hassan et-Turki (Chaâbane 1212).
- Sidi Hadj Ali (Probablement la personne citée précédemment) (Dhoul-kîda 1212).
- Mohamed Ben Mohamed Ben Rakba (*âdel Beït-ul-Mal*) (Radjeb 1228).
- Mohamed Ben Ali (1231).

- Suleïman Ouali et-Turki (Moharrem 1233)
- Hadj Mohamed Bonatero el-Andalousi (1240 - Chaâbane 1241).
- Hadj Khalil Bouloukbachi et-Turki Ben Mustapha (Chaâbane 1241 - Rabî II 1244 - Djoumada II 1246).
- Kadour Chaouch (1264).

Le *cadi* délégué aux affaires des *haramayn* :

Il était désigné par les instances juridiques et était placé sous l'autorité du muphti. Il assistait aux opérations effectuées sur les biens *waqf* et approuvait les actes de *waqf* établis par les *wakils* (35).

Les *odoul* (sing. *adel*) :

Ils étaient des assesseurs du *cadi* délégués auprès des *zakils* des *haramayn*. A chaque opération, le *cheikh en-nadher* désignait deux *odoul* pour donner, par leur concours, un caractère légal aux procédures et assurer le respect de l'application des décisions arrêtées (36).

Le *bach chaouch* :

Chef des agents subalternes, il avait la responsabilité des opérations d'entretien et de construction effectuées sur les biens *waqf* des *haramayn*. Le *bach chaouch* commandait des *chaouchs*, simples agents employés par la fondation des *haramayn* à la surveillance des immeubles (gardiennage) et aux travaux de réparation des biens *waqf*. Les *chaouchs* assumaient aussi des tâches quotidiennes dans les lieux de culte et les bureaux de la fondation (37).

Le *säidji* :

Il était le secrétaire de la fondation et son caissier principal, considéré comme un fonctionnaire secondaire en charge des opérations financières de la fondation. Il révisait les opérations effectuées par les *odoul* et gardait les registres de la fondation (38).

Le *majliss elmi* ou Conseil scientifique :

C'était une institution chargée de superviser et de contrôler la gestion administrative des fondations du *waqf* et notamment celle des *haramayn*. Le *majliss* était présidé par le grand muphti et le *cadi* principal qui était de rite *hanéfite*, assistés par le muphti *malékite* et les deux *cadis*, *malékite* et *hanéfite* ; ses autres membres étaient des notables dont *amin el-oumana*, le *cheïkh el-balad* et évidemment le *nadher* et les *wakils* des *haramayn* (39). La majorité des *waqfiat* établies par le *majliss elmi* mentionne les membres qui devaient approuver l'acte qui n'avait pas de valeur sans la mention et les signatures des membres. Un document du *waqf* traduit le Dr Worms et daté de l'an 1243 de l'hégire (1827) cite les noms des membres du *majliss elmi* suivants : Mustapha el-Hadj Ahmed Ben Hadj Omar, Ali Mangalati et le Sidi Abou el-Abbas Ahmed Afendi Cadi hanéfite (40).

Le *majliss ellmi* délibérait habituellement le matin de chaque jeudi à la Grande Mosquée. Il donnait, en général, un avis sur le bon fonctionnement des biens *waqf* dont la majorité concernait la fondation des *haramayn*. Il avait, en cette qualité, la prérogative de décider de toutes les procédures de gestion des biens *waqf*, autorisait la mise en adjuration du bien *waqf* concernant toutes les opérations de location et approuvait les échanges et dépenses de restauration ou de construction par voie d'appel d'offres, enfin, il ordonnait, le cas échéant, de donner le bien *waqf* à bail (*âna*) au plus offrant ou le considérer comme bien hors de service en cas de ruine.



L'appareil administratif de la fondation des *haramayn*, contrôlé par le *majliss elmi* et dirigé par le *cheïkh en-nadher*, devait assurer plusieurs tâches et services d'ordre spirituel, culturel et social (41), que nous avons classés en quatre catégories de services :

1. Le paiement des traitements des fonctionnaires et des personnes employées par la fondation des *haramayn* (*nadhers*, *wakils*, *kaïms*, *moutaoualis*, *chaouchs*, *odoul*, *cadis*) qui percevaient des allocations ou salaires tirés des revenus de la fondation des *haramayn* et répartis selon la charge et la place dans la hiérarchie administrative. Le traitement du *cheïkh en-nadher* a été évalué à 500 Fr. par mois, en 1837 (42). Les traitements du personnel de la fondation, y compris les agents (*chaouch*), s'élevaient à 1158 Fr., par mois, durant les premières années de l'occupation française (43).

2. Le versement des allocations des personnes chargées du culte et de l'enseignement du Coran et des textes de la religion musulmane. Il s'agissait des *imams*, des *khatibs* (prédicateurs), des *muezzins*, des *hazzabin* (lecteurs du Coran), des *mouderess* (enseignants) et des *tolba* (étudiants).

A titre d'exemple, le *cheïkh en-nadher* des *Haramayn* payait, mensuellement, au personnel du culte de la mosquée de Abdy Pacha, qui dépendait de l'administration des *haramayn*, une somme répartie, en 1142 de l'hégire (1729), comme suit : quinze rials boujous pour le *khatib*, huit pour l'*imam*, cinq pour les *mouderess*, trois pour les *muezzins*, un pour le lecteur de *Tanbih el-Anam* et un pour le réciteur du *Hadith* (44).

3. Le secours aux nécessiteux : afin de soulager la misère des gens pauvres, la fondation des *haramayn* distribuait, dans la matinée de chaque jeudi et les jours de fêtes, une aumône, en nature ou en numéraire, dont le montant était fixé par les *wakils* en fonction de la capacité de la fondation et selon le degré de dénuement et de détresse des personnes concernées. A cet égard, certains pauvres, malades ou handicapés, qui ne pouvaient pas

se présenter dans les locaux de la fondation, étaient inscrits sur une liste et recevaient le secours à leur domicile (45).

La dégradation des conditions de vie de la population de la ville d'Alger au début de l'occupation française et les mesures de contrôle et de répression appliquées à l'égard de l'ancienne administration du *Beylik*, faisaient de l'aide apportée par la fondation des *haramayn* un moyen de survie pour une partie non négligeable de la population. Dans une note confidentielle adressée au commandant de la place d'Alger, le muphti *malékite* de la ville a mis l'accent sur la nécessité des secours des *haramayn*, en ces termes (46) : « On trouve à Alger beaucoup d'indigènes incapables de gagner leur vie, c'étaient des vieillards, de vieilles femmes, des aveugles, des impotents, des orphelins... Alors, la pitié nous porta à les secourir et à leur assigner sur les fondations des aumônes proportionnées au degré d'indigence de chacun d'eux. Les uns eurent par semaine un franc à trois francs. Le nombre de ces pauvres s'était (ensuite) accru jusqu'à deux mille (en 1837) alors qu'il était de mille trois cents (avant 1835) » (47).

En 1835, la fondation des *haramayn* réservait la somme de 78200 Fr. pour les pauvres qui faisait partie de dépenses totales évaluées à 130981 Fr. 60 (48). Une partie non négligeable de cette action de bienfaisance et d'assistance apportée par la fondation était réservée aux individus originaires des lieux saints de l'Islam appelés *meckaouis* (originaires de la Mecque). Cette qualité était établie par des certificats et des avis émanant de notables de la Mecque et adressés aux agents de la fondation à Alger (49). Par cette qualité, les individus natifs de la Mecque, résidents ou de passage à Alger, avaient un droit à l'assistance ; ceux qui étaient de passage bénéficiaient, pendant la durée de leur séjour à Alger, d'une allocation proportionnée à leur position et à leur rang social, mais dont la valeur était fixée habituellement à 5 Fr. 40 (50).

De plus en plus rarement, à la fin de l'époque ottomane, la fondation des *haramayn* assumait un devoir imposé par la religion musulmane qui était celui de la délivrance des captifs musulmans. Dans

ce but, la fondation participait par des sommes d'argent, selon sa capacité, au rachat de captifs musulmans tombés en esclavage en pays chrétiens (européens) (51).

4. L'entretien et la restauration des immeubles appartenant à la fondation des *haramayn*. Les dépenses d'entretien étaient nécessaires pour préserver la rentabilité des biens *waqf* et assurer la pérennité du *waqf ahli* et la productivité des propriétés et immeubles exploités directement par des agents de la fondation ou mis à la disposition d'usufruitiers contre un loyer (*âna*). Par exemple, l'exploitation des fours à chaux appartenant à la fondation des *haramayn* nécessitait des dépenses destinées à l'agent chargé du four (*chaouch*), aux travailleurs, en plus de dépenses pour les ânes employés dans le transport de la production (52).

Aux dépenses d'entretien assumées par la fondation des *haramayn* s'ajoutaient les charges d'administration de trois mosquées de rite *hanéfite* dont les biens *waqf*, revenant à la fondation, étaient évalués, en 1837, à quinze biens *waqf khairi*, dix-sept *waqf ahli (âna)* et neuf affectés aux services publics (53). Les trois mosquées situées dans la partie basse de la ville d'Alger étaient (54) :

- La mosquée de Mezzo-Morto (*Djamaâ el-Hadj Hossain Mezzo-Morto*) construite en 1097 de l'hégire (1685-86).
- La mosquée de Abdy Pacha bâtie en 1138 (1725-26) près de la caserne des Janissaires au lieu dit Dar el-Mokriyn (Rue Macaron).
- La mosquée de Ali Pacha fondée en 1172 (1758-59) sur l'emplacement d'une ancienne *zaouïa* détruite appelée *zaouïa Sidi Lakhal*.

Le *nadher* des *haramayn* était responsable de ces mosquées et prenait en charge toute opération de restauration, d'entretien et de fonctionnement. Il payait les achats de nattes, d'huile et de bougies et les dépenses de transport d'eau. Le traitement des personnes chargées du culte à la mosquée de Abdy Pacha demandait une somme d'argent appréciable évaluée à 33 rials boujous (55).

Parmi ces nombreuses charges, la fondation des *haramayn* avait une obligation principale qui était le présent annuel destiné aux lieux saints de l'Islam, connu sous le nom de la *sorra*, sur lequel nous reviendrons dans la troisième partie de cette étude, en tant qu'instrument de préservation des relations de la société algérienne avec les lieux saints de l'Islam (la Mecque et Médine).

A la fin de la deuxième partie de notre étude, et afin d'évaluer les charges de la fondation des *haramayn*, nous présentons un tableau des dépenses, détaillées selon leur nature, effectuées au cours des premières années de l'occupation d'Alger par les Français (1836-1841) (56), avant l'application de procédures administratives répressives à l'encontre de la fondation des *haramayn*.

| Dépenses (en Fr.)                               | 1836      | 1837      | 1838      | 1839      | 1840      | 1841      | Total     |
|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Frais d'administration                          | 36473.22  | 40366.79  | 34712.90  | 41631.01  | 45689.43  | 27799.45  | 226372.80 |
| Bienfaisance légale (aumône)                    | 65330.05  | 49728.95  | 57281.60  | 75587.70  | 72000     | 87400     | 407328.30 |
| Services divers                                 | 1570.85   | 7802.60   | 6973      | 7043      | 7388.50   | 5934.30   | 36712.25  |
| Travaux   | -         | 6457      | 8117      | 9731.82   | 16710.57  | 12305.02  | 53331.41  |
| Offrandes aux mosquées                          | -         | -         | 896.30    | -         | -         | -         | 896.30    |
| Dépenses temporaires                            | -         | -         | 47.05     | 334.25    | 2694.80   | 805       | 3892.10   |
| Entretien des immeubles                         | 2627.03   | 5529.65   | 1909.40   | 8740.84   | 22011.95  | 39001.43  | 79820.30  |
| Remboursement de propriétés indigènes (vendues) | -         | -         | -         | -         | -         | 4013.71   | 4013.71   |
| Total   | 105701.15 | 109895.99 | 109937.25 | 143068.62 | 166495.25 | 177268.91 | 812367.17 |

Ce tableau présente les divers frais et dépenses. Les dépenses destinées à la bienfaisance sont majoritaires, celles des offrandes aux mosquées sont minimes. Ce tableau montre, indirectement, à travers l'augmentation des dépenses, une augmentation des revenus de la fondation des *Haramayn*.

L'occupation française a introduit des changements radicaux dans le fonctionnement de la fondation des *haramayn* et instaura des règlements et des contraintes visant sa liquidation et qui ont perturbé son fonctionnement, rendant ses agents, d'après le compte-rendu de la Commission d'Afrique (12.12.1832), « souvent malaisés » (57). Le rapport administratif sur la fondation mentionna que : « On remarque avec les déclarations faites par les *oukils* des *Haramayn* que les revenus ont été considérablement diminués, tandis que les dépenses ont subi une notable exagération » (58). Les bénéfices réalisés par le *nadher* des *haramayn* ont diminué pendant les premières années de l'occupation dans les proportions suivantes (59) : 1830: 71703 Fr. 05; 1831: 19003 Fr. 39; 1832: 11047 Fr. 44; 1833: 6480 Fr. 20. Dans le même temps, les dépenses ont augmenté considérablement (60).

Par ailleurs, Péllissier a rapporté que le revenu des *haramayn* pendant quatre ans, évalué 360000 Fr. était toujours aux mains des *wakils* des *haramayn* (61). Ce comportement des fonctionnaires de la fondation s'explique par leur attitude hostile à l'autorité française. Le rapport administratif sur les corporations religieuses, établi en 1837, a indiqué que : « les établissements publics ont éprouvés des pertes plus considérables depuis que nous sommes intervenus dans leur gestion que pendant toute la longue période de la souveraineté (ottomane) » (62).

D'un autre côté, cette situation de méfiance et de laisser-aller facilitait l'appropriation privée de biens *waqf* à l'aide d'arrangements clandestins avec les locataires usufruitiers, selon le rapport de Haubersart (63). Cet état des choses a été confirmé par l'intendant en charge des biens *waqf* dans une note datée du 19 septembre 1835 : « Je suis chargé de vérifier la comptabilité de M. Bouderbah *oukil* de la Mecque et Médine dont la gestion avait été dénoncée par le mufti *malékite* comme scandaleuse et délapidatrice... Il régnait dans les livres de comptes une si

grande confusion, il eut été impossible d'avoir une idée exacte sur la nature et l'importance des propriétés de cette administration... » (64).

### **Relations de la fondation des *haramayn* avec les lieux saints de l'Islam**

Le présent (cadeau) de la fondation des *haramayn* aux lieux saints ou la *sorra* constituait, aux yeux de la population, une tâche honorable et un devoir noble traduisant les liens spirituels, culturels et économiques entre l'Algérie ottomane et les deux villes saintes de l'Islam. A l'origine, la *sorra* était une offrande au profit des gens des villes saintes. Elle était devenue une coutume ottomane depuis le présent offert par le sultan Mohamed Çelebi (Kirisci) (816-824 de l'hégire / 1413-1421) (65). Plusieurs provinces ottomanes pratiquaient cette coutume afin de faciliter le pèlerinage et de garder des contacts avec les hauts lieux de l'Islam.

En ce qui concerne l'Algérie ottomane, la *sorra*, liée au voyage des pèlerins à la Mecque, avait le double caractère d'un devoir religieux et d'une obligation sociale destinée nominativement aux pèlerins qui se rendaient au tombeau du Prophète (66), mais en réalité, les pèlerins algériens ne recevaient aucun secours du fonds de la Mecque et Médine et ne pouvaient être subventionnés par le montant de la *sorra* (67).

Depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle, la *sorra* était envoyée habituellement tous les deux ans, et il est évident que la régularité des envois n'était pas toujours respectée à cause des conjonctures d'ordre sécuritaire et sanitaire et des contraintes des moyens de transport qui pouvaient retarder l'envoi pour une durée de plusieurs années comme ce fut le cas de la *sorra* de l'année 1113 envoyée en 1119 (68).

Le *beït-ul-maldji*, en tant que représentant du *Diwan*, assumait le rôle de délégué officiel du Pacha d'Alger (*Dey*) à la Mecque. Il portait un

laisser-passer indiquant ses prérogatives et ses devoirs. Afin de donner une idée de la mission du *beït-ul-maldji*, nous présentons la traduction française approximative du texte du laisser-passer établi par le Pacha d'Alger Hassan en 1794 (69) :

*« Hassan Pacha souverain de la Régence protégée d'El-Djazair-Gharb (Alger). Note datée de l'an 1209 de l'hégire concernant les personnes désirant accomplir le pèlerinage aux lieux saints et au tombeau du Prophète.*

*Les biens laissés par les personnes effectuant le pèlerinage, qui décèdent au cours du voyage pendant l'aller ou le retour, doivent nous être remis au retour, dans le cas où ils n'ont pas d'héritiers. Dans le cas contraire, l'argent laissé doit nous être également remis, il sera transmis aux héritiers par nos soins. Nous désignons, afin de nous représenter à cet effet, Ali Djaouich Bouloukbachi du Beït-ul-Mal.*

*Celui qui décède pendant le voyage doit être inhumé et ses legs doivent être remis à Ali Djaouich et personne d'autre que Ali Djaouich. Légalement, nul ne doit le remplacer ou l'empêcher d'accomplir sa mission. Il assume sa charge conformément aux vieux usages (loi) pratiqués dans notre Régence (Odjaq). Cette note a été remise à Ali Djaouich dans le cadre de sa mission ».*

Le *beït-ul-maldji* emmenait, avec la *sorra*, une liste détaillée indiquant les noms des bénéficiaires. Nous avons plusieurs exemples de ces listes en forme de bordereaux d'envoi de fonds et qui devaient être retournées à Alger avec la mention 'payé'. A titre d'exemple, nous reprenons le contenu d'une liste de *sorra* précisant les noms de gens de Médine avec une répartition du montant en rial boujou (70) :

- Le prince de Médine : 50.
- Le *cheïkh* du *Haram en-Nabawi* (Grande Mosquée du Prophète) : 37.



- Les *aghas* de Médine: 37.
- Les serviteurs du *Haram* : 16.
- L'*imam* du *Haram* : 8.
- Le *cadi* Hachem : 6.
- Tadj ed-Din et son frère Abdelkader : 6.
- Le *cheikh* Abou Hachem l'enseignant : 5.
- Khedidja Cherifa Bent el-Berzendji : 4.
- Si Omar es-Senhoudi : 3.
- Ahmed Ben Hçoul : 2.
- Fatma Bent el-Hachemi de Abdelkader el-Khalan Tlemçani : 1.

Les listes, qui comprenaient des notables, des dignitaires, des *oulémas* et des gens nécessiteux des villes saintes de l'Islam (70), étaient établies après délibération du *majliss elmi* comme l'a précisé Devoulx : «La répartition de la somme de la *sorra* se faisait à Alger devant le *médjlès*, en présence de *cheikh el-bled*, de l'*amin* des *amins*, d'une commission déléguée par l'armée et sous la direction suprême du Pacha » (71). Concernant la répartition de la *sorra*, nous constatons la part majoritaire des gens pauvres de Médine dont le nombre était le double de celui des pauvres de la Mecque, qui s'explique par le poids de relations d'ordre privé (72).

Au stade de la préparation de la liste, le Pacha (*Dey*) avait la haute main sur la répartition de la *sorra*, mais il consultait, à cet effet, les *oulémas* (73). Enfin, il ordonnait le départ des pèlerins avec son envoyé officiel qui était habituellement le *Beit-ul-Maldji*. A cet égard, Ech-Charif ez-Zahar décrit son départ au pèlerinage de l'an 1233 de l'hégire (1818), par ces mots : «Après deux mois et demi de règne, le *Dey* Hosseïn Pacha ordonna le départ des navires transportant les pèlerins avec *Beyt El-Malagi* à qui il confia la *sorra* des *haramayn* » (74).

Le *beït-ul-maldji* ou *amin beït-ul-mal*, dont la mission s'apparente à celle de *amin es-sorra* en Égypte, assumait la charge de chef des pèlerins, en tant que représentant du Pacha d'Alger, il avait ainsi la fonction de *emir er-rakb*, sans prendre toutefois ce titre qui était presque inconnu à Alger, car rares sont les documents qui mentionnent le titre de *emir er-rakb* (75). Les choses étaient différentes à Constantine où ce titre était d'usage depuis l'époque hafside et restait, sous les *Beys*, un privilège des *cheikhs* de la famille El-Fougoun qui se transmettaient cette charge honorifique de père en fils (76).

Environ deux cents pèlerins partaient chaque année d'Alger à la Mecque (77) par la voie maritime considérée comme la plus courte, la plus sûre et la moins pénible par rapport à la voie terrestre empruntée par la caravane des pèlerins (*er-rakb*) (78) qui pouvait être chargée, dans de rares cas, du transport de la *sorra*, comme, à titre d'exemple, en 1122 de l'hégire (1710), avec la caravane commandée par le *cheikh* et-Taëb Ben Bouzian (79).

En ce qui concerne la voie maritime, les autorités du *Beylik* ou des dignitaires et notables algériens affrétaient des navires ottomans ou européens pour le transport des pèlerins et l'envoi de la *sorra* (80). Nous disposons, à cet égard, de notes d'archives indiquant les navires transportant les pèlerins à Alexandrie. D'après les renseignements recueillis par Devoux (81), nous pouvons retenir qu'en 1089 de l'hégire (1678), les pèlerins firent le voyage sur un navire grec, en 1096 (1685) sur un navire hollandais, en 1104 (1693) sur un navire algérien commandé par *reïs* Hadji Mohamed Ben Ghanem, en 1118 sur un navire français (Le Masin), en 1127 (1715) le transport des pèlerins fut assuré par un navire anglais commandé par le Capitaine Bir, en 1131 par un autre navire anglais commandé par le Capitaine Mikil Elelsen, en 1132 par un navire français commandé par le Capitaine Nekoula Oudjir (Nicolas Anger), en

1139 les pèlerins firent le voyage à Alexandrie sur un navire français commandé par le Capitaine Djounil.

L'importance de la *sorra* portée à la Mecque et Médine à l'occasion du pèlerinage est illustrée par les sommes d'argent et les biens en nature dont la valeur globale était d'environ deux mille *mahboub sultani* (pièces d'or), soit l'équivalent de 14000 à 15000 Fr. (82). Cette somme constituait, pour l'époque, une véritable fortune. Elle était de l'ordre de 24000 *mahboub* dont fut chargé le *beït-ul-maldji* Mohamed Chaouch le Sirazli en date du 15 djoumada II 1230 de l'hégire / 4 juin 1815, à l'époque du *Dey* Omar Pacha (83).

Les documents administratifs du *Beylik* indiquent quelques montants de la *sorra*, selon les années, en dinar-or (*sultani*) (84) :

- 1089/1678 : 1200 (produit des *haramayn* de l'année 1088).
- 1096/1685 : 400.
- 1104/1693 : 1660 (produit des *haramayn* des années 1103-1104).
- 1119/1707 : 1500 (produit des *haramayn* de l'année 1113, envoyé par caravane).
- 1122/1710 : 1500 (produit des *haramayn* de l'année 1114, envoyé par caravane).
- 1125/1713 : 1000 (produit des *haramayn* de l'année 1115, envoyé par caravane).
- 1127/1715 : 1500 (produit des *haramayn* de l'année 1116).
- 1131/1718 : 1500 (produit des *haramayn* de l'année 1118).
- 1132/1719 : 2000 (produit des *haramayn* des années 1128 et 1131).
- 1139/1726 : 500 (produit des *haramayn* de l'année 1139).
- 1148/1735 : 3000.
- 1175/1761 : montant non précisé, envoyé par caravane.
- 1230/1814 : 24000.

La pratique de la *sorra* était, en plus de son caractère religieux, une affaire politique et un moyen diplomatique, par excellence, qui influait sur les relations de la Régence d'Alger avec le monde ottoman. Dans ce contexte, nous pouvons expliquer les lettres adressées au Pacha d'Alger par des gens de Médine et de la Mecque pour demander du secours ou les lettres envoyées par le Pacha d'Égypte ou ses délégués au *Dey* d'Alger par lesquelles ils s'engageaient à assurer la protection aux pèlerins algériens. Certaines de ces lettres ont été traduites intégralement grâce à l'initiative de l'archiviste A. Devoulx (85).

Ces correspondances donnaient une apparence de souveraineté aux Pachas d'Alger et renforçaient leur légitimité et leur égard au sein de la communauté musulmane. Dans ce cadre, le *beït-ul-maldji*, en tant que porteur de la *sorra*, était l'envoyé chargé des rapports officiels avec les autorités des pays traversés et gardait des contacts avec les représentants que la Régence d'Alger entretenait dans ces contrées (86). Par ailleurs, une Agence (*wakala*) algérienne à Alexandrie était chargée de prendre des initiatives pour assurer l'arrivée de la *sorra* - transportée par les navires - à sa destination (87).

Ainsi, grâce à la pratique de la *sorra*, la fondation des *haramayn* avait un rôle dépassant la gestion des biens *waqf* des lieux saints de l'Islam et avait acquis un certain poids dans l'appareil administratif du *Beylik* et une influence importante sur la société algéroise. C'est là que se trouve l'explication de la fin tragique du *Dey* Ali Pacha dit El-Ghassal, le 15 Moharrem 1224 (1809), après quatre mois de règne. La conduite de ce *Dey* et surtout l'accaparement des biens *waqf* des *haramayn* au profit de dignitaires turcs, ont poussé les gens à une révolte conclue par la mort du *Dey* (88).

## **Conclusions**

En conclusion de cette étude, nous formulons les remarques suivantes sur la place et le rôle de la fondation des *haramayn*.

I. L'établissement de biens *waqf* au profit des *haramayn* était un acte juridique par lequel était confirmée l'appartenance de l'Algérie ottomane à la *umma* islamique. Il était aussi un signe de fraternité musulmane manifestée à travers une institution pieuse au service des deux lieux saints de l'Islam. A cet effet, L'expansion des biens *waqf* des *haramayn* et l'importance prise par cette fondation s'expliquent par l'imbrication et la complémentarité entre sentiments religieux et affaires mondaines. Ce qui assurait à la société algérienne un relatif équilibre et une certaine harmonie dans les relations sociales et les activités culturelles et économiques.

II. La richesse de la fondation des *haramayn*, quand ses intérêts étaient préservés, devait suivre une courbe ascendante. En effet, l'extinction de la lignée de la famille désignée comme bénéficiaire - en cas de *waqf* de famille (*ahli*) - permettait à la fondation des *haramayn* d'acquérir définitivement les revenus des biens concernés (89). Cette situation a été mentionnée par M. Haubersart dans son rapport à la Commission d'Afrique en affirmant que: « Ces dotations (des *haramayn*) s'accroîtront encore par l'extinction de certaines lignées de certaines familles auxquelles l'usufruit des biens donnés a été réservé par la volonté des donateurs » (90).

III. L'expansion des biens *waqf* des *haramayn* à la fin de l'époque ottomane et au début de la colonisation française s'explique par un contexte socioculturel et un état spirituel et intellectuel qui poussaient les gens à être agréables à Dieu en affectant des biens à un but ou un service d'ordre religieux ou humanitaire. A cet effet, les actes de constitution du *waqf* (*waqfiat*) expriment cette volonté de manière complète et précise, en évoquant, généralement, les mérites, les récompenses divines dues aux bonnes œuvres du constituant du *waqf* (91).

IV. Les modalités de gestion administrative et les procédures juridiques appliquées aux biens *waqf* des *haramayn* sont des indicateurs révélant le décalage entre les règles de loi et de jurisprudence et leur mise en application effective. Ce décalage apparaît notamment dans la manière de gérer les biens *waqf* des *haramayn* qui répondait aux intérêts des individus, ce qui se traduisait par des modalités et des conditions, dans le texte des *waqfiat*, ne correspondant pas toujours aux règles définies par les lois théoriques.

Les réalités et les contraintes sociales étaient traduites par l'évolution de la valeur de la location (*âna*) et imposaient à la gestion des biens *waqf*, dont ceux des *haramayn*, des modalités dont nous citons, par exemple, la procédure d'échange (*istibdal*, *mouâouadha*) d'un bien *waqf* des *haramayn* contre une autre propriété de même valeur (92), l'exclusion des filles au profit des seuls fils, la réservation du *waqf* aux filles handicapées ou non mariées (93). A ce propos, la part des femmes dans la constitution de biens *waqf* des *haramayn* a été évaluée à 22.86% (94).

V. La participation à l'organisation du pèlerinage, faisant partie de la mission de la fondation des *haramayn*, donnait un caractère diplomatique et un rôle politique à cette institution. Les sommes d'argent importantes de la *sorra*, envoyée à la Mecque et à Médine, renforçaient l'ancrage spirituel, les relations culturelles et la solidarité sociale avec les hauts lieux de l'Islam. Elles donnaient au pouvoir du *Beylik* une force morale et le faisaient respecter comme gouvernement légitime reconnu par l'ensemble de la population.

VI. L'arrêt de l'envoi d'une partie des fonds des *haramayn* aux lieux saints de l'Islam, à partir de 1830, et l'interdiction du pèlerinage par un arrêté du mois d'août 1838 et l'ordonnance du 4 avril 1856, ont eu des conséquences négatives sur l'attitude des notables algériens envers l'administration coloniale qui a fini, sous la pression de la population, par

lever l'interdiction du pèlerinage, en 1858, en organisant le transport des pèlerins par des navires français reliant Alger à Alexandrie et Beyrouth ; le prix du voyage a été publié dans le journal *El-Moubachir* du 15 mai 1853 (95).

Déjà au début de l'occupation et dans le cadre d'une politique visant le ralliement des Algériens, la question du présent des *haramayn* (*sorra*) a été posée à l'administration coloniale dans le Tableau de la situation des établissements français en Algérie (1830-1837) : « Le rétablissement de l'ancien usage (*sorra*) peut être utile, on y trouvera l'avantage de prouver aux indigènes que la protection promise à leur religion est sincère et complète » (96).

\*\*\*

Il convient de dire à la fin de cette étude que la recherche sur les documents de *waqf* des *haramayn* reste un champ d'investigation historique prometteur pour le renouvellement de nos connaissances sur le rôle et les tâches de la fondation des *haramayn* particulièrement en ce qui concerne les liens entre l'Algérie ottomane et les lieux saints de l'Islam. Cette fondation était, à la fois, une institution religieuse, une corporation humanitaire, un service socioculturel, une expression spirituelle et un outil diplomatique, à l'époque ottomane. Par son organisation et sa mission, elle avait une place prépondérante et influente dans la société locale algéroise.

L'approfondissement de nos connaissances sur les questions du *waqf* des *haramayn* nécessite, à l'avenir, d'élargir les horizons et de consentir des efforts collectifs dans un vaste projet de recherche englobant les divers aspects de la vie intérieure de l'Algérie et ses contacts avec les hauts lieux de l'Islam, ce qui permettra d'expliquer l'emprise et l'empreinte de l'esprit de l'Islam sur la société algérienne. Cet Islam qui façonne, comme le dit Pierre Bourdieu, le comportement des Algériens et

qui tient en effet à ce qu'il est, dans son esprit, en harmonie avec l'esprit de la civilisation algérienne (97).



## NOTES :

(1) Devoulx A., Notes historiques sur les mosquées et les autres édifices religieux d'Alger, accompagnée de documents authentiques et inédits (Extrait de la Revue africaine 1860-1862), Alger, A. Jourdan, 1912, p. 11.

- Saïdouni N., Les biens waqfs aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane, in Le waqf dans le monde musulman contemporain (Actes de la table ronde d'Istanbul, 13-14 novembre 1992), Istanbul, Institut français des études anatoliennes, 1994, p. 100.

- Saïdouni N., *El-Waqf oua Makanatouh fi el-Hayat el-Iqtissadia oua el-Ijtimayia oua eth-Thaqafia fi el-Djazaïr aouakhir el-Ahd el-Othmani* (Le waqf dans la vie économique, sociale et culturelle de l'Algérie à la fin de l'époque ottomane), in Études et recherches sur l'histoire de l'Algérie, Alger, E.N.A.L., 1984, pp. 163-164.

سعیدونی ناصر الدین، الوقف و مكانته في الحياة الاقتصادية و الاجتماعية و الثقافية في الجزائر أوأحر العهد العثماني و أوائل الاحتلال الفرنسي، دراسات و أبحاث في تاريخ الجزائر، الجزائر، المؤسسة الوطنية للكتاب،

1984، ص ص. 163-164.

(2) Vallière Ch., L'Algérie en 1781 (Mémoire), Toulon, Pub. par le père L. Chaillou, s.d., p. 31.

(3) Worms, Dr M., Recherches sur la constitution de la propriété territoriale dans les pays musulmans et subsidiairement en Algérie (De la propriété rurale et urbaine en Algérie, in Revue de législation et de jurisprudence, mai 1884, p. 30.

(4) Zeys E., Traité élémentaire de droit musulman algérien (école malikite), T. II, Alger, A. Jourdan, 1885, p. 181.

(5) Aumerat J.F., La propriété urbaine et le bureau de bienfaisance musulman, in Revue africaine, T. 41, 1897, p. 325.

- Pouyanne J.P., La propriété foncière en Algérie, Alger, A. Jourdan, 1900, p. 333.

(6) Procès-verbaux et rapports de la Commission d'Afrique, Paris, imprimerie Royale, 1834, T. I, pp. 413-416.

(7) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, F. 80 / 1632, 'Rapport Blondel', 22 octobre 1835.

(8) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, F. 80 / 1082, 'Rapport sur l'administration des corporations religieuses', Alger, 1837.

- (9) Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, Paris, imprimerie Nationale, T. I, années 1830-1837, p. 224.
- (10) Saadallah A., *Tarikh el-Djazair eth-Thaqafi* (Histoire culturelle de l'Algérie), T. 1, Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 1998, p. 238.
- سعد الله، أبو القاسم، تاريخ الجزائر الثقافي، الجزء 1، بيروت، دار الغرب الإسلامي، 1998، ص. 238.
- (11) El-Liwa (اللواء), Journal égyptien, n° 2153 du 7 octobre 1906. Il estime la part des biens waqf en Algérie à 66%, d'après les renseignements d'un algérien à l'époque. Voir : Kherfi S., *El-Djazair wa el-Açala eth-Thawria* (L'Algérie et l'authenticité révolutionnaire), Alger, S.N.E.D., 1977, p. 171.
- خرفي، ص.، الجزائر و الأصالة الثورية، الجزائر، الشركة الوطنية للنشر و التوزيع، 1977، ص. 171.
- (12) Devoulx A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit., p. 13.
- Busson de Janssens G., Contribution à l'étude des *habous* publics algériens, Thèse dactylographiée, Alger, 1950, p. 27.
  - Zeys E., op. cit., p. 181.
- (13) Genty de Bussy P., De l'établissement des Français dans la Régence d'Alger et des moyens d'en assurer la prospérité, 2ème édition, T. II, Paris, F. Didot, 1839, Tableaux 63-67.
- (14) Devoulx A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit., p. 15.
- (15) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, 8 H. 9 , 'Rapport de Girardin', 22 août 1831.
- Demontès V., Les préventions du général Berthezène contre la colonisation, Paris, s.d., p. 165.
- (16) Procès-verbaux et rapports de la Commission d'Afrique, op. cit., T. 1, pp. 413-414.
- (17) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, 'Rapport de Bernanrdet', 1er septembre 1837.
- (18) Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, T. I, années 1830-1837, p. 221.
- (19) Genty de Bussy P., op. cit., T. II, Tableau n° 63.
- (20) Devoulx A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit., p. 5.
- (21) Genty de Bussy P., op. cit., T. II, Tableau n° 63.
- (22) Archives nationales algériennes, Série du Beylik, Boîte 17, Registre 156(80) ; Boîte 20, Registre 192(107), 197(112) ; Boîte 21, Registre 206(121), 202(117),

- 209(124) ; Boîte 22, Registre 225(138), 231(144) ; Boîte 23, Registre 235(148), 241(152), 243(153), 239(151), 247(157), 248(158) ; Boîte 26, Registre 279(188) ; Boîte 28, 300(205), 301(206), 302(207), 304(209), 305(210), 307(212), 308(213).
- Archives nationales algériennes, Série de mahkamas, Boîte 25/60, doc. 22 ; Boîte 37/1, doc. 7-17, 18-26, 15-18 ; Boîte 41/1, doc. 79-1 ; Boîte 47/1, doc. 33-3, 61-8, 51-4, 34-2 ; Boîte 54, doc. 92-18, 44-45, 85-39, 86-60, 59-57, 54-64, 100-38, 96-49, 101.

(23) Archives nationales algériennes, Série du Beylik, Boîte 3, Registre 43(5), Revenus des Haramayn, pp. 99-114.

(24) Devoulx A., Les édifices religieux de l'ancien Alger (Extrait de la Revue africaine, 1862, 1863, 1870), Alger, Bastide, 1870, p.

- Saïdouni N., *Mouadhfoou Mouassassat el-Awqaf bi el-Djazair...* (Les fonctionnaires de l'institution du waqf à Alger à la fin de l'époque ottomane, d'après les documents des archives algériennes), in Revue d'histoire maghrébine, Tunisie, n° 57-58 / 1990, pp. 178-180.

سعيدوني، ناصر الدين، موظفو مؤسسة الأوقاف بالجزائر أواخر العهد العثماني من خلال وثائق الأرشيف الجزائري، بحث قدم في المؤتمر العالمي الثالث للدراسات العثمانية : حول الحياة الفكرية في الولايات العربية في العهد العثماني، الحمامات، تونس 15-20 مارس 1988، نشر بالمجلة التاريخية المغربية، تونس، عدد 57-1990/58، ص ص. 178-180.

- Saadallah A., op. cit., T. 1, p. 229.

- Busson de Janssens G., op. cit., p. 31.

(25) Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, op. cit., T. I, années 1830-1837, p. 221.

- Devoulx A., Les édifices religieux..., op. cit., p. 2.

(26) Archives nationales algériennes, Série du Beylik, Boîte 5, Registre 458(359).

- Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, op. cit., T. I, années 1830-1837, p. 222.

- Genty de Bussy P., op. cit., T. II, p. 337.

- Busson de Janssens G., op. cit., p. 31.

- El-Djilali A., *Tarikh el-Djazair el-Aam* (Histoire générale de l'Algérie), T. 3, Beyrouth, Dar eth-Thaqafa, 1980, p. 349.

عبد الرحمن الجيلالي، تاريخ الجزائر العام، الجزء 3، بيروت، دار الثقافة، 1980، ص. 349.

- (27) Archives nationales algériennes, Série du Beylik, Boîte 23, Registre 251(164).
- (28) Archives nationales algériennes, Série du Beylik, Boîte 5, Registre 458(359).
- (29) Archives nationales algériennes, Série du Beït-ul-Mal, Boîte 3, Registre 8 ; Boîte 4, Registres 9 et 11; Boîte 9, Registre 53-81.
- Archives nationales algériennes, Série du Beylik, Boîte 19, Registre 187(102), 190(105) ; Boîte 20, Registre 197(112), 196(111) ; Boîte 21, Registre 203(118), 208(213), 217(131), 209(124) ; Boîte 23, Registre 252(162) ; Boîte 24, Registre 269(179) ; Boîte 26, Registre 279(188) ; Boîte 28, Registre 311(216).
  - Archives nationales algériennes, Série de mahkamas, Boîte 47/1, doc. 79-1 ; Boîte 48/2, doc. 18-115 ; Boîte 28/2, doc. 16-160 ; Boîte 34, doc. 61 ; Boîte 102-103, doc. 60-14 ; Boîte 3, doc. 12-1 ; Boîte 3, doc. 1-2 ; Boîte 27, doc. 48-5 ; Boîte 42/2, doc. 4 ; Boîte 28-2, doc. 15-106 ; Boîte 54, doc. 42-42 ; Boîte 76-77, doc. 77-16 ; Boîte 16/2, doc. 1-217 ; Boîte 48/2, doc. 21-118 ; Boîte 28/2, doc. 15-106 ; Boîte 102-103, doc. 137-15 ; Boîte 18(1), doc. 6-112 ; Boîte 55, doc. 24-6 ; Boîte 27, doc. 80-11 ; Boîte 42/2, doc. 35-7 ; Boîte 4(2), doc. 41-10 ; Boîte 54, doc. 41-41 ; Boîte 18/1, doc. 6-112 ; Boîte 47/1, doc. 33-3 ; Boîte 48/2, doc. 26-98 ; Boîte 34, doc. 161 ; Boîte 102-103, doc. 59-1 ; Boîte 54, doc. 86-60 ; Boîte 55, doc. 20-6 ; Boîte 55, doc. 48-28 ; Boîte 42/2, doc. 46-7 ; Boîte 4(2), doc. 3-87 ; Boîte 54, doc. 101 ; Boîte 34, doc. 148-120.
- (30) Saïdouni N., Les fonctionnaires de l'institution du waqf à Alger..., op. cit., p. 182.
- (31) Archives nationales algériennes, Série de mahkamas, Boîte 3, doc. 1-12 ; Boîte 27/1, doc. 23-14 ; Boîte 32, doc. 11-108 ; Boîte 54, doc. 85-39, 12, 101, 100-38, 59-57, 41-41, 42-42 ; Boîte 55, doc. 42-44 ; Boîte 74, doc. 31-21 ; Boîte 76/77, doc. 97-3, 77-16 ; Boîte 53, doc. 6-132 ; Boîte 34, doc. 64-180, 39-164, 85-39, 148-120 ; Boîte 37/2, doc. 31-23 ; Boîte 37/1, doc. 7-17 ; Boîte 18/1, doc. 6-116 ; Boîte 101, doc. 10-91 ; Boîte 102-103, doc. 100-74 ; Boîte 103-104, doc. 32-154 ; Boîte 59, doc. 81-24 ; Boîte 109-110, doc. 40-43 ; Boîte 82, doc. 25-140.
- (32) Procès-verbaux et rapports de la Commission d'Afrique, op. cit., T. 1, pp. 417-418.
- (33) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, 15 M.I., Bobine 53-433.
- Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, op. cit., T. I, années 1830-1837, p. 221.
  - Busson de Janssens G., op. cit., p. 29.

- (34) Archives nationales algériennes, Série du *Beït-ul-Mal*, Boîte 3, Registre 8 ; Boîte 4, Registres 9 et 11; Boîte 9, Registre 53-81.
- Archives nationales algériennes, Série de mahkamas, Boîte 3, doc. 2-3 ; Boîte 27/1, doc. 23-14 ; Boîte 31, doc. 21 ; Boîte 32, doc. 116108; Boîte 34, doc. 64-186 ; Boîte 37/1, doc. 7-17 ; Boîte 43, doc. 41, 43 ; Boîte 44, doc. 11-47 ; Boîte 53, doc. 6-132 ; Boîte 55, doc. 42-44 ; Boîte 58, doc. 13-159 ; Boîte 59, doc. 81-24 ; Boîte 74-75, doc. 13 ; Boîte 76-77, doc. 43 ; Boîte 75/2, doc. 29 ; Boîte 82, doc. 25-40 ; Boîte 99-100, doc. 11 ; Boîte 101/1, doc. 10-91 ; Boîte 102-103, doc. 74-100 ; Boîte 104-105, doc. 32-154 ; Boîte 109-110, doc. 40-43.
- (35) Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, op. cit., T. I, années 1830-1837, p. 215
- Busson de Janssens G., op. cit., p. 27.
- (36) Péllissier de Reynaud, Péllissier de Reynaud, Annales algériennes, Alger, Anselin et Gautier, Laguione, 1836-1839, T. III, p. 461.
- (37) Busson de Janssens G., op. cit., p. 31.
- (38) Idem.
- (39) Devoulx A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit., pp. 24-25.
- Genty de Bussy P., op. cit., T. II, p. 338.
  - Busson de Janssens G., op. cit., pp. 28-29.
  - Saïdouni N., Les fonctionnaires de l'institution du waqf à Alger..., op. cit., pp. 177-178.
  - Saadallah A., op. cit., T. 1, p. 238.
- (40) Worms, Dr M., op. cit., p. 476.
- (41) Procès-verbaux et rapports de la Commission d'Afrique, op. cit., T. 1, pp. 493-494.
- Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, op. cit., T. I, années 1830-1837, p. 221.
  - Bouderbah A., Mémoire, Pub. par G. Yver, in Revue africaine, année 1913, p. 240, Note 1.
  - Genty de Bussy P., op. cit., T. II, p. 344.
  - Busson de Janssens G., op. cit., p. 29.
  - Devoulx A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit., p. 16.
  - Saadallah A., op. cit., T. 5, p. 58.
  - Aumerat J.F., op. cit., p. 327.
  - Saïdouni N., Les biens waqfs aux environs d'Alger..., op. cit., p. 102.

- Saïdouni N., *En-Nidham el-Mali li el-Djazaïr fi Aouakhir el-Ahd el-Othmani (1792-1830)* (Le système financier de l'Algérie à la fin de l'époque ottomane), Alger, E.N.A.L., 1985.

سعيدوني ناصر الدين، النظام المالي للجزائر في أواخر العهد العثماني (1792-1830)، الجزائر، المؤسسة الوطنية للكتاب، 1985.

(42) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, F. 80 / 1672, Note confidentielle adressée par le mufti malékite d'Alger (Mohamed Ben Abderrahman) au chef de la division (Clauzel) et communiquée par lui au Ministre'

(43) Genty de Bussy P., op. cit., T. II, p. 344.

(44) Devoulx A., Les édifices religieux..., op. cit., p. 83.

(45) Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, op. cit., T. I, années 1830-1837, p. 221.

- Busson de Janssens G., op. cit., p. 30.

(46) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, F. 80 / 1672, Note confidentielle..., op. cit.

(47) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, F. 80 / 1082, 'Rapport sur l'administration...', op. cit.

(48) Idem.

(49) El-Djilali A., op. cit., T. 3, p. 441.

- Busson de Janssens G., op. cit., p. 28.

- Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, op. cit., T. I, années 1830-1837, p. 221.

- Genty de Bussy P., op. cit., T. II, p. 345.

- Bouderbah A., op. cit., p. 240, Note 1.

(50) Genty de Bussy P., op. cit., T. II, p. 345.

(51) Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, op. cit., T. I, années 1830-1837, p. 221.

- Aumerat J.F., op. cit., p. 327.

- Busson de Janssens G., op. cit., p. 28.

(52) Genty de Bussy P., op. cit., T. II, p. 344.

(53) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, F. 80 / 1082, 'Rapport sur l'administration...', op. cit.

(54) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, F. 80 / 1082, 'Rapport...

- Péllissier de Reynaud, op. cit.
- Devoulx A., Les édifices religieux..., op. cit., pp. 3, 80-81, 193-196 et 224-225.
- Hoexter M., Endowments, Rulers and Community, Waqf al-Haramayn in Ottoman Algiers, Leiden, Roston - Köln, Brill, 1998, pp. 24-25.
- (55) Devoulx A., Les édifices religieux..., op. cit., p. 83.
- (56) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, F. 80 / 1632 (2), 'Réponse aux questions concernant les corporations religieuses'.
- (57) Procès-verbaux et rapports de la Commission d'Afrique, op. cit., T. 1, p. 493.
- (58) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, F. 80 / 1082, 'Rapport sur l'administration...', op. cit.
- (59) Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, op. cit., T. I, années 1830-1837, p. 225.
- (60) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, F. 80 / 1082, 'Rapport sur l'administration...', op. cit.
- (61) Péllissier de Reynaud, op. cit., p. 128.
- (62) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, F. 80 / 1082, 'Rapport sur l'administration...', op. cit.
- (63) Procès-verbaux et rapports de la Commission d'Afrique, op. cit., T. 1, pp. 413-416.
- (64) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, F. 80 / 1082, 'Rapport sur l'administration...', op. cit.
- (65) El-Djilali A., op. cit., p. 440.
- (66) Vallière Ch., op. cit., p. 28.
- Saladin H., Lettre sur la colonisation des possessions françaises dans le nord de l'Afrique, Genève, Delador et Ramboz, 1837, p. 69.
- (67) Genty de Bussy P., op. cit., T. II, p. 336.
- (68) Devoulx A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit., p. 39.
- Busson de Janssens G., op. cit., p. 29.
- (69) Archives nationales d'Outre-mer (A.O.M.), Aix-en-Provence, 15 M.I., Bobine 53-433.
- (70) D'après notice traduite par : Devoulx A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit., pp. 34-35.
- (71) Idem, p. 25.
- (72) Devoulx A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit.,
- El-Djilali A., op. cit., p. 439.

- Ghattas A., Contribution des femmes aux biens waqf dans la société de la ville d'Alger pendant l'époque ottomane, in Revue d'Histoire maghrébine, Tunisie, n° 85-86, 1997, p. 101.

عائشة غطاس، مساهمة النساء في الأوقاف في مجتمع مدينة الجزائر في العهد العثماني، المجلة التاريخية المغربية، تونس، عدد 85-86، 1997، ص. 101.

(73) Devoux A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit., pp. 24-25.

- Genty de Bussy P., op. cit., T. II, p. 338.

- Busson de Janssens G., op. cit., pp. 28-29.

(74) Ech-Charif ez-Zahar, Nakib el-Achraf, Moudhakirat Nakib e-Achraf, (Notes de Nakib el-Achraf : 1754-1830), Pub. par Taoufik el-Madani, Alger, S.N.E.D., 1974, p. 144.

الشريف الزهار، نقيب الأشراف، مذكرات نقيب الأشراف (1754-1830)، تحقيق توفيق المدني، الجزائر، الشركة الوطنية للنشر و التوزيع، 1974، ص. 144.

(75) Les recherches effectuées sur les archives n'ont trouvé aucune mention du titre de *emir er-rakb*.

(76) Saadallah A., op. cit., T. 1, p. 520.

(77) Vallière Ch., op. cit., p. 28.

(78) Busson de Janssens G., op. cit., p. 29.

(79) Devoux A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit., p. 39.

(80) Busson de Janssens G., op. cit., p. 29.

(81) D'après documents traduits par : Devoux A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit., pp. 39-40.

(82) Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, op. cit., T. I, années 1830-1837, p. 221.

- Genty de Bussy P., op. cit., T. II, p. 345.

- Aumerat J.F., op. cit., p. 327.

- Bouderbah A., op. cit., p. 240, Note 2.

(83) Temimi A., *Bouhouth wa Wathaiq fi et-Tarikh el-Maghribi (1816-1871)* (Recherches et documents d'histoire maghrébine, Tunis, Alger et la Tripolitaine de 1816 à 1871), d'après les archives d'Istanbul H.H. 49 515 ç B.A. Doc. 1), Tunis, Maison tunisienne d'édition, 1972, p. 237.



عبد الجليل التميمي، بحوث و وثائق في التاريخ المغربي (1816-1871)، تونس، الدار التونسية للنشر،

1972، ص. 237.

(84) D'après documents traduits par : Devoux A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit., pp. 39-41.

(85) Idem, pp. 41-64.

(86) Busson de Janssens G., op. cit., p. 29.

(87) El-Djilali A., op. cit., T. 3, p. 440.

(88) Ech-Charif ez-Zahar, op. cit., p. 103.

(89) Devoux A., Notes historiques sur les mosquées..., op. cit., p. 13.

- Saïdouni N., 'Le waqf dans la vie économique...', op. cit., p. 150.

(90) Procès-verbaux et rapports de la Commission d'Afrique, op. cit., pp. 413-416.

(91) Saïdouni N., L'Algérois rural à la fin de l'époque ottomane (1791-1830), Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 2001 (Thèse, Aix-en-Provence, 1988, T. II.).

- Saadallah A., op. cit., T. 1, p. 227.

(92) Gibb H.A.R. & Bowen H., Islamic Society and the West, Oxford, 1950-1957, p. 158.

- Tal Shuval, La pratique de la Muawda (Echange de biens *habous*), in Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée, n° 79-80 / 1997, pp. 55-72.

- Hoexter M., op. cit., pp. 99-104.

(93) Godin F., Le régime foncier de l'Algérie, in L'œuvre législative de la France en Algérie (1830-1930), Collection du Centenaire de l'Algérie, Série Institutions de l'Algérie, p. 226.

(94) D'après une étude sur le waqf des femmes, sur 818 biens waqf 187 ont appartenu à des femmes de 1548-1840, leur pourcentage est de 22.86%. Ghattas A., op. cit., pp. 101-102.

(95) Saadallah A., op. cit., T. 4, p. 401.

(96) Tableau de la Situation des Établissements Français en Algérie, op. cit., T. I, années 1830-1837, p. 224.

(97) Bourdieu P., Sociologie de l'Algérie, Coll. Que sais-je ?, n° 802, Paris, P.U.F., 1963, p. 68.

# LES WAQFS DES ANDALOUS EN ALGÉRIE D'APRÈS LES DOCUMENTS DES ARCHIVES ALGÉRIENNES\*

Cette étude consacrée aux *waqfs* des Andalous en Algérie et aux documents y afférents a pour objectif de montrer l'importance du *waqf* et ses retombées directes sur les divers aspects de la vie sociale, économique et culturelle de la communauté andalouse, particulièrement à Alger, pendant fin de l'époque ottomane.

Les revenus du *waqf* subvenaient aux besoins des nécessiteux et des personnes chargées du culte et de l'enseignement comme les imams, les enseignants et les étudiants (*tolba*, sing. *taleb*). Les mécanismes de gestion du *waqf* et sa jurisprudence étaient établis pour éviter les abus des gouvernants et renforcer la cohérence de la famille en en préservant les richesses dans un cadre souple, pour l'exploitation de ses biens soumis au *waqf ahli* ou *dhourî* (privé) (1).

D'autre part, l'importance prise par le *waqf* en Algérie à la fin de l'époque ottomane, précisément depuis la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, incitait les gouvernants et les responsables des biens *waqf* à mieux organiser l'institution du *waqf* en créant une administration locale dénommée Conseil scientifique (*majliss elmi*), dirigée par le Grand Muphti ou le *cheikh el-islam* et contrôlée par un conseil de notables, d'hommes de science et de *faqih*s, dénommée Conseil scientifique (*majliss elmi*). Les intérêts des diverses fondations du *waqf* étaient, par ailleurs, sauvegardés par

---

\* Cette étude a été présentée au deuxième colloque du Comité international des études morisques tenu du 19 au 24 septembre 1983 à Tunis. Elle a été publiée en arabe dans l'ouvrage de l'auteur intitulé "Études et recherches dans l'histoire de l'Algérie", Tome II, Alger, E.N.A.L., 1988, pp. 43-61.

ناصر الدين سعيدوني، دراسات و أبحاث في تاريخ الجزائر (العهد العثماني)، الجزء 2، الجزائر، المؤسسة الوطنية للكتاب، 1988، ص. 43-61.

un grand appareil de fonctionnaires dont les *nadhers*, les *woukalaa* (sing. *wakil*) et les *chouach* (sing. *chaouch*).

Grâce à ces efforts d'institutionnalisation, le *waqf* est devenu une institution relativement autonome comprenant plusieurs fondations religieuses, de bienfaisance ou d'enseignement ; les plus importantes étaient : la fondation des deux lieux saints de l'Islam (*Haramayn* de Médine et de la Mecque), la fondation de la Grande Mosquée d'Alger, la fondation des chemins de la bienfaisance (*soboul el-khaïrat*), ainsi que d'autres fondations consacrées aux marabouts (saints), aux nobles (*Achraf*), aux Andalous, aux militaires, aux fontaines, aux fortifications, aux casernes (*kachtalat*), etc.

Dans la présente étude nous nous limitons aux *waqfs* des Andalous dans la ville d'Alger et ses environs et aux documents des archives algériennes relatifs à ces *waqfs*, afin de contribuer à la connaissance de ce qui fut la communauté andalouse d'Alger, les sources de son histoire et leur contenu.

De prime abord, mentionnons que l'apparition des *waqfs* des Andalous coïncida avec l'accroissement du flux des réfugiés vers les côtes algériennes, après la reconquête espagnole et les décisions d'expulsion de l'an 1016 de l'hégire (1609). Ainsi de la fin du XV<sup>e</sup> siècle au début du XVII<sup>e</sup>, on note l'établissement d'effectifs importants de rapatriés andalous dans les villes d'Alger, Blida, Coléa, Cherchel, Médéa, Miliana, Dellys, Ténès, Béjaïa, Berchek, Jijel, Annaba, Arzew, Mostaganem, Tlemcen, Oran et dans la plaine de la Mitidja (2).

Le fait que des biens *waqfs* aient été affectés à la communauté andalouse, à la différence des autres groupes de population, peut s'expliquer par les difficiles conjonctures qu'ont rencontrées les membres des divers groupes andalous au début de leur établissement en terre algérienne. Ces conjonctures étaient caractérisées par la situation instable de l'état au début de l'époque ottomane, à cause des menaces espagnoles sur les côtes, les abus des gouvernants, l'hostilité des groupements nomades de l'intérieur du pays, le changement d'environnement,

de mode de vie, de niveau de civilisation pour ces Andalous. Tous ces facteurs poussaient cette communauté à l'isolement ; ce sentiment d'isolement était aussi entretenu par la nostalgie du pays perdu, l'origine considérée comme noble et la supériorité sur le reste de la population sur le plan des connaissances et du savoir-faire.

Toutefois, les familles andalouses de vieille souche arrivaient à se forger un prestige dans leur nouveau pays, grâce à leurs relations avec les gouvernants turcs et à leur enrichissement par la pratique du commerce, de l'industrie et l'achat des terres. Aussi, de nombreux membres de la communauté occupaient d'importants postes administratifs et religieux, ce qui conduisait inéluctablement à la constitution de *waqfs* destinés aux membres nécessiteux de la communauté. Les vieilles familles entretenaient ainsi leur position parmi leurs frères, mais aussi chez leurs alliés gouvernants qui combattaient l'ennemi commun espagnol. Quelques unes de ces familles ont gardé cette position privilégiée jusqu'aux premières années de l'occupation française ; citons parmi ces familles : Ben Ramoul, Beni Heni, Berzouane, Berrahal, Bonatero, Bentchico, Ben Bekir, Kebabti, Bouderberba, Ben-el-Amin, Ben Ammar, etc.

Les documents des archives algériennes relatifs à l'activité de la communauté andalouse sont datés, en général, du XV<sup>e</sup> siècle ; le plus ancien document en notre possession concerne l'achat d'une boutique (*hanout*) par un andalou nommé Mohamed El-Haddad connu sous le nom d'Et-Taouil et est daté du début du mois de *rabî eth-thani* de l'an 976 de l'hégire / 1568 (3).

Les actes relatifs aux *waqfs* andalous sont nombreux. Devoulx, dans son étude sur les *waqfs* andalous, les mentionna et les classa chronologiquement ; deux actes sont datés de l'an 980 / 1573, les autres concernent les années 981 / 1574, 1012 / 1604, 1013 / 1605, 1014 / 1606 (4).

Les textes de documents d'archives montrent que les *waqfs* des Andalous procuraient des revenus et des rendements constants et importants, ce qui avait

conduit à la création d'une administration spécialisée chargée de percevoir les revenus, de les utiliser et d'en distribuer une partie aux nécessiteux d'origine andalouse. La première administration des *waqfs* des Andalous date de 1018 / 1609 (5), son fonctionnaire le plus important est nommé *wakil el-andalous*.

Parmi les tâches assumées par cette première administration du *waqf* andalou, citons la construction d'une école (*medersa*) rattachée à une mosquée réservée à la communauté andalouse et connue plus tard sous le nom de *zaouia* des Andalous (*zaouiat ahl el-andalous*) (6) ; l'acte de création de cette école-mosquée date du mois de moharrem 1033 de l'hégire / novembre 1623 et mentionne qu'un groupe d'Andalous formé de Mohamed Ben Mohamed el-Abli, Ibrahim Ben Mohamed Bousahel, El-Maalem Caïd el-Aïoun, Mohamed nommé Chlassa, Mohamed el-Anjdoun, Youcef nommé Adoud, Mohamed es-Samih Ben Ahmed, Ali Ben Omar négociant de savon, Mohamed Ben Mohamed el-Adel et Yahia le couturier, a acheté une maison située dans le quartier M'sid el-Adlia dans la ville d'Alger ; après sa démolition, il édifia, à sa place, une *medersa* et une mosquée réservées aux Andalous, son premier *wakil* nommé était Ech-Charif el-Abili (7).

Cette première réalisation allait être suivie de beaucoup d'autres, afin de fournir des revenus aux gestionnaires et employés de ces deux institutions de bienfaisance.

Les *waqfs* des Andalous ont connu une expansion remarquable au cours du XVII<sup>e</sup> siècle. Les riches andalous mettaient le *waqf* en bonne place dans leurs testaments, et nous en avons un exemple dans l'acte de *habous* daté du début de *radjeb* 1034 de l'hégire / 1624-25 rédigé sur la base du testament du En-Nassek Abi Abdellah el-Hadj Habib Ben Mohamed el-Andaloussi, stipulant l'obligation de réserver une partie de ses biens à l'achat d'un *waqf* au bénéfice des nécessiteux parmi de la communauté andalouse (8).

Pour un meilleur aperçu sur les actes de *waqfs* andalous, notre attention doit être portée sur les sources de ces documents et les informations qu'ils recèlent.

Les documents des archives algériennes relatifs aux *waqfs* des andalous se répartissent en deux principaux groupes ; le premier connu sous la dénomination de registres du *Beylik* (*Dafater el-Beylik*), le second formé des documents de *mahkamas*, ou documents des tribunaux, ce dernier a été restitué à l'Algérie par la France, après l'indépendance, et comprend des papiers et classeurs contenant des actes divers : héritages, transactions, confirmation d'ascendance, disputes et dérogations. A ce sujet, nous ne pouvons passer sous silence les efforts du Professeur Abdeljelil Temimi pour la reconnaissance et la connaissance de ces documents ; il publia à cet effet des tableaux récapitulatifs détaillés des dossiers arabo-turcs du *Beit-ul-Mal* et du *Beylik*, ainsi qu'une étude sur les *waqfs* de la Grande Mosquée d'Alger, sur la base de documents des archives algériennes dont il montra les possibilités d'utilisation (9).

Les registres de *Beylik* qui nous intéressent sont mentionnés dans ce qui suit, avec leurs nouveaux numéros utilisés aux archives algériennes et les anciens numéros (mis entre parenthèses) :

- boîte 20, registre 109 (194): (années 1175-1176-1177-1178 / 1761-1764) y sont cités les *waqfs* des Andalous notamment des boutiques et des jardins répartis en *waqfs* des Andalous ou *waqfs* associant des Andalous et la fondation des lieux saints de l'Islam (*Haramayn*).
- boîte 20, registre (111) 196 : les revenus des *waqfs* des Andalous de l'année 1146 / 1733.
- boîte 26, registre (188) 279, pp.152-153 : cite en détail les *waqfs* des Andalous, répartis en *waqfs* des Andalous ou *waqfs* associant la fondation des lieux saints au cours des années 1147-1148 / 1734-1735.
- boîte 28, registre (216) 311 : *waqfs* des Andalous mentionnés parmi les *waqfs* des lieux saints, sans date.

- boîte 30, registre (262) 358 : enregistrement des maisons soumises au régime du *waqf*, en association avec la fondation des lieux saints, avec leurs revenus.
- boîte 34, registre (346) 444 : recensement des revenus des *waqfs* des Andalous en association avec la fondation des lieux saints, au cours de l'année 1224-1225 / 1809-1810, ainsi que des jardins appartenant à des Andalous en l'année 1222/ 1807-1808.
- boîte 34, registre (347) 445 : fixation des revenus des *waqfs* des Andalous pendant les années 1836-1838, avec les revenus mensuels et les diverses dépenses du mois de décembre 1836 au mois de janvier 1840.
- boîte 35, registre (348) 447.

Les documents de *mahkamas*, pour lesquels aucun travail de recensement et de classement n'a été effectué, malgré les efforts des archives algériennes, réunissent des informations utiles sur la vie économique de l'Algérie ottomane (10). Nous avons recensé 111 boîtes parmi 152 disponibles. Ce travail constitue donc un premier recensement des documents qui concernent l'activité de la communauté andalouse, dans les villes et leurs environs. Nous présentons, dans ce qui suit, un répertoire de ces documents, avec indication du numéro de la boîte, de la double numérotation (française et algérienne) du document, de la date et du contenu, pour que soit facilitée la tâche des chercheurs s'intéressant à ces documents :

- boîte 3, document 2-1, milieu du mois de *dil-kîda* 1076 / 1665, achat d'un jardin à El-Ouchaïhia par un Andalou.
- boîte 16 bis, document 1-218F, mois de *joumada eth-thania* 1073 / 1673, achat de deux boutiques à Alger par un Andalou et leur transformation en *waqf* au profit des andalous nécessiteux.
- boîte 18/1, document 77-108F, début du mois de *ramadhan* 1137 / 1724, *waqf* d'un jardin situé au *fahs* de Hydra, à l'initiative des héritiers d'un andalou.
- boîte 32, document 32-111F, début du mois de *rabî eth-thani* 976 / 1568, achat

d'une boutique par un andalou de la ville d'Alger.

- boîte 34, document 125-111F, milieu du mois de *moharrem* 1126 / 1714, *waqf* d'une parcelle de terrain "*rokaâ*", aux environs de Médéa par un andalou.

- boîte 34, document 2-1F, année 1092 / 1681, testament d'une andalouse léguant le tiers de sa fortune aux andalous pauvres de la ville d'Alger.

- boîte 34, document 163-34F, mois de *dil-hidja* 1152 / 1739, *waqf* par un Andalou de sa maison et jardin de Miliana et d'une maison dans la *fahs* de Haroucha près de Miliana.

- boîte 41 bis, document 19-97F, début de *moharrem* 1151 / 1738, achat par un andalou d'une boutique dans le quartier El-Mallahin à Alger.

- boîte 1/47, document 7-9F, milieu du mois de *rabî el-ouel* 1055 / 1645, achat par un groupe d'andalous d'une maison située à Alger, et sa transformation en *waqf* associant les Andalous et les lieux saints.

- boîte 1/47, document 51-4F, *rabî el-ouel* 1221 / 1806, transformation en *waqf* d'un jardin "*boustan*" situé à Ras es-Sed, *fahs* de Bab el-Oued, par un andalou.

- boîte 76-77, document 77-19F, milieu du mois de *joumada eth-thania* 1192 / 1778, terrain exploité par le *wakil* des lieux saints d'origine andalouse.

- boîte 87, document 2, milieu du mois de *ramadhan* 1072 / 1661, achat par un andalou d'un jardin dans le *fahs* de Bouscour près d'Alger.

- boîte 96-97, document 17-1F, début du mois de *radjeb* 1034 / 1624, testament stipulant l'achat d'un *waqf* laissé par un andalou et dont le revenu est destiné aux andalous pauvres.

- boîte 102-103, document 65-9F, fin du mois de *dil-kîda* 1065 / 1654, achat par un andalou d'une parcelle de terrain dans le *fahs* de Mejbar el-Kadim, près de Bab el-Djadid sur les hauteurs d'Alger.

- boîte 105-106, document 86-135, milieu du mois de *dil-hidja* 1180 / 1766, transformation en *waqf* d'une maison de Mazouna, par un andalou.

- boîte 106, document 20-5, milieu du mois de *moharrem* 1095 / 1683, achat par un Andalou d'une maison dans le *fahs* de Abi Maâza, près de



Bab el-Oued.

- boîte 106, document 3-9, début du mois de *ramadhan* 1052 / 1642, achat d'un jardin dans le *fahs* d'Es-Sed, près de Bab el-Oued par un andalou.

Ces documents permettent un premier recensement des biens *waqf* de la communauté andalouse, selon le type de bien, les revenus et les dépenses destinés aux Andalous ou associant d'autres franges de la population ou la fondation des lieux saints de l'Islam (*haramayn*).

Les *waqfs* des Andalous de la ville d'Alger et de ses environs se composaient en l'an 1224-1225 / 1809-1810, d'après les registres de *Beylik*, de : 35 boutiques, 18 maisons et pièces d'habitation, 7 "*aloui*" ou étages de maisons comprenant des pièces d'habitation, 7 "*boustans*" ou jardins (11). Les indications des registres de *Beylik* permettent de situer ces biens *waqf*. Ainsi, pour les boutiques, il s'agit, entre autres, de la boutique d'El-Karoun à Bab Azzoun, la boutique de Hadj Maâmar à Bab Azzoun, la boutique Belkaïd au quartier des Khadharin, la boutique de Makfouldji au quartier des K'babtia et la boutique Ben el-Maâlem à Sidi Ali-el-Khiat (12).

Pour ce qui est des jardins, nous pouvons en citer, conformément aux données de 1222 de l'hégire/1807 (13) :

- un jardin Ben es-Safar à Bir Khadem aux mains d'Ahmed ech-Charad et Ahmed el-Flissi, son revenu était de 45 rials par an.

- un jardin au *fahs* de El-Harrach aux mains d'Ahmed-et-Tordjman, son revenu annuel était de 30 rials.

- un jardin au *fahs* El-Meridja aux mains d'Er-Rachidia, son revenu annuel était de 61 rials.

- un jardin à Ras es-Sed près de Bab el-Oued, géré par Sidi el-Arbi Ben er-Rabi Ben Hamouda, d'un revenu de 60 rials.

- la moitié d'un jardin au Hamma, aux mains de Mustapha et-Tourki, gendre du *Khaznadar* (trésorier), avec une rente de 8 rials.

- un jardin à Es-Sed, près de Bab el-Oued, détenu par Ali ech-Charbali, avec une rente non précisée.
- un point d'eau devenu *waqf* par la volonté de Hussein Pacha à Bir Khadem, situé dans son jardin, sa rente est de 6.5 rials.

Lapène associa à ces jardins une parcelle agricole, d'un revenu annuel de 46 et 20 francs (14). Il est probable que cette terre agricole transformée tardivement en bien *waqf* des Andalous, ait été rattachée au *waqf khairi* (public), après avoir été un *waqf ahli* (privé) pour lequel le propriétaire et ses descendants jouissent de leur bien ; en cas de déshérence, selon le rite *hanéfite*, le *waqf* revient obligatoirement à l'institution concernée et désignée dans le contrat du *waqf*.

Le second type de *waqfs* d'Andalous est celui associant les pauvres andalous, la fondation des deux lieux saints et parfois d'autres bénéficiaires. Ce type de *waqf* présente une grande diversité des biens et est important quantitativement. Il s'agit de boutiques, de maisons, de jardins, de *haouchs* (exploitations agricoles), de magasins, etc. Les registres du *Beylik* de l'année 1124-1225 / 1809-1810, dénombrent 35 boutiques dont 29 en association avec la fondation des deux lieux saints et 6 avec le reste de la population ; 26 maisons dont 20 en association avec la fondation des deux lieux saints et 6 avec le reste de la population ; 14 *aloui* dont 9 en association avec la fondation des deux lieux saints et 5 avec le reste de la population (15).

Les revenus de ces *waqfs* associatifs se sont élevés, en 1146 / 1733, à 844 rials, dont la part de la fondation des deux lieux saints a été estimée à 294 rials, les dépenses ont atteint la somme de 538 rials, le reste a été réservé à la caisse de l'Andalousie "*sondouk el-andalous*", une sorte de caisse d'épargne collective de la communauté andalouse (16).

Comme exemples de l'expansion du *waqf* associatif, citons deux contrats associant les pauvres andalous et la fondation des deux lieux saints, dans les revenus de quelques *waqfs*. Le premier indique que la *walia* (dame) Amina Bent

el-Hadj Mustapha el-Andaloussi a affecté, par testament, une part de ses biens aux Andalous et aux lieux saints de l'Islam, en l'année 1092 / 1681 (17). Le second concerne la transformation en *waqf*, par Ahmed el-Khandakji Ben Ali, d'une parcelle agricole située près de Aïn es-Semmar et d'une portion de terrain au *fahs* Adjenan, près de Bab el-Oued, en l'an 1076 / 1665, pour que leurs revenus soient destinés aux Andalous et aux lieux saints, en cas de déshérence (18).

Etablissons, maintenant, une liste d'inventaire des *waqfs* associatifs, conformément aux registres de *Beylik* des années 1175-1181 / 1761-1767 (19).

a- les boutiques (*hanouts*):

- boutique au *Fondouk ez-Zaït*, aux mains de *wakil el-Andalous*, d'un revenu de 20 rials.
- boutique au *Fondouk el-Azaza*, aux mains du "*dhimi*" (Juif) Chalom Kheroub, d'un revenu de 6 rials.
- boutique au *Souk el-Louh*, connue sous le nom de *Tahadrit*, aux mains de Mohamed Mustapha, *Odjaq* 235, d'un revenu de 12 rials.
- 5/6 è d'une boutique au *Souk el-K'baïl*, gérée par Mustapha Ben el-Kaïd Youcef, d'un revenu de 24 rials.
- 3/4 d'une boutique située près de "*Sarraf el-Kahoua*", aux mains de Ben Khalil *Odjaq* 103 et de Sidi Mohamed Ben ed-Dekni, d'un revenu de 9 rials.
- 3/4 d'une boutique près de "*Sarraf el-Kahoua*", aux mains de Oulad Ben Babar, d'un revenu de 18 rials.
- 3/4 d'une boutique située près de "*Sarraf el-Kahoua*", aux mains d 'Ibn El-Halatji, d'un revenu de 12.6 rials.
- moitié d'une boutique au quartier des *Sabaghin*, aux mains de Sidi Mohamed ech-Charif Ben el-Hadj H'mida, d'un revenu de 10 rials.
- moitié d'une boutique à *Zenkat Sidi Mohamed ech-Charif*, gérée par Ahmed Abdellah Morsli Chaouch. Elle passa ensuite aux mains de *Kaz-Kaz-Fakkah* ; son revenu perçu par *wakil el-andalous* était évalué à 4.6 rials.
- moitié d'une boutique au *Diwan El-Kermous "Dar el-Kermous"*, aux mains d'El-Hadj Ahmed el-Jijeli, d'un revenu de 10.3 rials.

- moitié d'une boutique au Souk es-S'men, près de la Grande Mosquée, aux mains d'Et-Tabji Hassan, d'un revenu de 7.4 rials.
- moitié d'une boutique à Souiket Ammour, gérée par El-Kassantini, aux mains de Mohamed Ahmed *Odjaq* 303, d'un revenu de 9 rials.
- moitié d'une boutique à Bab el-Oued, aux mains d'El-Khourî ech-Cherchali, revenu non mentionné.
- moitié d'une boutique entre Fondouk ez-Zaït et Fondouk Ali et-Tedjeni, revenu non mentionné.

b- Magasins et *hammams*:

- *hammam* El-Koroun.
- moitié d'un magasin situé en face de *hammam* El-Koroun, aux mains d'Ahmed el-Fakkah, d'un revenu de 10 rials.
- tiers d'un magasin à Souk el-Hout (marché au poisson), aux mains d'Ahmed Ben el-Attar, d'un revenu de 6 rials.

c- Aloui (étage d'une maison d'habitation construite sur plusieurs niveaux).

- *aloui* Ibrahim.
- *aloui* El-Kolâï ed-Dhimi.
- *aloui* à El-Mekaïssia.
- moitié d'un *aloui* à *hammam* El-Caïd Moussa, aux mains d'Abdelkader Mohamed *Odjaq* 379, passa ensuite aux mains de Husseïn Mustapha *Odjaq* 410, d'un revenu de 23 rials.
- moitié d'un *aloui*, près de la maison de Ali *Dey*, aux mains de Ali Chaouch el-Askeri, d'un revenu de 50 rials.
- moitié d'un *aloui* à Bab el-Oued, aux mains de Mohamed Hassan Bezaouzen Abdellah "Ouzden" *Odjaq* 26, d'un revenu de 13 rials et plus tard de 75 rials.
- moitié d'un *aloui* à Zenkat el-Abdi, près de Kahoua el-Kebira (Grand Café), aux mains d'Ibrahim Khalil *Odjaq* 287, d'un revenu de 32 rials.
- moitié d'un *aloui* à Zenkat el-Azzara, aux mains de Mustapha Abdellah *Odjaq* 332, d'un revenu de 10.6 rials.

- moitié d'un *aloui* en face de *hammam* El-Koroun, aux mains du "dhimi" Yacoub, d'un revenu de 25.4 rials.
- moitié d'un *aloui* à Sekifet Dar Bent Joradoua, aux mains d'Ahmed Ben Mohamed es-Sabagh, d'un revenu de 10.5 rials.
- tiers du *aloui* El-Beskria, près d'El-Kahoua (café), en ruine.
- tiers d'un *aloui* à Bab el-Bhar, aux mains de Bachir Ben Bouchelaghem el-Hadjar, d'un revenu de 16 rials.

d- Maisons (*diar* ; sing. *dar*) et pièces de maisons (*bouyout* ; sing. : *beït*).

- maison de Sidi Ali et-Taleb.
- maison à Bala.
- maison Sekkat el-Mouadhem.
- maison Harat el-Djenan, aux mains de Omar Mohamed *Odjaq* 142, et son associé Wali Ahmed *Odjaq* 91, d'un revenu de 30 rials.
- 3/4 de la maison Aïn el-Oued, près de la maison Serkadji, aux mains de Mohamed Ben el-Hadj Youcef Sekakdji, qui prélève 6 rials d'un revenu annuel de 90 rials.
- 2/3 de la maison El-Medafî, près de Dar el-Hamra, aux mains de Hadj H'mida *saidji* à *Beït-ul-Mal*, d'un revenu de 95 rials.
- 5/8è d'une maison à Zenkat es-Sabbagh, connue sous le nom de Dar el-Hamra, gérés par Hadj Kassem Sbaouldji, d'un revenu de 40.3 rials.
- moitié de la maison Friten.
- moitié de la maison de Hadj Youcef en-Nadjar à Souiket Ammour, aux mains de Mohamed Ben Bahria Azri à Dar el-Imara, d'un revenu de 26 dinars.
- moitié d'une maison près de Aïn ech-Chah Hussein, aux mains d'Ali ed-Drarii, près de la mosquée, d'un revenu de 30 rials.
- moitié de la maison Ben Dhekrouk, aux mains de Si el-Arbi Kateb *Beït-ul-Mal*, Ben Mohamed et de Ibrahim Hassan Seradj et son gendre Ammar ou Abderrahmane *Odjaq* 57, année 1175, d'un revenu de 40 rials.
- moitié d'une maison à Sabat el-Mouadhem, habitée par Moussa Ali *Odjaq* 7, a été gérée par Ismaïl Ahmed *Odjaq* 419, aux mains d'Ismaïl Chaouch, d'un revenu de 50 rials.

- moitié d'une maison à M'sid Akadlia, aux mains d'Ibrahim Ahmed *Odjaq* 185, d'un revenu de 48 rials.
- moitié de la maison de El-Hanafi, près de Sidi Hellal, aux mains de Amin Sbaouldji, passa aux mains d'Ibrahim Souam Agha, d'un revenu de 70 rials.
- moitié de la maison Kouchat Eskander de Hadj Kassem Abid, habitée par Ali Ben Zemmouri, aux mains de Hadj Kassem Othman *Odjaq* 13, d'un revenu de 35 rials.
- moitié de la maison de Hadja Amina Bent Joradoua à Sabat Boubala, aux mains de Ahmed Ammar Kassab Ouali, *Odjaq* 365, d'un revenu de 58 rials.
- moitié de la maison de Hadj Mohamed Attar Ben Brahim à Sakat el-Khandak à Aberkane, aux mains de Ben Abdelkader el-Brameli (Suleïman Ibrahim) *Odjaq* 72, d'un revenu de 35 rials.
- 3/10è de la moitié d'une maison au bas de Souk es-S'men, de Fatma Bent Ahmed Bouloukbachi, aux mains de du *dhimi* Bikhour, d'un revenu de 31 rials.
- tiers de la maison El-Ghobri à Souk el-Djemaâ, aux mains de Ouled el-Ghobri, d'un revenu de 33.2 rials.
- 1/6 è d'une maison près de Aïn el-Hamra, revenu non mentionné.
- maison *aloui* Harrar en haut de Kouchat el-Jijlia à El-M'kaïssia, aux mains d'Ibrahim Ben el-Hadj, d'un revenu de 10 rials.
- pièce au dessus de la maison mentionnée précédemment, aux mains de Bakir Ben Bouchelaghem el-Hadjar, revenu non précisé.

A travers cet aperçu sur les *waqfs* associant Andalous, fondation des lieux saints et le reste de la population, il apparaît que les *waqfs* des Andalous venaient au quatrième rang des *waqfs*, par leur nombre et leurs revenus. La fondation des deux lieux saints accaparait les trois-quarts de l'ensemble des *waqfs* (20), leurs revenus atteignaient, selon la liste de Devoux établie pour l'année 1558, 43222.70 francs (21) ; ensuite, venaient les 565 *waqfs* de la Grande Mosquée (22) et ceux de la fondation de *soboul el-khairat* (Chemins de la bienfaisance), au nombre de 331 *waqfs* dont les revenus destinés aux mosquées *hanéfites* ont été évalués à 180000 francs, au début de l'occupation française (23). D'après les estimations de

cette même époque, les *waqfs* des Andalous représentaient 40 propriétés et 61 *âna* (ou rente) (24), d'un revenu total de 5000 francs (25).

Les *waqfs* des Andalous sont comparables à ceux de certains marabouts importants, comme le célèbre et vénéré Sidi Abderrahmane eth-Thaâlibi ; par contre, ils dépassent largement, en nombre et en revenus, ceux des *Achraf* (nobles), des militaires, des casernes, des fontaines, des fortifications et autres.

En ce qui concerne les dépenses, celles destinées aux *waqfs* des Andalous n'ont pas dépassé, entre 1836 et 1841, 18734.20 francs, alors que celles destinées aux *waqfs* des deux lieux saints et de *soboul el-khaïrat* ont atteint, respectivement, 812367.17 francs et 72515.61 francs (26). Ces estimations renforcent l'hypothèse selon laquelle les *waqfs* des lieux saints, de *soboul el-khaïrat* et de la Grande Mosquée ont connu une expansion remarquable à la fin de l'époque ottomane, ce qui n'a pas été le cas des *waqfs* des Andalous.

Par ailleurs, le début de la colonisation française a été marqué par la désagrégation des *waqfs* des Andalous et la disparition de leur institution gérante ; le nombre de bénéficiaires a, en effet, chuté à 71 individus, et la *zaouia* de *ahl-el-andalous* s'est effondrée en 1841 (27). A ces facteurs défavorables allait s'ajouter le décret du 1er octobre 1844 soumettant les biens *waqfs* aux transactions commerciales et abolissant leur inaliénabilité (28) ; ces décisions mirent fin, pour de bon, aux *waqfs* des Andalous à Alger.

\*\*\*

A la fin de cette étude, quelques conclusions et remarques complémentaires sont nécessaires pour montrer l'importance du *waqf* des Andalous et les possibilités d'utilisation de ses documents dans l'écriture de l'histoire de l'Algérie ottomane.

1- Les Andalous ne se limitaient pas à instaurer des *waqfs* au bénéfice exclusif des pauvres de leur communauté ; ils y associaient souvent la fondation des deux lieux saints, ce qui pourrait s'expliquer par le caractère sacré, pour tout musulman, des lieux saints du Hidjaz. Cet état des choses est mentionné par plusieurs documents, dont l'un, daté de *dil-hidja* 1152/1739 (29), mentionne la transformation en bien *waqf*, par Ali Tolidh el-Andaloussi, d'une maison et d'un petit jardin à Miliana et d'une petite exploitation au *fahs* Haroucha près de Miliana, au bénéfice exclusif de la fondation des deux lieux saints ; un autre document fait état de la transformation en bien *waqf*, par Hassan Khodja gendre de Hadj Ali Ben el-Hadj Moussa el-Andaloussi, d'un atelier de poterie et de deux maisons à Médéa, au bénéfice des deux lieux saints (30) ; d'après un autre document, un groupe d'artisans andalous de Médéa, transformèrent en bien *waqf* un "*bettan*" (atelier) de fabrication de *chéchias*, au profit des deux lieux saints (31) ; un autre document indique que le nommé Abderrahmane Ben Ahmed dit Belich el-Andaloussi fit d'un *fondouk* et de sa boutique un *waqf* au bénéfice exclusif des pauvres des lieux saints (32). D'autres documents citent les *waqfs* des Andalous destinés à la Grande Mosquée, dont nous citons celui de Hadj Mohamed el-Andaloussi en 1183/1769, concernant une maison près de la boutique d'El-Djenan (33).

2- Les documents du *waqf* nous renseignent sur des personnalités andalouses, notamment les hommes de religion et les fonctionnaires de l'institution religieuse. L'analyse des documents du *waqf* permet d'établir les listes des *wakils*, *nadhers*, *faqih*s et notables appartenant à la communauté andalouse (34). Citons, à titre d'exemple, les personnalités suivantes : Mohamed Ben Mohamed el-Abeli, Mohamed el-Anjdoun, Mohamed es-Samih Ben Ahmed, Ben Ali el-Andaloussi *wakil* du vénéré marabout Sidi Omar et-Tenessi, enterré à Alger, Ahmed Ben el-Hadj Mustapha el-Andaloussi *wakil* des deux lieux saints à Alger en 1192/1778, El-Hadj Abdelkader Ben el-Hadj Ali el-Ghobri *nadher* des *waqfs* des Andalous à Alger en 1092/1681, Mohamed Ben Bakir el-Andaloussi, *el-maâlem* Moussa Ben Bakir Ben Mohamed el-Andaloussi, Mohamed Ben Ali el-Andaloussi, Ali Ben Ali el-Andaloussi, El-Hadj Ahmed Ben Kassem *en-nadher*, En-Nassek el-Hadj



Youcef Ben Suleïman, En-Nassek Ben el-Hadj Ahmed Ben Djaâfer, Mohamed Ben Kassem (35).

3- Les documents du *waqf* nous donnent des indications précieuses sur l'activité économique de la communauté andalouse, notamment les affaires commerciales, les métiers et les travaux qui exigeaient un grand savoir-faire. Le métier exercé est souvent associé aux noms des personnes, citons à titre d'exemple : *El-Houki* (tisserand), *El-Haddad* (forgeron), *Sanî ech-Chouachi* (fabricant de *chéchias* ou bonnets), *El-Attar* (parfumeur), *Sanî es-Saboun* (fabricant de savon), *El-Khiat* (tailleur), *Maâlem el-Aïoun* (responsable des fontaines publiques), *El-Bettan* (fabricant du tissu pour les *chéchias*), métier exercé notamment à Blida par El-Hadj Ali Ben Ahmed el-Fehri el-Andaloussi et ses collaborateurs.

En plus des indications sur les métiers des Andalous, les documents du *waqf* offrent également un tableau véridique de la vie économique à Alger. Nous y trouvons les noms des souks et d'autres indications ; citons à ce propos : souk el-Louh (marché du bois), souk el-K'baïl (marché des Kabyles), souk es-S'men (marché du beurre), souk el-Hout (marché au poisson), souk el-Djemaâ (marché du vendredi), fondouk ez-Zaït (magasin d'huile), fondouk ez-Zaraâ (magasin de grains), charî es-Sabbaghin (rue des teinturiers), charî el-M'kaïssia (rue des bijoutiers), sebat Boubala, *hammam* El-Koroun, *kouchet* el-Jijlia (boulangerie des jijiliens), El-Kahoua el-Kebira (Le Grand Café) (36).

4- A travers ces documents, le chercheur peut fixer le niveau de richesse et de vie des membres de la communauté andalouse, en se basant sur les dépenses consenties pour l'acquisition des terrains, des maisons et des locaux commerciaux destinés à être transformés en biens *waqf*. Citons les exemples suivants (37) : Ibn Ali el-Andaloussi *wakil* de la mosquée Sidi Omar acheta une terre agricole pour 80 dinars or ; Hassan Ben Saïd el-Andaloussi acheta un jardin à Bouscour près d'Alger pour 324 dinars or ; El-Hadj Ahmed Ben Saïd el-Andaloussi acheta un jardin au Es-Sed près de Bab el-Oued pour 3000 dinars or ; Hattab el-Houki Ben Mohamed el-Andaloussi acheta un jardin à El-Ouchaihia près d'Alger pour 425

rials argent ; El-Hadj Abou Abdellah Mohamed Ben Abi Fahs Omar El-Andaloussi acheta un petit jardin à Abi Maâza près de Bab el-Oued pour 70 rials argent ; El-Hadj Mohamed Ben Ahmed el-Andaloussi prit possession d'une boutique à El-Mellahin à l'intérieur d'Alger pour 225 rials argent ; El-Hadj Ali Sanî ech-Chouachi Ben Hassan el-Andaloussi acheta deux boutiques aux quartiers des Khadharin (vendeurs de légumes) et des Fakkahin (vendeurs de fruits), près de Bab Azzoun pour 2800 dinars ; un groupe d'Andalous acheta une maison à l'intérieur d'Alger au prix de 6100 dinars or ; Abi Abdellah el-Hadj Mohamed el-Andaloussi affecta une partie de la valeur de ses biens estimée à 2000 dinars or, à l'achat d'un *waqf* au profit des lieux saints.

\*\*\*

A la lumière des renseignements qu'on peut extraire des documents de *waqf* des Andalous, ceux-ci apparaissent comme une source incontournable pour tout historien ou chercheur spécialisé dans l'étude de l'époque ottomane et particulièrement l'histoire de la communauté andalouse en Algérie. A travers ces documents, comme pour le reste des documents du *waqf*, il est possible d'étudier objectivement les conjonctures sociales, l'activité économique, la vie intellectuelle et religieuse, en dépassant les écrits prêts à l'emploi, traditionnellement utilisés et qui conduisent souvent à la facilité et à des conclusions et positions superficielles non conformes à la réalité historique.

## NOTES :

(1) Pour plus d'informations sur les procédures du *waqf* conformément aux rites *malékite* et *hanéfite*, voir :

- Saïdouni (N.), *El-Waqf oua Makanatouhou fi el-Hayat el-Iqtissadia, el-Ijtimaiya oua eth-Thaqafia...* (Le *waqf* et son rôle dans la vie économique, sociale et culturelle de l'Algérie à la fin de l'époque ottomane et au début de la colonisation française, in Actes du Congrès international de l'histoire de la civilisation arabo-musulmane, Université de Damas, 20-26 avril 1981. Publié dans la revue des études historiques, Damas, n°5/1981, pp. 65-76, et dans la revue *El-Açala*, Alger, n°89-90/1981, pp. 85-107, et dans *Études et recherches sur l'histoire de l'Algérie (1ère partie : époque ottomane)* - pp. 149-169.

سعيدوني، ناصر الدين - الوقف و مكانته في الحياة الاقتصادية و الاجتماعية و الثقافية للجزائر أواخر العهد العثماني و أوائل عهد الاحتلال الفرنسي. نشر في كتاب "دراسات و أبحاث في تاريخ الجزائر (العهد العثماني)" - الجزائر - 1984 - ج. 1 - ص ص. 149-169.

- Saïdouni (N.), *El-Awqaf el-Aqqariya bi Fahs Madinat el-Djazair* (Les biens *waqfs* dans les Fohos d'Alger), Etude présentée au Séminaire sur les Fondations religieuses au Maghreb, Université libre de Berlin, avril 1980. Publié dans "Etudes sur la propriété foncière", Alger, 1986, pp. 71-108.

ناصر الدين سعيدوني ، الأوقاف بفحص مدينة الجزائر ، بحث مقدم إلى ندوة المؤسسات الدينية بالمغرب العربي، بجامعة برلين الحرة ، نيسان ، 1980، نشرت في كتاب "دراسات في الملكية العقارية" - الجزائر - 1986 - ص ص. 71-108.

- Abou el-Abbas el-Maqqari, *Nafh et-Taïb min Ghosn el-Andalus er-Ratib...*, pub. par Ihssane Abbas, Beyrouth, Sader, 1988, T. 4, p. 528.

أبو العباس أحمد المقرئ، نفح الطيب من غصن الأندلس الرطيب و ذكر وزيرها لسان الدين بن الخطيب، تحقيق إحسان عباس، بيروت، دار صادر، 1988، ج. 4، ص. 528.

Pour plus de détails sur la situation de la communauté andalouse en Algérie, voir :

- Saïdouni (N.), *El-Djalia el-Andaloussisa bi el-Djazair...* (La communauté andalouse en Algérie, son rôle urbanistique, économique et social), in Revue *Awraq*, Madrid, n° 4/1981, pp. 111-134.

ناصر الدين سعيدوني، الجالية الأندلسية بالجزائر، مساهمتها العمرانية و نشاطها الاقتصادي و وضعها

الاجتماعي، مجلة أوراق، مدريد، عدد 1981/4، ص ص. 111-134.

(2) Archives nationales algériennes, Documents de *mahkamas*, boîte 32, n° de doc. 32-111f.

(3) A. Devoulx, Notice sur les corporations religieuses d'Alger accompagnée de documents authentiques et inédits, Alger, Jourdan, 1912.

(4) Idem, p. 37.

(5) Saïdouni (N.), *Mouadhafou Mouassassat el-Awaqf bi el-Djazair...* (Les fonctionnaires du *waqf* en Algérie à la fin de l'époque ottomane d'après les documents des archives algériennes), 3ème Congrès international des études ottomanes sur la vie intellectuelle dans les provinces arabes ottomanes, Hammamet-Zaghuan, Tunisie, 15-20 mars 1988. Publié dans la revue d'histoire maghrébine, Tunis, n°57-58/1990, pp. 178-180 et 188.

ناصر الدين سعيدوني، موظفو مؤسسة الأوقاف بالجزائر في أواخر العهد العثماني من خلال وثائق الأرشيف

الجزائري، المجلة التاريخية المغربية، تونس، السنة 17، العدد 57-58، جويلية 1990، ص ص. 178-180

و188.

(6) A. Devoulx, Les édifices religieux de l'ancien Alger, Alger, Typo. Bastide, 1870, pp. 174-175.

(7) Archives nationales algériennes, Documents de *mahkamas*, boîte 96-97, n° de doc. 17-1f, 1034 de l'hégire.

(8) Temimi (A.) - Sommaire des registres arabes et turcs d'Alger - Tunis - 1983.

عبد الجليل التميمي، موجز الدفاتر العربية التركية بالجزائر، منشورات المعهد الأعلى للتوثيق، تونس، الشركة

التونسية للفنون المطبعية، 1983.

(9) Dans le cadre de la préparation d'une thèse de doctorat d'État :

Saïdouni (N.) - La vie rurale dans l'Algérois de 1791 à 1830 - Thèse de Doctorat d'Etat - Aix-en-Provence - 1988 - (dactylographiée). Publiée sous le titre "L'Algérois rural à la fin de l'époque ottoman (1791-1830)", Beyrouth, Dar al-Gharb al-Islami, 2001, 575 p.

Le répertoire des documents de *mahkamas* des Archives algériennes (dactylographié) a été établi par l'archiviste Chihab Eddine Yelles. Nous avons eu l'honneur d'en rédiger la préface.

- (10) Archives nationales algériennes, Registre de *Beylik*, boîte 34, registre 444(346), p. 136.
- (11) Idem, pp. 136-137.
- (12) Idem, p. 138.
- (13) Lapène (E.), Tableau historique de l'Algérie depuis l'occupation romaine jusqu'à la conquête par les Français en 1830, Metz, S. Lamort, 1845, Pièces justificatives, n° 56, p. 177.
- (14) Archives nationales algériennes, Registre de *Beylik*, boîte 34, registre 444(346), années 1224-1225 de l'hégire.
- (15) Archives nationales algériennes, Registre de *Beylik*, boîte 20, registre 196(111).
- (16) Archives nationales algériennes, Documents de *mahkamas*, boîte 34, n° de doc. 2-1f.
- (17) Archives nationales algériennes, Registre de *Beylik*, boîte 28, registre 311(216).
- (18) Archives nationales algériennes, Registre de *Beylik*, boîte 20, registre 194(109), boîte 26, registre 188(279), années 1175-1188 de l'hégire, boîte 30, registre 358(262).
- (19) Sur la base de la plupart des études qui ont abordé la question des *waqfs* à Alger et ses environs, voir :
- Saïdouni (N.), Les biens *waqfs* aux environs d'Alger à la fin de l'époque ottomane, in Actes de la Table ronde d'Istanbul (13-14 novembre 1992), sur le *waqf* dans le monde musulman contemporain (XIX è-XX è siècles), Istanbul, 1994, p. 103.
- (20) A. Devoulx, Les édifices..., op. cit., pp. 14-15.
- (21) Temimi (A.) - Document des biens *habous* de la Grande mosquée d'Alger - In Revue d'histoire maghrébine - Tunis, 1983, p. 56.
- عبد الجليل التميمي، وثيقة الأملاك المحبسة باسم الجامع الأعظم بمدينة الجزائر، منشورات المجلة التاريخية المغربية، تونس، مطبعة الاتحاد العام التونسي للشغل، 1983، ص. 56.
- (22) Archives nationales d'Outre-mer, Aix-en-Provence, F. 80/1632, Rapport de Bernardet (Contrôleur des Finances), 1er septembre 1837.
- (23) Idem.
- (24) M. Emerit, L'état intellectuel et moral de l'Algérie en 1830, in Revue des travaux de l'Académie des sciences morales et politiques, 2è semestre, 1954, p. 2.
- (25) Saïdouni (N.), *El-Waqf oua Makanatouhou...*, op. cit, p. 161.
- (26) Notes historiques sur les mosquées et autres édifices religieux d'Alger, in Revue africaine, 1859-1860, pp. 43-74.
- Situé à l'emplacement de la *zaouia* des Andalous à la Casbah, rue ez-Zebda (du beurre), n° 21.

- (27) Saïdouni (N.), *El-Waqf oua Makanatouh...*, op. cit, p. 165-168.
- (28) Archives nationales algériennes, Documents de *mahkamas*, boîte 34, n° de doc. 136-34f.
- (29) Archives nationales algériennes, Registre de *Beylik*, boîte 28, registre 311(216).  
Archives nationales algériennes, Documents de *mahkamas*, boîte 34, n° de doc. 125-111.
- (30) Archives nationales algériennes, Registre de *Beylik*, boîte 28, registre 311(216).
- (31) Archives nationales algériennes, Registre de *Beylik*, boîte 28, registre 311(216), p. 138.
- (32) Temimi (A.) - Document des biens *habous...*, op. cit., p. 38.
- (33) Archives nationales algériennes, Registre de *Beylik*, boîte 20, registre 96(111).  
Archives nationales algériennes, Documents de *mahkamas*, boîte 16/2, n° de doc. 1-127f ;  
boîte 47/1, n° de doc. 7-9f, milieu de *rabî I* 1055 ; boîte 47/1, n° de doc. 51-4f ; boîte 76-77, n° de doc. 16f, milieu de *djoumada II* 1192 ; boîte 102-103, n° de doc. 65-9f ; boîte 106, n° de doc. 3-9f.
- (34) Archives nationales algériennes, Registre de *Beylik*, boîte 28, registre 311(216).
- (35) Archives nationales d'Outre-mer, Aix-en-Provence, 1M64-70, Fonds de *Beylik*.
- (36) Archives nationales algériennes, Documents de *mahkamas*, boîte 3, n° de doc. 1, milieu de *dil-kîda* 1076 ; boîte 16/2, n° de doc. 1-128f, *djoumada II* 1073 ; boîte 41/2, n° de doc. 19-97f, début de *moharrem* 1101 ; boîte 47/1, n° de doc. 7-9f, milieu de *rabî I* 1055 ; boîte 87, n° de doc. 2, milieu de *ramadhan* 1072 ; boîte 96-67, n° de doc. 11, fin de *radjeb* 1034 ; boîte 102-103, n° de doc. 65-9f, fin de *dil-kîda* 1065 ; boîte 106, n° de doc. 3-9, début de *ramadhan* 1052 ; boîte 106, n° de doc. 20-5, milieu de *moharrem* 1095.
- (37) Archives nationales algériennes, Registre de *Beylik*, boîte 20, registre 194(109) ;  
boîte 26, registre 188(279), années 1175-1188 ; boîte 30, registre 358(262).